Theological Seminary.
PRINCETON, N. J.
Part of the
ADDISON ALEXANDER LIBRARY,
which was presented by
MESSRS. R. L. AND A. STUART.

Case, Division DC113
Shelf, Section .3.C23
Book, No. V.3

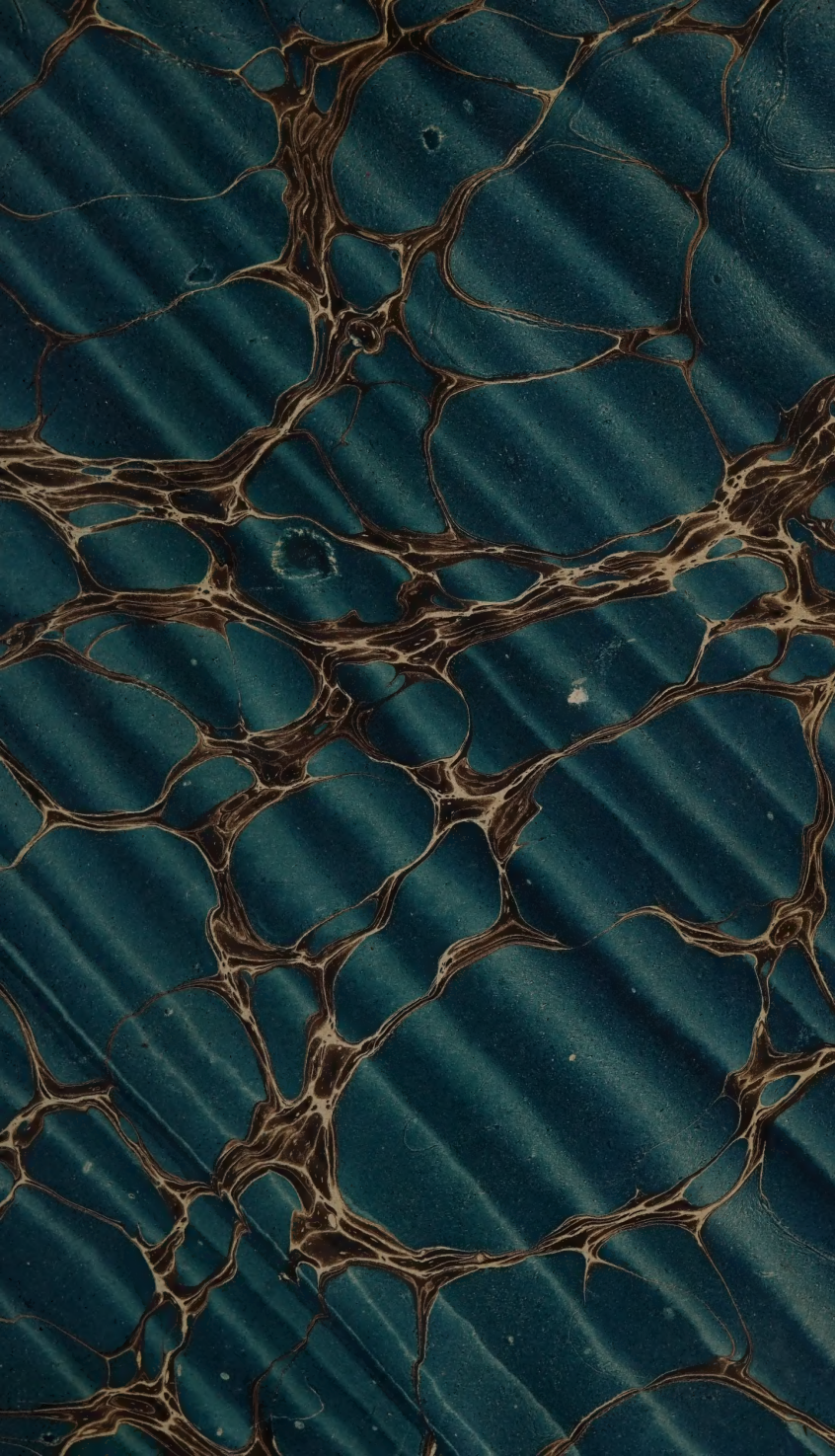

110-6
19

FRANÇOIS Ier

ET

LA RENAISSANCE

DE L'IMPRIMERIE DE CRAPELET
RUE DE VAUGIRARD, N° 9

FRANÇOIS Ier

ET LA

RENAISSANCE

1515-1547

PAR M. CAPEFIGUE

TOME TROISIÈME

PARIS
LIBRAIRIE D'AMYOT, ÉDITEUR
6, RUE DE LA PAIX

1845

FRANÇOIS Ier

ET

LA RENAISSANCE.

CHAPITRE PREMIER.

LE ROI ET LA FRANCE APRÈS PAVIE.

Conséquences de la bataille de Pavie. — Évacuation du Milanais. — Fautes de François Ier. — Lettre de Lannoy à Charles-Quint sur la bataille. — Le roi captif à Pizzighitone. — Son intérêt de rester en Italie. — Projet de le transporter en Espagne. — Tristesse de la France. — Les confédérés au Nord. — Louise de Savoie. — Charles-Quint. — Réponse de l'empereur. —Intérêt général qu'inspire François Ier.—Condoléances du pape. – Rapprochement avec Henri VIII.—Actes du parlement.—Gouvernement de la régente. — François Ier en Espagne. — Ses plaintes et poésies.

FÉVRIER A SEPTEMBRE 1525.

Il est dans l'histoire des peuples quelques batailles dont le souvenir funèbre reste en la mémoire des générations comme une ère fatale; et

telle fut la désastreuse journée de Pavie, non-seulement parce qu'elle enleva l'Italie aux Français, mais encore parce qu'elle fit tomber aux mains de l'étranger le roi, symbole de la patrie. Il faut se reporter à cette époque où la royauté, empreinte de toute la force religieuse, représentait la puissance publique et la nationalité; à ce temps, quand le gonfanon aux fleurs de lis s'abaissait dans une défaite lamentable, la France tout entière était en deuil et se disait perdue. Dès que l'on sut le roi captif sous la tente, il n'y eut plus d'armée dans le Milanais; le duc d'Alençon, qui n'avait pas fait tout son devoir dans la bataille, sauva néanmoins l'aile gauche de l'armée en opérant sa retraite précipitée sur la Savoie [1] : la faible garnison de Milan suivit la même route, et les lances destinées à la conquête de Naples s'embarquèrent à Civita-Vec-

[1] C'est évidemment au duc d'Alençon, déserteur de la bataille, que s'appliquent ces vers de François Ier :

Les trop meschans s'enfuyoient sans combat,
Et entre eulx tous n'avoient pour debat,
Si n'est fouyr, laissant seure victoire
Pour faire d'eulx honteuse la mémoire.
O malheureux! mais qui vous conduisoit
A telle horreur, ne qui vous advisoit
Habandonner fuyans en desarroy,
Honneur, pays, amis et vostre roy.
(*Poésies de François Ier*, Bibl. Roy., Mss. n° 3065.)

chia (le port d'Adrien) sur les galères de Doria et du sire de Lafayette, prévenus à temps de la catastrophe de Pavie. Ainsi, une semaine après ce sanglant désastre, il n'y avait plus de Français sur le territoire d'Italie, et une empreinte de deuil se manifestait sur ces visages de chevaliers naguère si glorieux de marcher avec le roi à la conquête d'une terre si belle.

Un mouvement d'honneur et d'orgueil de roi avait entraîné François I^er^ à rendre son épée au marquis de Lannoy plutôt qu'au connétable de Bourbon, son vassal révolté : faute déplorable qui allait peser sur tous les événements. L'armée victorieuse à Pavie n'était pas exclusivement espagnole; plus italienne qu'impériale, elle n'obéissait pas aux ordres de Charles-Quint; seulement l'empereur l'aidait comme roi de Naples de ses subsides et de ses régiments. Si François I^er^ eût donc abaissé son épée devant le connétable et le marquis de Peschiere, il eût été prisonnier non point de son rival Charles-Quint, mais de la confédération italienne, avec laquelle il eût été plus facile de traiter, depuis surtout la défection de Venise et du pape Clément VII. Mais un sentiment d'orgueil qu'on ne peut blâmer, parce qu'il partait des

entrailles, lui avait fait repousser les hommages du connétable et la supériorité du marquis de Peschiere : il préféra donc se rendre au vice-roi de Naples; et plus le marquis de Lannoy lui témoignait de la considération et de l'estime, plus il se hâtait de le mettre sous bonne garde pour le livrer ensuite à son maître; car, politique habile, Lannoy savait bien qu'il tirerait de cette captivité tout le profit possible pour les intérêts de son empereur. Respectueux jusqu'à l'exaltation dans ses manières envers François Ier, néanmoins il le mit sous bonne garde au château de Pizzighitone, où il fut sévèrement surveillé, tout en lui laissant une liberté suffisante pour qu'il ne s'aperçût pas que des chaînes d'or attachaient ses mains. En même temps le vice-roi écrivit une longue lettre à l'empereur sur les résultats de la bataille de Pavie et l'illustre captif qui lui avait rendu l'épée; sollicitant les ordres de son maître pour savoir ce qu'il devait faire du prisonnier : « Quant à lui, il croyoit indispensable que François Ier fût transporté en Espagne, car la situation de l'Italie n'étoit point assez sûre pour qu'on pût laisser le roi de France à Pizzighitone, ou dans toute autre place de guerre, à Pavie ou Crémone. En Es-

pagne seulement il seroit en sûreté contre les intrigues des puissances italiennes du pays et particulièrement des Vénitiens. »

Cette lettre confidentielle du marquis de Lannoy révélait surtout les divisions qui déjà le séparaient du marquis de Peschiere et du duc de Bourbon[1]. Nul n'avait rendu plus de services que le connétable; nul n'avait une renommée de fermeté comparable à celle du marquis de Peschiere; et tous les deux s'accordaient pour accuser le marquis de Lannoy d'un manque de cœur et de courage : « Quoi! à la bataille de Pavie il n'avoit osé paroître sur le champ de bataille, il s'étoit tenu en arrière en désespérant du combat, et pourtant c'étoit lui qui réclamoit les honneurs du triomphe : le roi de France étoit dans ses mains! Quoi! le lâche Lan-

[1] La haine du duc de Bourbon contre le vice-roi se révèle dans toutes ses lettres à l'empereur. (Bibl. Roy., Mss. Colbert, vol. 71-72, cot. n° 153.)

« .... Monseigneur estant icy le vice roy de Naples, M. le marquis de Pesquierre, etc., fut conclud que le d. vice roy devoit mener le roy de France à Naples pour les raisons que vous a dites M. de Rieux; depuis le d. vice roy a fait tout le contraire et mené le roy de France devers vostre majesté. Ce que ay trouvé bien estrange que le d. roy ne m'en a adverty et aussi vos bons serviteurs, de par deça il me faict grand honte tellement qu'en ce pays, il

noy n'avoit pas même gagné des éperons dans les charges de chevalerie; et il devenoit l'homme principal, la tête puissante, que l'on combleroit d'honneurs et de dignités ! » Le connétable et le marquis de Peschiere voulaient ainsi détourner Charles-Quint d'accorder son absolue confiance au vice-roi de Naples; mais vainement : car le caractère de l'empereur était d'aimer les esprits politiques qui allaient droit et bien à ses desseins; il pouvait se servir de l'épée de Bourbon, du talent militaire du marquis de Peschiere; mais le vice-roi de Naples était son homme le plus dévoué, le plus intelligent: les autres frappaient, lui négociait. D'ailleurs le marquis de Lannoy n'avait pas manqué d'instruire Charles-Quint des rapports intimes et récents de François Ier avec le duc de Bourbon. Après avoir repoussé le connétable d'une manière hautaine,

s'en parle en beaucoup de sorte qui n'est à nostre honneur. Monseigneur j'ay grand peur que cette soudaine allée vous pourra faire perdre le pape et Vénitiens et d'autres potentats d'Italye, du roy d'Angleterre. Le d. vice roy m'a laissé icy sans argent et sans moyen de recouvrer des Allemands pour faire l'entreprise de France, je crois qu'il en est bien aise afin d'essayer aucuns appointemens par grande nécessité; et quand il vous plaira m'en ouyr, je vous diray des choses devant luy que connoistrez qu'il a fallu que bien d'autre que luy aye mis les mains à vos affaires. Outre toute cette affaire la plupart du monde pensera que vostre majesté me aura

impérative, François I^er^, mieux avisé, avait vu que, dans ce sang de Bourbon, il restait un puissant amour pour la France et bien des dédains pour l'empereur. L'écuyer Pompérant avait ménagé une entrevue entre le roi et le connétable; et là que s'était-il passé? on avait échangé les espérances de réconciliation et d'un retour dans les belles terres du Bourbonnais et du Forez. Avec le marquis de Peschiere des négociations presque semblables s'étaient engagées; lui était encore plus italien qu'espagnol: bien qu'Aragonais d'origine, le marquis de Peschiere s'était identifié depuis longtemps avec les mœurs, les habitudes, les intérêts de l'Italie; et la qualité de chef de l'armée confédérée lui donnait une importance qu'il tenait précisément de l'indépendance de l'Italie; avec lui le roi de France pourrait donc s'arranger encore pour

mis en oubly, que ay jamais creu ne croyrai veu vostre bonté et mon loyal service que à jamais sera tel. Monseigneur, je croy à jamais que vostre majesté en fera telle démonstration qui sera en bien et repos de vos affaires et au contentement de vos bons et loyaux serviteurs dont je me mets au rang; celuy de qui je vous parle, je ne m'en suis jamais plaint pour ce que je vois que vostre affaire le requeroit. Je ne vous en parleray plus pour ceste heure, car j'auroys peur monseigneur qu'en parlasse en passion; mais je vous en dis vérité, nous sommes après à envoyer à Rome, à Venise, en Allemagne, en Angleterre pour rompre les grandes suspicions,

une rançon d'argent ou de quelque valeur territoriale. On voit donc tout l'intérêt que François Ier avait de rester en Italie : captif à Pizzighitone, à Crémone, ou dans toute autre place du duché de Milan, tôt ou tard l'intervention du pape, de la république de Venise aurait amené un traité raisonnable; or, Charles-Quint, qui voyait bien cette conséquence inévitable, voulut l'empêcher par les négociations.

Après la bataille, François Ier s'était adressé, dans une lettre affectueuse et peut-être même un peu abaissée, à la vieille amitié, à la générosité de Charles-Quint. « Sire, lui disait-il, si plustost la liberté par mon cousin le vice roy m'eust esté donnée, je n'eusse si longuement attendu de vous faire mon devoir, comme le temps et le lieu où je suis le méritent; n'ayant aucun reconfort en mon infortune que l'estime de vostre bonté, laquelle s'il

j'ay fort commencé choses qui me font de petits mouvements, et si je pouvois je irois devers vous, mais je tiens bien mal pour la nécessité de vostre service, que sera la fin de ma lettre en vous suppliant très humblement le prendre de bonne part, etc. De Milan le 1er jour de juing, de la main de vostre très humble et très obéissant serviteur. CHARLES. »

« Monseigneur je vous assure que le vice roy qui a mené le roi de France n'est cause de quoi il est pris. »

luy plaist par son honnesteté, usera en moy l'effort d'estre vainqueur de la victoire, ayant ferme espérance ne voudra me contraindre de chose qui ne fust honneste, vous suppliant juger en vostre propre cœur ce qu'il vous plaira faire de moy, estant seur que la volonté d'un tel prince que vous estes ne peut estre accompagnée que d'honneur et magnanimité. Par quoy s'il vous plaist avoir ceste honneste pitié de moyenner la seureté que mérite la prison d'un roy de France, lequel on veut rendre amy et non désespéré, pouvez estre seur de faire un acquest au lieu d'un prisonnier inutile, de rendre un roy à jamais vostre esclave. Doncques, pour ne vous ennuyer plus longuement de ma fascheuse lettre, fera fin avec très humbles recommandations à vostre bonne grâce, celuy qui n'a aise que d'attendre qu'il vous plaise le nommer, au lieu de prisonnier, votre bon frère et amy. FRANÇOYS. Le sieur Hugues de Montcade vous fera, s'il vous plaist, entendre de ma part ce que luy ay requis vous dire, et croire bien au gentilhomme que vous envoyay moy mesme. »

A cette humble et lamentable lettre, Charles-

[1] Bibl. Roy., Mss. de Béthune, n° 8471.

Quint n'avait point répondu directement, et le marquis de Lannoy eut mission d'insinuer au roi : « qu'il n'y avoit rien de plus généreux que les sentiments de l'empereur pour sa personne; en lui il trouveroit un ami, un frère, presque un allié; mais pour cela il falloit se voir, s'entendre, se toucher; étoit-il possible de négocier par des intermédiaires? trouveroit-on en eux le même dévouement, la même intelligence; qu'il vint donc, illustre voyageur, en Espagne, le plutôt possible pour y trouver une royale hospitalité. » En agissant ainsi le but de l'empereur était de changer les conditions de la captivité de François Ier. Ce roi, une fois en Espagne, cesserait d'être le prisonnier de la confédération italienne pour l'être personnellement de Charles-Quint, et dès lors sa situation ne serait plus la même. Ces intentions se révèlent dans la correspondance secrète de l'empereur avec le marquis de Lannoy, où se trouve leur véritable pensée : quelle était jusqu'ici la question réelle depuis la bataille de Pavie? L'Italie, Henri VIII et Charles-Quint s'étaient ligués contre le roi de France; les événements de la guerre et une bataille perdue mettaient aux mains de ces alliés François Ier. Ce prince était donc prisonnier des confédérés en

masse et non point de Charles-Quint exclusivement. Il fallait donc changer cette situation et jeter le roi aux mains de l'empereur. C'est à quoi le marquis de Lannoy travaillait en entraînant François Ier dans un voyage d'Espagne ; résultat d'autant plus facile à obtenir, qu'on déciderait toujours le roi de France par les sentiments généreux, en lui parlant de la fraternité des couronnes, de la grandeur et de la noblesse d'âme de celui qui l'avait si longtemps appelé : *mon bon père et parfait ami*.

Quelle lamentable nouvelle en France quand on apprit la captivité du roi et les irréparables désastres de cette fatale journée de Pavie ! François Ier était captif, et à ses côtés avait péri la plus belle des chevaleries : quel deuil dans les castels ! que de lamentables histoires ! plus de joie, plus de fêtes à Fontainebleau, à Amboise ! le roi est prisonnier ! tel fut le cri poussé par tous les cœurs, et dans quelle circonstance encore ! les confédérés avaient attaqué de nouveau la Picardie et la Champagne, et des bandes de luthériens [1] pillards,

[1] Lettres patentes de la régente qui ordonnent l'exécution d'une bulle du pape du 17 mai 1525, relative aux poursuites à exercer contre les luthériens. Paris, 10 juin 1525. (Regist. du parlement, vol. L, f° 36.)

s'étaient répandues sur les bords de la Meuse et jusqu'à l'Aube. Il fallut de dignes exploits pour repousser l'étranger et les sauvages huguenots de la Souabe ; la maison de Guise acquit de nobles titres dans les services rendus à la France au milieu des périls qui la menaçaient. Partout il y eut des succès mêlés de revers ; cependant tels furent l'énergie et le dévouement de la brave noblesse, que si le désastre de Pavie n'était point survenu, l'ennemi n'aurait jamais atteint les places fortes de l'Artois et de la Picardie. La France se serait défendue elle-même par son ban et son arrière-ban royalement convoqués dans ses périls.

La régente fut prête à succomber sous sa douleur à la nouvelle d'un si lamentable événement ; amante de son fils, ne priant Dieu que pour lui, n'ayant de paroles et de pensées que pour lui, quelle tristesse lorsqu'elle le sut captif aux mains de l'empereur ! Néanmoins, comme François Ier, comptant sur la générosité de Charles-Quint, elle lui écrivit dans les termes les plus tendres, les plus doux [1],

[1] *Lettre de Louise de Savoie à l'empereur.* (Autographe, Bibl. Roy., Mss. de Béthune, n° 8471.)

« Monseigneur et fils, après avoir entendu par ce porteur la fortune advenu au roy monseigneur et fils, j'ai loué et loue Dieu

et Charles-Quint, fort empressé lui-même de manifester ses sentiments généreux, répondit à la régente toujours en termes un peu vagues. Il lui annonçait d'abord « que le roi étoit en bonne santé, qu'elle n'eût donc point à s'inquiéter; on le traiteroit grandement, comme parents se doivent; l'empereur avoit envoyé auprès de lui le comte de Rieux, dans le dessein de préparer une paix désirable pour l'universalité chrétienne. Ensuite, le comte se rendroit auprès d'elle pour lui montrer les conditions raisonnables qui devoient préparer la délivrance du roi son fils. »

Un des premiers actes de la régente pour manifester l'esprit et la tendance de son gouverne-

de ce qu'il est tombé en mains d'un prince de ce monde que j'aime le mieulx, esperant votre grandeur ne vous fera point oblyer la prochaineté du sang et du lignage d'entre vous et luy. Et davantaige je tiens pour le principal, le grant bien que peut universellement venir a toute la chrestienté par l'amytié et union de vous deux. Et pour cette cause vous supplie très humblement, mon dit seigneur et fils, y pancer, et, en attendant, commander qu'il soit traicté comme l'honnesteté de vous et de luy le requiert, et permettre, s'il vous plaist, que souvent je puisse avoir nouvelles de sa santé, et vous obligerez une mère. Ainsi pour vous tousjours nomer, je vous supplie encore une fois que maintenant en affliction soyez père. Votre très humble mère, LOYSE. »

Réponse de l'empereur. — Bibl. Roy., Mss. de Colbert, 71-72, Serilly, n° 53.

ment, fut d'associer une commission parlementaire à l'administration publique. On allait avoir besoin d'argent, de subsides, pour la rançon du roi, et l'intervention des parlementaires paraissait indispensable pour amener ce résultat. De concert avec la cour suprême de justice, la reine mère devait inviter les sujets à l'obéissance et aux sacrifices indispensables que la captivité du suzerain allait commander; on était vivement inquiet partout, car on ignorait à Paris comment le roi serait traité, et même s'il n'avait pas succombé à ses blessures. Les compagnons tristement revenus de la bataille de Pavie l'avaient vu frappé d'arquebusade, tomber de cheval et foulé aux pieds : était-il en voie de

« Madame la régente, j'ay receu vos lettres par le commandeur de Primerose lequel m'a dit des nouvelles du roy, votre fils et ay esté et suis fort joyeux qu'il est en bonne santé de sa personne présentement libéré du plus grand inconvénient qui s'ensuivoit. Car non seulement le feray traicter comme honnesteté et grandeur de l'affinité d'entre luy et moy le requiert, mais davantage comme vous dira mon cousin et second chambellan le seigneur de Reux, présent porteur que envoie par devers luy pour le visiter de ma part. J'ay aussy donné ordre qu'il n'ayt faute de chose quelconque touchant sa santé, tout ainsy que voudrois être fait à moy-mesme, aussy ay pourveu vers mon beau frère et lieutenant général en Italie, le duc de Bourbon et le comte de Launoy mon vice roy de Naples afin que vous pour vostre consolation et moy pour autant qu'il touche aux affaires d'entre le d. sieur vostre fils et moy

guérison et avait-on l'espoir de le sauver? Le doute était grand sur ce point, lorsque arriva le maréchal de Montmorency, prisonnier comme le roi, et qui avait obtenu sa rançon. On l'entoura donc, lui, si loyal et si brave, pour avoir des nouvelles du seigneur roi; devant le parlement assemblé, le connétable fit le récit de ce qu'il avait vu : « Prisonnier lui-même et obtenant congé de partir, il s'étoit adressé au marquis de Peschiere pour demander comme une faveur de saluer son maître, et il l'avoit obtenue. Transporté au château de Pizzighitone, on l'introduisit dans une chambre assez vaste où il trouva le roi avec toque de velours et vêtement du matin; il paroissoit avoir mal dormi et sembloit inquiet de sa situation; toutefois jamais il n'avoit un seul moment perdu sa dignité, et on

et mes alliés ayions souvent de ses lettres. Si ne voudrois procéder en continuation de guerre, que premier ne sois mis en mon devoir pour la d. paix, j'ay à ceste cause fait mettre tant en mon nom comme de mes dits alliés résolution par escrit de ce que mon intention estoit de recouvrer comme chose que justement nous appartient, lequel affaire mon d. cousin de Reux vous monstrera et après le présentera aud. roy votre fils, esperant que vous y penserez et ne refuserez chose juste et raisonnable pour le bien et repos de l'universelle chrestienté. Madame la régente, nostre Seigneur vous ait en sa saincte garde. Escrit à Madrid le 25e jour de mars. CHARLES. »

le traitoit avec de grands honneurs; des chevaliers se faisoient devoir de le servir avec zèle; en apprenant le départ du connétable pour la France, le roi l'avoit prié de dire au parlement d'avoir grande confiance en sa mère et de maintenir tous les sujets en bonne obéissance. »

Le connétable était porteur d'une lettre cachetée, laquelle confirmait la régence en faveur de Louise de Savoie; et de plus des lettres patentes ordonnaient au parlement de nommer une commission spéciale dans son sein, pour donner conseil à madame la régente dans les affaires difficiles. Pour obéir à ces ordres du roi, Louise de Savoie vint elle-même au parlement, le priant de désigner les conseillers en cour chargés de lui octroyer les bons avis dans les périls du royaume; ce qui fut fait par arrêt du 3 avril sans désemparer. Le but que se proposait surtout madame la régente, c'était de déjouer les intrigues qui tendaient à placer le gouvernement dans les mains du duc de Vendôme et d'un conseil des princes du sang. Le parlement, fidèle et dévoué, tout à fait en dehors du parti féodal du duc de Vendôme, sanctionna l'autorité de la régente, dirigée par le chancelier Duprat. Son premier acte fut l'exil du chef des

finances Samblançay [1]; marchand enrichi, Samblançay avait acquis une fortune immense, et on l'accusait de malversations : c'était, disait-on, haine personnelle de madame la régente contre le surintendant des finances, qui l'avait dénoncée au roi. Le but de la mesure était plutôt d'assurer la popularité du pouvoir, frappant un enrichi des deniers du peuple. Depuis nul ne disputa la régence.

L'esprit du parlement se révèle dans l'édit lancé contre les luthériens qui commencent à se montrer en France; des mesures de violence furent commandées contre les sectaires insurgés ; un tumulte des paysans de Souabe, qui se précipitaient dans les provinces en proclamant l'égalité des conditions, et l'abolition de la propriété, nécessitait impérativement des rigueurs contre une opinion si impatiente de toute obéissance. En même temps que la cour de justice votait des remerciements au duc de Guise, pour avoir arrêté les dévastations de ces sauvages luthériens, il enregistrait

[1] Jacques de Beaune, baron de Samblançay, fils d'un bourgeois de Tours qui, après avoir acquis de grandes richesses dans le commerce, était devenu argentier des rois Louis XI et Charles VIII fut fait surintendant des finances par ce dernier ; Louis XII et après lui François Ier, l'avaient maintenu dans cette place.

la bulle du pape Clément VII contre les réformateurs. Toutes ces mesures se tenaient les unes aux autres, comme une compression de l'esprit de désordre parvenu à son plus haut point.

Ce n'était pas seulement en France que la captivité de François Ier inspirait un vif et lamentable intérêt, mais encore dans les souverainetés chrétiennes de l'Europe; le prince qui montra la plus ardente sollicitude, ce fut Henri VIII, encore l'allié de Charles-Quint. La fraternité qui existait entre les têtes couronnées avait-elle déterminé les démarches de Henri VIII, ou bien étaient-elles provoquées par un mécontentement personnel? Le roi d'Angleterre dut être d'abord un peu blessé lorsque François Ier, prisonnier de la confédération entière, fut traité par Charles-Quint comme son captif personnel, sans prendre garde que l'armée italienne avait obtenu ce triomphe sur le champ de bataille. A ce point de vue, le roi des Anglais voulut agir activement pour préparer des conditions raisonnables de liberté et de rançon. Ces ouvertures furent faites à Charles-Quint par l'organe du cardinal Wolsey, le principal auteur de l'alliance insistant pour « que tout se bornât à un rachat, stipulé en argent. » Mais alors Charles-Quint n'avait plus au-

tant besoin de Henri VIII et du cardinal Wolsey : la bataille de Pavie avait tellement abaissé la fortune de François Ier que l'empereur cessait de redouter les efforts simultanés de l'Angleterre et de la France. On aperçoit cette nouvelle situation par les propres lettres de l'empereur : autrefois il prenait tout moyen de caresser le roi d'Angleterre ; son ministre, le cardinal Wolsey était son meilleur ami, son père ; titre au reste que Charles-Quint aimait à prodiguer. Mais depuis la victoire de Pavie, il signait tout simplement Charles sans aucune formule d'intimité. Profondément blessé de cette indifférence, autant que touché de la captivité de François Ier, Henri VIII proposa à la régente, dans une lettre personnelle, de se rattacher par les liens d'une alliance intime, s'offrant au moins comme médiateur nécessaire entre Charles-Quint et le roi de France : « Tout traité, ajoutait-il, n'aura lieu que sous la condition expresse d'une rançon d'argent et jamais par une cession territoriale. » Ainsi la politique de Henri VIII change déjà complétement ; il s'y révèle la crainte que l'empereur Charles-Quint, devenu trop puissant, ne veuille absorber la domination universelle.

Ce même intérêt inspiré par la captivité du roi se

retrouve au cœur du pape Clément VII qui écrit une lettre touchante à la régente de France [1] pour la consoler sur la disgrâce de son fils bien-aimé. Après lui avoir donné la bénédiction apostolique, le pape lui parle de la douleur qui doit l'affaisser, et l'invite à la patience : « lui offrant ses bons offices pour abréger le temps et la douleur d'une royale captivité. » De sorte qu'après la bataille de Pavie, un retour d'opinion s'opère tout entier favorable à la France et à son monarque captif.

Ce qui avait déterminé les Italiens à prendre les armes contre François Ier, c'était moins la haine et le sentiment d'une animosité personnelle, que ce besoin de liberté d'un peuple qui se lève pour secouer l'oppression de l'étranger. Depuis Charles VIII, les Français avaient parcouru en conquérants toute l'Italie, et ils prétendaient la dominer en vertu de la force ou d'un droit successorial; voilà ce

[1] *Bref du pape Clément VII adressé à la duchesse d'Angoulême.* (Bibl. Roy., Mss. Colbert, 71-72, cot. Serilly, n° 53.)

Clement PP.

« Dilecta in Christo salutem et apostolicam benedictionem. Quantum dolorem acceperimus et quam animo fuerimus perturbati ex hoc casu acerbo et inopinato qui filio tuo regi præstantissimo, nobis omni amore carissimo, accidit, tuæ prudentiæ est existimare. Sive enim illius studium erga nos et sanctam sedem apostolicam et bene-

qui avait mis les armes à la main aux populations italiennes. Maintenant arrivait la réaction : les Français abattus n'étaient plus à craindre et, dispersés, ils ne pouvaient plus dominer sur l'Italie. Alors se préparait une oppression nouvelle bien plus redoutable, car celle-là avait des racines dans les prétentions antiques de la maison de Souabe : Charles-Quint victorieux n'allait-il pas lui-même dominer l'Italie ? ces princes, ces républiques, ces pontifes qu'il avait naguère tant ménagés, désormais il allait les réduire en poussière pour établir la suzeraineté de la race allemande.

Ces inquiétudes, le pape les avait conçues depuis longtemps. Clément VII n'était pas seulement le chef de la chrétienté et de l'Église, mais encore le représentant de la maison de Médicis, souveraine à Florence. Cette illustre maison, habituée à régner moralement sur l'Italie, était donc menacée par

dictionem, sive virtutem atque animum dignum illo honore quem gerebat, sive rerum humanarum imbecillitatem variosque et incertos casus cum animo nostro cogitamus, omnia sunt ejusmodi ut magnum in eo detrimentum videatur fecisse hæc apostolica sedes et universa christiana respublica.... Atque hæc nos non ideo scribimus quin maximam spem habeamus et filium aliquando tibi et regno Galliæ regem suum et nobis ac sedi apostolicæ nobilissimum principem restitutum iri : quam spem in nobis et Dei bonitas ac

le despotisme de l'empereur. Venise se trouvait dans la même situation ; toujours si prévoyante, elle proposait une ligue offensive et défensive avec le roi de France ; persuadée que le triomphe de Charles-Quint était sa ruine, elle savait que le premier désir comme la première volonté des ducs d'Autriche avait toujours été de s'emparer des terres fermes de la sérénissime république, en la reléguant dans ses lagunes. Enfin la maison de Sforza elle-même, élevée dans le duché de Milan par la volonté de Charles-Quint, se montrait impatiente de se séparer de lui, tant ce joug semblait odieux à l'Italie.

A mesure donc que l'ambition de Charles-Quint se révélait, l'intérêt inspiré par François Ier devenait plus vif. On voyait en lui comme le représentant d'une résistance active à cette pensée d'universalité que l'empereur préparait sans déguisement

providentia et Cesaris benignitas valde confirmat ; sed ut nobilitas tua patienter hoc casum ferendo atque ipsi Deo ultro gracias agendo omnemque suam fidem in eo collocando celerius divinam opem ac clementiam impetrare mereatur. In quo nos quoque nec tibi nec filio tuo deerimus ; quantumque et nostræ apud Deum preces et apud optimum Cæsarem valebit authoritas, instabimus et enitemur ut sit filii tui salus ac libertas in pristinum locum restituta. Quod majore cura et studio efficiemus quæ audeamus nunc tibi pol-

depuis que la victoire avait mis la force de son côté. Et, chose curieuse dans l'histoire! l'abaissement trop profond de François Ier fait naître de nouveaux obstacles au développement de la puissance de Charles-Quint : car chacun voit que l'équilibre est rompu dans le balancement des forces. On est naturellement porté à donner aide à ce qui est faible sous les coups de votre ennemi. Ce qui est fort devient odieux; et telle était la situation diverse que la destinée avait faite à François Ier et à Charles-Quint.

Aussi l'empereur mettait-il un grand prix à ne pas laisser plus longtemps le roi de France en Italie, où il pouvait devenir le centre et le lien d'une nouvelle ligue des États, car les Espagnols n'étaient pas en nombre dans l'armée des confédérés. Les Allemands conduits par le connétable de Bourbon, presque tous luthériens, pouvaient se déclarer contre l'empereur catholique. Supposez maintenant

liceri. Tu, si quid esse in nobis arbitrare quod opportunum esse possit ad tuum dolorem consolandum atque levatum, ita volumus confidas id totum tibi paratum esse, ut nihil simus gratius habituri quam omnia tibi prestare officia quæ certissima esse testimonia possint nostræ et singularis et propensæ in tuum et filii tui amorem voluntatis. Datum Romæ apud sanctum Petrum sub annulo piscatoris die quarta martii 1525, pontificatus nostri anno secundo. »

une ligue formée entre le pape Clément VII, les Médicis de Florence, la république de Venise, les Génois, les Sforza eux-mêmes mécontents; supposez aussi que le connétable de Bourbon eût fait son traité particulier avec le roi : alors tous pouvaient se porter au château de Pizzighitone, délivrer François Ier, et faire avec lui un pacte loyal pour l'indépendance de l'Italie. Cela n'était pas seulement une éventualité d'avenir, mais un fait diplomatique et militaire immédiatement réalisable.

Les inquiétudes de Charles-Quint se révèlent dans sa correspondance avec le vice-roi de Naples. Trop habile pour n'avoir pas étudié profondément François Ier, il sait que, pour le pousser à une résolution, il ne faut pas le contraindre; le mieux est de le prendre par les sentiments nobles, élevés, en lui faisant croire qu'il trouvera cette fraternité des grandes choses, qui peut amener une convention amiable entre parents, amis et têtes couronnées. François Ier a sur la royauté des idées chevaleresques que ne partageait pas l'empereur Charles-Quint, mais que ce prince doit caresser pour l'amener doucement auprès de lui en Espagne. C'est dans ce sens que le marquis de Lannoy parle à François Ier. « En Italie, il y a trop de méfiance,

trop d'adversaires et d'intérêts. Charles-Quint ne peut venir le visiter en personne, au milieu de tant d'affaires qui l'accablent. En Espagne on vivroit en frères, en amis, dans une conformité de vues, nécessaire pour la paix universelle. »

François Ier fort ennuyé à Pizzighitone [1], non loin du triste théâtre de la bataille de Pavie, devait souhaiter de quitter l'Italie; avec son entraînement habituel, il espérait que quelques chaleureuses paroles échangées entre lui et l'empereur finiraient leur différends. Le voyage d'Espagne fut donc résolu malgré les avis secrets de Venise et de Rome. Dans cette tâche difficile, le marquis de Lannoy ne devait pas seulement convaincre et entraîner François Ier, mais tromper ensuite le connétable de Bourbon et le marquis de Peschiere, car ceux-ci considéraient le roi de France comme un otage aux mains des Italiens et non pas comme un prisonnier de l'empereur. Lannoy fit répandre le bruit que le roi avait de-

[1] L'empereur avait envoyé le comte de Rieux à Pizzighitone pour traiter avec François Ier; ses instructions portaient : 1° renonciation du roi de France à tous droits sur l'Italie; 2° restitution de la Bourgogne; 3° renonciation à toute souveraineté sur la Flandre et sur l'Artois; 4° rétablissement du duc de Bourbon dans tous ses biens en y ajoutant la Provence et le Dauphiné et ses États érigés en royaume en toute souveraineté pour le duc de Bourbon; 5° paye-

mandé lui-même à visiter Naples, afin de chercher un meilleur climat, une plus douce situation sous un magnifique ciel : « Le voyage se feroit par mer. » Comme il fallait empêcher que les galères de Doria et de M. de Lafayette ne vinssent troubler le voyage et reconquérir le roi, on fit écrire par François Ier lui-même, au grand maître, pour qu'il eût à fournir sept des meilleures galères chargées de transporter le roi, sous prétexte qu'ainsi tout serait français; les autres devaient rester désarmées aux ports de Toulon et de Marseille : « N'étoit-ce pas un acte de grande confiance que de demander des galères françoises pour transporter le roi ! » Faux semblant de générosité ! car, arrivé à Gênes, on mit sur tous les navires des matelots espagnols, et le roi n'eut plus aucune liberté de commandement. Tout dépendit du marquis de Lannoy, dont les banderoles flottaient même sur les galères de France.

ment au roi d'Angleterre de tout ce qui lui était dû par l'empereur. »

Quelque temps après l'empereur écrit au roi. (Bibl. Roy., Mss. de Colbert, vol. 71-72, cot. Serilly, n° 153.)

« J'ay receu vos lettres l'une par le sieur de Roeux, l'autre par le sieur de Brion lequel m'a dit sa credence; et le tout bien entendu, se font tant de bons propos et honnestes que la vertu d'un tel prince se doit esperer; mais de vostre part ni de celle de Madame

Ce fut un pénible voyage, car plus on entourait le roi de soins, de gracieuses manières, plus il se sentait en captivité; ce n'est pas la prison matérielle qui tue, mais l'absence de liberté morale, et pour réconforter ce cœur royal, fatalement abaissé, il fut besoin de lui conter les aventures des rois ses ancêtres : « Saint Louis, captif des Sarrasins, le roi Jean prisonnier en la tour de Londres; puis le récit des chroniques; comment tel noble chevalier étoit tombé aux mains des mécréants, après de merveilleuses prouesses. » Dans ce pénible voyage, ce qui l'affligea le plus profondément ce fut de saluer les côtes de France de loin, sur le pont du navire; aux îles d'Hyères où la flotte s'arrêta un moment, il put voir le gonfanon blanc fleurdelisé flotter sur les tourelles; hélas! le clairon ne sonna point comme au temps plus heureux pour annoncer que le roi était là! il n'y eut ni cris de

à laquelle vous m'escrivez que vous estes remis ne m'a esté respondu aux moyens que j'avois mis en avant, ni aussy m'a esté fait autre ouverture qui n'est pas le chemin pour parvenir à la paix, laquelle je desire générale et durable pour le service de Dieu et bien de la chrestienté y gardant mon honneur sans fouler le vostre, conservant mes amys et aussi pour vous voir délivrez que lors connoistrez le bon vouloir que j'ay de vous estre et demeurer vray bon frère et amy. CHARLES. »

joie, ni mouvement sur le rivage; nul spectacle ne fut plus lamentable pour un prince qui aimait les fêtes, les pompes et les grandeurs de la royauté. Néanmoins une seule pensée le consolait encore; plein de générosité lui-même, avec les sentiments les plus hauts et les plus élevés, il espérait trouver dans Charles-Quint un abandon royal, pour mettre un terme à sa triste captivité; deux souverains se presseraient la main, traitant d'égal à égal, deux rivaux se réconcilieraient dans des entrevues! Tout cela plaisait à cette imagination vive et ardente, qui ne croyait pas possible la sécheresse du cœur, si malheureusement naturelle à ces grandes têtes politiques qui ne visent qu'à la destinée des États.

Les côtes d'Espagne enfin parurent, et la flotte toucha la terre à la vive joie du vice-roi de Naples. Pendant cette traversée et malgré les précautions extrêmes, il avait craint toujours de voir cingler quelques navires aux fleurs de lis marchant droitement aux galères espagnoles. Si le marquis de Lannoy avait eu affaire à un prince moins loyal en sa parole, vingt fois François Ier aurait pu commander à la galère de prendre la voie de France; mais en ce moment, le roi avait un désir profond de

voir Charles-Quint, d'obtenir de lui une paix généreuse et attendue; il croyait au prestige de la parole, à cette grande voix du malheur qui parle aux âmes élevées. En débarquant sur la terre espagnole, le roi se révéla une fois encore dans sa loyauté; les mariniers et les soudards à cette époque ne connaissaient d'autres engagements que la solde : quand la paye manquait, nulle puissance ne pouvait arrêter la révolte dans ces âmes de guerre, fortes au combat, mais avilies dans la pensée. Le vice-roi de Naples était sans argent; il s'éleva donc une vive dispute parmi les matelots; les régiments même espagnols voulurent leur paye, et comme il n'y avait pas un sol dans les coffres, ils se mirent en pleine sédition. Le roi de France pouvait donc conquérir sa liberté en se plaçant à la tête des routiers, ce qui était facile; une simple promesse de payer quelques écus d'or à son arrivée en Provence suffisait aux soldats ameutés. Le roi de France s'en fit scrupule : au lieu de profiter de cette sédition pour lui-même, il l'apaisa par la majesté de son nom et la grandeur de la puissance royale. Il y eut plus d'un coup d'arquebusade tiré contre la petite maison où s'abritait sa tête. François I^er^ parut sur le balcon de la *posada*, ha-

ranguant les soldats qui déchargeaient leur escopette et envoyaient mille balles de droite et de gauche.

Un charme indicible, au reste, se rattachait à la personne de François Ier. Il prenait tout naturellement, et par la seule action de son caractère, une incontestable puissance sur les gens d'armes et les soudards. On disait merveille de lui; pour l'homme de guerre, il y a toujours une irrésistible autorité dans celui qui compte de beaux faits d'armes en sa vie. Au funeste champ de Pavie même, le roi ne s'était-il pas placé en tête des plus braves chevaliers? Si, comme chef et comme général, il avait commis des fautes, si sa témérité l'avait jeté dans des périls inouïs, nul ne pouvait oublier les lances brisées, les armures fracassées, les chevaux percés d'outre en outre par cette royale et forte main qui avait repoussé devant elle une multitude d'ennemis, pressés autour du roi comme les Sarrasins autour de Roland. Le marquis de Lannoy remercia le roi de sa loyale intervention, et néanmoins, par ordre de Charles-Quint, il dut le conduire à la forteresse de Sciativa, au royaume de Valence [1], dans

[1] François Ier si étroitement prisonnier, s'adresse aux habitants

un pays presque désert, château fort étroit, où les rois d'Aragon renfermaient les prisonniers d'État, construction mauresque à créneaux, comme les tours de Séville et de Murcie. Là, le prisonnier s'aperçut qu'il devait attendre peu de générosité de son vainqueur : ce ciel d'Espagne toujours bleu dans ces plaines arides, avait un peu altéré sa santé, et sur ses instances, on le conduisit dans un autre château aussi près de Valence, entouré de forêts; belles terres des vieux Maures, coupées de canaux et de jardins. Le roi, plein des souvenirs de Fontainebleau et d'Amboise, soupirait après le grand exercice de la chasse, le seul qu'il aimait au son du cor retentissant.

Dans la tourelle de Sciativa, comme dans le château de Valence, il commença ces tristes poésies sur sa captivité, qui respirent les mélancoliques et douces émotions d'amour; les seules que son âme pût éprouver. Il y a dans les travaux de l'es-

de son royaume pour les exhorter à l'obéissance envers la régente. — Mss., collect. Colbert, vol. 171-172. — Serilly, n° 153.

« Mes amis et subjets ; souls la couleur d'autres lettres, j'ay eu le moyen et liberté de vous pouvoir escrire estant seur vous rendre grand plaisir à sçavoir de mes nouvelles, lesquelles selon mon infortune sont bonnes car la santé et honneur Dieu mercy, me sont demeuréz sains, et entre tant d'infélicité, n'ay receu plus grand

prit une noble et sainte consolation des grandes infortunes, et plus elle est malheureuse, plus l'âme s'élève et s'exalte dans la poésie !

Cependant François Ier invoquait incessamment la parole du vice-roi de Naples, qui lui avait promis une entrevue avec l'empereur; ce n'était point comme captif qu'il s'était confié à la loyauté et à l'honneur du nom espagnol; s'il avait quitté l'Italie, s'il avait brisé les liens intimes qui l'unissaient avec quelques-uns des confédérés, Venise et le pape, c'est qu'on lui avait dit qu'en venant en Espagne, il pourrait s'aboucher avec son frère et ami l'empereur Charles-Quint; les arrangements qu'on aurait pu faire de loin, on les ferait de près ! Était-ce tenir sa promesse que de renfermer le roi dans la forteresse de Sciativa ou dans un château éloigné de tous rapports avec le conseil de Castille. Les instances du roi devinrent si pressantes, sa tristesse si vive, que Charles-Quint crut indispensable

plaisir que de sçavoir l'obéissance que vous portez à Madame en vous monstrant estre vrays, loyaux et bons François. Je la vous recommande tousjours et mes petits enfants qui sont les vostres et de la chose publique, vous asseurant que en continuant en la diligence et demonstration que avez fait jusques icy donnerez plus grand envie à nos ennemys de me dellivrer que de vous faire la

d'appeler enfin le roi de France à Madrid. On traversa donc le beau royaume de Valence, ses routes parsemées de lauriers-roses, par Chinchilla, Albacèta, la ville aux couteaux de fin acier, Ocana et Aranjuez. L'ardent amour de François Ier pour les arts fut réveillé par l'aspect de ces monuments mauresques çà et là semés comme des perles d'Asie sur le territoire de l'Espagne, souvenir de la récente domination des Arabes; et cela fit un peu diversion au chagrin qui lui dévorait le cœur.

Enfin le roi salua Madrid. Ce n'était pas Milan, Florence, aux mœurs gaies et rieuses, mais un peuple sombre et fier à la fois; avec ses coutumes sentencieuses et bizarres; qui se drapait dans son manteau; et un roi tout ouvert, tout franc, devait éprouver de la fatigue à la vue de ces fiers Castillans qui ne marchaient que d'après les traditions des ancêtres. Chaque chose était réglée d'avance, chaque

guerre. L'empereur m'a offert quelque party pour ma delivrance, et ay esperance qu'il sera raisonnable et que les choses bientost sortiront leur effect et soyez seurs que comme pour mon honneur et celui de ma nation, j'ay plustost honneste prison que honteuse fuite; ne sera jamais dit que si je n'ay esté si heureux de faire bien à mon royaume, que pour envie d'estre délivré, je y face mal, estimant bien heureux pour liberté de son pays toute sa vie demeurer en prison. Votre roy. FRANÇOYS.»

rang ponctuellement ordonné; nul ne dépassait ce compassement de la vie qui fait le désespoir des esprits faciles et abandonnés. De là cet ennui de François Ier à Madrid, ce marasme qui prépare sa maladie si dangereuse, parce qu'elle était le résultat de la plus profonde mélancolie. Lui, noble, loyal, aisé, était en présence d'une grandesse qui cherchait à lui montrer ses prérogatives et à lui faire sentir un fatal abaissement. Un jour les grands voulurent que le roi les saluât, avant d'ôter leurs sombreros, et François Ier préféra ne plus voir personne, se contentant de la compagnie intime de quelques serviteurs fidèles et d'un gentilhomme surtout du nom de Montpezat, qui se fit gloire de le servir en varlet comme dans les romans de chevalerie.

Puis ces mœurs demi-mauresques, la jalousie des époux et des amants, cette absence de communication dans la vie, ces femmes voilées à la manière sarrasine; cette vie mystérieuse et cachée au fond des palais : tout cela ne convenait pas au caractère de François Ier. Il avait espéré qu'en venant à Madrid, Charles-Quint s'empresserait de visiter un parent, un ami, ou même, si l'on veut, un loyal adversaire. Il n'en fut rien. Sous prétexte qu'il

ne fallait pas que l'entrevue des deux monarques fût une cause de discorde publique, en dehors de tout caractère d'aménité et de bonne harmonie, Charles-Quint déclara, avec une effusion un peu jouée, « qu'il n'iroit visiter le roi son frère, qu'après que les arrangements politiques permettroient de se serrer cordialement la main. »

François Ier, en arrivant à Madrid, ne reçut de l'empereur qu'un billet laconique dans lequel il lui disait « que le marquis de Lannoy étoit chargé de lui faire tous les honneurs et bon traitement afin de préparer une paix générale pour le bien de la chrétienté. » Et ce billet si vague était écrit dans le dessein évidemment de ne prendre aucun engagement[1] sur les conditions d'un traité que Charles-Quint voulait dicter. Quel ne dut pas être le déses-

[1] *Lettre de l'empereur au roi.* — Bibl. Roy., Mss. Colbert, vol. 71-72, cot. Serilly, nº 153.

« Ce m'a esté plaisir de sçavoir vostre venue par de ça pour ce que à cette heure elle sera cause d'une bonne paix générale pour le grand bien de chrestienté qui est ce que plus désire. J'ai ordonné à mon vice roy venir vers moi pour m'avertir de vostre intention et aussy l'ay chargé continuer au bon traittement qu'il vous a faict et serois bien marry que si vous avez esté bien traitté jusques a yci ne le fussiez encore mieux par deça pour vous donner à connoistre le désir que j'ay de vous demeurer, vostre frère et amy. CHARLES. »

poir de François Ier en se voyant trompé? Qui l'avait engagé à venir en Espagne? Est-ce que lui le roi de France n'était pas l'égal de l'empereur? Est-ce que son blason ne valait pas celui de la maison de Castille? Pourquoi donc se servir d'un intermédiaire? c'était sans doute pour lui imposer la plus dure, la plus inflexible des lois. On lui avait tendu un piége, et de là ce désespoir du roi qui faillit le faire succomber sous les étreintes d'une maladie mortelle.

CHAPITRE II.

LA CAPTIVITÉ DU ROI JUSQU'AU TRAITÉ DE MADRID.

Délibérations du conseil de Castille sur la rançon du roi de France. — Première note de François Ier. — Envoi des négociateurs à Madrid. — Ennui et tristesse du roi. — Sa maladie. — Arrivée de Marguerite de Navarre à Madrid. — La convalescence. — Correspondance secrète. — Négociations. — Départ de Marguerite. — Acte d'abdication de François Ier. — Enregistré au parlement. — Motifs qui hâtent le traité. — Discussion des articles. — Signature précipitée. — Méfiance de François Ier dans les derniers temps à Madrid. — Rechute de sa maladie. — Résolution de départ. — Dernière entrevue entre Charles-Quint et François Ier. — Actes secrets au parlement. — Échange des otages. — François Ier est libre.

AOUT 1525 — AVRIL 1526.

Habitué aux heureux caprices de la fortune, l'empereur Charles-Quint n'espérait pas, cependant, un résultat aussi complet que l'immense cap-

ture du roi de France; son plus puissant comme son plus hardi adversaire était en ses mains, et certes il faut une magnanimité et une grandeur d'âme peu communes pour ne pas se laisser entraîner vers une politique de victoire, quand l'ennemi est abattu. Charles-Quint vit donc ses efforts couronnés, et dès qu'il eut la confirmation de cette nouvelle, par la dépêche du roi de Naples, il réunit le conseil de Castille pour mettre en délibération le sort du prisonnier et le traité qu'on pourrait raisonnablement lui imposer. Cette délibération précieusement conservée, demeure encore aux archives espagnoles : plusieurs avis s'étaient élevés; la majorité d'abord conduite par l'évêque d'Osma, confesseur de Charles-Quint, se prononça pour un système modéré, qui donnerait la liberté au roi dans les conditions d'une amitié loyale sans rien imposer qu'une rançon ; l'évêque invoquant les lois générales de la conscience, montrait à l'empereur tous les bienfaits qu'un tel système pouvait lui attirer. Mais du sein de la grandesse, s'éleva bientôt la dure voix du duc d'Albe, don Frédéric de Tolède, exprimant ici une inflexible opinion de soldat : « Selon lui, on ne fondoit pas les royaumes avec des pensées religieuses et des questions chevale-

resques, vertu bonne pour un simple gentilhomme, mauvaise pour un roi ; quand on vouloit faire durer une monarchie, il falloit l'appuyer sur des bases solides. » Et cette opinion fermement soutenue, domina bientôt le conseil tout entier, et le duc d'Albe put déclamer à l'aise contre l'esprit de la nation française, inconstante, légère et sans foi [1].

Quand on est le plus fort, les prétextes ne manquent pas, et l'histoire du passé est même une puissance qu'on invoque pour trouver des titres aux prétentions les plus extraordinaires. La monarchie française ne s'était-elle pas développée par la conquête, et par des réunions successives d'États acquis sur ses voisins? En vertu des prétentions d'héritage ou du souvenir de possession, on pouvait demander contre cette monarchie, la rétrocession de plusieurs provinces, et le conseil de Castille n'y manqua pas. Charles-Quint héritier de la maison de Bourgogne, pouvait réclamer les droits

[1] « Ceux qui entendent bien les affaires du gouvernement, ne fondent pas les royaumes, les États et les monarchies sur des bienséances et des honnêtetés qui ne sont autre chose que de l'eau bénite de cour, mais sur de bonnes maximes de politique. Les intérêts du prince doivent servir de loi, et l'emporter au-dessus de tout ce qu'on appelle générosité. La civilité, l'honnêteté et la gé-

de cette jeune Marie, l'héritière du duc, presque violemment dépouillée par Louis XI. Ce que la force ou la ruse avait arraché à l'aïeule de Charles-Quint, les malheurs de la guerre devaient l'enlever également à François Ier captif, c'était justice; par le même motif on pouvait lui demander la renonciation à toute suzeraineté sur la Flandre. Les droits de François Ier sur l'Italie n'étant pas mieux fondés, le conseil de Castille exigeait une renonciation formelle à toutes les prétentions sur Milan, Gênes, Naples. Le duc de Bourbon avait vu par un jugement inique, ses biens confisqués, son patrimoine réduit; or, pour le mettre à l'abri contre les caprices d'une suzeraineté arbitraire, on devait créer à son profit une couronne indépendante désormais sans hommage, et son patrimoine serait agrandi du Dauphiné et de la Provence. Autrefois n'y avait-il pas eu des rois de Provence, féodaux de l'Empire? Enfin comme rançon et pour compenser les frais de la

nérosité sont des vertus bonnes pour un simple gentilhomme et pour la société civile, mais ce ne sont pas les vertus d'un souverain. Pour faire durer les monarchies il faut regarder à l'avenir et à des choses plus réelles et plus solides. Ces apparences de générosité sont comme le soleil de Mars, qui disparoît au moment qu'il paroît plus lumineux. Des courtisans peuvent bien être d'avis de

guerre, la France paierait toutes les dettes contractées par Charles-Quint envers Henri d'Angleterre.

Ainsi fut arrêtée la délibération du conseil de Castille. L'évêque en vain fit entendre quelques sentiments généreux, des paroles de douceur et de mansuétude, l'Espagne voulut profiter de la victoire dans toutes ses conséquences. Comme l'empereur craignait de se laisser influencer par l'action personnelle du roi de France, il soutint que tout devait s'accomplir par intermédiaire, parce qu'il n'était pas de la dignité des deux souverains de se voir autrement que pour se donner des marques de loyauté et d'amitié chevaleresque, c'est-à-dire après que les intérêts auraient été arrangés. Ces conditions tristes et inflexibles excitèrent dans l'âme de François I^er^ le plus fatal chagrin; il vit bien que trompé, entraîné par le marquis de Lannoy, il n'avait rien à espérer de la générosité de son adversaire. Le roi en écrivit à sa mère la duchesse

donner la liberté au roi, mais non pas ceux qui gouvernent les États et les empires. Nous devons considérer que les François sont une nation inconstante, légère et sans foi, de sorte que si nous ne prenons de bonnes mesures, ils se moqueront de nous, et appelleront lâcheté ce que nous nommerons générosité.» (Les détails de ce conseil sont conservés aux archives espagnoles de Simancas, n° 367.)

d'Angoulême ; et comme Charles-Quint s'obstinait à ne point traiter en personne, le roi invita le parlement à désigner lui-même des négociateurs qui examineraient les clauses inflexibles qu'on imposait à son malheur. Ces députés immédiatement nommés furent Jean de Selve [1], premier président du parlement de Paris, l'évêque de Tarbes, Gabriel de Gramont [2], et l'archevêque d'Embrun, François de Tournon [3] ; tous trois, hommes calmes, modérés et capables d'exercer une certaine influence sur l'esprit espagnol.

Ces négociateurs arrivèrent à Madrid au moment où le roi captif, profondément attristé, éprouvait les premières atteintes d'une cruelle maladie. Vi-

[1] Jean de Selve, conseiller au parlement de Paris, fut nommé en 1507 par Louis XII, premier président de celui de Rouen, puis de Bordeaux. François Ier l'appela à Paris pour y remplir la même charge.

[2] Gabriel de Gramont, d'une maison illustre de Navarre, était fils de Roger de Gramont, ambassadeur à Rome sous Louis XII ; pourvu d'abord de l'évêché de Couserans, il passa à celui de Tarbes en 1522.

[3] François de Tournon, né en 1489 à Tournon, en Vivarais, prit l'habit de chanoine de Saint-Augustin en 1701, dans le monastère de Saint-Antoine en Dauphiné ; après avoir reçu l'abbaye de la Chaise-Dieu, il fut nommé, à peine âgé de vingt-huit ans, archevêque d'Embrun.

vant presque isolé à Madrid avec les deux dignes chevaliers Chabot, comte de Brion, et le maréchal de Montmorency, il éprouvait le mal du pays, loin des siens, de sa famille et de sa patrie. Ensuite, tout à fait déçu dans ses espérances, l'amertume dévorait son cœur; Charles-Quint n'était qu'à douze lieues de Madrid, aux états de Tolède, et il ne daignait pas venir visiter un roi malheureux, qui accourait lui presser la main de chevalier à chevalier. Déjà dans sa captivité du château de Pizzighitone ou à Valence, entouré des souvenirs de la domination mauresque, François Ier s'était livré à son goût pour la poésie; nourri de la lecture des romans, des grands poëmes du moyen âge et des chroniques, le roi trouvait une certaine consolation à se rappeler les souvenirs de la grande époque, il redisait ses malheurs en vers et en prose; plusieurs des poésies qui nous restent ont été écrites pendant la captivité; il s'y révèle du chagrin, de l'amertume, et comme c'était l'esprit du temps, le poëte s'entretient des champs, de la campagne, des pastourels, des bergerettes, et de l'amour qui dominait tout dans l'existence d'un gentilhomme.

Cependant, à cette lutte morale contre sa mauvaise fortune, les forces du roi s'étaient épuisées;

au commencement de l'hiver il tomba sérieusement malade, sans autre cause première et révélée que la douleur intime et le chagrin qui creusent de longs sillons et des rides profondes. Cette nouvelle bientôt se répandit, elle vint jusqu'à la cour d'Amboise, et aussitôt la duchesse d'Alençon, cette sœur tendrement aimée, se décida à faire le voyage de Madrid. Nulle compagne n'avait l'âme plus douce, et cette faculté rieuse de guérir une plaie plus morale que physique. Jeune et spirituelle princesse, sa présence à Madrid opéra une révolution dans l'esprit du roi, et presque dans l'âme de Charles-Quint, qui l'accueillit avec les plus grands honneurs. Le soir, dans les ennuis de la solitude, Marguerite récitait des vers, en composait à l'honneur de la France; éprise des poésies et des romans du moyen âge, elle aimait à rappeler au roi les histoires de la patrie; et ce frère aimé l'écoutait, folâtrait avec elle d'une manière si gracieuse, qu'on eut tout espoir de guérison. A ce moment on apprit que Charles-Quint, qui avait refusé jusque alors de visiter François Ier, accourait de Tolède; les paroles persuasives de Marguerite avaient, disait-on, opéré ce merveilleux changement. D'autres motifs plus graves déterminaient cette démarche.

Qu'aurait dit l'Europe, si le roi de France était mort à Madrid sans que l'empereur daignât le visiter? Le pape, Henri VIII, toutes les têtes couronnées se seraient indignées de ce traitement sauvage! Un motif même plus intéressé encore déterminait Charles-Quint à préserver les jours de François Ier; captif, le roi de France, pour sa rançon, donnerait de l'argent, des provinces; une fois mort, au contraire, la loi de l'hérédité appelait le Dauphin; et ce prince, devenu roi, n'aurait plus à s'inquiéter des stipulations de Madrid; alors tout le bénéfice de la victoire de Pavie était perdu. Ces calculs durent être faits par le conseil de Castille avant la résolution de l'entrevue : un matin, on annonça que l'empereur venait visiter le roi; Charles-Quint entra sans cérémonial dans la chambre où se trouvaient le maréchal de Montmorency debout, la duchesse d'Alençon assise au chevet de son frère alité, et le comte de Brion près de la porte. L'empereur, seulement suivi de deux pages, relevait sa petite taille par le port de sa tête et la dignité de son maintien; un peu boiteux, il s'appuyait sur le plus jeune de ses pages, gracieux enfant des Castilles. Il fut, pour François Ier, plein d'une douce amabilité, il lui répéta « que la maladie n'étoit heu-

reusement plus rien ; il dépendoit de lui de faire cesser une captivité qu'il déploroit lui-même; comme son bon frère et ami. » Le roi de France lui tendit la main, en déclarant « qu'il n'attendoit pas moins de sa loyauté et de son honneur. » Depuis ce moment la santé de François Ier se rétablit à vue d'œil; il reprit sa gaieté, son goût de chasse, ses dissipations, et, comme si la présence de sa sœur chérie avait réveillé ses goûts de poésie, le roi composa de concert avec elle des sonnets, des madrigaux, des vers, qu'ils aimaient tous deux à réciter le soir pour charmer la convalescence.

Cependant les questions politiques n'allaient pas aussi vite que le rétablissement de la santé du roi; malgré toutes ses politesses empressées et ses témoignages d'amitié [1], Charles-Quint n'en conservait pas moins le désir et la volonté d'obtenir la meilleure rançon possible et les plus grands avan-

[1] L'empereur s'informe toujours avec une grande sollicitude de la santé de son royal prisonnier; il lui écrit de sa main. — Bibl. du Roi., Mss. de Colbert, vol. 71-72, cot. Serilly, nº 153.

« Monsieur mon frère, puisque je n'aye le loysir de vous veoir si souvent que je voudrois, j'envoye mon vice roy de Naples vous visiter et vous prier que par luy me faciez sçavoir de vostre bon portement, lequel désire et ne fais doubte, avant tout desir estre vray bon frère et amy. CHARLES. »

tages de l'événement heureux qui avait mis le roi de France dans ses mains : s'il abandonnait quelques-unes des conditions imposées à l'égard du connétable, il insistait pour obtenir la Bourgogne, la Flandre, et surtout la renonciation formelle à tous les droits du roi sur l'Italie. Ses instances devinrent si vives qu'il naquit au cœur du roi une résolution très-noble, et dont les traces ont été récemment trouvées dans les registres du parlement de Paris. Auprès de sa sœur, fière et digne, François Ier ne devait puiser que de belles inspirations; et il lui remit un acte authentique par lequel il renonçait, lui, au titre de roi de France, de manière qu'il n'était plus qu'un simple gentilhomme prisonnier à Madrid ; le gouvernement n'étant plus dans ses mains, il ne pouvait dès lors plus rien concéder, se sacrifiant ainsi personnellement à l'intégrité et à l'honneur de la France. Cet acte secret est conçu dans les termes d'une résignation admirable : « Comme le roi éternel régnant par puissance invincible sur le ciel et la terre, nostre sauveur et rédempteur Jésus-Christ, chef de toutes les puissances célestes et terrestres, et au nom duquel chacun doit baisser et incliner la tête, et fléchir le genou, ait donné forme et exemple d'hu-

milité à tous les rois, et princes chrétiens en soi humiliant devant Dieu son père, et par amour inestimable ait fait oblation et sacrifice tant de son corps que de sadite volonté..., désirant de tout nostre pouvoir, en toutes choses, suivre nostre chef, seul guide, protecteur et patron de Nous et de nostre Royaume de France très-chrétien; et reconnoissant les grandes grâces qu'il nous a généralement et particulièrement faites, en nous mettant en ce monde et appelant au titre de roi très-chrétien, pour conduire, régir et gouverner le très-noble, et en toutes vertus l'excellent peuple françois, pour la paix et tranquillité duquel avons voué et dédié à Dieu nostre personne, vie, force et volonté[1], étant tout à faict résolu, moyennant sa grâce et vertu, prendre en gré sa discipline paternelle; puisqu'il lui a plu nous envoyer captif, après avoir perdu une bataille où nous avons mis nostre personne en grand danger de mort, pour vouloir chasser nos ennemis de nostre royaume, qui l'avoient iniquement envahi, et

[1] Au moment où cet acte de renonciation était rédigé, la gracieus-duchesse d'Alençon ne cessait de voir et de solliciter Charles-Quint. Il résulte de la correspondance manuscrite de cette princesse que l'empereur voulait toujours la voir seule et sans témoins; ce que put obtenir Marguerite, c'est que sa dame d'honneur tiendrait le bouton de la porte drapée (manuscrit communiqué par M. Champollion).

rejeter la guerre hors, pour après pouvoir parvenir à une bonne paix, au repos de la chrétienté, que pour intention seule de reconquérir les terres qui de droit nous appartiennent, et desquelles nous avons naguère esté injustement déchassés et dépossédés; et après avoir été en icelle bataille, nostre cheval tué sous nous, et avoir plusieurs de nos ennemis en grand nombre convertis leurs armes sur nostre personne, les uns, pour nous tuer et occire, les autres, pour en faire proie et butin, et qu'il lui a plu, par sa bonté et clémence, en tel et si extrême danger, nous sauver la vie et honneur, que nous estimons bénéfice commun à nous et à nos subjetz; encore avons-nous depuis nostre prison et captivité, après avoir esté mené et conduit en divers lieux, par mer et par terre, esté mis et réduit ès mains de l'élu empereur, roi de Castille, duquel comme de prince chrétien et catholique nous avions jusqu'à présent espéré humanité, clémence et honnesteté, attendu mesmement que sommes à lui prochain en consanguinité et lignage, et d'autant plus ladite humanité attendions-nous et espérions de lui, que nous avons porté dans la prison une griefve maladie, et telle que nostre santé et guérison étant à tout désespérée, Dieu, en con-

tinuant envers nous ses bénéfices, nous a remis sus et comme ressuscité de mort à vie, en laquelle extrémité de maladie n'avons toutefois en rien comme le cœur de l'empereur estre aucunement ému à notre délivrance et conséquemment au bien de paix et repos de la chrestienté qui s'en pouvoit ensuir, encore que par les ambassadeurs à lui envoyés par nostre très-chère et très-amée dame et mère, régente de France. Après lui avoir suffisamment montré les querelles qu'il prétend avoir contre nous et la couronne et maison de France, n'estre en aucune manière raisonnables et fondées en justice, lui ayant esté faites plusieurs grandes offres pour parvenir à notre délivrance et au bien de la paix, et depuis nostre très-chère et très-amée sœur unique, la duchesse d'Alençon et de Berry ayant pris la peine et travail de venir par mer et par terre vers ledit empereur, et lui avoir fait les plus honnestes et gracieuses remontrances dont elle s'est sçu adviser pour l'engager à faire acte d'honneur et d'humanité, réquerant amitié et à lui alliance par mariage de nous et de nostre très-cher et très-amé fils le dauphin avec ses sœurs et nièce, et néanmoins, outre et par dessus les autres offres faites par les princes, ambassadeurs de nostre dite

dame et mère, a offert de rechef plusieurs grandes choses, et plus que ne doit porter et mériter la rançon du plus grand prince du monde, avec alliance, paix et amitié. Néanmoins le dit empereur n'a voulu entendre nostre délivrance, jusqu'à ce qu'il eust en ses mains la possession du duché de Bourgogne, comté de Macon et d'Auxerre et Bar-sur-Seine, avec plusieurs autres aussi grandes et déraisonnables demandes, desquelles, après estre en possession, estoit content de nous délivrer et de ce bailler otage et remettre la querelle qu'il prétend à la dite duché, à la connoissance et jugement des arbitres élus par le consentement des parties, lequel parti, comme déraisonnable et grandement dommageable à nostre royaume et bons et loyaulx subjets, n'avons voulu accepter, ains plutost délibéré et résolu porter et endurer telle et si longue prison qu'il plaira à Dieu que nous portions... Pour ces causes et autres bonnes et grandes considérations que Dieu le créateur fait et cognoist, le tout à son honneur, louange et gloire, à ce nous mouvans, voyans pour cette heure ne nous estre permis par honneste composition, sortir hors du lieu où nous sommes et retourner en nostre royaume, où nous désirons toutefois l'administration de la justice estre cepen-

dant faicte et confirmée à nos subjets, comme la raison veut et requiert, et que nous pourrions faire si nous y estions en personne; sçavoir faisons à tous présens et advenir que par bonne et meure délibération du conseil, nous avons voulu, ordonnée et consenty et par édict perpétuel et irrévocable, voulons ordonnons et consentons et tel est nostre plaisir, que nostre très-cher et très-ami fils, François Dauphins duc de Viennois, nostre vray et indubitable successeur par la grâce divine, nai et appelé après nous à la couronne de France, soit dès à présent déclaré, réclamé, tenu et reputé roy très chrétien de France, et comme roy, couronnez oingt, sacré avec et en gardant toutes les solennités requises et accoustumées et à lui seul, comme à vray roy et indubitable, tous nos autres très-chers et bien amés enfans masles, femelles, ses frères et sœurs nos très-chers et très-amés parens princes de nostre sang, les archevêques, évêques, chapitres, abbayes, prélats, nobles et peuples de France, ayant recours comme à leur roy et vray seigneur et prince, et comme roy, le tiennent, reçoivent et traictent, en luy obéissant entièrement et à ses commis, officiers et députés, comme ils ont faict par cy-devant à nostre personne estant à nostre royaume. » Or par

cet écrit si noblement rédigé la captivité du roi n'était plus qu'un fait ordinaire et presque sans importance. Sacrifice pur et grand qu'il faisait à la chose publique par l'abdication ! simple particulier, désormais il vivait à Madrid, et Charles-Quint n'aurait plus intérêt à le persécuter et à le détenir. La duchesse d'Alençon partit glorieuse du noble désintéressement de son frère, car elle était fière de lui, fière de la dignité de sa couronne.

A Paris la ville était toute inquiète de savoir des nouvelles du roi; de temps à autre venaient quelques messagers, porteurs de lettres, et il en arriva une du sieur Babou [1] qui annonçait la convalescence de notre sire et l'espérance qu'il serait délivré dans peu de temps. La régente s'empressa de donner avis au parlement de cette bonne nouvelle. La cour toujours pieuse, toujours dévouée aux choses chrétiennes, ordonna qu'une procession générale serait

[1] *Lettre du sieur Babou, trésorier de l'épargne et receveur général des finances, à madame la régente.* — Mss. de Colbert, vol. 71, T. 72, coté Serilly, n. 53.

« Madame depuis le partement de Commeraye le roi a tousiours continué en son amendement, lequel je ne vous sçaurois mieux certifier que par le partement de madame vostre fille laquelle connoist et veoit le d. sieur estre si bien qu'elle l'abandonne demain pour s'en aller à Tolède pour suivre ses affaires desquelles ainsy que l'on

faite à la Sainte-Chapelle, vers laquelle on porterait les reliques de la vraie croix : « pour rendre grâce du recouvrement de la santé de notre sire. »

Néanmoins les alarmes ne cessaient d'être grandes; aux registres du parlement on trouve une curieuse anecdote sous la date du 18 octobre 1525; il vint à la grande cour du palais quatre personnes à cheval, contrefaisant les courriers avec vêtements de deuil, et ils crièrent et publièrent des vers contenant en substance que le roi était mort, et ajoutèrent plusieurs choses inconvenantes pour l'honneur de la couronne, sorte de conjuration favorable, on le croit, au parti féodal du connétable de Bourbon et de Charles-Quint. On voulait, en supposant la mort du roi, s'emparer du gouvernement de l'État contre madame la régente. La cour fut bientôt rassurée, car son premier président, M. de Selves, un des envoyés

peut juger par les conjectures, l'issue sera a vostre intention et désir. Le vice roy de Naples vint mercredy icy de par l'empereur pour veoir et visiter le roy et luy apporta une lettre du d. sieur empereur et une autre à ma dite dame vostre fille laquelle je vous envoye pour veoir la gracieuseté dont il use qui est pour tousiours asseuré que les choses viendront au plaisir de Dieu à bonne fin. Le vice roy partit hier pour retourner devers le d. empereur et peu après luy partirent messieurs d'Embrun et premier président pour aller à Tolède préparer la venue de ma

à Madrid, écrivit lui-même que le roi était en pleine convalescence; et quelques instants après une autre lettre du premier président à la régente lui annonça que les négociations allaient à bien et qu'on aurait un résultat favorable à la couronne.

Le président de Selves, en effet, le chef des députés à Madrid, arrivait enfin à un traité, et voici dans quelles circonstances : pour éviter la trop grande influence de François Ier sur la paix, et se réserver surtout la liberté de dicter les conditions, Charles-Quint avait fixé le lieu des conférences à Tolède, la ville du vieux palais des rois, et où l'empereur venait de réunir les cortès. Là s'étaient rendus le premier président de Selves, l'archevêque d'Embrun, députés de la reine mère, aux-

dite dame vostre fille, laquelle est délibérée de tant presser et solliciter qu'elle espère plustost que vous ne pensez vous rendre fils et fille et se consoler avec vous, Madame de la grace que nostre Seigneur vous a faicte de le vous avoir saulvé d'une sy extrême maladie que celle qu'il a eue qui a esté telle que vous dira ce porteur avec les autres choses commises à la créance. Madame, je prie nostre Seigneur qu'il vous donne très bonne et très longue vie. Escrit à Madrid ce premier jour de octobre. Signé Babou. »

Le parlement, dès que le roi est captif, exerce les actes du gouvernement politique. On peut en suivre l'histoire dans ses registres.

« La cour a ordonné qu'elle vaquera demain pour aller en pro-

quels s'était joint le maréchal de Montmorency, envoyé par le roi captif. Avant de commencer les conférences, les députés s'étaient spécialement adressés à la générosité, à la grandeur d'âme de Charles-Quint; les archives de la maison d'Autriche possèdent encore cette humble supplication pour appeler mansuétude et miséricorde de l'empereur, dans cette crise que la fortune faisait subir à François Ier. Le président de Selves surtout rappelait les beaux traits de l'antiquité; c'était tour à tour l'histoire sainte et profane, Rome et la Fable, les romans de chevalerie et les chroniques. Cette tête du parlement toute farcie de l'érudition de l'époque, devenait l'expression de ce chaos qui marquait la renaissance. C'était mal connaître

cession généralle en forme de cour partant de la saincte chapelle à Nostre Dame de Paris, où sera portée la vraye croix pour aller rendre grâce à Dieu de la santé qu'il a donnée et restituée au roy et pour le supplier que son plaisir soit le remettre bientost en bonne santé et liberté en son royaume. »

Extrait des registres du parlement, octobre 1525.

« Ce jour de rellevé sont venus en la grand cour du palais de céans quatre personnes à cheval déguisez contrefaizans les postes, ayant des chappeaux verds en leurs testes que l'on dit estre montés à cheval à la porte Saint-Michel, et sont venus courans par les rues jusques au dit palais où ils ont crié et publié certaines rimes contenant en substance que le roy estoit mort et que madame ré-

Charles-Quint; de pareilles prières n'allaient ni à son cœur, ni à sa tête plus froide encore que son cœur. Dès qu'il tint François Ier en son pouvoir, sa résolution fut prise, et il ne s'en démentit pas un seul moment. En politique il est toujours des raisons même pour justifier la violence, et l'empereur s'était fait une certaine logique qui expliquait parfaitement ses rigueurs et son inflexibilité à l'égard du roi de France. Ces motifs se révèlent dans les procès-verbaux des conférences rédigés entre les députés de la régente pour arrêter les conditions de la paix de concert avec les délégués de Charles-Quint, le comte de Nassau, le chancelier Guatimara, le seigneur de Baurin, et un peu plus tard le vice-roi de Naples, marquis de Lannoy. Les raisons que

gente en France en avoit grand déconfort; que les sages le celoient et qu'il falloit que les fols le declarassent et publiassent et plusieurs autres choses, contre l'honneur du d. seigneur et de mad. dame et de la maison de France..... et se sont après retirés courans par les rues jusques à Nostre-Dame-des-Champs où ils sont descendus, et on a mis gens après pour sçavoir qui ils sont depuis fut ordonné par la cour au bailly du palais d'informer du fait susdit. »

Lettre du premier président Jean de Selve au parlement. (Registre du parlement.)

« Messieurs, considérant le grand ennuy que pouvez avoir conseu sçachant la griefve maladye du roy, il m'a semblé vous devoir

développent les députés de l'empereur, et surtout le chancelier, sont tout à la fois historiques et politiques; ils se défendent contre cette idée que Charles-Quint commet une injustice en demandant la cession de divers territoires au roi captif; le chancelier développe au contraire cette pensée « que son maître auroit bien autre chose à réclamer par droit d'héritage et de justice : s'il alloit à la rigueur, est-ce que le Languedoc et la Provence n'appartenoient pas à Charles-Quint, comme héritier des empereurs et suzerain de leur fief? Rien de plus incontestable que ses droits sur la Bourgogne, que Louis XI avoit réunie à la couronne par une usurpation manifeste. » A tout cela le premier président de Selves répond par la prescription, selon le *jus civile et romanum*, et surtout en invoquant les

escrire la convalescence et guerison pour consoler la compagnie. Je l'ay creu par le jugement de deux de ses medecins et autres deux de l'empereur sans espérance et avec ce tous les signes de mort estoient, car demeura aucun temps sans parler, veoir, ne oyr, ne connoistre personne. Il y a aujourd'huy huict jours que madame la duchesse fit mectre en état tous les gentilshommes de la maison du roy et les siens ensemble ses dames pour prier Dieu, et tous receurent nostre Créateur, et après fit dire la messe en la chambre du roy et à l'heure de l'eslevation du Saint-Sacrement Mons. l'archevesque d'Ambrun exhorta le roy à regarder le Saint-

traditions chevaleresques des romans et des vieux preux, la lecture favorite de François Ier. Le président de Selves puise des arguments même dans les récits de la bataille de Roncevaux, et les malheurs arrivés à Charlemagne.

Comme c'est un parti pris d'imposer à François Ier la cession préalable de la Bourgogne, ces conférences n'aboutissent qu'à faiblement diminuer quelques-unes des prescriptions impératives résolues par le conseil de l'empereur. Le traité fut spécialement achevé par l'intervention du marquis de Lannoy et du connétable de Montmorency; le premier président de Selves et le chancelier de l'empereur se fussent perdus dans des subtilités indéfinies comme gens de palais, si le connétable et le vice-roi de Naples n'eussent mis un terme à

Sacrement, et lors le d. sieur qui avoit esté sans veoir et sans ouir regarda le Saint-Sacrement, et leva les mains et après la messe mad. la duchesse luy fit presenter le d. Saint-Sacrement pour l'adorer et incontinent le roy dit : C'est mon Dieu qui me guerira l'âme et le corps; je vous prie que je le reçoive, et à ce qu'on luy dit qu'il ne le pourroit avaller, il respondit que sy feroit, et lors mad. la duchesse fist departir une partie de la saincte hostie laquelle il receut avec la plus grande componction et d'onction qu'il n'y avoit cœur qui ne fondit en larmes; mad. dame la duchesse receut le surplus du d. Saint-Sacrement et de cette heure-

ce débat. Il y a souvent bien des motifs de rapprochement entre deux loyales épées, entre deux nobles et franches convictions. Le vice-roi de Naples exerçait une grande influence sur Charles-Quint; et le maréchal de Montmorency était le plus écouté des serviteurs de François Ier. Tout le monde désirait voir finir une royale captivité pesante et difficile même pour l'empereur, et qui jetait sur sa personne quelque chose d'odieux et de profondément déplorable. Le traité signé à Madrid était dur; mais enfin François Ier obtenait la liberté, le premier de ses vœux, la plus ardente de ses prières. Cette liberté il l'achetait par la cession de tous ses droits, de toutes ses prétentions sur l'Italie, sur Gênes, sur Milan, sur Naples même : belles terres que les chevaliers de France avaient tant rêvées. Par le second article, le roi de France cédait également la Bourgogne, ce duché acquis par la haute

là, il est tousiours allé en amandant de la fièvre qui luy avoit duré vingt trois jours sans lascher, le laissa, tellement qu'il est hors de tout danger. Messieurs, après la convalescence du roy, mad. la duchesse partira demain de Madrid pour venir en ceste ville devers l'empereur, et esperons au plaisir de Dieu que la délivrance du roy et la paix universelle s'en ensuivra. Escrit à Tolède, le premier jour de novembre 1525. Votre très humble serviteur et frère,

« Jean de Selve. »

politique de Louis XI, comme un lien commun entre les provinces de Flandre et de Franche-Comté. Le gonfanon espagnol s'élèverait encore une fois sur Dijon, la belle cité. En même temps renonciation de la part du roi à la suzeraineté de Flandre et de l'Artois, et aux protections politiques accordées à la Navarre, au duc de Gueldre, au duc de Wurtemberg et même au brave et digne Guillaume de La Marck, le fier seigneur qui avait commencé la guerre. En Italie, le roi de France devait renoncer à ses alliances; et désormais l'empereur, maître d'agir partout, pourrait réprimer la révolte, dompter les populations, amener enfin pour lui-même la domination universelle.

Charles-Quint suivit la méthode habile de se rattacher d'intimes alliés en n'abandonnant aucun de ceux qui avaient suivi ses drapeaux : tels étaient le connétable de Bourbon et le prince d'Orange. Sans doute il ne pouvait pas imposer les dures et inflexibles conditions que dans l'origine il avait demandées à François I^er^ pour le duc de Bourbon rebelle. Les choses ayant changé de face, il ne s'agissait plus de créer une royauté indépendante pour le connétable; mais le traité imposait la restauration absolue du prince rebelle dans tous ses

domaines, et même un agrandissement de puissance en sa faveur; et avec lui tous ceux qui avaient suivi son drapeau, arboré son étendard, devaient également rentrer dans leurs biens, dignités et pouvoirs. Le prince d'Orange, dépouillé par arrêt du parlement, possesseur de grands fiefs sur les confins de la Provence, fut également rétabli; et le traité de Madrid déclara qu'il serait rendu à sa pleine suzeraineté [1]. Ensuite étaient stipulées les rançons d'argent; et ici l'habileté de Charles-Quint fut de mettre en hostilité, par une stipulation curieusement étudiée, Henri VIII et le roi de France. Dans les guerres actives, plus d'une fois l'empe-

[1] Voici le résumé des articles du traité de Madrid, signé le 14 février 1526.

Paix à perpétuité entre l'empereur et François Ier, leurs héritiers et successeurs. — Mariage du roi avec Éléonore, veuve du roi de Portugal, à laquelle l'empereur, son frère, constituait en dot, la somme de 200 mille écus. — François Ier, mis en liberté au plus tard le 10 mars, à la condition qu'en même temps qu'il passerait en France, on enverrait en Espagne le Dauphin et le duc d'Orléans, ses fils, ou à leur place douze des plus grands seigneurs de France, au choix de l'empereur, en qualité d'otages, jusqu'à ce que les articles du traité soient approuvés par les états du royaume. — Restitution avant le mois de mai du duché de Bourgogne à l'empereur, avec toutes ses appartenances et ce qui dépend de la Franche-Comté. — Renonciation du roi à la souveraineté tant du comté et duché, qu'à celle de Flandre et d'Artois. —

reur avait eu recours pour ses besoins à Henri VIII, le prince le plus riche en sterlings et en écus d'or; et sa dette envers les Anglais s'élevait à six cent mille écus. Eh bien! cette dette, n'était-il pas d'une grande habileté de la mettre sur le compte du roi de France, de telle sorte que ce contrat d'intérêts ne pût jamais permettre aux deux princes de se rapprocher dans une paix sincère, chose tant redoutée par l'empereur? Enfin, pour donner à ce traité une empreinte de fraternelle amitié, François Ier, à peine veuf de Claude de France, promettait d'épouser la reine douairière de Portugal, la sœur de Charles-Quint: comment l'empereur serait-il soupçonné d'imposer des conditions impé-

Renonciation aussi à tous ses droits et prétentions sur Milan, Naples, Gênes, Tournay, Ast, Lille, Douai et Hesdin. — Promesse de François Ier d'obliger le duc d'Albret de renoncer à ses droits et prétentions sur le duché de Navarre en faveur de l'empereur, et en cas de refus de joindre ses forces à celles de l'empereur pour l'y forcer. — Renonciation de l'empereur à ses droits sur les comtés de Ponthieu, Boulogne, Guyenne et sur les villes de Péronne, Montdidier et autres seigneuries de Picardie. — Amnistie générale pour tous ceux qui avaient suivi le parti du duc de Bourbon et engagement de les remettre en possession de tous leurs biens sans pouvoir être recherchés sur ce sujet. — Promesse de marier le Dauphin avec la fille de la reine Eléonore, quand ils seraient en âge. — Payement par le roi de France des dettes de l'empereur au roi d'Angleterre.

ratives et forcées à un prince qui se rapprochait si intimement de sa famille?

Tel fut le dur traité qui rendait la liberté au roi de France. C'était à Tolède qu'il avait été préparé sous la volonté impérative de Charles-Quint, alors renfermé dans un royal monastère, et dictant ses conditions et ses lois à son prisonnier. Il y eut cela de particulier dans cette grave affaire, que ni le roi de France ni l'empereur n'étaient convaincus de l'efficacité et de la sincérité de ce traité. Charles-Quint semblait avoir le sentiment intime que ces conditions inflexiblement imposées à un prince captif ne l'obligeaient pas en conscience; il revenait donc toujours à cette question : Ce traité sera-t-il fidèlement exécuté? Et de son côté, François Ier au moment où il apposait son scel à la triste convention, faisait parvenir au parlement de Paris une protestation secrète [1] contre le manque de liberté

[1] *Protestation faite par le roi contre le traité de Madrid.* — Bibl. Roy., Mss., Colbert, vol. 71-72, cot. Serilly, nº 153.

« Dimanche, treizième jour de janvier, l'an mil cinq cens vingt-cinq au chasteau de Madrid, le roi estant en la propre chambre en laquelle il a esté si longuement et grièvement malade, est survenu Jean de Selve, seigneur de Cronnières, premier président de Paris, lequel a dit au d. sire que les articles concernans la délivrance et liberté de sa personne en la paix et mariage du d. sire

et l'abus qu'on en avait fait pour contraindre sa volonté à Madrid. Dans les idées de jurisprudence dominant au XVI^e^ siècle, il serait facile aux légistes de trouver des motifs pour expliquer la rupture d'une convention où la liberté n'existait pas entière de part et d'autre. Le *Corpus juris*, les Pandectes invoquées par le parlement offraient des textes pour justifier la cassation de ces articles odieusement impératifs pour la nationalité française et la grandeur du roi. En supposant même le monarque en toute indépendance, il n'était jamais que simple usufruitier de ses domaines, et, sous ce point de vue, il ne pouvait en dépouiller ses enfants sans l'autorisation des états généraux ou au moins du parlement de Paris. Or, de ces principes du vieux droit on ferait résulter mille causes pour briser le traité de Madrid.

En étudiant les retards que Charles-Quint sem-

avec très haute et très puissante princesse madame Éléonor, reine douairière de Portugal, etc. Ce jourd'huy avoient esté arrestés et escrits par les ambassadeurs de l'empereur, le tout en ensuivant le vouloir et plaisir de l'empereur auxquels et à ses d. ambassadeurs avoit fallu nécessairement complaire quasi en toutes choses. Ce que n'eussent faict les ambassadeurs de France, n'ayt été l'exprès commandement à eux faict par le roy le 19^e^ jour de décembre 1525, pour ce que les d. articles et traitté de paix conte-

blait mettre à la liberté de François Ier, on peut croire qu'il se faisait de justes idées sur les difficultés et les embarras que préparait l'exécution du traité de Madrid. Plus de vingt jours s'étaient écoulés, et on ne parlait pas encore du voyage du roi de France vers son royaume; il demeurait toujours prisonnier et plus attentivement surveillé. Le chancelier Guatimara avait fait des remontrances très-vives à Charles-Quint sur la nécessité de prendre des garanties autres que celles de la parole du roi; et l'empereur exigea que les enfants de France, le Dauphin et le duc d'Orléans, fussent remis en otage; ou, en échange des enfants du roi, douze seigneurs de la cour au choix de l'empereur; et certes ce choix eût été fait parmi les plus riches, les plus forts, les meilleurs chefs de guerre, de manière à désorganiser complétement le système militaire de la France. Et malgré ces précautions, Charles ne se hâtait pas de rendre la liberté à son captif, impa-

noient plusieurs choses contre justice et contre raison, à sçavoir etc. Lesquelles choses ainsi par le roy ouyes et entendues, commanda au premier président de prendre et recevoir le serment de tous ceux qui lors estoient en sa chambre de tenir secret et ne reveler jamais à personne ce que par le d. sieur leur seroit dit cy après à autres qu'à ma dicte dame sa mère et à madame la duchesse d'Alençon sa sœur et à ceux que madame ordonneroit, lequel serment

tient et inquiet de ces retards. Enfin le vice-roi de Naples vint annoncer de nouveau que François Ier s'alitait sous cette influence déplorable d'ennui et de langueur qui, déjà une première fois, avait menacé ses jours. Alors l'empereur, tout à coup changeant de ton et de langage, vint lui-même annoncer à son prisonnier qu'il était complétement libre, et il le fit avec sa grâce accoutumée, et des paroles de loyauté, bien capables de saisir l'âme chevaleresque de François Ier. Charles, préparant les fêtes des fiançailles du roi de France avec la reine de Portugal, lui prodigua les plus vifs témoignages de loyale satisfaction; les rues de Madrid, de Tolède, jusque alors si tristes, prirent un aspect de fête et de réjouissance. Le vice-roi, le principal auteur du traité, se chargea d'accompagner François Ier jusqu'à la frontière, et pendant cinq lieues, l'empereur caracola à ses côtés, sur un bel andalous, en lui donnant la droite, comme si le malheur imprimait

fut faict en la prezence du d. sieur par l'archevesque d'Ambrun, Mre Anne de Montmorency, chevalier de l'ordre, mareschal de France, le sieur de Brion, Mre Jean de la Barre, Chevalier, bailly de Paris, Claude Gouffier sieur de Boisy, et nous notaires et secretaires dessous signez et aussi fut fait semblable serment par le d. de Selve, premier président, après qu'il eut par commandement du roy faict jurer tous les dessus nommez, protestèrent, etc. »

une plus grande dignité à la couronne. On racontait que, dans son voyage, Charles-Quint, toujours fort inquiet sur l'exécution du traité de Madrid, demanda au roi, son ami, si c'était bien librement qu'il avait signé la convention. « Ce n'est pas seulement comme roi dominé par la politique, dit-il, que je vous demande votre parole, mais comme gentilhomme. » Or, tant le roi était heureux de quitter la terre d'Espagne, d'être libre; qu'il promit cette foi avec un accent de sincérité remarquable; alors Charles-Quint lui serra la main en gage de foi mutuelle. Cette conversation est-elle vraie ou une simple supposition des chroniques espagnoles pour jeter de l'odieux sur la violation des traités de Madrid? Tant il y a que François Ier avait scellé de son sceau la convention politique, et que cela valait parole de gentilhomme, puisqu'on prenait Dieu à témoin. La cause de rupture vint de plus loin et de plus haut.

Le voyage à la frontière fut gai; les villes se montrèrent plus parées. Hélas! lorsque la tristesse est au cœur, tout paraît monotone, les monuments revêtent quelque chose de triste, le soleil se voile, les campagnes sont moins riantes, les zéphyrs moins rafraîchissants. Le roi François Ier qui, captif,

avait vu l'Espagne comme une terre maudite, salua d'admiration les sites et les beautés de la route, les monuments arabes, la cathédrale de Burgos, les noirs rochers de Pan Corvo, la riante Biscaye. Enfin on arriva sur les bords si souvent historiques de la Bidassoa, où devait se faire l'échange du roi contre les enfants de France. Les ordres de Charles-Quint sur ce point étant d'une rigueur extrême, tout se fit avec beaucoup de solennité, et malgré les paroles et les serments, on agit dans ce marché d'otages avec autant de rigueur que s'il avait été question d'un prêt d'argent de juif à juif. Le milieu de la Bidassoa ne fut franchi par le roi que lorsque les enfants de France eurent passé sur la rive opposée, avec une sévérité telle qu'il ne fut pas permis à François Ier d'embrasser ses enfants, parce que cela pouvait compromettre la sûreté des otages, et qu'un coup de main pouvait les enlever.

Les gentilshommes espagnols, sous prétexte de rendre honneur au roi, le gardaient à vue, avec ordre de faire feu sur toute embuscade de soldats postés par la reine mère. Combien fut grande la joie de François Ier lorsque enfin il put toucher le sol de la patrie ! [1] Il en pleura de transport, et tant

[1] Ce fut le 15 mars 1526; un an et vingt-deux jours après la bataille de Pavie.

le sentiment de la liberté est égoïste qu'il jeta à peine quelque regret sur la destinée des enfants de France qui allaient, pauvres petits captifs, payer la liberté du père dans les prisons de Madrid. Il monta à cheval et courut à toute bride jusqu'à Saint-Jean-de-Luz, et, craignant quelque surprise, il courut encore à crever son coursier jusqu'à Bayonne où là seulement il trouva la reine mère tant aimée, sa cour, toute également pleine d'ivresse et de joyeux transports, de revoir et de saluer le roi, qu'on avait dit tant de fois malade et dont on avait même pleuré la mort.

Le traité de Madrid qui rendait la liberté à François Ier, ne présentait aucun de ces grands caractères qui constituent la paix définitive entre les peuples. Abuser de la victoire et des malheurs d'un prince et d'une nation, ce n'est pas finir la guerre, c'est jeter des ferments de nouvelles batailles et créer des ressentiments profonds que chacun garde longtemps au cœur. Quand on veut qu'une convention dure, il faut la faire juste; la victoire n'est pas un droit, elle est un fait; et pour l'ennoblir il faut l'élever jusqu'à la modération. On avait trop abusé de la captivité de François Ier, et, au lieu de tout absorber dans son ambition, l'empereur eût

mieux fait de se montrer généreux, et de se créer par cette grandeur naturelle un protectorat en Allemagne ou en Italie. Homme habile comme il l'était, il devait voir que ce traité ne serait pas tenu, et qu'on avait mille moyens de le casser par l'intervention de la judicature; s'il l'avait cru juste, aurait-il pris tant de précautions, imposé tant de serments, et s'il n'était pas réalisable, à quoi bon l'imposer? Quand un prince est placé si haut, son éclat ne résulte pas de quelques provinces de plus, de quelques territoires réunis, mais de cette équité forte que crée un ascendant européen, et celui-là on ne le perd point par quelques revers de fortune ou quelques malheurs de batailles!

Au reste les enfants de France, jeune varlets de si bonne race, furent traités d'abord avec une haute distinction par la cour de Charles-Quint. Il eût été odieux de détenir captifs de pauvres enfants qui se livraient pour la rançon de leur père! On les envoya immédiatement à Vittoria, si près de la frontière, afin de les rendre sains et saufs à la première nouvelle de l'exécution du traité. Puis on leur désigna pour lieu de captivité la province d'Andalousie, au centre même de l'Espagne, parce qu'on était informé des protestations de François Ier

et des résistances du parlement qui ne voulait point admettre qu'un roi pût céder une province et priver ainsi ses héritiers d'une portion brillante de son héritage, et cette théorie rendait tout à fait inutile les engagements de François Ier à Madrid.

CHAPITRE III.

L'EUROPE DURANT LA CAPTIVITÉ DE MADRID.

Progrès des Turcs en Hongrie. — Affaiblissement de l'unité catholique. — Disparition du moyen âge. — Morcellement des souverainetés. — Le protestantisme. — Lutte en Allemagne. — Dissolution du vieux droit public. — Influence en France. — Esprit parlementaire. — Universitaire. — Les finances. — Procès de Samblançay. — Noblesse. — Bourgeoisie. — La famille de François Ier pendant sa captivité. — Situation de Paris. — Les châteaux royaux. — La chevalerie. — Composition de l'armée. — Esprit nouveau. — Les chroniques. — Histoire. — La poésie. — Passe-temps et jeux. — Aspect de Paris au retour de François Ier. — Les arts. — Les sciences. — Confusion. — Costume sous lequel se montre la renaissance.

1522-1524.

Quand le roi François Ier, de bonne mémoire, gémissait en la captivité de Madrid, quelle était la situation de l'Europe? Le moyen âge (et j'entends ici la période du VIIe au XVe siècle) divisait le monde en deux vastes idées, profondément sépa-

rées : le catholicisme et le mahométisme. En vertu de cette division, la chrétienté s'était levée dans les croisades, la plus sincère expression du moyen âge. Aussi la meilleure preuve que la vieille société allait disparaître, c'est que rois et peuples restaient presque indifférents à la face du débordement immense des Turcs sur l'Europe. Nul progrès n'était comparable à ceux de Soliman II ; il venait de conquérir Rhodes, d'expulser les valeureux chevaliers, alors mendiant un coin de terre en Italie et en Allemagne. De là d'innombrables armées s'étaient répandues en Hongrie, et 500 000 Turcs, aux cimeterres ensanglantés, gagnaient la bataille de Mohatz [1] contre Louis, roi de Hongrie, et s'avançaient vers Bude ; cette cité une fois conquise [2], la Hongrie succombait. Quelques années encore et Vienne verrait ses murs assiégés par les Barbares.

Cette invasion sauvage, en d'autres temps, eût soulevé la chrétienté tout entière, comme un seul homme ; et maintenant dans ce conflit d'intérêts, dans ce heurtement d'opinions et de principes, elle

[1] L'an 932, le 21 de dzoulcaada (29 août 1526 de J-C.). Le roi de Hongrie y fut tué.

[2] Bude capitula le 3 de dzouledgé (10 septembre 1526.)

excitait à peine la sollicitude des princes chrétiens. Deux puissances semblaient seules s'en occuper avec une sollicitude patriotique; le pape et les ordres religieux. Dans l'oubli et l'indifférence de tous les princes chrétiens pour l'intérêt commun, le souverain pontife et de pauvres moines mendiants voulaient que l'Europe s'armât pour arrêter ce débordement de barbares qui brûlaient les bibliothèques comme Omar, et dispersaient les femmes et les enfants dans les sérails et parmi les janissaires. Et précisément alors il se trouvait que ces deux puissances si patriotiques, si nationales, étaient violemment attaquées par le protestantisme, prêché hautement par Luther en Allemagne. Ce qui brisa le lien commun des souverainetés chrétiennes, le principe moral de toute unité civilisatrice, ce fut la réforme, ébranlant d'abord les liens fédératifs et nationaux de l'Allemagne, pour se répandre ensuite sur l'Europe en discordes sanglantes. Le pape, les ordres religieux auraient sauvé la nationalité grecque du joug des infidèles, s'il n'y avait pas eu schisme et réforme. Le projet des cordeliers pour un armement de l'Europe aurait suffi pour préserver de l'esclavage Rhodes, Chypre, la Grèce entière et l'Orient si plein de chrétiens.

Mais alors Luther désorganisait tout aussi bien les idées de souveraineté dans les gouvernements, et d'obéissance parmi les peuples, que celle de propriété entre les suzerains, les vassaux et les monastères; aux uns il disait : « Pillez les biens de l'Église, » aux autres, « secouez l'unité du mariage; plus de vœux, plus de soumission. » Dans ce chaos qui aurait pu retrouver encore une idée d'unité et de force pour repousser les Turcs? Le catholicisme aurait donc sauvé la Grèce, comme la pensée du moyen âge avait préservé les arts, si l'unité de la foi s'était maintenue; les schismes déchirèrent les nationalités jusque dans leurs entrailles. Depuis la réforme, les intérêts étaient si morcelés, les souverainetés si antipathiques les unes aux autres, qu'on vit François Ier essayer des négociations avec Soliman, et solliciter même un traité; sous prétexte d'intérêts commerciaux, le roi voulait assurer aux Français une sécurité politique en Grèce et en Syrie aux dépens de la noble cause de la liberté. En Allemagne, le luthéranisme divisait, fracassait le vieil écusson de la nationalité germanique. La prédication de Luther favorisait un retour à la barbarie scolastique, et cette influence se faisait sentir sur la France elle-même. Quand un principe est

jeté au monde, il ne faut pas croire qu'il s'arrête dans certaines limites, il marche à son dernier terme : le moyen âge offrait une hiérarchie, et, comme souverain guide de toute pensée sociale, la papauté apparaissait pour récompenser ou pour punir, et avec elle un système de peines et de récompenses futures; les solennelles armes de l'excommunication et de l'interdit étaient les seules forces capables d'arrêter les princes barbares et les générations féodales.

Depuis le XIV^e^ siècle, l'aspect social n'était plus le même; des classes inconnues étaient nées, et un esprit nouveau s'était manifesté au milieu des peuples. Le servage une fois aboli ou modifié, il s'était formé une bourgeoisie disputeuse, sorte de juiverie intéressée au milieu de la liberté féodale, parce qu'elle prêtait et qu'elle gagnait tout ce que la chevalerie dépensait avec sa largesse ordinaire; elle acquit si bons deniers, si belles maisons, si opulents hôtels, qu'à la fin la bourgeoisie put dominer les gentilshommes, et dans les états, souvent, les vilains eurent la prédominance. De cette classe de bourgeois riche et parcimonieuse étaient sortis les gens de judicature, vieux comme les *Établissements de saint Louis;* lorsqu'il y eut lois et cou-

tumes écrites, lorsqu'il s'agit de préciser exactement les cas particuliers, les points de droit, il se forma tout naturellement une profession de basoche et de magistrature avec la coutume d'enregistrer les édits pour les publier ensuite. D'où vint la faculté de remontrances, et la magistrature put s'associer à la direction même du gouvernement. Dès ce moment les parlementaires siégent au conseil; fort instruits dans la législation, le droit romain et coutumes, ils font remontrance, dans les affaires, souvent comme un moyen suspensif, et qui sert très-bien les idées du pouvoir. Lorsque surtout le roi a besoin de résister, de prouver qu'il n'est pas le maître de tenir sa parole, alors il fait intervenir les parlementaires, indépendants de sa volonté, et le poussant à ne point accomplir même la foi jurée.

Cette intervention de basoche corrompit la pensée de loyauté naïve, le noble caractère de la chevalerie, qui avait détrôné la violence féodale. Mettez à la face d'un beau roman du moyen âge, théâtre d'honneur et de courtoisie, les commentaires de Cujas et de Bartole, leurs subtilités sur le droit, sur les actions mêmes les plus incontestées; et vous verrez un changement immense dans les mœurs

de la société. Déjà même dans François Ier se révèle deux hommes : l'un l'expression de la loyauté et de la force chevaleresques, le héros des romans et des chansons de geste ; l'autre le roi de la judicature, le prince dominé par le parlement et alors faisant chicane ; ce qui ne convenait pas à un gentilhomme.

Avec les études de basoche se révèle aussi l'esprit de commentaire, de science et d'érudition, honoré, payé par le roi, et qui exerçait sur lui une véritable domination. Avant ce règne, la science se renfermait exclusivement dans les monastères, sous les voûtes des abbayes et pendant ces longues journées et ces nuits austèrement passées. Les bibliothèques monastiques étaient les seules richesses scientifiques jetées à profusion. Mais au XVIe siècle se répandirent de grandes renommées que l'Europe se disputait comme un trésor ; non point qu'elles fussent capables de répandre les lumières en abondance : les savants s'occupaient exclusivement de l'étude des langues, de la ponctuation des textes hébraïques, des commentaires de législation, travaux en dehors du vulgaire ; et ces savants, attirés à toutes les cours souveraines, étaient fêtés, entourés comme des princes. Les juristes et les érudits furent les grands démolisseurs du moyen âge.

Le développement considérable de l'imprimerie depuis cinquante années aidait cette action des esprits. Lorsqu'on parcourt les riches galeries de la Bibliothèque du Roi et les dépôts aussi curieux de Vienne, de Munich et de Berlin, on doit reconnaître qu'une très-grande masse de livres fut jetée en circulation à la première moitié du XVIe siècle. Les caractères se présentent avec une régularité qui tient à l'époque des copistes de manuscrits, si parfaits au moyen âge : à Venise, à Rome, à Paris, à Lyon, il s'imprime des textes grecs, hébreux, d'une netteté, d'une précision qu'aujourd'hui on égale à peine. Et ce qui rendait cette exécution plus difficile, c'est le technique des abréviations, le maintien absolu de tous les signes, de tous les caractères par lesquels les hellénistes du Bas-Empire indiquaient les ellipses de lettres, de voyelles ou de syllabes, et même la ponctuation hébraïque. Ce désir du calque va si loin que, dans les livres français, on conserve les abréviations comme aux manuscrits des XIV et XVe siècles. Rien n'égale la fécondité, la profusion des romans de chevalerie imprimés à ce temps : *Lancelot du Lac*, *les Quatre fils Aymon*, sont reproduits en format in-folio ou bien en petits volumes

à l'usage du peuple, et presque toujours avec des figures gravées sur bois, comme en Allemagne, ou bien sur cuivre, comme la méthode déjà s'en introduisait. Les annales des Aldes, les catalogues des bibliothèques, constatent l'immense quantité de volumes qui furent imprimés dans le format in-folio, jusqu'au petit bréviaire in-24, travaillé avec un si grand soin, et que les Elzevirs portèrent plus tard à une perfection splendide. L'imprimeur n'était pas seulement l'homme mécanique qui faisait travailler et agir des bras pour la confection d'un volume : c'était un érudit fort sérieux qui passait ses veilles à corriger, à revoir les textes, à les comparer incessamment. Érasme, prote d'imprimerie, s'était consacré à la plus belle mission de la science.

Aussi tout ce qui tenait à l'art de l'imprimerie rentrait dans le domaine de l'Université; on comprenait parmi ses suppôts les imprimeurs, les parcheminiers, les enlumineurs, « qui tous demeuroient ès rues de la montagne Sainte-Geneviève, et là, travaillant nuit et jour, ils faisoient leur état pour le bien et l'avancement de la fille aînée des rois. Autour d'eux étoient messieurs les escoliers et étudiants, aussi nombreux que les gens de judicature, avocats, procureurs et sergents, tous corporés sous

leur bannière, faisant feu de joie pour la Saint-Jean et les fêtes publiques, de manière à mettre en esbahissement la bonne ville de Paris. » Entre eux souvent s'élevaient querelles, batailles, mais les bourgeois tenaient à leur Université aussi bien qu'au carillon de l'hôtel de ville, à l'horloge municipale et à leurs fêtes. Toutes ces classes sorties de la bourgeoisie se liaient avec elle par mariage, compérage; union fort puissante alors, car le baptême créait un beau lien entre le baptisé et le parrain; sorte de paternité morale, aussi énergique que les rapports de la filiation légale.

De cette bourgeoisie sortaient encore les gens de finances et d'argent, maîtres des rôles et des recettes, si utiles au trésor royal et toujours fort odieux au peuple qui les voyait élever et pendre avec bon plaisir à Montfaucon. Et il surgit alors une circonstance où le roi satisfit en quelque sorte la haine publique en élevant aux fourches et patibules le contrôleur Samblançay, à la suite d'un des procès les plus solennels. Jacques de Beaune, baron de Samblançay, sortait de race d'argentier et par conséquent de bourgeoisie. Presque toujours les rois choisissaient des changeurs de monnaie, moitié juifs et catholiques, faisant commerce étendu, pour

leur confier le trésor et charges de l'État. Le baron de Samblançay était fils de Jean de Beaune, bourgeois de Tours, argentier de Louis XI et de Charles VIII; Louis XI, toujours si fin matois, avait pris tous ses officiers dans la ville de Tours, parmi les marchands, parce qu'il avait plus de foi en eux que dans les gentilshommes. Messire de la Beaune avait donc acquis d'immenses richesses, et cela fut un titre pour conserver les finances du roi. François Ier prit le fils, comme ses prédécesseurs avaient choisi le père. C'était un homme fort avare et très-mal en rapport avec l'esprit aventureux de François Ier; pour un prince aux chevaleresques aventures, il fallait un ministre qui pût un peu seconder la hardiesse de son esprit, et Samblançay n'avait rien de cela; il visait toujours à l'espargne [1], et c'est ce qu'il ne fallait pas quand il s'agissait de conquête et de paye des gens

[1] Dans les Mss. de Béthune, n° 8503, on trouve une lettre de Samblançay à François Ier, datée du 15 octobre 1521; il fait au roi de fortes représentations sur sa dépense, augmentée, dit-il, de 150 000 livres par mois; il craint de ne pouvoir suffire aux frais extraordinaires de la guerre, le fardeau du gouvernement des finances devient plus pesant de jour en jour. « Si je demeure en chemin, j'aimerois mieux desloger d'avance sans retour pour moi. »

d'armes sans quartier aucun lorsque les écus ne venaient pas. Cet esprit de parcimonie avait nui considérablement aux expéditions du roi en Italie; au lieu d'envoyer de l'argent, Samblançay mettait de côté, et il avait été ainsi une des causes des grandes défaites au Milanais. Si les Suisses s'étaient débandés, s'ils avaient poussé haut leurs murmures, à qui fallait-il s'en prendre, si ce n'est à la parcimonie de Samblançay, à ce manquement de parole qui avait fait que Lautrec avait vu son armée dissoute comme une nichée d'oiseaux de proie qui essaient leurs ailes?

Cette disposition si parcimonieuse de l'escarcelle du roi avait créé bien des ennemis à Samblançay, et particulièrement la duchesse d'Angoulême, la mère régente placée à la tête du gouvernement, et qui en voulait diriger le ressort avec liberté. Il est vrai que Samblançay l'accusait d'avoir retenu l'argent destiné à la paye des gendarmes, et cette assertion, rien moins que prouvée, avait fait naître une grande défiance contre l'argentier du roi, qui chaque année acquérait terres plantureuses au beau pays de Touraine ou mettait escus sur escus. Le roi voulait-il de l'argent, c'était toujours les mêmes difficultés, les mêmes embarras : avant de partir

pour Pavie, il avait requis de Samblançay de fournir la paye des gens d'armes et le prix d'achat des Suisses, et l'argentier l'avait refusé, ainsi toujours en opposition aux royales vues de François Ier. On ne sait pas tout ce qu'il y a de malheurs publics dans cette opposition sourde, clandestine, de l'homme qui tient les cordons de la bourse, contre la tête politique qui dirige les grandes affaires; quand cette opposition est poussée trop loin, elle tue les ressorts mêmes du gouvernement et les empêche de se déployer dans leur fermeté. François Ier, prêt à partir pour le Milanais, blessé de ses refus, retira donc à Samblançay l'administration des finances, et l'argentier vint s'abriter dans une de ses terres aux bords du Cher; plus riche que les gentilshommes, que les barons, que les gouverneurs et comtes de provinces, c'était pourtant lui qui avait refusé 300 000 livres au roi, quand son escarcelle était pleine d'écus; et cette parcimonie, Samblançay la poussa si loin qu'il réclama même au seigneur roi une certaine dette ancienne pour avance. Une telle exigence d'un avare cousu d'or blessait le roi, prêt à partir pour l'Italie. Néanmoins, joyeux compagnon, il ne voulut pas attrister ses batailles par un procès au parlement. Quand

les malheurs de la guerre eurent réduit le roi à la captivité, et qu'il fallut recueillir partout escus pour faire rançon, qui l'aurait dit hélas! et tant l'avarice aveugle! Samblançay ne renonça pas à ses réclamations, et alors l'opinion publique s'éleva contre lui : toujours les financiers, les argentiers, comme les juifs du moyen âge, n'étaient-ils pas en exécration à la multitude? et celui-ci plus qu'aucun autre, car il avait au soleil plus de 300 000 livres de revenu. La reine mère, qui jamais ne lui avait pardonné, profita de quelques plaintes secrètes sur la gestion de Samblançay, sur ses rapines, ses ladreries, pour le faire arrêter et mettre à la Bastille [1].

[1] *Lettre de M. de Samblançay au roi,* 1527. — Bibl. du Roi, Mss. de Béthune, n° 8506, fol. 68 (écrite à la Bastille).

« Sire à la fin de ma vie j'ay esté enquis si des deniers de vos tailles et des creües qui ont esté levées de mon temps étant en votre service, combien je n'ay receu sire, je vous advertiz que jamais je n'ay receu ne manyé deniers et ont été vos receveurs généraulx qui en tiennent compte.

« Sire, j'ay esté enquis de l'argent comptant que je puis avoir receu, ai respondu et pour vérité que depuis l'année 1523, je ne me suis point veu deux mil escus ensemble, après avoir forny les cent mil escus de Mons. d'Albanye et 70 000 pour Bayonne et a present je ne scaiche or et argent la valeur de trois à quatre cens pièces d'or de toutes sortes; je vous supply, sire, ayez cette créance, que vous avoir veu en tant d'affaires que vous avez été depuis, j'en eusse esté si malheureux que je ne vous eusse secouru et de

Le chancelier Duprat, si dévoué au roi, nomma une commission au sein du parlement pour juger le riche avare; des témoins furent entendus, des pièces examinées, et il en résulta que suivant les lois romaines du code, ledit Samblançay fut convaincu de péculat, condamné à être pendu à Montfaucon, et ses biens confisqués au profit du trésor [1]. L'arrêt

tout ce que j'eusse faire, et vous supplye sire, entendre que depuis deux ans j'ay été aux emprunts pour vivre.

« Sire j'ay dit le surplus pour vous dire au curé de St.-Nicolas, mon père spirituel et à madame. Je vous supplye le croire et qu'il vous plaise en l'honneur de la sainte passion de notre Seigneur me pardonner si je ne vous ay si bien servy comme je suis tenu et qui vous plaise avoir ma femme et enfants en votre bonne grâce et avoyr pitié d'eux et que y vous plaise me faire acquitter pour ce que j'ay emprunté pour votre service et prie notre Seigneur vous donner très bonne santé. De votre Bastille ce vendredi. Votre très humble, etc. J. DE BEAUNE. »

[1] *Extrait de l'arrêt du 29 août 1527.*

« Déclarent ledit Jacques de Beaune être atteint et convaincu de larcins, faussetés, abus, malversation et male administration des finances du roi, mentionnés au dit procès. Et pour réparation des dits crimes et délits, l'ont déclaré et déclarent être privé et le privent de tous honneurs et estats. Et outre ont icelui condamné et condamnent à être pendu et étranglé à Montfaucon et tous ses biens, meubles et héritages confisquez sur lesquels biens et confiscation sera prinse la somme de trois cent mille livres parisis, tant pour restitution des sommes par ses faussetez mal prises par le d. Jacques de Beaune, sur les dites finances du roy, qu'autres dom-

fut exécuté sans pitié, quoique Samblançay, vieillard aux cheveux blancs rares et parsemés, pût inspirer merci. L'argentier avait des amis. Il y eut quelques larmes versées, quand on le vit si cassé monter la longue butte; on fit complainte sur lui, et, comme si c'était le sort des surintendants d'être pleurés par les poëtes, Clément Marot fit des vers sur la déconfiture du malheureux Samblançay, et sur ce Maillard, juge d'enfer, qui l'envoya aux oiseaux de proie. Dans une épigramme qui restera à la postérité, Clément Marot se demandait: « s'il n'étoit pas mieux que Samblançay menât pendre Maillard que Maillard Samblançay. » Au reste, les annales de ce procès furent soigneusement conservées, et le châtiment dut servir d'exemple [1].

mages et intérêts par lui faicts et donnés en icelles laquelle somme les dits juges ont adjugée au roi, pour la dite restitution, et ce sans préjudice de la dette, prétendue par ma dite dame, mère du roi. »

[1] Sur le lieutenant criminel et Samblançay (Marot).

Lorsque Maillard, juge d'enfer menoit
A Montfaucon Semblançai l'ame rendre,
A votre advis, lequel des deux tenoit
Meilleur maintien? Pour le vous faire entendre,
Maillard sembloit homme que mort va prendre,
Et Semblançai fut le ferme vieillard,
Que l'on cuidoit pour vrai qu'il menât pendre,
A Montfaucon le lieutenant Maillard.

Ce procès était à peine accompli que François Ier, libre enfin de sa captivité, reprenait ses habitudes de cour, de légèreté et de fantaisie. La reine Claude, la fille de Louis XII, était morte à vingt-cinq ans; disgraciée de la nature, aux traits amaigris, elle n'avait jamais eu l'amour du roi, et peut-être sa physionomie enlaidie avait-elle contribué à jeter François Ier dans ses distractions de maîtresses qui occupaient sa vie à la chasse dans les vastes forêts de Fontainebleau ou de Compiègne [1]. Claude de France laissait plusieurs enfants : l'aîné François, alors à neuf ans, le puîné Henri, et le dernier Charles, duc d'Orléans, le plus gracieux de tous, et à côté de ces trois beaux garçons, deux filles, Madeleine et Marguerite [2] (deux autres, Louise et Charlotte, étaient mortes avant leur mère). Nulles funérailles ne furent comparables à celles de madame Claude de France, célébrées à Blois, à Paris, et dont les gravures contemporaines nous ont retracé les splendides cérémonies. Quand on veut connaître l'art populaire, il faut suivre attentive-

[1] La reine Claude mourut à Blois, le 20 juillet 1524.

[2] Marguerite était née à Saint-Germain-en-Laye, le 5 juin 1518. Louise et Charlotte, les deux filles aînées du roi, étaient mortes encore enfants.

ment ces gravures qui ne disent pas le type parfait d'une époque, mais le goût général d'un temps, les pensées d'une génération. On voit d'abord madame Claude de France sur son lit de parade, la face découverte, à la manière des religieuses; autour d'elle se trouvent ses dames, vêtues de noir aussi, et un flambeau à la main; les moines entourent le cercueil et psalmodient; puis des fleurs de lis parsemées par milliers comme sur les écussons de France, car les trois fleurs de lis n'étaient point encore le blason immuable de la couronne, ainsi que cela se fit sous les Bourbons.

La cour non-seulement était veuve de madame Claude, mais deux pauvres petits enfants de France étaient partis pour servir d'otages à leur père; pensée dure et inflexible que d'échanger ainsi le père contre les fils ! Il semblait que Charles-Quint avait pressenti qu'il fallait rattacher les liens du traité par le sang [1]. Deux des filles du roi étaient

[1] J'ai trouvé une lettre de madame Louise de Savoie à ses petits enfants, le Dauphin et le duc d'Orléans, otages en Espagne, 1528. — Bibl. du Roy. Cabinet de Gagnière, Mss., in-f°. sans n., p. 60.

« Puisque vous mes petits amys avez byen cogneu Babon je ne faictz plus de doubte que vous ne cognoyssyez ceux qui sont du roy votre père, mesmement ce porteur qui est la personne de ce

déjà fiancées, la première, Madeleine, à Jacques V, roi d'Écosse, l'allié de la France, la seconde, Marguerite, au duc de Savoie que François Ier voulait faire entrer dans ses desseins sur l'Italie. La cour était donc en veuvage, et si à Madrid il y avait fiançailles entre le roi et la sœur de Charles-Quint, douairière de Portugal, le mariage n'était ni accompli, ni consommé. Éléonore n'avait point suivi le roi; les noces ne devaient se faire qu'après le traité accompli, au jour où la dot serait comptée; de sorte qu'il n'y avait dans les palais royaux de femme souveraine, impérative, que la mère de François Ier, madame d'Angoulême. Cette autorité morale qu'elle exerçait partout, il ne faut point la blâmer, car elle avait sauvé son fils de bien des embûches et fortement conduit la monarchie en son absence; laissant la partie chevaleresque à son fils, madame de Savoie gardait pour elle la politique et le gouvernement. Ce n'était pas la faiblesse du roi qui faisait le crédit de la mère, mais l'instinct profond que, dans cette mère, il y avait une force

monde en qui le d. seigneur et moy avons plus de fyance, pour ceste cause le croirés et prendrez toutes choses qu'il vous dira comme si elles venoient de la bouche du d. sgr ou de celle de votre bonne mère. LOYSE. »

d'autorité qu'en vain lui-même aurait essayée. Ce fut par l'action de cette reine qu'on vit une cour permanente pour la première fois en France : au temps féodal, le suzerain réunissait, dans les joutes et tournois, fêtes et pompes publiques, les seigneurs, vassaux, chevaliers, à l'occasion de quelques solennités; mais, une fois la solennité passée, tous se dispersaient. En consultant, au contraire, les registres de François Ier, les dépenses de l'hôtel, on trouve l'incontestable fait d'une cour fixe avec des pompes inaccoutumées, un luxe de sénéchaux, bouteillers, varlets; et pour la reine, de dames d'atour, d'honneur, demoiselles de compagnie [1], ainsi qu'on les voit aux enluminures des cartes et tarots. Les poëtes et chanteurs, les artistes, les savants et les maîtresses tiennent leur rôle à cette cour. Brantôme, la scandaleuse expression des mœurs du temps, révèle cette existence d'une compagnie rieuse autour de la reine. Les amours de François Ier sont devenus comme

[1] Voyez : « Estat à Pierre Rousseau commis à tenir le compte et faire les payements de l'escuirie, argenterie, chambre aux deniers, gaiges des gentilshommes, dames damoiselles, femmes de chambre, officiers. » —T. Mss. de Béthune, vol. cot. 8535, f° 122. Bibl. du Roi.

une tradition que la peinture a reproduite, même avec vulgarité. L'âme chevaleresque du roi s'était jetée dans cette ardente passion des femmes, qui le faisait tant se plaire aux bois, aux forêts, aux châteaux, partout où se mêlaient les simulacres de guerre, de tournois : vieil esprit qui s'en allait et que le roi cherchait en vain à retenir.

Il s'opérait à côté de lui une révolution qui explique la froide supériorité de Charles-Quint et la faiblesse relative de François Ier. Qu'était devenue la chevalerie avec ses faux semblants de vie et d'existence? Travail impossible que de faire renaître ce qui est mort! La chevalerie, c'était le moyen âge avec ses prouesses, et dans cette époque de renaissance, que pouvait-elle opposer à l'artillerie et à la mousquetade? On avait beau se barder de fer de la tête aux pieds, caparaçonner les chevaux jusqu'aux dents; le canon emportait des rangs entiers de chevaliers et d'écuyers valeureux. Au courage individuel succédait la force des masses; de cette noble chevalerie il ne restait plus que les romans traduits en prose, imprimés en profusion, et qui laissaient aux mœurs une empreinte de désintéressement, de loyauté, que la politique italienne allait bientôt détrôner. Or, ces changements

devaient, de toute nécessité, anéantir la supériorité de François Ier, parce qu'il était, lui, la chevalerie incarnée. Les Espagnols la raillaient déjà comme une chose morte, que le roman de Cervantès plus tard acheva d'un cruel coup de massue. *Le Roman de la Rose* était la lecture favorite de François Ier, qui promenait ainsi son imagination dans une brillante poétique, et le *Don Quichotte* détrôna cet admirable verger d'honneur. En Espagne, il ne resta plus debout que la fierté castillane, et Charles-Quint y mêla un peu d'astuce et de finesse italienne qu'il tenait de son origine de Bourgogne et de son long séjour avec les Sforza et les Médicis. La composition de l'armée devait aussi sensiblement modifier les forces des batailles; les bandes étrangères formaient les masses les plus rudes d'infanterie; composées d'Italiens, d'Allemands, de Suisses, elles ne pouvaient conserver cet esprit de patriotisme et de loyauté nationale, inhérent au cœur de la gentilhommerie.

Si, sous le rapport militaire et politique, François Ier ne suivait pas les tendances de son siècle, il n'en était pas ainsi du mouvement intellectuel qu'il dominait de sa noble impulsion. Comment un prince aussi préoccupé d'expéditions et de ba-

tailles put-il s'absorber non-seulement dans les belles chroniques, l'histoire et la poésie, mais encore dans l'étude des langues de l'antiquité? Qu'un roi protége l'histoire, il peut y avoir là cet égoïsme qui lui fait désirer de voir ses actions de grandeur conservées pour la postérité. Qu'il aime à lire les chroniques, c'est un passe-temps sur les choses anciennes que lui enseigne le sens mystique des choses nouvelles; qu'il aime aussi la poésie, elle distrait et console. Mais François Ier protége surtout les érudits et les savants; s'il fonde des chaires, ce n'est ni de poésie, ni d'histoire, mais d'hébreu, de grec; les livres qu'il encourage et fait imprimer à ses frais, ce sont des commentaires et des scoliastes. Clément Marot n'obtint pas de chaire pour débiter les vers; valet de chambre du roi, il le suit et l'amuse; et le prince le protége comme un maître le doit à son serviteur; lorsque Marot est accusé de nouvelles opinions, c'est à François Ier, captif à Madrid, qu'il s'adresse pour obtenir sa liberté, lui, le poëte détenu dans un puant cachot. Ce grand charme des vers de Clément Marot, François Ier l'apprécia surtout parce qu'il gardait l'empreinte du moyen âge.

En Espagne, dans sa triste captivité, ce qui

avait consolé le roi, c'était la chasse, qu'enfant il aimait déjà avec passion. A son retour, le roi visita d'abord ses forêts chéries, Fontainebleau, Amboise, Compiègne; les constructions de maisons royales, suspendues quelque temps par les malheurs de la guerre, il les fit continuer avec ardeur; ordonnant de reproduire comme un souvenir mélancolique le petit palais qu'il occupait à Madrid, un rendez-vous de chasse de chétive apparence, élevé dans le bois de Boulogne, dut prendre le nom de Madrid en mémoire de sa captivité; comme ces chevaliers longtemps esclaves des infidèles qui gardaient leurs chaînes, pieuses reliques, pour rappeler leur lamentable exil; il l'embellit d'ornements comme les maisons mauresques. A cette époque on voit lutter les façons d'art d'Italie et d'Espagne : Milan et Tolède, Valence et ses Alcazars; Vérone et les souvenirs romains; Burgos et sa cathédrale reviennent à l'esprit du roi et s'y confondent; il s'y fait un mélange fort curieux qu'on doit signaler comme la seconde manière du siècle de François Ier.

Ce goût si prononcé pour les courses lointaines, faisait préférer au roi la vie des champs à celle des villes; il est rare de voir une ordonnance du roi datée de Paris; c'est toujours d'Amboise, de Blois,

de Chambord, de Gien-sur-Loire, de Fontainebleau, d'Étampes, de Saint-Germain-en-Laye, de la Muette, que sont émanés les édits portant réforme politique ou judiciaire. Dans ces châteaux se trouvaient à la fois la solitude et la distraction, les cours plénières et les forêts, les tournois et les meutes; tout ce qui faisait la vie des chevaliers et du suzerain : le monarque n'était-il pas le vieux châtelain du royaume? Là se traitaient les affaires les plus sérieuses, et sous l'action du chancelier Duprat, les ordonnances se multipliaient. Un édit ratifie la promesse des échevins de Paris, de payer une partie de la rançon du roi [1]; désormais le prévôt doit commettre un lieutenant pour visiter les cabarets, lieux publics, et y saisir les vagabonds, pour les conduire au châtelet de Paris [2]; le prévôt peut juger même les priviléges des universités [3]. Le roi signe à Amboise une ordonnance qui veut qu'un avocat général soit entendu toujours, sans excepter les causes où il ne s'agit que d'intérêts privés [4]. A Chambord le roi fixe le

[1] Saint-Just-sur-Lyon, 1er février 1525-6. Reg. - du parl., vol. L, fo 69.
[2] Cognac, 7 mai 1526. — Reg. du parl., vol. L, fo 85.
[3] Cognac, mai 1526. — Reg. du parl., vol. L, fo 304.
[4] Amboise, juillet 1526. — Ord. L, 87.

prix des monnaies [1]; à Saint-Germain-en-Laye, il donne un édit sur les maîtres rôtisseurs, qui seuls peuvent préparer et vendre les poulailles et viandes rôties ou prêtes à mettre à la broche [2]; à Compiègne, sont signées les lettres de provision du grand chambrier de France [3]. Le roi s'arrête peu à Paris, au Louvre ou dans la maison abandonnée de Charles VII, le palais des Tournelles, si entourée de beaux taillis et de cerisaie, au milieu des marais, sous le canon de la Bastille.

Paris pourtant à cette époque commence à s'embellir. Le roi se souvenait des belles pompes de son entrée par la porte Saint-Bernard; et des fontaines de vin qui coulaient, et des arcs de triomphe, feux de joie et danses éclatantes qui saluèrent son avénement. En prenant Paris de l'extrémité de la porte Saint-Honoré, on trouvait d'abord les terrains achetés par le roi, pour y bâtir une maison de résidence avec jardins (les Tuileries), presque

[1] Chambord, 28 septembre 1526. — Reg. de la cour des mon., vol. cot. G, f° 115.

[2] Saint-Germain-en-Laye, mars 1526-27. — Traité de la police, liv. V, titre 23, p. 1433.

[3] Compiègne, 26 septembre 1527. — Reg. du parl., vol. L, f° 97, et de la ch. des comptes DD.

attenant les cours du Louvre, avec des herses et des tourelles. En face, sur la rive gauche de la Seine, le Pré-aux-Clercs, très-verdoyant, l'Université avec ses bâtiments, jusqu'à la ruelle du Bac, limite de la juridiction de l'église Saint-Germain-des-Prés. Auprès de la rivière, la triste tour de Nesle, où battaient constamment les flots; le bel hôtel du même nom à grande apparence. Sur la rive droite après le Louvre, l'abbaye de Saint-Germain-l'Auxerrois avec ses murailles, ses juridictions, ses tours qui formaient comme une défense et une protection fort antiques, puisque les chroniques de Saint-Denis racontaient que le plus valeureux défenseur de Paris contre les Normands, était le moine Abon, de l'abbaye. Le Louvre voyait de notables embellissements, et les premières pierres des Tuileries étaient posées sur le sable. Si l'on pénétrait jusqu'aux quartiers des marchands, après la Pointe-Saint-Eustache, on trouvait le cimetière des Innocents, quartier des halles, avec leurs vieux bâtiments à piliers larges et solides.

Depuis le retour d'Italie, les constructions de châteaux et de maisons changent un peu d'aspect; au XIV^e^ siècle, elles sont le plus souvent toutes de bois, en forme de grange avec de larges toits, sans

grâce, et si l'ogive des castels, le feuilleté des créneaux, la grâce des petites tourelles, et par-dessus tout, la magnificence des cathédrales, ne jetaient pas un peu de variété dans la construction des édifices, rien ne serait plus monotone que les monuments que nous reproduisent les manuscrits du XIIIe et XIVe siècle.

Mais une fois que l'Italie a été visitée, quand les troupes du roi ont salué Rome, Parme, Milan, Venise, il se fait, dans les constructions d'édifices, des changements essentiels. Les maisons paraissent moins grandes et plus ornées; des pignons s'avancent sur les rues, et présentent des figures grotesques, des serpents ailés qui versent l'eau des gouttières. Il y a beaucoup de balcons ornés de statues incrustées même dans les murs : partout des arabesques et des petites fontaines comme à Milan; des cariatides qui soutiennent les pans de mur, avec une variété incessante d'ornements : de sorte que les rues ne présentent pas cette uniformité un peu monotone des cités aux temps modernes, avec leurs rues larges, les places symétriquement arrangées. Une ville, au XVIe siècle, est un composé de cathédrales, de maisons aux formes différentes : ici un monastère avec ses vastes jar-

dins; là le palais du roi, puis une rue tortueuse de marchands; le cimetière, la halle, où se presse et se rue la multitude aux vêtements variés. Cette cavalcade chevauchant dans la rue des Tournelles, est celle du seigneur de Nesle, du comte d'Alençon, ou du maréchal de Montmorency, avec ses pages montés sur des destriers qui caracolent gracieusement pour aller visiter notre seigneur le roi au Louvre. A côté, les folâtres étudiants plantent le mai pour faire le feu de joie de la Saint-Jean. Sont-ils rieurs et folâtres ces jeunes hommes! Nul ne leur dispute le passage; car ils dégaineront en vertu des priviléges d'université. Tous sont vêtus brillamment, la toque en tête et le panache de mille couleurs. Plus loin ce sont des moines aux robes blanches ou noires, dominicains ou cisterciens, au front large et tonsuré; à leurs côtés des bourgeois causant affaires, s'inquiétent, curieux de boutiques, de ce qui s'est passé dans leur quartier, du mariage du voisin ou des morts si rapides dans la paroisse. Ils n'ont pas encore quitté leurs vêtements longs comme les gentilshommes, pour complaire à François I^er^ : êtes-vous un noble courtisan? il faut raser vos cheveux longs, laisser venir votre barbe pointue, comme le roi notre

seigneur; il faut se revêtir de velours, porter un justeaucorps serré, tout glorieux si vous avez pendant au col le collier de l'ordre. A quelques pas une troupe de bohémiens accroupis, qui vous offrent à deviner votre bonne fortune; cette longue file d'hommes, revêtus de chaperons, le bourdon à la main, la panetière au côté, montent en pèlerinage vers la montagne Sainte-Geneviève; d'où viennent-ils? de bien loin sans doute : les uns ont baisé les pierres des martyrs à Rome; les autres ont salué le saint sépulcre à Jérusalem, et redisent en cantiques les horreurs lamentables commises par les mécréants. Ils psalmodient, tandis qu'à leurs côtés des nobles dames et des varlets, montés sur des haquenées, folâtrent et devisent d'amour. Quelle variété de costumes! quelle richesse d'ornements! Les miniatures du xve siècle nous en conservent l'idée. Les débris mêmes noircis par le temps, tout déchiquetés par les âges, nous disent que si cette société n'avait pas toutes ses aises, elle avait au moins des émotions vives et répétées. Toujours de grandes rues avec le vent qui fouette, le soleil qui rayonne et vous plombe; les mêmes vêtements, les mêmes habitudes dans la vie comme dans la mort, n'est-ce pas le type des sociétés modernes?

La renaissance n'a donc pas encore de caractère précis dans la littérature, dans la philosophie, dans les sciences, ni dans les arts : elle reste confuse comme à l'origine de toute révolution. La réforme de Luther n'est point un véritable système en philosophie : apporte-t-elle d'autre contingent que l'instrument terrible de l'examen dans la marche des sociétés? En histoire, l'Italie présente Machiavel et Guichardin, et la France n'a rien pour remplacer Froissard; le scandaleux Brantôme qui va paraître n'effacera pas l'éclat des belles et grandes chroniques. En poésie, quelle distinction précise peut-on établir entre Clément Marot et Charles d'Orléans? A qui donner la préférence? Le moyen âge, qui se clôt par le Roman de la Rose, n'offre-t-il pas des titres de comparaison avec les meilleures productions du XVI^e^ siècle?

Dans les arts, il n'y a pas de système dominant. On trouve à la fois les colifichets du dôme de Milan, le plaqué vénitien, l'ogive du XV^e^ siècle, la tourelle féodale, les pavillons carrés de Florence et des Médicis; et, par-dessus tout, la surcharge d'ornements corrigés par les grands maîtres que François I^er^ appelle incessamment autour de lui. Deux monuments de sculpture doivent être com-

parés, je le répète, parce qu'ils montrent la tendance de cette époque : c'est le tombeau de Louis XII et d'Anne de Bretagne, placé sur un côté de la basilique de Saint-Denis; et celui de l'empereur Maximilien à Insprück, avec ses magnifiques bas-reliefs. Ils révèlent déjà la grande renaissance et l'union mystique des arts en Italie et en France.

CHAPITRE IV.

CONSÉQUENCES DU TRAITÉ DE MADRID. — CONFÉDÉRATION ITALIENNE. — VENGEANCE DE CHARLES-QUINT.

Projet de la duchesse d'Alençon. — Ses négociations à Paris. — Ses conseils. — Sommation d'exécuter le traité. — Conférences de Bayonne et de Cognac. — Réponse du roi. — États de Bourgogne. — Le parlement. — Diplomatie auprès du roi d'Angleterre et des États d'Italie. — Ligue contre Charles-Quint. — Actes et délibération pour ne point exécuter le traité. — Ressentiment de Charles-Quint. — Ordre de se venger en Italie. — Le connétable de Bourbon à Milan. — Marche sur Rome. — Sauvagerie des Luthériens. — Mort du connétable — Saccagement de la ville sainte. — Captivité du pape.

AVRIL 1726 A MARS 1727.

Lorsque François I^er^ sortait de sa triste captivité, la duchesse d'Alençon, cette sœur si aimante et si dévouée, mettait à exécution le projet qu'elle avait conçu durant ses longues heures passées avec le roi à Madrid : n'était-ce pas Marguerite qui avait inspiré

à son frère la noble pensée d'une abdication au profit du Dauphin, afin de rendre impuissante la persécution de l'empereur? et lorsque le traité de Madrid fut signé, elle voulut réaliser, de concert avec la duchesse d'Angoulême, un plan de résistance admirablement propre à rendre inutiles les conditions onéreuses du traité de Madrid. Tel était le jeu des institutions en France, l'action politique des coutumes, qu'à côté de la volonté absolue du roi, il y avait encore des moyens de résistance qui rendaient inexécutables les stipulations consenties par la couronne. Ainsi, une province ne pouvait être cédée qu'avec l'assentiment des états, et ces états existaient en Bourgogne comme en Bretagne, en Provence comme en Languedoc. Si donc les trois ordres de Bourgogne ne voulaient pas reconnaître l'empereur pour suzerain, la clause souscrite à Madrid par le roi ne serait pas exécutée, et c'était un moyen de ne pas tenir les impitoyables engagements de la captivité.

Indépendamment de cette première résistance, le système parlementaire élevait alors la prétention de sanctionner ou de rejeter les actes de la royauté sur les subsides, ou l'inaliénabilité des domaines de la couronne. Les rois, simples usu-

fruitiers, ne pouvaient céder ni territoires ni fiefs qu'avec l'assentiment des états ou, en leur absence, qu'avec le consentement parlementaire. Au moyen de ces principes, l'habile duchesse d'Alençon rendait inutiles les stipulations imposées par Charles-Quint au roi de France captif. Quant à la question morale du serment, les légistes, invoquant les préceptes du *jus naturale*, affirmaient « qu'il n'y avoit pas de contrat là où il n'y avoit pas de liberté, et qu'en conséquence le roi de France étoit absous de tous reproches, en ne tenant pas les clauses du traité de Madrid. » François Ier était-il absolument étranger à ces démarches? elles précédèrent du moins son arrivée à Bayonne, où il était accouru si fringant, si joyeux [1], craintif encore d'avoir à ses trousses quelques arquebusiers espagnols, archers de la garde de Charles-Quint, espérant toujours, pour sauver son honneur et la sûreté des enfants de France, qu'une transaction amiable modifierait

[1] François Ier, dès son arrivée à Bayonne, manifesta son autorité royale par la nomination à plusieurs dignités laissées vacantes depuis la bataille de Pavie, où périrent ceux qui en étaient revêtus. « Celle de grand maître, remplie par le bâtard de Savoye fut donnée au maréchal de Montmorency, qui obtint aussi le gouvernement de Languedoc; Chabot de Brion succéda à Bonnivet dans la dignité d'amiral et à la Tremoille dans le gouvernement de Bour-

les clauses si impératives du traité de Madrid; on croyait par exemple que Charles-Quint, besoigneux d'argent pour ses grandes guerres, préférerait à la Bourgogne un ou deux millions d'écus, et qu'ainsi, sans manquer à la foi jurée, on obtiendrait de meilleures conditions pour la France.

Quand ces négociations se poursuivaient à Paris, Charles-Quint, fort inquiet de la tournure qu'elles pouvaient prendre, avait chargé les marquis de Lannoy et de Montcade, principaux négociateurs du traité, d'en demander enfin la ratification spontanée. Ils ne purent joindre le roi qu'à Cognac, où la cour était venue pour se distraire et attendre les événements. Les deux envoyés supplièrent François Ier de ratifier le traité de Madrid par un acte libre et scellé dans son royaume. Sans s'y refuser d'une manière absolue, le roi fit naître des retards, des difficultés résultant de la sanction indispensable des états de Bourgogne et du parlement de

gogne; Théodore Trivulce fut fait maréchal à la place de Chabannes, dont la compagnie de cent hommes d'armes fut partagée entre Lameilleraye et Montpezat; Fleuranges obtint aussi un bâton de maréchal et remplaça Odet de Foix; Pomperan, écuyer du duc de Bourbon à qui le roi avoit accordé sa grâce eut la compagnie de cinquante hommes d'armes de Saint-Mesme; une partie de

Paris. Au reste, il combla de prévenances le marquis de Lannoy si poli, si chevaleresque avec lui. Le roi ne voulut pas rester en arrière avec un gentilhomme qui lui avait donné tant de preuves de loyauté, et Lannoy fut le héros de toutes les fêtes de Cognac. Mais chaque fois qu'il voulut invoquer le traité, le roi répondit « qu'il falloit attendre: n'étant pas maître des états de Bourgogne, il offroit en compensation à Charles-Quint deux millions d'écus pour lui montrer que, fidèle à sa parole, il vouloit exécuter les conventions dans tout ce qui dépendoit de lui. » Ces difficultés, ces distinctions un peu subtiles, étonnèrent le marquis de Lannoy, qui se hâta d'en faire part à son maître. Dès ce moment des ordres sévères furent donnés pour surveiller les enfants de France et les garder avec plus d'attention; on les avait laissés dans la Biscaye, non loin de la Bidassoa, afin de les rendre à leur noble famille à la première exécution du traité.

celle du duc d'Alençon fut donnée à la Roche Du Maine et celle de la Tremoille partagée entre son petit-fils et Jean d'Estampes. Le gouvernement de Dauphiné, vacant par la mort de Bonnivet, fut accordé au comte de Saint-Pol, et Louis de Brezé, sénéchal de Normandie, fut désigné pour commander dans cette province. » (Martin du Bellay, liv. III.)

Lorsque l'empereur apprit les retards par les dépêches de ses envoyés, il ordonna que les jeunes princes fussent dirigés sur Valladolid, et de là même sur l'Andalousie, espérant que les ennuis et larmes de ces pauvres enfants inspireraient de meilleures résolutions à François Ier et à ses conseils.

Alors venait de s'accomplir dans la petite ville de Cognac une négociation de la plus haute importance. En Italie, l'esprit des gouvernements et des populations s'était considérablement modifié à l'égard de Charles-Quint. A l'origine de l'insurrection nationale contre les Français, l'empereur, chef de l'indépendance de l'Italie, avait trouvé le naturel appui de tous les princes et de tous les peuples. Depuis on s'était aperçu que ce n'était point au profit de l'Italie qu'on avait vaincu à Pavie : la conduite des troupes impériales après la bataille avait assez témoigné les desseins de l'empereur; elles occupaient despotiquement les villes et les citadelles; nulle cité n'était libre, nul prince arbitre de sa volonté. Les choses étant ainsi changées, la politique se modifia; le pape et Venise donnèrent d'abord l'exemple d'un rapprochement avec la couronne de France; puis dans un commun concert, les Sforza, les Médicis, le duc de

Mantoue, tout ce qui avait au cœur la fierté nationale, s'adressèrent à la couronne de France pour former une ligue afin d'assurer la liberté de l'Italie et le salut de la chrétienté, deux idées qui se mêlaient incessamment; car si, par leurs nombreuses armées de terre, les Turcs menaçaient la Hongrie et l'Allemagne, par leurs flottes, ils pouvaient saccager l'Italie, et déjà plusieurs débarquements avaient eu lieu en Sicile : puisque l'empereur Charles-Quint ne songeait qu'à satisfaire son ambition personnelle, il fallait bien que l'on se liguât sans lui pour sauver la chrétienté.

Dans le dessein d'accomplir ce but, les députés de la ligue s'étaient réunis à Cognac[1]. Les envoyés de Venise et du souverain pontife avaient développé devant le roi les forces dont on pouvait disposer : le pape se mettait ouvertement à la tête de la confédération et lui donnait par conséquent le titre de ligue sainte, de manière à lui attirer toutes les

[1] Le traité signé à Cognac le 22 mai 1526, portait « que les confédérés lèveraient à frais communs une armée de 30 000 hommes de pied, de 2 500 hommes d'armes et de 3 000 de cavalerie légère, avec une artillerie proportionnée; que l'on armerait une flotte dont le roi fournirait douze galères, les Vénitiens treize, et le pape celles qu'il avait sous les ordres d'André Doria; qu'on se servirait

forces de l'Église. Les Vénitiens fournissaient des hommes, des vaisseaux, de l'argent; les Génois, les Lombards, les habitants de Mantoue et de Naples même, entraient dans la confédération dont le but était national et si profondément chrétien. Et afin de donner un caractère entièrement européen, le pape, alors fort lié avec le roi d'Angleterre, Henri VIII, lui demandait de prendre parti comme protecteur et appui du saint-siége. Aucun prince n'était plus ménagé que Henri VIII; à peine François Ier avait-il touché Bayonne, qu'il lui écrivait une lettre des plus reconnaissantes, comme au prince auquel il devait sa liberté : Henri VIII n'était-il pas le lien indispensable de la paix ou de la guerre? il apportait une force d'argent et d'hommes à toutes les causes pour lesquelles il se prononçait; et, en cette circonstance, il entrait loyalement dans la ligue contre Charles-Quint. Le cardinal d'York, tant aimé à Rome, espérait pos-

de ces forces contre Gênes, et ensuite contre Naples; que Sforce épouserait une princesse du sang de France; que le comté d'Asti serait rendu au roi; que dès qu'on aurait pris Gênes ce prince rentrerait en possession de la souveraineté de cette ville; que tous les confédérés demanderaient conjointement à l'empereur la liberté des enfants de France, et qu'ils ne poseraient point les armes que

séder le royaume de Naples en échange des lances et des écus d'or d'Angleterre.

Cette ligue de Cognac parut si décisive à François Ier qu'il n'hésita plus à se prononcer contre le traité de Madrid, devenu pour lui une convention oppressive. La duchesse d'Angoulême et madame d'Alençon avaient préparé tous les moyens de résistance pour justifier les refus du roi, et déjà les états de Bourgogne, réunis, avaient unanimement rejeté le traité qui cédait la province au roi des Castilles. On avait agi légalement en vertu des lois fondamentales du royaume ; le roi tenait sa parole autant qu'il le pouvait : était-ce sa faute si les légitimes représentants de la province ne voulaient pas accéder aux stipulations de Madrid, en vertu d'un acte de patriotisme consacré par les us et coutumes de Bourgogne? Dès son arrivée à Paris, le roi crut nécessaire de consulter une sorte de représentation du pays, sur l'exécution du traité de Madrid; quelques conseillers voulaient réunir

le roi ne fût satisfait sur cet article. Le roi d'Angleterre était déclaré protecteur de cette ligue; et s'il accédait au traité, il devait avoir une principauté de 85 000 ducats dans le royaume de Naples, et le cardinal d'York une de 10 000 ducats. » (*Rec. des traités*, t. II, p. 124.)

les états généraux comme sous le roi Jean, afin d'opposer une résistance nationale. Mais la convocation des états par bailliages eût amené des troubles, des discussions interminables au moment de recommencer une guerre décisive; et dans le but d'éviter tout retard, toute difficulté, le conseil se prononça pour une simple résistance parlementaire, grandie par la solennité d'une réunion de princes, de pairs, sorte de notables du royaume; ce qu'on appelait déjà un lit de justice. Le roi dut y assister avec les cardinaux, archevêques et évêques, les princes, les gentilshommes de sa maison; au milieu du parlement réuni on voyait les députés des cours de Toulouse, Bordeaux, Rouen, Dijon, Grenoble, Aix. Ce qui révélait encore le caractère particulier de cette solennité, c'est que messieurs les échevins et prévôts de la ville de Paris y assistèrent avec l'importance des gentilshommes eux-mêmes.

Devant cette forme des trois états, le roi eut à s'expliquer sur le traité de Madrid. Il le fit avec un sentiment de haute dignité, en rappelant les malheurs de la guerre; le but qu'il s'était proposé, ce qu'il avait souffert en captivité et les motifs surtout qui l'avaient obligé à signer le fatal traité.

Maintenant fallait-il l'exécuter : « Quant à lui, il offroit d'aller se remettre aux mains de l'empereur, si la cour souveraine jugeoit que cela fût nécessaire pour l'honneur et la dignité du roi de France; qu'autrement il requéroit aide et secours pour sa rançon; si l'injustice de l'empereur refusoit cette rançon, le roi demandoit loyalement l'appui de ses sujets pour continuer la guerre. » Sur ce discours vivement applaudi, le clergé répondit avec un sentiment tout national, sans s'engager néanmoins sur la question de la sainteté du serment : pour les hommes de Dieu, il était trop grave de déclarer qu'un serment prêté sur la croix pouvait être impunément violé. Les évêques offrirent des subsides à François Ier et quatorze cent mille livres furent mises à sa disposition. Les gentilshommes ne s'expliquant pas non plus sur le serment si sacré pour eux-mêmes, offrirent au roi leurs corps et leurs biens. Quant aux jurisconsultes, ils furent plus explicites, comme plus avancés dans les exceptions et chicanes; et l'arrêt fut porté dans la forme suivante [1] : « Vu par la cour, toutes les chambres assemblées et aussy par les présidents et conseillers

[1] Décembre 1527. — Regist. du parlement.

des cours des parlements de Thoulouze, de Bordeaux, Rouen, Dijon, Grenoble et Aix en Provence, mandez et ordonnez assister en la dite cour; les remontrances faittes par le dit sieur, le lundi seizième jour de ce moys, à l'assemblée qui fut faitte en icelle cour, ensemble l'écrit du dit sieur estant en Espagne, donné à Madrid, au royaume de Castille, au moys de novembre mil cinq cent vingt-cinq; et tout considéré, la cour, du consentement, vouloir et opinion des dits présidents et conseillers des autres cours et parlements, et d'un commun accord, a ordonné et ordonne que response sera faitte au dit sieur sur les dites remontrances, par messire Jean de Selve, premier président en la dite cour, et luy sera dit qu'il n'est aucunement obligé de retourner en Espagne, prisonnier ès-mains de l'eslu empereur, par suite de de la foy et serment qu'il bailla lui estant au dit pays d'Espagne, détenu par le dit eslu empereur; et que le dit serment est nul; ni aussy d'entretenir ni accomplir le contenu du traitté fait en la dite ville de Madrid, comme fait en prison, par indiction, et extorqué par force du dit sieur par le dit empereur ou ses gens; et ne doit pareillement bailler la duché de Bourgogne suivant le dit traitté,

et peut le dit sieur justement et sainctement lever sur ses subjects, sçavoir, en l'Église, la noblesse, les villes franches et le peuple du royaume de France, des dauphins et comte de Provence et autres, ses terres et seigneuries exempts et non exempts, la somme de deux millions d'or, pour icelle employer à la délivrance de messieurs les dauphins de Viennois et duc d'Orléans, ses enfants, hostages pour le dit sieur en Espagne, et pour parvenir à la paix, laquelle somme sera mise en un coffre à part. La somme de douze cent mil escus, à laquelle ne sera touché aucunement, mais sera réservée pour employer à la dite délivrance et délibération de mes dits sieurs les dauphins et duc d'Orléans, et du reste de ladite somme de deux millions d'or, montant à huit cent mil escus, le dit sieur s'en pourra ayder, si bon luy semble, pour l'effet de ses guerres à l'encontre du dit empereur, au cas où il ne voudroit par conditions honnestes venir à la paix et entendre à la délivrance de mes dits sieurs les dauphins et duc d'Orléans; et que, pour faire le département et assiette de la dite somme de deux millions d'or sur l'Église, la noblesse, etc., le dit sieur pourra, si bon luy semble, commettre cinq ou six prélats de l'Église et autant

de princes et nobles et de ceux des dites cours souveraines, tels qu'il luy plaira ou autrement en ordonner en son plaisir. »

Dans cet arrêt, se révèlent et se développent les principes parlementaires dans toute leur netteté; si le clergé ne pouvait délier le roi d'un serment religieusement prêté, si les gentilshommes ne voulaient s'expliquer en aucune manière qu'en offrant leur vie au roi (car pour eux le serment était une chose sainte et sacrée à la face de Dieu et des hommes), les parlementaires moins scrupuleux et si enclins aux exceptions et aux chicanes, trouvaient des moyens pour rompre un contrat, et ils le faisaient dans un esprit national, honorable et patriotique. Au reste, la conduite de François Ier fut bien sévèrement jugée en Espagne, le conseil de Castille put le traiter de parjure à sa foi, et Charles-Quint exprima désormais le regret de ne point l'avoir retenu dans une captivité plus longue et plus dure puisque le roi manquait à sa parole de chevalier.

Dans ces temps de force où tout se décidait par des batailles, la violation plus ou moins complète des stipulations de Madrid n'était pas l'objet important de la situation. François Ier suivait surtout les développements de la ligue d'Italie. Pour

montrer tout son désintéressement dans cette ligue, le roi renonçait aux prétentions de sa race et reconnaissait les Sforza comme ducs légitimes de Milan, moyennant une indemnité pécuniaire. Désormais son but en Italie était d'aider la confédération en véritable auxiliaire, cédant même le titre de protecteur à Henri VIII [1], afin de le lier plus intimement à ses intérêts; il négociait auprès des Suisses pour les jeter une fois encore dans le parti du pape, et tout cela, afin d'enlever l'Italie à Charles-Quint. Pour lui c'était beaucoup de se placer à côté du pape et de Henri VIII, des Vénitiens, des Génois et des Lombards contre son implacable adversaire.

Après la bataille de Pavie, l'armée victorieuse de Charles-Quint avait usé de son succès avec violence; le Milanais envahi fut soumis à un régime de conquête et de domination absolue; le vice-roi de Naples, marquis de Lannoy, ayant suivi François Ier en Espagne pour veiller à sa captivité, et le marquis de Peschiere ne survivant pas à la

[1] Il y eut deux traités avec Henri VIII, le premier conclu à Hamptoncourt, le 8 août 1526, portait: « qu'aucun des confédérés ne prêteroit de secours contre l'autre à Charles V, et que le roi d'Angleterre tiendroit la main à ce que l'empereur rendît la liberté aux fils de François Ier. » Le second signé à Westminster, le

victoire, tout pouvoir était tombé aux mains du connétable de Bourbon, un peu négligé pendant que l'empereur traitait avec François Ier, et depuis maître de toute faveur. Comme il s'agissait d'une nouvelle guerre contre le roi, le connétable s'était trouvé l'homme nécessaire; et profondément haineux, on pouvait se fier à lui pour le développement d'une ferme campagne. La renommée du connétable était grandie; c'était à ses manœuvres habiles, à ses conceptions militaires qu'on devait le succès de la bataille de Pavie; ardemment aimé des soudards, il exerçait sur les reîtres et les lansquenets un ascendant immense; on le savait pauvre, proscrit, sans patrimoine, railleur et mécréant, et cela plaisait aux aventureux; il aimait à dire : « je n'ai ni sou ni maille comme vous, ensemble nous faut mourir ou faire notre fortune, et alors en avant. » Et ses saillies, ses jeux de mots étaient répétés avec des gros rires et des accents de gaîté indicible; le connétable était sans foi ni loi, mais

27 mai 1527 stipulait : « Alliance entre le roi de France et le roi d'Angleterre, et promesse des deux princes alliés d'entretenir en Italie une armée de 50 000 hommes de pied et de 1 000 hommes d'armes pour obliger Charles-Quint à faire la paix. » (*Rec. des traités*, t. II, p. 128 et 136.)

nul ne lui refusait de courir à l'aventure devant les balles d'arquebusades et les boulets des coulevrines avec une intrépidité qui bravait la mort.

Les troupes du connétable se composaient principalement alors de luthériens, reîtres d'Allemagne que les rescrits de la diète avaient proscrits ; bannis, au cœur bouillant, la colère à l'âme, ils voulaient se venger sur les églises et les populations catholiques de ce qu'ils avaient souffert en Allemagne. Tous marchaient (ils le disaient haut) avec l'idée d'étrangler le pape, de fouetter au sang les cardinaux et de piller les basiliques ; et ces vengeances, ils les mettaient à exécution dans le Milanais même : nul sanctuaire n'avait échappé à ces pillages. Les mécréants dispersaient les hosties, fondaient les statues ciselées d'argent à la manière des Barbares, sans respect pour les arts ; ils arrachaient l'or partout où il se trouvait ; ils auraient fondu les chefs-d'œuvre de Phidias, de Praxitèle, s'ils avaient été d'or ou d'argent, ou même de cuivre. Tel était l'esprit abrutissant du luthéranisme : ces soudards venaient de chasser du palais de Milan Sforza lui-même, vieux soldat naguère protégé par l'empereur, et ils mettaient à contribution cette ville à peine sauvée de la peste ; Gui-

chardin nous a fait le plus lamentable récit de ces violences. Témoin oculaire, l'historien pousse des gémissements sur les malheurs de sa patrie, et la fatalité de sa destinée [1].

En effet, partout la guerre civile se mêlait à la guerre étrangère : à Rome, l'antique famille des Colone prenait parti contre Clément VII; le patriciat s'élevait contre la papauté, les cardinaux se livraient des luttes, des combats dans la voie Appienne; et le Campo Vaccino était agité comme au temps des comices et des tribuns. La ligue elle-même n'était point unie; ce qui perdit l'Italie ce furent toujours ses divisions; elle était forte, puissante, cette terre, et ses robustes enfants avaient encore au cœur de nobles choses; mais qui pouvait unir tant d'intérêts, tant de passions, tant de familles rivales; les Sforza, les Médicis, les Colone, les Orsini. Les souvenirs des Guelphes et des Gibelins se réveillaient dans toute leur puissance.

Indépendamment de ce caractère de morcellement et de guerre civile bouillonnant au sein de la ligue italienne, il s'y mêlait des intérêts étrangers et des passions rivales. Les Vénitiens orgueilleux

[1] Guicciard. lib. XVI et XVII.

et si vains d'eux-mêmes s'étaient presque toujours placés en dehors de l'esprit italien; la sérénissime république avec ses colonies, son sénat, ses richesses, sa force commerciale se croyait plus encore souveraine qu'égale et alliée. A l'abri de ses lagunes, elle se déterminait par des motifs particuliers, et jamais peut-être on n'avait vu les Vénitiens persister dans une unité de vue par rapport aux alliances et aux guerres purement italiennes.

Les Suisses qui avaient pris part à la ligue n'étaient que des auxiliaires d'argent; s'ils avaient quelque prédilection pour les papes et la France, elles cédaient toujours devant des considérations intéressées, payement d'écus d'or, territoire cédé du côté des Grisons: les cantons porteraient-ils dans cette lutte un esprit de dévouement que jamais ils n'avaient manifesté? Tant que la ligue italienne serait riche et victorieuse, elle pouvait compter sur les Suisses, sinon elle devait y renoncer. Le roi Henri VIII s'était engagé, il est vrai, à fournir des hommes et des subsides, mais était-il rien de plus capricieux que ce prince; sans motifs, au premier obstacle à ses passions ou à ses intérêts égoïstes, il pourrait se séparer de la ligue. François I^er^ seul était trop intéressé dans la lutte pour ne point se-

conder la ligue de tous ses efforts; c'était sa cause personnelle contre l'empereur; il se jetterait donc corps et âme dans une campagne d'Italie où il aimait à briser lance contre lance; s'il n'avait pas été heureux, il le serait dans l'avenir. Puis, il brûlait du désir de se venger du connétable de Bourbon, son vainqueur à Pavie, et, devant ce combat à outrance, François Ier ne reculait jamais.

Parmi les princes, purement italiens, brillaient surtout les Médicis, et le chef de la race, le pape Clément VI. L'influence de cette lignée sur l'Italie était immense, et déjà la politique de la France, vaincue aux batailles, voulait se réveiller par les mariages; les Médicis vont devenir les fiancées de la royale famille des Valois, et les Sforza eux-mêmes ont des promesses d'épousailles : qu'importe l'origine populaire du commerce ou de condottieri? il faut garder l'Italie. Les Médicis règnent sur l'État romain par la papauté, et gouvernent Florence; Ferrare, Bologne, Modène, entrent dans la ligue sous François Ier; mais quelles forces apportent ces petites républiques municipales? rivalité partout, non-seulement entre provinces, mais encore entre les cités elles-mêmes : Pise est l'ennemie de Florence, Florence de Bologne; à Rome même les

sept collines voient pour ainsi dire sept opinions, sept familles se diviser comme au temps des patriciens et des tribuns. Il n'y a plus d'unité nationale, plus de force, plus de principe; et cette ligue divisée prétend disputer la victoire à Charles-Quint, la véritable expression de l'unité royale. Alors on s'explique facilement les rapides exploits du connétable de Bourbon.

C'était le chef naturel de ces bandes de reîtres et de lansquenets qui pullulaient en Allemagne, et dont on voit encore les images incrustées sur les bas-reliefs des tombeaux de Louis XII à Saint-Denis, et de Maximilien, à Insprück, bacinet en tête, cuirasse sur la poitrine, culotte fraisée, lance au poing, mousquet sur l'épaule; farouches bandes toutes luthériennes que Frundsberg et le comte de Nassau conduisaient au connétable de Bourbon. Frundsberg [1], le luthérien acharné, chassé de l'Empire, tout rouge, tout aviné,

[1] Georges Frundsberg était né à Mundelheim, près de Memmigen dans la Souabe; Brantôme rapporte qu'il avait fait faire une belle chaîne d'or exprès, disait-il, pour pendre et étrangler le pape de sa propre main, « parce qu'à tous seigneurs, tous honneurs, et puisqu'il se disoit le premier de la chrétienté, il lui falloit bien déférer un peu plus qu'aux autres. » (Brantôme, *Capitaines étrangers.*)

aussi furieux que Luther contre Rome; le prince d'Orange[1], railleur de toute croyance, qui ne songeait qu'à se venger du pape; ce pape, que Luther avait dénoncé dans ses écrits, dans ses prédications, le petit pape, le maudit pape « qui crachoit des diables » dans l'impie Babylone; tous accouraient autour du connétable et sur sa réputation de mécréant. Bourbon avait un attrait pour ces aventuriers sans passé, sans avenir, gens de sac et de corde: qui sait l'élément nouveau de fortune qui sortirait pour eux d'une course d'Italie, pays si merveilleux? Il en surgirait peut-être des rois de Naples, des ducs de Milan, des seigneurs suzerains de cité! Dans les guerres civiles, il y a toujours place pour celui qui est fort et hardi; les caractères d'énergie aiment les temps d'orage autant que les cœurs mous en ont peur. L'amour que ces luthériens portaient au connétable passait toute

[1] Philibert de Challon, prince d'Orange, né en 1502, au château de Nozeroy, petite ville du comté de Bourgogne, perdit son père trois semaines après sa naissance, et fut élevé par sa mère, Philiberte de Luxembourg; François Ier ayant voulu réunir la principauté d'Orange à la couronne, ce jeune prince, après de vives réclamations, alla offrir ses services à l'empereur qui l'accueillit avec empressement et lui donna le comté de Saint-Pol avec d'autres terres considérables.

expression; banni, proscrit, sans sou ni maille, chef tout trouvé, ils le saluaient parce qu'il était fait à leur image. Où allaient-ils marcher? où les conduirait-il, le digne chef? sur Florence d'abord, si pleine de richesses, d'orfévrerie, sur Ferrare, et Bologne la grasse; le connétable avait trop d'instinct des haines luthériennes pour ne pas indiquer Rome de la pointe de son épée; Rome la prostituée des sermons de Luther. Le choral des hérétiques le disait : « On y feroit danser la sarabande au pape et aux cardinaux. »

La ville antique et sainte elle-même était déjà en guerre civile. Au milieu de ces familles patriciennes qui se croyaient appelées à gouverner le monde romain, comme leurs ancêtres, les Colone se distinguaient par la longue suite de leurs images dont ils étalaient orgueilleusement la chaîne d'or jusqu'aux temps de Rémus et Romulus. Aussi, portaient-ils les prénoms les plus illustres d'Ascagne, Pompée, Énée, et jusqu'à ce Prosper (Prosperus), nom d'une divinité antique. Habitués à gouverner à Rome, les Colone voulaient conserver dans leur race la papauté, et comme ils se considéraient beaucoup plus haut que les Florentins Médicis, ils refusaient obéissance au nouveau pape.

Cette haine qu'ils avaient commencé à vouer à Léon X, ils la reportaient à Clément VII, pontife doux et plein de mansuétude. Les Colone s'étaient donc prononcés pour l'empereur Charles-Quint, et Prosper avait commandé ses armées; à peine l'élection pontificale était-elle accomplie, que Colone prit les armes, agita la révolte, rapide comme la foudre, et Clément VII fut forcé de se réfugier dans le château Saint-Ange, l'œuvre d'Adrien, la citadelle du Vatican que protége le saint Michel, l'épée au poing, sur le sommet de l'édifice!

Au milieu de ce conflit entre les Colone et le pape, Charles-Quint s'empressa d'intervenir comme protecteur de l'Italie. Le marquis de Montcade, envoyé impérial auprès de Clément VII, offrit la liberté au pontife si désormais il abandonnait la ligue avec la France [1]. Cette intervention de Charles-Quint créait sa suprématie sur Rome, et c'est ce que le pape comprit aussitôt; d'après les insinuations de la France, il continua à prendre parti pour la ligue. Alors l'empereur ordonna au conné-

[1] Il y eut néanmoins une trêve de quatre mois stipulée entre le pape et le marquis de Montcade au nom de l'empereur, à laquelle les Colone accédèrent : elle portait que l'État de l'Église, le royaume de Naples, le duché de Milan, les Florentins, Gênes, les Siennois, le duc de Ferrare et tous les sujets de l'Église seraient

table d'aider le mouvement de l'armée luthérienne; les soudards allemands ne resteraient point tranquilles tant qu'il y aurait des églises sur pied! Cette troupe de bandits, le connétable de Bourbon avec Frundsberg et le prince d'Orange en tête, s'avança donc vers le territoire florentin; et sans respecter les États neutres, les mécréants pénétrèrent jusqu'au territoire de Rome. Dans cette marche désordonnée, l'hérétique Frundsberg, la panse rebondie comme la grande tonne de Nuremberg, fut frappé subitement d'une foudroyante apoplexie; il mourut ivre, en cuvant son vin; et son âme s'en fut tout droit en enfer, où les diables étancheront sa soif avec du feu, comme on voit les damnés aux fresques de Giotto sur les murailles du Campo Santo de Pise. Le prince d'Orange, bouillant de colère, prit le commandement des bandes luthériennes qui s'avancèrent hardiment dans la mélancolique campagne de Rome.

Lorsque de la place d'Espagne on s'élève jusqu'à la villa Médicis, par la Trinité du Mont, on peut reconnaître au delà des pampres jaunis quel-

compris dans la trêve; que le pape ferait incessamment passer en deçà du Pô les troupes qu'il avait aux environs du duché de Milan, et rappellerait André Doria et ses galères. (Guicciard., lib. XVII.)

ques vestiges de murailles, débris du moyen âge de Rome, entre la porta Pinciana et la porta Salara ; débris qui apparaissent également à Avignon, lorsque descendant le Rhône, on voit de loin la ville crénelée comme une Cybèle antique. Ces murailles entouraient Rome, et si elles avaient suffi pour repousser les arbalètes, les arcs, les balistes, tiendraient-elles jamais devant le canon, et les arquebusiers habitués aux grands feux des batteries ? Il n'y avait que le château Saint-Ange, aux murailles romaines, qui pût faire une longue résistance. Rome donc n'était défendue que par le pieux respect qu'elle inspirait comme un symbole de la ville sainte. Mais aux yeux des luthériens, elle n'était plus qu'un lieu de prostitution, que Seckinghen ou Albert de Saxe aurait saccagé avec une joie indicible ! L'aspect de la ville éternelle laissait une impression de grandeur pour le catholique fervent et pour toutes les âmes que remuent les idées d'une puissance morte. Au cœur de ces soldats, il n'y avait d'autres émotions que celle du pillage et de la dévastation, et à la vue de Rome, ils n'éprouvèrent d'autre sentiment que celui de la vengeance, d'autre cri qu'un enthousiasme sauvage ! [1]

[1] V° *La prinse et assault de Romme avec la mort de messire Charles*

Le connétable parcourut l'enceinte comme l'Achille grec les murailles de Troie; et tant ses lansquenets étaient animés, que le lendemain presque sans canons, sans échelles, ils sonnèrent l'assaut, espérant surtout l'appui du parti Colone à l'intérieur. Rien de comparable à la vigueur martiale du connétable; on l'avait vu à Marignano et à Pavie, où il avait soutenu sa haute renommée à la tête des reîtres et des lansquenets; sa taille paraissait gigantesque avec son casque surmonté de plumes; son armure noire lui imprimait le caractère fantastique d'un héros des ballades allemandes. Bourbon marchait toujours en avant et parvenu au milieu des nuages de poussière, un coup d'arquebuse le touche à la poitrine et il tombe roide mort [1]. Qui a porté ce coup venu des environs de la villa Médicis; est-ce un fauconneau ou une arquebuse dirigée par quelque fier et vieux soudard des montagnes? non, c'est la main d'un

de Bourbon. — Bibl. du Roi, *Rec. de pièces,* in-8°, cot. L, 1331-1, pièce 3.

[1] Le duc de Bourbon expira le 5 mai 1527, âgé de trente-huit ans. Son corps fut transporté à Gaëte, et l'on peut voir aujourd'hui encore le tombeau qu'on lui éleva dans le château, avec cette inscription un peu vaniteuse : « *Auctо Imperio, Gallo victo, superatâ Italiâ, Pontifice obsesso, Româ captâ, Carolus Borbonius hic jacet.* »

artiste, au moins le raconte-t-il lui-même dans ses Mémoires; c'est Benvenuto Cellini, l'orfévre, le merveilleux ouvrier dont on paye quelque mille louis les coupes ciselées; peintre, poëte écrivain, il a décrit lui-même ce commencement du siége de Rome [1]. « Toute la ville avoit pris les armes. Nous nous rendîmes au Campo Santo, et de là nous vîmes l'armée du connétable qui faisait ses efforts pour pénétrer dans la ville de ce côté-là. Il avait déjà perdu plusieurs de ses gens, et le combat y était terrible. Je me tournai alors vers Alexandre (c'était le nom de Delbène), et je lui dis : « Allons-nous-en, car il n'y a pas de remède, vous voyez que les uns montent d'un côté et que ceux-ci fuient de l'autre. » Alexandre effrayé me répondit : « Plût à Dieu que nous ne fussions pas venus ici. — Ce-

[1] « A l'aspect de ce désordre, j'appelai à mon aide quelques hommes, prenant ensuite une mèche à la main, je tournai la bouche de quelques pièces où il le fallait, et je mis à bas plusieurs soldats ennemis ; sans cela, une partie de ceux qui étaient entrés dans la ville au matin, se dirigeait vers le château, et il était possible qu'elle y eût pénétré. J'y faisais un feu continuel ; ce qui m'attirait les bénédictions de plusieurs cardinaux et seigneurs qui me regardaient. Enfin ce jour-là je sauvai le château et je vins à bout, par mon exemple, de remettre à l'ouvrage les bombardiers qui s'en éloignaient, cet exercice m'occupa tout le jour. Le pape ayant nommé le seigneur Santo Croce, chef de son artillerie, il entra

pendant, repris-je, puisque vous m'y avez amené, je veux faire un coup de ma façon. » Je tournai alors mon arquebuse vers l'endroit où le combat était le plus animé, et je visai un homme qui était plus élevé que les autres. J'ignore s'il était à pied ou à cheval, à cause de la fumée qui m'empêchait de distinguer les objets bien nettement. Je dis ensuite à Alexandre et aux deux autres d'apprêter leurs armes, et je les postai de manière qu'on ne pouvait les atteindre du dehors. Après que nous eûmes fait notre feu je me haussai sur la muraille, et je vis parmi les ennemis un tumulte extraordinaire; c'est que le connétable était tombé sous nos coups, comme nous l'apprîmes dans la suite. »

Peut-être Benvenuto Cellini un peu fanfaron et vaniteux, comme tous les artistes, a-t-il brodé ses

dans le fort sur le soir, au moment où l'armée entrait dans Rome par le quartier des Transteverins. La première opération qu'il fit fut de venir à moi, de me faire beaucoup de caresses, et de me donner cinq bonnes pièces d'artillerie, qui furent placées sur le lieu le plus élevé qu'on appelait l'*Ange*. C'est une plate-forme qui fait le tour du château, d'où l'on voit Rome et les prés de revers. J'eus plusieurs bombardiers sous mes ordres. Il m'assigna une paye et des vivres, et me recommanda de continuer comme j'avais commencé. Je fis jouer mes pièces de canon sans relâche pendant un mois entier que nous fûmes assiégés, et il m'arriva des choses dignes d'être racontées, etc. » (*Vita di Benvenuto Cellini.*)

gestes de gloire et ciselé les services qu'il rendait à Rome. Si le connétable de Bourbon tomba par la main d'un artiste, une sorte de providence dirigea la main de celui qui façonnant les reliquaires, les patènes, *les paix* si précieuses, brisa le crâne du chef de ces luthériens qui les ravageaient. L'artiste protesta ainsi d'une manière sanglante contre cette réforme qui détruisait les arts; il tira son coup d'arquebusade contre ces luthériens qui fondaient les admirables statues, à la manière des Barbares. Oh! qu'ils furent affreux leurs ravages au milieu de Rome! Rien ne peut se comparer à cette dévastation des églises, des sanctuaires, telle que Luther l'avait prêchée. Rome avait subi de longs siéges; quatre fois prise par les Vandales, les Goths et les Lombards; jamais un tel désastre n'avait affligé la ville éternelle. Il faut moins en accuser la mémoire du connétable de Bourbon, frappé d'arquebusade sur le rempart, que les commandements du prince d'Orange [1] et le fanatisme de ces soudards luthériens avinés. Si les statues furent brisées, si les chefs-d'œuvre de l'antiquité tombèrent sous la ha-

[1] Le prince d'Orange, après la mort du duc de Bourbon, prit le commandement de l'armée; il fut blessé lui-même d'un coup d'arquebuse à l'attaque du château Saint-Ange.

che, si les palais livrés aux flammes n'offrirent plus que des monceaux de cendres, il faut s'en prendre aux enfants de Luther, ravageurs de tout ce que les arts ont produit, de tout ce que la pensée religieuse avait enfanté de grand et de merveilleux. On se moqua des mystères de l'Église, des dignités du sacerdoce, et dans des processions cyniques, les misérables s'affublèrent des robes de pourpre du cardinalat; portant les saints ciboires, les hosties consacrées, ils parcoururent processionnellement le Colisée, la voie des Martyrs jusqu'aux portes des catacombes; les prêtres furent souffletés, le pontife captif au château Saint-Ange; et Rome fut désormais la veuve inconsolable.

Pendant trois mois ce désastre se continua; quinze millions d'écus furent demandés aux habitants à titre de rançon, et ces chefs avides imposaient arbitrairement les cardinaux, les évêques; tous payaient: les uns, pour racheter leur vie; les autres, leurs dents, leurs pieds qu'on voulait leur arracher. Les reîtres d'Allemagne faisaient-ils autre chose que d'exécuter les préceptes de Luther, et le fougueux réformateur n'avait-il pas écrit que Rome devait être détruite? or, pour être logique, il fallait la brûler; n'avait-il pas dit que le pape était

l'Antechrist et l'Église des cardinaux une prostituée ; n'était-il pas naturel d'infliger la mort à l'Antechrist et aux prostituées? Ces hommes grossiers mettaient donc en pratique les préceptes de la réforme, et comme ils ne distinguaient pas la pensée de l'acte, en ravageant la ville éternelle, ils croyaient faire acte de sainteté.

CHAPITRE V.

CARTEL SOUVERAIN. DÉVELOPPEMENT DE LA LIGUE ITALIENNE.

Colère de Charles-Quint contre François Ier. — Cartel. — Mission des hérauts d'armes Bourgogne et Guyenne. — Fixation du combat. — Le choix du camp. — Les armes. — Lequel des deux princes refuse l'appel ? — Guerre d'Italie. — Envoi du maréchal de Lautrec. — Nouveau passage des Alpes. — Prise de Milan. — Restauration des Sforza. — Situation de Venise. — De Rome. — Soulèvement général contre Charles-Quint pour la liberté du pape. — Délivrance de Clément VII. — Marche des Français sur Naples. — Siége de la ville. — Expédition maritime. — Gênes. — Doria. — Bataille navale dans le golfe de Naples. — Ravages de la peste. — Retraite du maréchal de Lautrec. — Perte de l'Italie.

1527-1528.

Charles-Quint avait pris tant de précautions pour assurer l'exécution fidèle du traité de Madrid, qu'il devait croire, qu'engagé par des promesses si so-

lennelles et par la tristesse de la captivité de ses fils, François Ier consentirait à lui remettre fidèlement la Bourgogne, et à reconstituer l'ancien État féodal que Louis XI avait brisé par sa politique et ses conquêtes. Rien donc ne dut blesser plus profondément l'empereur que la certitude, acquise par la correspondance du vice-roi de Naples, que le roi de France refusait de ratifier le traité sous de vains prétextes. Avec le caractère chevaleresque de François Ier, l'empereur calculait que puisque le roi ne pouvait pas tenir sa promesse, il viendrait, comme il s'y était engagé, se remettre en prison à Madrid, ainsi qu'un loyal paladin des vieux romans du moyen âge. Quand il vit que, loin de là, François Ier s'était placé à la tête de la confédération italienne, alors il se prit à déclamer contre la mauvaise foi du roi de France, à l'appeler félon et discourtois, avec une aigreur qui se ressentait du dépit de s'être montré trop facile. Cette colère s'attacha d'abord aux enfants de France, qui furent enfermés à Valladolid, dans une triste captivité; nobles varlets privés de leurs officiers, on les plaça sous la garde de quelques gentilshommes, avec ordre de les traiter sévèrement, puisque leur père avait manqué à la foi d'honneur jurée sur l'autel.

C'est à ce moment qu'il faut placer un des curieux épisodes de cette grande histoire, le cartel de François Ier à Charles-Quint, envoyé par les hérauts d'armes. Dans les coutumes du moyen âge, quand un prince ou baron demandait le champ clos et la lice ouverte, c'était par les sergents d'armes que la provocation avait lieu; chaque prince avait, comme attachés à son service, des prud'hommes qui portaient ses couleurs sur leur poitrine, et sur la banderole flottante au bâton du commandement. Les manuscrits du xve siècle nous offrent une image de ces hérauts annonçant soit un tournoi, soit un événement de famille, messagers de paix ou de guerre, sacrés aux yeux de tous. Presque toujours on leur donnait des noms de province ou de maison souveraine; le héraut d'armes de Charles-Quint avait nom Bourgogne, non point par caprice bizarre, mais pour indiquer la source héréditaire de sa maison. Le héraut d'armes de François Ier s'appelait Guyenne, du nom d'une des belles provinces de France. Les écuyers Bourgogne et Guyenne allaient donc être les messagers pour ce cartel extraordinaire entre les deux souverains les plus puissants, les plus forts de la chrétienté; l'un et l'autre allaient rendre un dernier hommage à la noble che-

valerie, pur reflet d'une grande chose. Il était curieux au moment où l'esprit du moyen âge s'effaçait de voir l'invoquer de nouveau pour la solennité d'un combat singulier, alors surtout qu'un accès de colère faisait violer le droit des gens même sur les ambassadeurs, car le secrétaire de Charles-Quint Granvelle était jeté au Châtelet, et Calvimont, ambassadeur de François Ier à Madrid, restait prisonnier à Tolède.

Les conseils modérés de l'ambassadeur Calvimont à Charles-Quint n'avaient point empêché son intempérance de langue, et l'empereur s'était fortement expliqué sur le manque de foi de François Ier jusqu'à ce point de l'appeler couard et déloyal. Bien que l'ambassadeur cachât l'aigreur de ces paroles pour ne point surexciter son maître, il n'avait pu s'empêcher d'en dire quelques mots. Dans une de ses dépêches, Calvimont rapporte que Charles-Quint avait dit : « Qu'il seroit temps de faire cesser tous ces débats, toutes ces querelles nuisibles à la chrétienté, dans un duel en champ clos, où les deux princes seuls seroient exposés, » et ces paroles ainsi récitées avaient amené des explications avec Granvelle, élevé depuis au cardinalat. François Ier avait cru nécessaire de déve-

lopper devant lui toute sa conduite depuis l'origine des débats, et de montrer par les preuves qu'il n'avait point faussé sa parole : « Est-ce que si vous signiez un traité le couteau sur la gorge, vous croiriez vous engagé? » dit le roi à l'ambassadeur; et celui-ci garda le silence : « parce que sa mission, répéta-t-il, étoit de tout écouter, et que l'honneur de son maître étoit trop élevé pour qu'il pût être atteint par des injures. » Alors François Ier se laissant emporter, ne garda plus de ménagements : « Granvelle, le soi-disant empereur en a menti par la gorge! et je le défie en champ clos. » Cette menace ne resta point vaine, et la bravade d'un défi fut portée par Guyenne, le héraut d'armes de François Ier, à la cour de Madrid; un sauf-conduit fut sollicité et obtenu de Charles-Quint [1]; et le héraut d'armes Guyenne récita la charte suivante, scellée de la main du roi : « Nous, Françoys,

[1] L'original du sauf-conduit en espagnol existe encore : 17 mai 1528. — Bibl. du Roi, Mss. de Béthune, n° 8561, f° 98.

« El rey; Sancho de Leyva governador de nostra villa de Fontaramnia y capitan general de nuestra provincia de Guipuzcoa en este ponte Dio abemos entendido por carta de nuestro ambaxador que posneramente hera en corte de Francia que Guienna, reii d'armas de Francia a seydo despachado para venir en estoa nuestros reynos, etc. »

par la grâce de Dieu, roy de France, seigneur de Gennes, etc.; à vous, Charles, par la même grâce, esleu empereur des Romains et roy des Espaignes; faisons sçavoir que nous estans advertiz que en aucunes responces qu'avés faictes à nos ambassadeurs et heraulx envoyés devers vous pour le bien de la paix, vous voulant sans raison excuser, nous avés accusé, en disant qu'aviez notre foy, et que sur icelle, oultre notre promesse, nous en estions allez et partiz de voz mains et de votre puissance, pour deffendre notre honneur, lequel en ce cas seroit trop chargé contre vérité, avons bien voulu vous envoyer ce cartel par lequel encores que tout homme gardé ne puisse avoir obligation de foy et que cela nous fust excuse assés suffisante, ce non obstant voulans satisfaire à ung chacun et notre dict honneur lequel nous avons voulu garder et garderons si Dieu plaist jusques à la mort; vous faisons entendre que si vous nous avés voulu ou voulez charger non pas de notre dite foy et delivrance seulement, mais que nous aions jamais fait chose qu'ung gentilhomme aymant son honneur ne doive faire, nous disons que vous avés menty par la gorge, et que autant de fois que vous le direz, vous mentirez. Estant deliberez de deffendre notre honneur

jusques au dernier bout de notre vye ; par quoy puisque contre vérité vous nous avez voulu comme dit est chargé doresnavant, ne vous escripvez aucune chose, mais nous asseurés le camp, et nous vous porterons les armes, protestans que si, après ceste déclaration en autres lieux, vous escripvez ou dictez paroles qui soient contre notre honneur que la honte du delay du combat en sera votre, veu que venant au dict combat, c'est la fin de toutes escriptures. Fait en notre bonne ville et cité de Paris, le 23e jour de mars, l'an 1527, avant Pasques. FRANÇOYS [1]. »

A ce cartel signifié en termes hautains, voici la réponse originale que fait Charles-Quint : « Charles, par la divine clémence, empereur des Romains, roy des Allemaignes, des Espaignes, etc.; à vous, François, par la grâce de Dieu, roy de France ;

[1] Quelques jours après son arrivée à la cour de Charles Quint, Guyenne rend compte de sa mission au roi.

Lettre du héraut Guyenne. — Bibl. du Roi, Mss. de Béthune, nº 8506, fº 4.

« Sire, suivant la charge qu'il a plu à votre majesté me donner, j'ay fait la meilleure dilligence que m'a esté possible pour venir vers l'empereur lequel estant advisé de ma venue m'avoit fait envoyer sauf-conduit par les frontières de Perpignan, Navarre et Fontarabie. Je suis entré par la d. frontière de Fontarabie et m'a fait conduire le capittaine Sancho Martinès de Leyva par ung gen-

fais sçavoir comme par Guyenne, votre heraut, j'ay le huitiesme de ce moys de juin reçeu votre cartel du 28 de mars, lequel de plus loing que de Paris en ce lieu eust peu plustôt venir. Ne vous ayant en rien failly, je n'ay nul mestier de me excuser, mais votre faulte est celle que vous accuse, et en ce que dictes que j'avoys votre foy, vray est entendant de celle que vous avez donnée par le traicté de Madrid, selon qu'il appart par escriptures signées de votre main, que retourneriés en ma puissance comme prisonnier de bonne guerre, en cas que n'accomplissiez ce que par ledict traicté m'avés promis. Mais que j'aye dit comme audict cartel dictes, que sur icelle et oultre votre promesse, vous estiez allé et party de mes mains et de ma puissance ; ce sont mots que oncques ne diz, car jamais n'ay prétendu d'avoir votre

tilhomme jusques au lieu de Mauçon où je trouvé l'empereur et fus par le chemyn et à mon arrivée esté lougé et si bien traisté que je dois me contenter. J'arrivay le dimanche 7e jour de juing que estoit la feste de la Trinité et le lundy ensuyvant 8 du dit moys j'euz audience et fiz mon exploict, selon sire, que vous renderé compte à mon retour, et entre autres chouses ; l'empereur m'a dit qu'il envoyera un sien roy d'armes vous porter sa response et que je luy fisse avoyer sauf-conduit et seureté selon que à moy avoir esté faicte, je luy dis que je vous escriprois. Je supplye sire, très humblement votre d. majesté qu'il vous plaise m'envoyer le d. sauf-

foy de non partir, mais bien celle de retourner en la forme traictée, et s'il eussiez ainsy fait n'eussiez failly à vos enfants ny à l'acquit de votre honneur; et à ce que dictes pour deffendre votre dit honneur lequel en ce cas seroit trop chargé contre vérité, vous avez bien voulu envoyer votre cartel par lequel dictes, que encore que tout homme gardé ne puisse avoir obligation de foy et que cela vous fust excuse assés souffisante et non obstant voulant satisfaire à ung chacun et à votre dit honneur, lequel dictes vouloir garder et garderez si Dieu plaist jusques à la mort, me faictes entendre que si vous ay voulu, ou veulx charger, non pas de votre foy et délivrance seulement, mais que vous avez fait chose que ung gentilhomme aymant son honneur ne doivra faire, dictes que j'ay menty par la gorge et que autant de fois que je le diray

conduit conforme à la substance du myen, duquel je vous envoye la copye, et de ma part je feray tout devoir et dilligence d'aller rendre compte à V. M. de l'exploict de ma charge, car l'empereur m'a dit que nauré à mon retour non plus d'empeschement que je heu à ma venùe que a esté fort sollicitée des mon entrée en Espagne, et de tout le trestement que m'a esté faict, il a esté sy tres bon et honneste que je ne m'en saroye que grandement comptenter.

« Sire, je prie Dieu le créateur, etc. De Mauçon ce 12e jour de juing. GUYENNE, roy d'armes. »

que mentiray, estant délibéré de défendre votre honneur jusques au dernier bout de votre vye, je vous réponds que en suivant la forme traictée votre excuse d'avoir été gardé ne peut avoir lieu, et puisque tant peu estimez votre honneur ne m'est merveille; que niez estre obligé d'accomplir votre promesse, vos parolles ne suffisent pour satisfaire à votre dit honneur, car j'ay dit et diray sans mentir que vous avez fait laschement et meschamment de non m'avoir gardee la foy et promesse que j'ay de vous selon ledit traicté de Madrid. Et si vous voulez affermer le contraire puis seullement en ce cas je vous tiens habillité pour combattre. Je vous dis que je accepte de vous livrer le camp et suis contans pour ma part, le vous asseurer par tous les moyens raisonnables que sur ce seront advisez; et à cet effect et pour plus prompt expédient, je vous nomme dès maintenant le lieu dudit combat sur la rivière qui passe entre Fontarabie et Andaye, en tel endroit et de la manière que de commung consentement sera advisé plus seheur et plus convenable, et me semble que par raison ne le povez aucunement refuser... Non obstant la situation dudit lieu se trouvera bon moyen qu'il n'y aura avantage plus à l'ung qu'à l'autre, et à l'effect que

dessus et pour appointer sur l'élection des armes, que je prétends me appartenir et non à vous, et afin qu'il n'y ait longueur ne dilation en la conclusion, pourrons envoyer sur ledit lieu gentilshommes de chacun comté avec suffisant pouvoir d'adviser et conclure, tant de la seheurte égales dudit camp que de l'élection des armes, pour dudit combat et du surplus touchant à ce cas; et si quarante jours après la présentation de ceste ne me respondez et ne me advisez de votre intention, sur ce l'on pourra bien voir que le delay du combat sera votre, que vous sera imputé avec la faulte de non avoir accomply ce que promistes à Madrid, etc. — Donné à Mouson, en mon royaulme d'Arragon le 24e du mois de juing 1528[1]. CHARLES. »

D'après les coutumes du moyen âge sur le combat singulier, on appelait sûreté de camp l'acte par lequel chaque chevalier s'engageait à ce qu'il n'y eût aucune trahison ni déloyauté dans les armes, ni embûche sur le terrain. Les deux princes avaient montré tant de méfiance l'un de l'autre, que ni François Ier, ni Charles-Quint n'o-

[1] J'ai copié ce document sur l'original qui existe à la chambre des comptes du Brabant.

saient se rencontrer dans leur royaume respectif; il leur fallait une terre neutre, et Charles, on l'a vu, désigna une petite île de la Bidassoa, en ajoutant d'un ton railleur : « C'est là que le roi de France a été libre en jurant d'exécuter le traité de Madrid, et c'est là où je veux me venger de sa déloyauté. » Plus le lieu était rapproché de l'Espagne, plus le roi craignait des embûches de l'empereur, capable de le faire enlever. A cet effet, il demandait la sûreté des camps ; « dès que les barrières seroient ouvertes, lui, l'empereur et les témoins devoient seuls assister au combat. » Cette méfiance devient l'objet incessant des négociations entre les deux hérauts d'armes Bourgogne et Guyenne. Il est curieux de lire le procès-verbal de ces deux hérauts d'armes, fiers de caractère, insolents de propos et pénétrés de l'importance de leur mission, car ils représentent les colères de leurs souverains. Bourgogne surtout est bien orgueilleux; au nom de Charles-Quint partout il cherche le roi pour lui remettre le cartel; on lui répond qu'il court le cerf à Fontainebleau. Bourgogne persiste et dit qu'il ira l'attendre à Paris, comme lui indique sa mission ; on lui affirme que s'il vient à Paris avec les armoiries de son maître, la populace lui fera

un mauvais parti; cela ne l'arrête pas, le fier Bourgogne, et il fait son entrée publiquement par la porte Saint-Antoine, avec trompettes qui sonnent fanfares sous le gonfanon armorié de Castille. Enfin il trouve le roi, et lui lit avec insolence le cartel de l'empereur. On l'interrompt et il recommence vingt fois. Le roi lui dit : « Bourgogne, je n'irai pas à la Bidassoa qu'on ne m'ait assuré le camp [1], » et le héraut répète son défi jusqu'à ce qu'on le contraigne à quitter la cour par la force.

Pendant ce temps, le héraut Guyenne avait cherché Charles-Quint partout, pour lui porter le cartel du roi de France. Son procès-verbal témoigne la même persévérance, la même ténacité; mais Charles-Quint prend moins de prétextes que François Ier pour l'écarter; il écoute et pince les lèvres avec mépris, lorsque le héraut lui dit « qu'il en a menti par la gorge. » Charles-Quint, par cela seul qu'il

[1] Extrait du procès-verbal dressé par Bayart, secrétaire d'État de l'audience royale accordée à Bourgogne; il diffère de celui du héraut d'armes de Charles-Quint. — Bibl. Roy., Mss. de Béthune, n° 8471-8472.

« Le roi a dit au héraut, portes-tu la sureté du champ telle qu'un assailleur comme l'est ton maître, doit bailler à un défendent tel comme je suis? Le héraut lui a dit : sire, si vous plaira me donner congé de faire mon offre. Alors le roi lui dit : Baille moi la pa-

est plus habile, se tient plus modéré. Le droit rigoureux est d'ailleurs pour lui : a-t-il manqué à sa parole? Signataire d'un traité, l'a-t-il violé? Quel serment a-t-il méconnu? Et Guyenne s'en revient sans obtenir d'autre réponse de l'empereur que les termes de son cartel : le choix d'un terrain neutre pour lieu du combat, et l'accusation formulée contre la loyauté de François Ier : « qui a violé solennellement la foi promise. »

Ce drame qui a ses incidents, ses péripéties, ses longueurs surtout, se poursuit invariablement; mais le défi est porté en vain. Faut-il accuser de lâcheté le roi François Ier? il a fait ses preuves en bataille; il ne craint ni les coups de lance ni de hache d'armes. Charles-Quint est brave de sa personne : jamais il n'a refusé de s'exposer dans les périls! Et pourtant le cartel n'eut point de suite : c'est qu'il n'était plus ni dans le temps ni dans les

tente du champ et je te donnerai congé de dire après tout ce que tu voudras de la part de ton maître. Le héraut commence à dire : La très sacrée majesté.... sur lequel mot le roi lui a dit de rechef, montre moi la patente du champ, car je pense que l'élu empereur soit gentil prince, ou le doive être, qu'il n'auroit point voulu user de si grande hypocrisie, que de t'envoyer sans la dite sûreté du champ, ou ce que je lui ai mandé, et aussi tu sais bien que ton sauf-conduit contient que tu portes la dite sûreté. Le d. héraut

mœurs ; l'esprit de chevalerie s'en allait pour faire place à l'esprit politique ; et alors le véritable, le seul défi, c'était la guerre : un duel entre princes devenait un duel entre peuples. On lit néanmoins avec un grand intérêt les deux récits des hérauts d'armes Bourgogne et Guyenne, parce qu'ils expriment les dernières formules du combat singulier qui dominent le moyen âge : formules d'autant plus minutieusement indiquées qu'il s'agit d'une lutte corps à corps entre deux monarques.

Charles-Quint, plus sérieux, plus politique que François Ier, suit cette affaire et en fait constater toutes les circonstances ; comme témoin de son champ clos, il prend un brave chevalier, Balthazar Castiglione, très-avancé sur les droits de l'honneur et de la délicatesse chevaleresque. Quand il fut constaté que le duel n'aurait pas lieu, chacun des princes fit publier les pièces qui pouvaient attester

a répondu qu'il croyoit porter chose que le dit seigneur roi s'en devroit contenter. A quoi le d. seigneur roi a répliqué : héraut, baille moi la patente du champ, baille moi là, et si elle est suffisante je l'accepte ; et après dis tout ce que tu voudras. A quoi le d. héraut a répondu, qu'il avoit commandement de son maître de ne la bailler point, qu'il n'eut premièrement dit aucune chose, qu'il lui avoit donné charge de dire. Alors le roi lui a dit : Ton maître ne peut pas donner de lois en France ; et d'autre part les choses sont

leur loyauté. Charles-Quint accusa hautement François Ier d'avoir déserté le camp ; et à son tour le roi de France signala les déloyales intentions de l'empereur cherchant à l'attirer sur la Bidassoa pour se saisir de sa personne. Lorsqu'il provoquait avec tant de vivacité un combat corps à corps, Charles-Quint avait pour but de constater aux yeux de l'Europe qu'il était sans ambition ; et que, pour mettre un terme à l'effusion du sang humain, il offrait d'exposer sa personne dans un combat singulier. En général on cherche à prouver qu'on n'a pas le défaut qui vous domine ; et l'empereur, le plus ambitieux des hommes, voulait démontrer qu'il était le plus désintéressé des monarques ; imitant ainsi Louis XI, le plus soupçonneux des rois, et qui va se mettre avec confiance dans les mains du duc de Bourgogne son ennemi.

Au reste, le véritable duel entre Charles-Quint et

venues à tel point, qu'il n'est plus besoin de paroles ; et si dois être averti que je n'ai fait porter paroles par mon héraut à ton maître, mais ce que je lui ai mandé a été par écrit, signé de ma main ; à quoi ne falloit autre réponse que la d. sûreté du champ, sans laquelle je ne suis délibéré de te donner audience ; car tu pourrois dire chose tu serois désavoué, et aussi ce n'est pas à toi à qui j'ai à parler ne a combattre, mais seulement à l'élu empereur. Le d. héraut a dit lors au d. seigneur, qu'il lui donnoit donc congé et

François Ier, c'était la guerre, je le répète; et alors elle commençait à se développer sur de larges proportions dans cette ligue italienne un moment brisée par la marche rapide et victorieuse du connétable de Bourbon. Jusqu'ici aucun secours effectif n'était venu seconder les opérations des confédérés. Henri VIII et François Ier n'avaient donné que des paroles; mais à mesure qu'il se fait échange de durs propos, de si fières menaces entre Charles-Quint et le roi de France, celui-ci décida qu'un contingent de lances et d'infanterie serait fourni à la ligue italienne; et le maréchal de Lautrec, chargé de les commander, passait une fois encore les Alpes: route devenue si usuelle à la chevalerie depuis Charles VIII. A de bien courts intervalles, on voyait de nouvelles troupes descendre des hautes montagnes dans les plaines de Lombardie, camper autour du lac de Côme, et s'étendre ensuite jusqu'à Crémone, Brescia et Milan. Le maréchal de Lau-

sauf-conduit pour s'en retourner; ce que le d. seigneur lui a accordé. et a dit au héraut, *prends acte,* et après a demandé à moi Gilbert Bayart, acte comme il n'avoit tenu et ne tenoit à lui, qu'il ne reçut la d. patente, et qu'en la lui baillant telle qu'elle doit être, il ne refusoit de venir aud. combat, et a fait s'est retiré en la chambre pour tenir son conseil, etc. »

trec se mit donc vigoureusement à la tête des gendarmes de France, pour recommencer une nouvelle campagne dans le Milanais, tandis que le roi restait à Paris dans ses cours plénières, pour répondre toujours à ce cartel que Charles-Quint lui jetait incessamment à la face avec la solennité castillane ; son honneur de gentilhomme lui en faisait une loi.

Au moment où les Français paraissaient aussi en Italie, Rome était triste et le pape captif; cet événement sinistre, ce sac de Rome exécuté d'une manière si sanglante, avait produit sur tous les esprits une impression de deuil et de désolation; le catholicisme et la papauté avaient une force immense aux yeux du peuple; et ces scènes de sang et de boue qui se passaient à Rome, les processions de ces misérables luthériens, affublés de mitres et de crosses, chassant les évêques et les prêtres montés sur des ânes, laissaient dans tous les esprits une horreur indicible. Cette répulsion européenne jetait quelque chose d'odieux sur la personne de Charles-Quint qui paraissait, sinon avoir commandé les excès, au moins les tolérer par animosité contre le pape. Il était né de ces saturnales luthériennes une violente indignation au cœur de

l'Italie et qui devait favoriser l'expédition du maréchal de Lautrec. Rome, la ville éternelle, le siége du monde catholique était au pouvoir des pilleurs de châsses et d'autels. Florentins, Vénitiens, Milanais, tous devaient prendre les armes pour se débarrasser de cette oppression victorieuse imposée par les Allemands de la Souabe ou de la Forêt-Noire, reîtres lansquenets et mécréants de Dieu et de ses saints.

Les Français descendirent donc en Italie pour seconder ce mouvement de délivrance, annonçant partout qu'ils voulaient rétablir les souverains naturels : « la république sénatoriale à Gênes ; Sforza, dans le Milanais, les Médicis à Florence, notre saint-père à Rome ; et surtout détruire ces bandes impudiques et sauvages qui violoient les vierges timides, les matrones honnêtes. » Ces barbares luthériens n'apportaient pas, comme les Français, un amour délicat et léger, dans leurs excès mêmes, mais des passions féroces, cupides et avinées. L'armée impériale en Italie se divisait en plusieurs grands corps, l'un dans le Milanais, en possession des places fortes, sous le marquis de Guast [1], s'éten-

[1] Alphonse d'Avalos, marquis de Guasto, né à Naples le 25 mai

dant depuis les terres de Gênes jusqu'au lac de Côme; l'autre, naguère sous le connétable, restait en possession de Rome, et gardienne du pape; un troisième corps enfin, sous Montcade [1], occupait Naples, et devait prêter secours aux Allemands, maîtres de la capitale du monde chrétien. La situation de ces armées sur un terrain trop étendu n'était pas bonne; on pouvait bien par les Alpes faire passer des troupes de lansquenets au marquis de Guast, à Milan; mais Charles-Quint manquait d'argent, les troubles de l'Allemagne suscités par Luther ne permettaient plus l'unité impériale, et les excès que les mécréants avaient commis, affaiblissaient leurs forces. Il y a dans le désordre une cause de faiblesse et de mort; les armées indisciplinées sont comme des hommes qui abusent de leur vie dans des excès de plaisirs; au jour du réveil, les membres sont alourdis et faibles, l'énergie manque au cœur et la résolution au bras. Autour de ces soldats l'indignation avait multiplié les ennemis armés; les Italiens, patients sous l'oppression,

1502, prit le commandement de l'armée après la mort du marquis de Peschiere, son oncle.

[1] Hugues de Montcade était vice-roi de Naples depuis la mort du marquis de Lannoy, arrivée à Gaëte en 1527.

avaient recueilli en leur âme tout ce qu'ils pouvaient avoir de vengeance pour la faire tomber sur les bandits de la réforme; autant ils s'étaient élevés avec violence contre les Français lorsqu'ils possédaient Milan, Gênes, en souverains impératifs, autant ils leur tendaient la main maintenant que le maréchal de Lautrec se présentait pour sauver l'Italie des soudards d'Allemagne.

On était au milieu de juillet; le maréchal de Lautrec avec mille lances et vingt-six mille auxiliaires, lansquenets, gascons, français et suisses, se présenta dans le Milanais; ainsi alors étaient les armées, composées de nations diverses, parlant des langues différentes, avec des coutumes opposées; les lansquenets presque tous allemands, ou lorrains levés par le duc de Guise: les Gascons, gens du midi avec leur verbiage, leurs jeux de mots, glorieux et fanfarons, aussi agiles que les Basques, bons tireurs d'arquebusades, et suivant Pierre de Navarre [1], aussi hâbleur que ses cama-

[1] Il était né dans la Biscaye et avait servi avec distinction dans les bandes espagnoles contre les Maures et en Italie. Fait prisonnier à la bataille de Ravenne en 1512, Ferdinand n'ayant pas voulu payer sa rançon, Pierre lui renvoya le brevet de comte d'Alvetto qu'il en avait reçu et entra au service de François Ier.

rades d'armes ; quant aux Suisses, c'étaient toujours les mêmes mercenaires, montagnards avides : avec des écus au soleil, on les aurait fait marcher au bout du monde. La véritable armée de France, c'étaient les compagnies de lances, composées de gens d'armes, gentilshommes, tous portant blason de race, et, derrière eux, fantassins, arquebusiers, écuyers, braves et déterminés. Genouillac ne guida pas cette fois l'artillerie ; Genouillac le plus habile tireur ! Ce fut un autre Gascon d'une famille d'armes, du nom de Montragon, car ces gens du Midi étaient subtils, adroits, de manière à ne jamais rester en repos. Comme la campagne devait embrasser toute l'Italie (les côtes comme la terre ferme), le roi avait confié ses galères à André Doria, le Génois, certes bien capable de mener une campagne de mer ; André Doria devait aborder Gênes, soulever le parti républicain et rétablir la dignité de doge dans sa propre race. Oh ! qu'on aime à saluer du beau golfe de Gênes ce palais si magnifique, qui s'élève en espalier des bords de la Méditerranée jusque sur les coteaux où brille encore la vieille statue d'André Doria ! Ainsi le maréchal de Lautrec devait marcher sur Milan, converger vers Gênes, tandis que la flotte, après avoir

rendu la liberté à sa patrie, aborderait Civita-Vecchia, le port de Rome. A son tour, Lautrec devait s'appuyer sur l'armée vénitienne, les troupes du pape conduites par le duc Urbin, et le parti populaire partout soulevé.

Ce plan de campagne se développa sur ces bases réfléchies ; ce n'est point vers Milan que s'avance le maréchal de Lautrec, comme l'avait fait François Ier avant la bataille de Pavie; il marche sur Alexandrie, comme point intermédiaire entre Gênes et Milan, afin de prêter appui aux galères d'André Doria qui se présentent dans le golfe. Le but de la guerre actuelle étant avoué, le maréchal de Lautrec laissa André Doria et le génois Frégose révolutionner Gênes; lui se fortifia dans Alexandrie; préparant pour le Milanais les mêmes révolutions qu'à Gênes. Les Français ne sont que des auxiliaires des Sforza et des Frégose; chaque ville, chaque cité conquise lève l'étendard de sa vieille souveraineté. Il n'y eut d'expédition véritablement française que contre Pavie, car il s'agissait de venger l'honneur du drapeau et d'effacer un douloureux souvenir des annales de France. Le siége de Pavie fut donc poussé avec une rage indicible; la cité témoin d'une fatale défaite capitula et fut livrée au

pillage. Les Suisses et les lansquenets s'en donnèrent à l'aise: toutefois, pour suivre le plan de liberté favorable à l'Italie, on n'arbora point le gonfanon fleurdelisé sur la cité vaincue; le duc Sforza y fit son entrée publique comme souverain de Milan et de Pavie; tout obéit à ses lois. Les Vénitiens et les Lombards seuls durent soutenir la restauration du vieux duc, tandis que le maréchal de Lautrec se disposait à marcher en avant pour la délivrance du pape.

Tel était le but avoué de l'expédition des Français, et il fut habile de la transformer en guerre sainte. Un sentiment odieux se rattachait à la captivité de Clément VII et au sac de Rome; les soldats qui combattaient pour la délivrance du pape devaient être regardés comme des libérateurs. Laissant ainsi au duc Sforza et aux Vénitiens la conquête du Milanais, le maréchal de Lautrec s'avança de Pavie sur Plaisance, et de là sur Bologne, au sein des États pontificaux [1]; partout il annonçait « que

[1] Cependant l'argent manquait et le maréchal Lautrec écrit au grand maître, le 21 janvier 1527-8. — Mss. de Béthune, vol. cot. 5818, f° 25.

« Mons. le grand maistre, je ne scavoys plus que vous escripre de la ruyne et inconvénient en quoy je verrois tomber l'affaire du roy, a faute des payemens, comme j'ay tant de fois fait scavoir, si

l'ambition ne déterminait pas le roi de France à la guerre; le drapeau fleurdelisé ne se montrerait jamais seul; l'empereur tenait captif le pape, la ville sainte était au pouvoir des luthériens; tout Italien devait se consacrer au service de la patrie.» Nulle part le maréchal de Lautrec ne trouva de résistance sérieuse ; les Français marchaient sous les feuillages des arcs de triomphe; les vignes s'entrelaçaient aux ormes comme aux plaines de la Toscane. Le but de l'expédition était écrit sur le drapeau; les Suisses mêmes, vieux défenseurs du trône pontifical, portaient les deux clefs croisées sur leur enseigne, comme à l'époque de Marignano. De Bologne à Rome le trajet est facile; il ne restait donc plus d'obstacle, lorsque le maréchal de Lautrec apprit que le pape Clément VII était libre et qu'il ve-

n'est qu'il eust beaucoup mieux vallu que le roy m'eust mandé m'en retourner longtemps, que de me faire venir si avant pour laisser rompre son armée à faute des d. payements; toutes foys j'aurois le contentement d'avoir fait ce qu'il a pleu au d. seigneur me commander, et ay fait mon debvoir et souvent et de bonne heure en ai adverti, de sorte que je pense m'en estre bien acquitté. Ainsi que j'espère, s'il plait à Dieu me faire la grâce de retourner, faire bien entendre au roy et à madame, et dont sera venue la faute. Priant Dieu, mons. le grand maistre qui vous donne ce que plus desirez. A Rimeny le 21e jour de janvier, vostre bon amy,

« Odet de Foix. »

nait de traiter avec l'empereur Charles-Quint : quelle était la cause de cet événement inattendu ? qui avait porté l'empereur naguère irrité à cet acte de clémence ? La politique sans doute ; et ici on peut l'expliquer.

Charles-Quint avait senti tout l'odieux que jetait sur lui-même le sac de Rome et la prison de Clément VII. Seul et libre dans sa pensée, ce sentiment il ne l'eût pas éprouvé, ou bien l'aurait-il étouffé sous la politique ; mais il savait que François Ier et Henri VIII, en prenant parti pour le pape, donneraient à leur cause, l'univers catholique. Indépendamment de cette considération d'ordre moral, un motif plus matériel l'y décidait encore : c'était les progrès du maréchal de Lautrec dans le Milanais et sa marche sur Rome. Charles-Quint devinait l'immense gloire, la force politique qu'allait tirer François Ier de la délivrance du pape ; si les armées impériales avaient été suffisantes pour livrer quelques grandes batailles et obtenir un succès décisif sur le maréchal de Lautrec, peut-être l'empereur eût-il renoncé à toute négociation avec Clément VII, qu'il n'aimait pas ; mais quelle chance avait-il pour résister ? Alors il dut prendre l'initiative d'une chose juste et inévitable ; on commen-

çait à dire en Europe que l'habitude de Charles-Quint était de se faire geôlier de pontifes et de rois, afin d'en tirer le meilleur parti possible; Pasquin l'avait répété à Rome dans ses jeux de mots. Or, pour imprimer un véritable caractère religieux à la négociation que l'empereur voulait entamer à Rome, le général de l'ordre de Saint-François fut envoyé auprès de Clément VII, afin de stipuler les conditions de la délivrance du pape et de la liberté de Rome. Il y avait ceci de difficile dans la situation de Charles-Quint, qu'il n'était pas complétement maître de son armée, si étrangement composée d'Espagnols, d'Allemands, luthériens, reîtres et lansquenets. Il ne pouvait donc obtenir le consentement de ces gens sans aveu, qu'après leur avoir assuré une indemnité suffisante en écus d'or; et c'est ce qu'on appellerait la rançon de notre saint-père.

Dans la position où se trouvait Clément VII, captif dans le château Saint-Ange, entouré de meurtres et d'incendies, il n'y avait pas pour lui à hésiter. Avec une grande habileté italienne, le pontife se réconcilia avec la famille des Colonna : les Médicis de Florence pressèrent la main aux vieux patriciens de Rome, et la noblesse intervint pour assurer la paix

du pontificat. Clément VII dut payer cent mil ducats, somme exigée par les Allemands, maîtr du Capitole; et avec cela, comme garantie, donna Ostie et Civita-Vecchia, les deux ports Rome, seuls moyens de communication avec Méditerranée[1]. A ces conditions le pape fut libr

Quel motif désormais pouvaient avoir les Franç pour continuer leur campagne dans les États po tificaux? Ne venaient-ils pas pour faire cesser captivité de Clément VII? Et ce pontife était libr Rome, une fois évacuée par les troupes impériale que viendraient faire les Français? Une circo stance dut finir leur irrésolution ; à peine affranc de ses liens au château Saint-Ange, Clément VII s'e fuit déguisé en marchand [2] pour respirer la vér table liberté; captif comme François Ier, il ava signé un traité violent. Aussi, à peine arrivé à O vieto, il publia une bulle pour raconter l lamentables événements de Rome. Le pape em portait avec lui l'anneau de Saint-Pierre, le scel d pêcheur; et à Orvieto toute la ligue italienne envo des ambassadeurs, parce que là seulement on cr

[1] Belcar, lib. XIX, n° 44. — Guicciard., lib. XVIII.

[2] Dans la nuit du 8 au 9 décembre 1527. — Guicciard lib. XVIII.

Clément VII libre : ainsi deux fois le même accident s'était produit pour détruire les projets de l'empereur. Charles-Quint avait espéré tenir François Ier sous sa loi par le traité de Madrid; et, délivré, le roi de France lui avait échappé en s'affranchissant de sa parole. A Rome également, forcé de signer un traité, le pape se réfugiait à Orvieto; et de là rappelant son indépendance, il invoquait le souvenir de saint Pierre ès liens, que les anges avaient délivré des fers de l'oppression.

Ces anges, c'étaient les Français envers lesquels le pape témoignait toute sa reconnaissance. Lautrec se rendit à Orvieto de sa personne pour demander quels étaient les ordres du saint-père; et les premières paroles du pontife exprimèrent cette belle pensée : « que, sans s'inquiéter de lui, l'impératif devoir de l'Église était de montrer sa médiation pour amener un traité de paix dans la chrétienté si menacée par les Turcs. » Lautrec répondit « que le meilleur moyen, pour y arriver, c'était la délivrance de l'Italie; les États du saint-père et Naples seuls subissaient encore le joug des Allemands.» Le pape accorda tout à Lautrec, qui audacieusement s'avança vers les légations. Si dans le Milanais il avait arboré le gonfanon de Sforza, partout dans les États de

l'Église, il rétablit le drapeau aux deux clefs du saint-siége : à Imola, à Rimini; et, sans passer par Rome, les Français gagnèrent les Abruzzes au milieu de l'hiver. En vain les Allemands voulurent les arrêter, les chevaliers vinrent à bout de ces luthériens au visage rougi par la débauche. Il y eut des combats à outrance, des luttes corps à corps; le camp des hérétiques fut enlevé, et ceux-ci se retirèrent sur Naples pour faire leur jonction avec les Espagnols de Montcade, prêts à défendre la ville magnifique assise sur le golfe. A Naples ce n'était pas non plus la première fois que les Français apparaissaient sous les gonfanons; depuis Charles VIII, Naples était le terme des expéditions d'Italie, comme Milan en était le centre.

Du haut des Abruzzes l'armée de France délibérait sur le parti qu'elle allait prendre: se jetterait-elle sur la cité de Naples impétueusement pour essayer une bataille contre les Allemands et les Espagnols réunis? ou bien s'emparerait-on des ports et des principales citadelles du royaume, de manière qu'une fois fortifié dans ces positions, on pourrait attaquer avec plus de sûreté la capitale, alors surtout qu'on aurait réuni les troupes pontificales, les Lombards et tous les Italiens que con-

duisaient Sforza, le duc d'Urbin et le pape Clément VII en personne? Les Vénitiens étaient de cet avis par des motifs commerciaux; autrefois (avant la ligue de Cambrai), la sérénissime république possédait une grande partie des ports de la Pouille, et ces ports, les Vénitiens désiraient les recouvrer. La prise de possession de Naples n'était qu'un accessoire à leur dessein, car en aucune hypothèse les Vénitiens ne resteraient les suzerains d'une capitale aussi belle et d'un golfe également convoité par la papauté, la France et l'Espagne. Dans la nécessité de ménager les Vénitiens, Lautrec partagea leur avis, et les troupes, sous le gonfanon de France, se répandirent du côté d'Amalfi, de Tarente, de Capoue, attendant dans ces positions l'arrivée de la flotte de Doria qui opérant par la mer, devait couper toute communication de Naples avec la Sicile son grenier. Les soldats de Lautrec avancés jusqu'à Pouzzole durent donc attendre des nouvelles d'André Doria, car ils ne pouvaient attaquer sans précaution l'armée espagnole et germanique, encore assez nombreuse dans Naples pour essayer une bataille générale. André Doria, seul, avec sa flotte, pouvait résoudre le problème et amener la reddition de Naples.

Il était parti de Savone, le vieil amiral, avec ses galères à mille rames, ses galions à voiles, pour opérer d'abord en Sicile; jetée par les vents vers l'île de Corse et la Sardaigne, la flotte fit quelques conquêtes, et vira de bord vers le golfe de Naples; elle y apparut maltraitée par la tempête, et néanmoins pleine d'intrépidité, sous les ordres de Doria et de Renzo de Céré, qui avaient défendu Marseille contre le connétable de Bourbon. On signala ses banderoles au moment où Lautrec s'emparait de Pouzzole; ce fut un cri de joie! Au premier succès sur la mer, on attaquerait la vaste cité qui s'étend comme un grand ruban sur le rivage du golfe. Enfin le combat naval qu'on avait souhaité se donna [1]. Impatienté de voir les galères de France si près de lui, Hugues de Montcade arma des milliers de

[1] Le combat naval du golfe de Salerne eut lieu dans les premiers jours de juin 1528. Le vice-roi Montcade y fut tué. Quelques jours après, le maréchal de Lautrec écrit au grand maître.—Mss. de Béthune, coté 8518, f° 103, Bibl. Roy.

« Mons. le grand maistre; pour ce que j'escript bien amplement et en chiffres au roy (comme verrés) ne vous ennuyrai de longue lettre, mais seulement vous diray, que je n'ai pas heure de temps, à faire tout ce qu'il est possible, pour mettre bientôt fin à cette guerre, et déjà sont ceux qui sont dans Naples en grande nécessité de chair et de vin, et espère Dieu aydant, vous en faire de brief

petites barques de pêcheurs, et six galères capitanes d'une très-grande force. La vieille expérience d'André Doria aperçut bien que, dans ces myriades de voiles, il n'y avait aucune force considérable et il fit éclater sur elles des masses de boulets; aussitôt vous eussiez vu ces petites barques s'éparpiller comme des alcyons sur les rochers, au souffle d'une mer orageuse. La bataille ne s'engagea qu'entre galères et galères; André Doria le victorieux vit s'abaisser une fois encore l'orgueil espagnol; le succès fut complet pour la flotte et Naples privé de secours devait se rendre. Le climat d'Italie est mortel pour les masses d'hommes à excès, et au milieu de ces tentes joyeuses éclata une peste, qui enlevait les soldats par milliers. Doria mécontent de ce qu'après tant de services, le roi de France refusait de proclamer Gênes république souveraine

scavoir de bonnes nouvelles; je vous prye, mons. le grand maistre, après avoir veu ce que j'escripts au d. seigneur, de tenir main qu'il me soit pourveu à ce que verrés estre nécessaire, et que on me face responce, à ce que j'escripts tous les jours et aye plus souvent des nouvelles du d. seigneur que je n'ai eu jusqu'icy, car sera non seulement grand satisfaction à moy, mais aussi à toute cette compaignie, et les affaires du d. seigneur ne s'en pourront que beaucoup mieux porter. Au camp devant Naples le 20e jour de juing 1528. »

sous son bonnet de doge, négligea le blocus maritime, et se retira avec sa flotte à Savone. Lautrec lui-même, déplorablement frappé par le mal qui le consumait, mourut devant Naples [1], et les cloches de Rome retentirent lugubrement à cette triste nouvelle; la conduite et la direction de l'armée française tombèrent au pouvoir du marquis de Saluces [2], qui n'avait ni la hardiesse, ni le dévouement de Lautrec; et dès lors la campagne fut très-aventurée.

Naples aurait capitulé si Lautrec était resté à la tête de l'armée pour lui donner sa persévérance et son courage; les Napolitains détestaient les Espagnols et les Tudesques plus encore; la division s'était mise entre le prince d'Orange [3] et Hugues de Montcade. Encore quelques journées de fatigue et on trouverait une ville délicieuse, un port majestueux et des vivres en abondance. Le marquis de Saluces n'eut pas cette fermeté qui va jusqu'au

[1] Le 15 août 1528. On remarque encore son tombeau dans l'église de *Santa-Maria-la-Nuova,* à Naples.

[2] Michel Antoine, 12e marquis de Saluces, était né en 1485, de Marguerite de Foix, sœur de Gaston, que son père avait épousée en secondes noces. Il prit part à toutes les guerres d'Italie et Louis XII l'avait nommé gouverneur d'Asti en 1507.

[3] Il fut nommé vice-roi de Naples après la mort de Montcade.

bout; l'armée de France, incessamment menacée, coupée par les Espagnols et les Tudesques, se mit en désordre; les Gascons seuls, sous Pierre de Navarre, montrèrent une ténacité, un courage à l'épreuve : rien ne les arrêtait, ni les rochers, ni les précipices; et s'ils perdirent leur chef Pierre de Navarre [1], ils gardèrent l'honneur de France.

La mort de Lautrec fit manquer l'expédition de Naples; un chef de fermeté est la plus belle, la plus grande garantie pour une armée. Les Vénitiens aussi n'exécutèrent pas exactement les clauses qu'ils avaient stipulées; trop préoccupée de ses intérêts commerciaux, la sérénissime république préféra s'assurer des ports, des dépôts de marchandises dans la Pouille, que de seconder les opérations de Lautrec sur Naples. Nul d'ailleurs d'entre les Italiens n'aimait à voir les Français si maîtres et si puissants : le but de la ligue maintenant était atteint; les Espagnols et les Allemands étaient réduits à un fort petit nombre, le pape délivré restait sou-

[1] Il fut pris par les Espagnols à Aversa ; Brantôme dit : « Que l'empereur le fit étouffer entre deux coites de lit » (*Cap. étrang.*) ; mais le chagrin seul amena sa mort vers la fin de 1528. On peut voir son tombeau à côté de celui de Lautrec dans l'église Sainte-Marie-la-Neuve à Naples.

verain de Rome et n'était-il pas à craindre que, maîtres de Naples, les Français n'eussent d'autres ambitions? d'ailleurs on s'était servi d'eux, l'on ne pouvait rien désirer au delà. La politique italienne se félicitait de voir ses conquérants se battre entre eux et s'affaiblir mutuellement : contenir les Allemands par les Français, et les Français par les Allemands, c'était peut-être la réalisation du problème de Machiavel au XVIe siècle.

Enfin, la défection d'André Doria accomplit l'œuvre [1]; à cette époque, sauf les gentilshommes, tout était dans l'armée mercenaires et soldats sans aveu, dans un rang plus ou moins élevé; les Doria n'étaient que des routiers sur mer; pour se l'attacher, de royales promesses avaient été faites à lui et à la répu-

[1] On voit son mécontentement se manifester dans sa correspondance, bien avant de quitter le service de François Ier.

Lettre d'André Doria au grand maître, 4 mars 1527. — Mss. de Béthune, vol. cot. 8537, fol. 57, Bibl. Roy.

« Monseigneur, jay escript au roy plusieurs fois, depuis l'arrivée de l'armée de mer icy, de tout ce qui m'a semblé estre nécessaire l'advertir pour son service dont je n'ay eu aucune responce et doute que mes lectres n'ayant esté levés, a ceste cause j'escript presentement à madame assez amplement de tout, ensemble en mon particulier interest, et vous plaira me faire ce bien de veoir les dictes lettres comme avez accoustumé celles qui concernent les exprès affaires dud. seigneur et donner moyen que jaye responce,

blique ; Doria était assez grand pour porter le bonnet de doge, et Gênes avait rendu assez de services pour rester libre et républicaine. Après les succès du Milanais, il se fit quelques tentatives pour rétablir la domination des rois de France sur Gênes, et fonder une rivalité permanente entre cette cité et Savone. Enfin, André Doria voulait être doge, et il en avait bien le droit, lui qui faisait flotter l'éclat de ses banderoles si loin en mer; il fut donc mécontent de François Ier, qui avait d'autres desseins sur Gênes; il fut surtout vivement froissé dans ses intérêts (car il n'était qu'un noble corsaire); Doria avait fait des prisonniers, et chacun d'eux valait rançon; il avait fait des prises, on devait les lui rendre ou payer indemnité; on refusa tout cela! Alors, maître André Doria se tourna vers Charles-

afin que congnoisse non escripre en vain. Monseigneur, touchant mon interest, veu la grant charge que j'ay à supporter journellement, les deniers que ay déboursés au service du d. seigneur, la recompense touchant le prince d'Orange, et le temps qui m'est deu pour mes gallères, dont je n'ay encore eu satisfaction, si promptement ne m'est parvenue comme jescrips, et donne charge à mes gens estans devers vous remonstrer, jay danger de succomber sous le faix. Monseigneur je prie le créateur vous donner très bonne et longue vie. De Gênes, ce 4 mars 1527.

« Vostre très humble serviteur,

« Andrea Doria. »

Quint pour trouver une situation plus lucrative et plus éclatante ; celui-ci l'accueillit avec enthousiasme, car il savait que maître André avait la main rude, qu'il jetait le croc des galères loin et bien, et que vingt fois en pleine mer il avait battu les galères, galions et navires sous les couleurs d'Espagne ; quel amiral que celui-là pour les brigantins de Cadix et de Barcelone !

CHAPITRE VI.

SITUATION DES SOUVERAINETÉS EN EUROPE JUSQU'A LA PAIX DE CAMBRAI.

Le pape Clément VII. — Difficulté de sa position vis-à-vis l'empereur, Henri VIII et François Ier. — Gouvernement de Charles-Quint en Espagne et en Allemagne. — Effervescence de la réforme. — Possessions de l'empereur. — Les Indes. — Troupes de terre. — Marine. — Le Turc, la Hongrie, siége de Vienne. — Henri VIII. — Ses passions. — Ses caprices et ses exigences. — Modération de la papauté. — Intervention pacifique. — Derniers événements de la campagne d'Italie. — Situation des Médicis et de Sforza. — Rapprochement de François Ier et de Charles-Quint par les femmes. — La reine Éléonore. — Marguerite de Flandre. — La duchesse d'Angoulême. — Préparatifs du traité de Cambrai. — Signature des préliminaires. — Texte du traité.

1528 — 1529.

La plus grande douleur de Clément VII n'était pas cette captivité que la force victorieuse lui imposait dans le château Saint-Ange, ou bien encore ce traité impératif que le vice-roi Montcade lui avait arra-

ché dans sa prison; c'était surtout la situation difficile du pontificat dans ses rapports avec Charles-Quint, Henri VIII et François Ier. Au moyen âge la papauté était une puissance si au-dessus de toutes les autres qu'il n'y avait à sa face aucune résistance morale ou matérielle. Quand une bulle de pape avait prononcé l'excommunication et l'interdit contre un prince ou un État, cet acte trouvait l'obéissance la plus absolue, et un long frémissement de la multitude agenouillée annonçait que l'arbitre des couronnes avait prononcé. Mais dans l'ébranlement général des idées; dans cette agitation que la réforme avait partout imprimée, combien la papauté n'avait-elle pas de ménagements à garder envers les souverains et les peuples! A chaque caprice des passions, à chaque acte d'inconstance et de légèreté, il y avait danger pour la souveraineté pontificale, puissance morale sans force militaire et que la prédication de Luther ébranlait si fatalement.

Lorsque le pape considérait sa position même au milieu de Rome, combien n'était-elle pas fragile! Clément VII n'appartenait point au patriciat romain, à ces familles d'aristocratie qui prétendaient dominer la papauté même, et lui imposer les conditions de leur puissance. Les Mé-

dicis, les protecteurs des arts, n'étaient point aimés par les Colonna qui dominaient Rome par leurs souvenirs et leur orgueil; cette lutte intime donnait à la papauté un caractère d'inconsistance qui affaiblissait le dogme catholique. Au moment où ce dogme si saint était attaqué avec une violence audacieuse par quelques moines augustins affranchis de tout joug, c'était un triste spectacle que de voir ces dissensions, ces heurtements militaires dans la capitale même de la chrétienté. C'était donc moins le triste sac de Rome par les hérétiques, ce pillage et ce massacre exécutés par les reîtres et les lansquenets qui arrachaient des larmes au pontife que les dissensions des cardinaux eux-mêmes.

L'Église avait tant souffert de persécutions! Le malheur de ce temps voulut que les papes fussent toujours pris dans les familles souveraines de l'Italie, apportant sous la tiare les intérêts de leur maison. Les Médicis étaient trop italiens pour concevoir des idées d'universalité; le catholicisme pour être gouverné voulait au pontificat un pape sans autre souveraineté territoriale que les États de Rome, et n'ayant aucun lien terrestre avec les races nobles du sol, afin de ne plus s'occuper que de la grande famille morale des chrétiens.

La situation particulière de Clément VII (un Médicis) rendait donc bien difficiles ses relations avec l'empereur Charles-Quint, les rois de France et d'Angleterre ; ces princes avaient également leurs intérêts séparés de la religion et de la catholicité ; et quand ces intérêts ou ces passions éclataient trop vivement, est-ce que la force morale de la papauté pouvait arrêter l'irrésistible volonté des princes se heurtant par les idées et par les armes ? Si Rome concédait trop à l'un, elle blessait l'autre ; à chaque question de souveraineté, de famille, de mariage ou de divorce, il y avait des cas de conscience à résoudre, des intérêts à concilier ; Charles-Quint, hostile à François Ier, n'aurait jamais permis que Clément VII lui concédât des priviléges ou des alliances, et François, à son tour, aurait attaqué les traités accordés à l'empereur. Qu'on s'imagine donc Clément VII à peine délivré, et autour de lui des cardinaux français, espagnols et allemands ; sur son moindre refus on lui infligeait des violences matérielles, et les derniers événements de Rome constataient que désormais les papes devaient obéissance à l'empereur, sous peine de voir leurs villes saccagées et leur liberté en péril. Dans ce heurtement de choses, la réforme de Luther

venait dire aux souverains : « Qu'avez-vous besoin de ce frein moral de Rome? Quel pouvoir désormais peut vous faire obstacle, à vous les maîtres? Il suffit de vouloir pour oser, et d'oser pour suivre capricieusement vos volontés, c'est-à-dire briser les liens du mariage, vous souiller de l'adultère, livrer au bourreau une jeune fille, avoir plusieurs femmes ou des concubines. Qu'est-il besoin de la sanction d'un pontife étranger? L'Église est dans chaque nationalité, et les évêques ne sont que les hommes du roi. »

S'il est une physionomie imposante qui se révèle dans cette fin du moyen âge, c'est évidemment Charles-Quint à la seconde période de sa vie; François Ier ou Henri VIII n'ont dans leur pensée qu'une seule préoccupation, celle de gouverner leurs États ou peut-être d'accomplir, comme le roi de France, de rapides conquêtes en Italie. Mais Charles-Quint exprime à lui seul l'universalité, telle que Charlemagne l'a conçue au IXe siècle; l'un commence cette étrange et poétique période, l'autre la finit; pour Charles-Quint, la guerre d'Italie n'est qu'un accident; il a les yeux sur tout et partout; roi d'Espagne et portant sur son blason les pièces d'honneur de Castille, il doit réprimer l'esprit démocratique des

communeros et en même temps organiser les ricos-hombres et les façonner autour de la couronne en créant cette hiérarchie de grandesse avec ses priviléges splendides. A l'Espagne, de récentes découvertes viennent d'ajouter un nouveau monde, un empire des deux Indes qu'il faut régir et gouverner, et de là son système des vice-rois. Quand on veut se faire une idée de cette vaste intelligence de Charles-Quint par rapport au système colonial, il faut parcourir à Séville les nombreuses correspondances des archives de l'Inde; on peut y voir les inquiétudes, les soucis que donne à Charles-Quint l'esprit de ces colonies, à peine créées et qui visent à l'indépendance. Ce ne fut pas un caprice, ou une froide ingratitude qui brisa l'épée de commandement aux mains de Fernand Cortez; Fernand avait conçu la pensée d'un empire indépendant sous sa propre souveraineté, et pour empêcher cette trahison, Charles-Quint établit les évêchés et les grandes juridictions ou audiences qui liaient l'Amérique à la métropole, et comme tribunal l'inquisition, admirable moyen de police qui, pénétrant tous les secrets, empêchait ces conjurations de chefs, de soldats, désireux déjà de secouer la suzeraineté de l'Espagne. Dans la pensée

de Charles-Quint comme chez tous les esprits supérieurs, tout devait être soumis à son pouvoir, et les services n'exemptaient pas de l'obéissance.

Comme héritier de la maison de Bourgogne, Charles-Quint possédait la Franche-Comté, la Flandre et les Pays-Bas dont il avait confié le gouvernement à Marguerite, sa tante : ici de nouvelles inquiétudes venaient l'agiter sous son diadème. Il ne craignait rien pour la Franche-Comté, pays d'obéissance catholique et glorieux d'appartenir à l'héritier de la maison de Bourgogne; mais aux Pays-Bas se révélait un esprit d'indépendance lié au principe communal tel que le moyen âge l'avait fondé. Ce n'était pas chose nouvelle que la révolte des villes de Gand, d'Anvers, de Liége, et depuis Louis XI on avait vu plus d'un roi de France prêter la main à ces insurrections de peuple, à ces tumultes de place publique. Il fallait donc une surveillance attentive en Flandre, dans le Brabant, et c'est sous ce point de vue que la correspondance de Charles-Quint avec le cardinal de Granvelle offre un puissant intérêt. Ces lettres sont déposées dans les archives de Besançon comme la correspondance de l'Inde sommeille dans la poussière des archives de Séville.

En Italie, quelle lutte encore! L'empereur défend d'incontestables droits sur le Milanais et Naples, droits acquis, car en ce moment un vice-roi gouverne en son nom la Sicile comme Naples. Puis Charles-Quint ajoute à tout cela la pensée de dominer souverainement le pontificat de Rome et d'avoir un vassal sous la tiare, à l'imitation de Charlemagne. Enfin, comme pour compléter la souveraineté italienne, Charles-Quint veut arracher à Venise toutes les villes de terre ferme : puisque son aïeul Maximilien dort au tombeau d'Insprück, non loin de Vérone et de Padoue, pourquoi n'achèverait-il pas son œuvre en ne faisant de Venise qu'une île dans les lagunes, réduite à une simple puissance commerciale, ainsi que Gênes sous les Frégose et les Doria?

Ce n'est point assez de soucis et de tourment encore! l'empereur Charles-Quint a réalisé la pensée ambitieuse de sa vie, et le voilà revêtu de la pourpre des Césars qui pèse et brûle alors; car souverain et protecteur naturel de l'Allemagne, il s'élève deux grands dangers : la réforme éclatant comme une opposition immense dans l'Empire à la voix de Luther lui impose la convocation des diètes, des innovations qui ébranlent les liens de la société

allemande, et puis cette volonté d'indépendance et de souveraineté qui agit sur tous les électeurs, menace le sceptre et la boule d'or des empereurs. C'est le sujet de cette correspondance si active dont les fragments existent à Augsbourg et à Vienne; Charles-Quint est surtout éminent dans sa lutte contre le progrès de la réforme; car livrer un combat contre un ennemi matériellement armé, ce n'est rien quand on le voit et qu'on le touche; mais lorsqu'il faut lutter contre les idées, se faire persécuteur, s'engager dans une série de mesures qui blessent souvent votre modération, c'est là qu'est le rôle difficile, et la réforme est une des grandes sueurs de Charles-Quint, parce qu'elle est un des grands empêchements à l'unité de sa pensée.

A bien considérer les guerres longues, violentes de l'empereur contre François Ier, elles ne sont et ne peuvent être même militairement que des épisodes accidentels à la face de la lutte immense des Turcs contre la chrétienté. Ce ne sont pas ici des armées de quelque mille lances garnies de reîtres, de lansquenets et de Suisses; mais des myriades de janissaires et jusqu'à trois cent mille cavaliers qui assiégent Bude [1]. Les Turcs sont à

[1] Ferdinand, frère de Charles-Quint, successeur de Louis au

leur apogée de puissance; l'empire ottoman, élevé à ce haut degré de force et de politique, engage fièrement la lutte; les armées de Soliman II entourent Vienne [1]: maîtresses du Danube, elles rêvent déjà les rives de l'Elbe et du Rhin. Oh! si l'esprit des croisades vivait encore, s'il y avait dans le système religieux cet enthousiasme qui, sous l'étendard du pape, allait affronter les périls en combattant sous la croix, alors l'Europe chrétienne pourrait reconquérir Constantinople et refouler les Turcs en Asie! mais la réforme de Luther vient d'affaiblir l'esprit religieux; qu'importe à quelques prédicants les succès des Turcs qui menacent la civilisation, pourvu qu'ils argumentent sur la Bible et qu'ils écrivent des pamphlets contre le pape; sans les hérésies, la question de l'indépendance de la Grèce eût été résolue au XVIe siècle. Il faut dire à l'éloge de Charles-Quint que cette invasion des Ottomans le préoccupe et l'absorbe, soit qu'il y cher-

trône de Hongrie, avait repris Bude sur les armées ottomanes dans les premiers jours de 1529; elle retomba au pouvoir de Soliman quelques mois après.

[1] Le siége de Vienne commença le 26 septembre 1529. *Nouvelles du Turc*. Décembre 1529. — Mss. Fontanieu, portef. Bibl. Roy.

« Le Turc a donné 23 asaulx à Vienne ou il a perdu 50 000 hommes. Il a quasy abattu toutes les murailles par mines, le jour

che des arguments contre l'esprit remuant de François Ier, soit qu'il ait la conviction profonde que la ruine ou le salut de l'Europe dépend de la faiblesse ou de la force qu'on va opposer à Soliman II; l'empereur dans sa correspondance ne parle que de la nécessité de lever haut l'étendard de la croix pour lutter contre les vainqueurs de Rhodes et les sanglants envahisseurs de la Hongrie.

L'Europe restera-t-elle sourde à ses appels? Lui, l'empereur, veut se placer à la tête d'une expédition qui préservera la chrétienté : Ici se révèle son double génie d'organisation politique et de force militaire. Charles-Quint dispose de populations considérables; les Espagnols, braves soldats, forment des bandes disciplinées à l'abri des intempérances habituelles aux soudards allemands. Avec sa large divination de l'avenir, Charles-Quint s'occupe moins de la partie chevaleresque des batailles que des progrès de la poudre et du canon.

que il devoit donner le 24e asault comme ceux de la ville attendoient, il s'est retiré deux lieues loin de la ville et ne scait à quelle occasion, il faict ses provisions pour yverner en Hongrye. Les Alemans ont mis grant nombre gens ensemble aussy le roy de Bohême pour aller secourir la ville, Federich de Bavière marchoit devant avec dix mil hommes pour essayer d'entrer en la ville, car ceulx

Si les bandes espagnols conservent encore la pique, pour se garer comme dans un camp environné d'un mur aigu, elles savent mieux l'art de tirer l'arquebusade et de diriger l'artillerie. Charles-Quint comprend que la chevalerie demeurera impuissante devant les coulevrines; il ne se préoccupe que des progrès de ces armes qui acquerront une supériorité incontestée, de ses arquebusiers et de ses pointeurs de canon. Les Flamands forment son infanterie active; les Francs-Comtois, ses soldats légers; l'Allemagne lui donne les reîtres et les lansquenets; enfin, comme il a besoin de garder une force capable de lutter glorieusement à coups de lance et d'épée, tradition des temps qui ne sont plus, Charles-Quint maintient un corps de quelque mille gendarmes, couverts de fer tels qu'on les voit encore en images de bronze aux cathédrales de Munich et d'Augsbourg.

Ce XVIe siècle est marqué par tous les côtés d'un caractère d'extraordinaire grandeur : tout se révèle

de dedans avoient perdu baucoup de leurs gens et avoient mandé qui ne leur ay secour bientoust ils etoient contrains de se rendre. Le fils d'André Gry, duc de Venise est au camp du Turc, cappit. de dix mil hommes turcs. Le tabourin sonne en Poulongne en une mesme ville pour lever gens pour le Turc et pour le roy de Bohême. » C'est l'œuvre d'un agent secret de François Ier.

ou pour mieux dire, tout apparaît. Charles-Quint, qui a bien compris cette époque, s'est aperçu que, pour marcher vers le grandiose et l'inconnu, il faut une vaste marine ; et ici sa puissance se montre encore. Indépendamment de ses navires à découvertes, de ses galères capitanes, de ses caravelles et tartanes que l'Espagne fait construire à Barcelone, à Cadix, à Saint-Sébastien, l'empereur attire à lui les Génois ; et tout récemment il vient d'arracher André Doria à François Ier. Son but n'est pas seulement de faire des découvertes en des terres inconnues ; mais, appelé à lutter contre les Turcs, il doit leur opposer des forces au moins égales.

Comment se fait-il que peuple conquérant, essentiellement nomade, cavalerie presque tartare, les Turcs aient pris cette grande force navale qui les fait apparaître tout à coup devant Rhodes et les côtes d'Afrique avec une supériorité incontestable sur les puissances chrétiennes? c'est que, maîtres de Constantinople, les Turcs ont étudié l'art grec pour la construction des navires, l'agilité et la science des manœuvres ; ils ont même dérobé le secret du feu grégeois qui flamboie dans les eaux. De là cette supériorité de leurs caïques, galères, felouques, corsaires, naviguant sur toutes les mers ;

et c'est pour lutter contre cette puissance maritime des mécréants que Charles-Quint mit tant de sollicitude à grandir ses équipages et à multiplier ses constructions navales.

A la face de cette physionomie si haute, si puissante de Charles-Quint, combien se rapetisse le caractère de Henri VIII, le roi capricieux, fantasque, passionné, qui ne sort pas de certaines habitudes, de certaines cruautés domestiques ; et cependant la fortune, le hasard l'ont placé dans une position tellement considérable que Charles-Quint et François Ier tour à tour le ménagent, le caressent et l'appellent incessamment « très-cher et perpétuel allié [1]. » Cette position exceptionnelle, Henri VIII la tient de sa neutralité au milieu

[1] *Lettre de François Ier à Henri VIII.* — Mss. de Béthune, vol. 8530, f° 1er, Bibl. Roy.

« Très haut et très puissant prince notre très cher et très amé frère cousin compère et perpétuel alliez tant et si tres affectueusement que faire povons a vous nous recommandons. Nous avons receu les lettres que nous avez escriptes ensemble la requête que vous avez envoyée par le porteur de ceste que nous avons bien voulu retenir jusques icy, affin que sur icelle il fut baillé toutes les provisions qui y seroient requises et nécessaires lesquelles nous avons ordonné et commandé estre faictes en notre privé conseil en presence de vostre ambassadeur estant icy autour de nous qui sont telles que pourrez veoir et amplement entendre par aucuns de ceux

de deux grandes rivalités qui se heurtent. L'empereur et le roi de France le courtisent, l'exaltent; et lui se pose comme intermédiaire indispensable dans toutes les querelles. Il n'est pas une seule grande question dans laquelle il ne soit appelé : la papauté, l'Italie, l'Allemagne; et partout il se pose en médiateur. Cette situation si admirable que le cardinal Wolsey lui a faite n'impose aucun sacrifice; comme il n'a pas besoin de grandir son état militaire, Henri VIII thésaurise, prête à François Ier, à Charles-Quint; et par ce moyen, il acquiert une incontestable prépondérance. Sa faiblesse vient de ses passions. Chargé de graisse, de sang, il monte difficilement à cheval; toutes ses journées, il les passe dans son palais; et cela lui donne jusqu'à

auquel il touchoit qui y ont été pareillement présent; vous advisant très cher et très amé frère cousin compère et perpétuel allyé que non seullement en cela mais en tous et chacuns les affaires que vos subjets auront par deça, nous donnerons et ferons donner telle justice ordre et provision et les auront en aussi grande et singulière recommandation que les notres propres ne faisant doubte que en feriez le semblable en votre endroit très hault et très puissant prince, notre très cher et très amé frère, cousin, compère et perpétuel allyé. Nous prions notre Seigneur vous donner l'accomplissement de vos desirs; escript de Saint-Germain-en-Laye le deuxième jour de mars mille cinq cent vingt huit. Votre bon frère, cousin, compère et perpétuel allyé. FRANÇOYS. »

l'excès le goût des femmes et de l'étude. Comme tous les corps sanguins qui sentent vivement, le moindre refus l'excite jusqu'à la plus épouvantable colère. Sur le champ de bataille, s'il avait eu du cœur, il aurait fracassé impitoyablement le crâne des chevaliers; sous le toit domestique, il ne brise que le front de pauvres femmes. Écrivain dogmatique, parce qu'il lui fallait un aliment à sa paresse de corps, il déclama avec la fougue de son caractère contre Luther; puis, par une autre fougue d'idées, il se prononça contre le pape. Nul peut-être ne présenta mieux l'image de ce sensualisme qui s'affranchit de toute espèce de limites pour se livrer aux passions capricieuses comme les tempêtes de son cœur et les impuissances de sa chair.

Déjà commence cette question de divorce avec Catherine d'Aragon, la sœur de Charles-Quint, et son mariage avec Anne de Boleyn [1], la maîtresse adorée. Pour arriver à ce résultat capricieux, Henri

[1] Née de sir Thomas Boleyn et d'une fille du duc de Norfolk, vers 1500, elle accompagna à Paris, en 1514, comme fille d'honneur, la princesse Marie, sœur de Henri VIII, qui venait épouser Louis XII; Anne passa ensuite au service de la reine Claude, puis quitta la France vers 1525 ou 1527 pour retourner en Angleterre où elle devint fille d'honneur de la reine Catherine d'Aragon.

s'adresse partout : en France, à Rome. Sa correspondance avec François Ier montre l'impétuosité de ses passions par les sacrifices qu'il s'impose pour venir à ses fins. Les réponses du roi témoignent les ménagements qu'il veut garder avec un prince aussi influent que Henri VIII sur les destinées de la paix ou de la guerre. François Ier s'entremet pour faire décider par la Sorbonne la question du divorce d'une manière favorable. A Rome, il presse le pape, il insiste afin qu'il ne s'oppose pas au désir d'un roi si puissant, au moment où la question de la réforme s'agite dans le monde : « qui sait ce qui va résulter du refus obstiné de la cour de Rome? » Le pape, protecteur de la pauvre femme répudiée, persiste à défendre Catherine que le caprice de Henri VIII rejette de la couche nuptiale. C'est encore le principe moral aux prises avec la force matérielle, brute et passionnée[1].

Dans ces circonstances si agitées, la situation de Clément VII se révèle de plus en plus perplexe. A la cause du respect chrétien pour la sainteté du mariage vient se joindre un motif politique qui l'oblige à ménager Catherine d'Aragon, la sœur de

[1] J'ai traité le divorce de Henri VIII dans mon travail spécial *sur la Réforme*.

Charles-Quint. Si le pape servait les caprices de Henri VIII, n'appellerait-il pas sur sa tête toutes les colères de l'empereur? Le cardinal Wolsey et Thomas Morus [1] en Angleterre sont dévoués à la papauté, mais Henri VIII peut s'en séparer pour se jeter ouvertement dans les bras de la réforme, d'autant plus que les hauts barons, les hommes violents de toute espèce ne désirent qu'une circonstance pour confisquer les fiefs des moines noirs et blancs des vieilles chroniques anglo-saxonnes. Oh! quels larges banquets feront les barons anglais usurpateurs de terres, dans les dortoirs des disciples de saint Benoît et de Bède; le cliquetis des verres remplacera le chant des psaumes dans les cloîtres!

Alors, afin de comprimer plus fortement les principes de la réforme, et surtout d'amener les princes chrétiens à une immense croisade contre Soliman, le pape manifesta tout haut le désir d'une paix durable entre François Ier et Charles-Quint. Est-ce que la haine profonde qui existait entre ces deux prince ne pourrait jamais être calmée?

[1] Après la disgrâce du cardinal Wolsey, Thomas Morus lui succéda dans la dignité de grand chancelier; plus malheureux encore que son protecteur, il eut la tête tranchée sur la plate-forme de la Tour de Londres, quelques années après, le 6 juillet 1535.

Laisseraient-ils la chrétienté succomber sous la fatale invasion des Turcs? Serait-il dit que l'Église du Christ était à sa fin? La papauté se mettait donc une fois encore à la tête de l'idée patriotique et universelle de la résistance aux Barbares.

La nouvelle campagne des Français en Italie n'encourageait pas l'esprit de conquête : l'armée affreusement décimée par les maladies, la disette, le désordre et l'indiscipline, était obligée de traverser rapidement les Abruzzes pour rejoindre le Milanais. Dans cette contrée où tant de fois les lances de France avaient paru, la chevalerie trouva un peu de réconfort et de repos ; les Vénitiens joints aux débris de la vieille armée du maréchal de Lautrec avaient pris quelques villes et le champ du combat était incessamment disputé autour de Lodi, Pavie et Milan même. Des Alpes venaient de descendre encore les bandes de lances conduites par le comte de Saint-Pol de la maison de Bourbon, un des hommes de guerre le plus intrépide, mais le plus imprudent. Ici nouvelle bataille : on attaque, on se défend; les cités sont prises et abandonnées sans résultat décisif. La faute des plans de campagne tracés par François Ier, c'est d'embrasser trop de choses à la fois, de trop dissémi-

ner ses forces. Avec les nouvelles lances que conduit le comte de Saint-Pol, on a une supériorité numérique sur les Espagnols et les Allemands, dirigés par le marquis de Guast; eh bien! le comte aventureux éparpille ses troupes, il les jette sur Gênes et Savone; le roi désire une fois encore la suzeraineté sur la ville de Gênes, qui par les efforts d'André Doria[1], recouvre sa liberté républicaine; mouvement irrésistible qui fait revivre les anciens statuts de la cité marchande: le sénat est reconstitué; le conseil du peuple fait entendre la grande voix de la reconnaissance autour d'André Doria, et le vieux marin garde la seule autorité que donnent les services rendus à la patrie. L'expédition du comte de Saint-Pol, si malheureuse sur Gênes, fut empreinte de violence et de sauvagerie : témoin cet ordre donné par le comte de ravager la villa Doria, ses jardins d'orangers, de citronniers et ses espaliers de marbre, pour se venger de la défection du pa-

[1] André Doria refusa la dignité de doge, et fit élire Ubert Catanéo, le 12 décembre 1528 ; il se contenta de la charge de censeur à vie. La nouvelle constitution de Gênes portait d'agréger aux vingt-huit familles les plusillustres (à l'exclusion des Frégose et des Adorne) toutes les autres tant nobles que plébéiennes, admises jusqu'alors aux honneurs et aux magistratures, afin d'élire un doge tous les deux ans pour régir l'État avec huit gouverneurs et un conseil de quatre cents personnes. Voyez Guicciard., lib. XIX.

triotique amiral[1], qui préférait Gênes, sa ville natale, au service de François Ier. Cette imprudente expédition du comte de Saint-Pol eut pour résultat de permettre la jonction du marquis de Guast avec les bandes luthériennes et allemandes que le duc de Brunswick amenait pour la défense de la Lombardie.

Les capricieux excès des Français avaient donné à réfléchir au pape et aux Vénitiens sur les conséquences d'une guerre si longtemps prolongée contre Charles-Quint. Ces chevaliers avaient montré une légèreté politique qui leur avait nui beaucoup dans l'esprit fin et rusé des Italiens; le pape dès lors s'était tourné vers l'empereur, dans lequel il trouvait une force du sentiment chrétien plus vaste, plus énergique. Charles-Quint, bien aise d'effacer la mauvaise impression que le sac et le pillage de Rome avaient imprimée, désirait la consécration religieuse de son pouvoir par le couronnement pontifical, à l'imitation de Charlemagne, après l'anéantissement du royaume des Lombards. Ces rapprochements plaisaient à Charles-Quint parce que les intelligences supérieures aiment à retrouver

[1] Guicciard., lib. XIX. — Belcar, lib. XX, n° 18.

dans les vieilles croyances de l'histoire les types et les modèles qu'elles veulent suivre. Charlemagne apparaissait à Charles-Quint presque comme la gigantesque image d'un ancêtre. Il y avait dans Clément VII deux hommes, le chef de l'Église, pontife supérieur; puis le chef de branche des Médicis, souverains à Florence; et en cette double condition, Charles-Quint satisfaisait pleinement Clément VII; il consentait à réprimer le mouvement municipal de Florence se proclamant république indépendante des Médicis, et il rendait au pape tous les États de l'Église. L'esprit de morcellement était partout dans ces populations de l'Italie dont l'incessante tendance était toujours de se disperser province par province, cité par cité; Sienne et Florence, Rimini et Ferrare, Pise et Massa, n'étaient-elles pas toujours en guerre, et le moyen âge des barons s'était là continué même au XVIe siècle?

Cette lassitude des esprits ne se manifestait pas seulement en Italie, elle était partout, et le cri de paix se faisait entendre comme une voix populaire: à quoi servait cette effusion de sang? Les maladies avaient épuisé la chevalerie de France, à ce point qu'il était difficile de trouver des chefs de guerre

et de l'argent pour la solde des gens d'armes. On parlait surtout de la nécessité d'apaiser ces longues querelles entre les princes chrétiens pour les porter à une croisade défensive contre les Turcs. La prédication de Luther, cette terrible cause de troubles, était un principe d'affaiblissement continu pour Charles-Quint et l'empire germanique. Rois de France et d'Angleterre[1], républiques ou princes d'Italie, tous devaient désirer la paix, afin d'imprimer un peu d'ordre aux relations des gouvernements, et donner du repos à l'Europe fatiguée. Les Turcs s'avançaient sur Vienne à travers la Hongrie, et par mer ils menaçaient la Sicile. N'y avait-il donc aucun moyen d'arrangement pour permettre enfin une croisade contre les Barbares ?

Dans cette situation des esprits, il devait se ré-

[1] *Lettre du roi Henri VIII à l'empereur* (pour la paix), 21 octobre 1528. — Mss. de Béthune, n° 8531, fol. 81, Bibl. Roy.

« Très haut très excellent et très puissant prince notre très cher et très amé bon frère et cousin et beau nepveu tout cordialement et affectueusement que faire povons a vous nous recommandons. Par les mains du prevost de Cassette, résident comme votre ambassadeur par deçà, avons en l'absence de don Yago Mendoza, n'estant encore arrivé, receu vos lettres datées a Grenade et tant par icelles que par autres lettres de notre très féal conseiller le docteur Lee, notre ambassadeur vers vous et par certayne responce par escript en francoys à luy baillée par votre

véler des tentatives de paix entre François Ier et Charles-Quint, résultat bien difficile à obtenir. Le roi pouvait-il pardonner la manière froidement égoïste dont Charles-Quint l'avait gardé dans sa captivité de Madrid? et l'empereur, à son tour, accusait hautement de déloyauté, de parjure, le roi de France qui, signataire d'un traité, n'avait pas craint de le violer d'une manière outrageuse. Puis ce duel offert et refusé qu'on s'était jeté à la tête avec une si grande solennité de formes, en se traitant de lâches, de couards, n'avait-il pas laissé des ressentiments profonds au cœur? Était-il encore possible à François Ier et à Charles-Quint de se voir et de se tendre la main?

L'impérative nécessité prépara une intervention de famille plus douce et moins politique. Margue-

conseil, volontiers ouy et entendu en quelle bonne part vous acceptez notre cordyal et amyable conseil et adviz que vous avons dernièrement donné concernant les affaires particulières d'entre vous et notre très cher et très amé bon frère et cousin, le roy Françoys de France que aussi le conduiement de paix universelle ensemble la bonne inclination en quoy demonstrez estre vous mêmes vers icelle pour le bien de laquelle offrez exposer non seulement votre propre estat mais votre personne et propre sang si besoing est et nous desirant nous employer a notre pouvoir a ce que l'effet de notre d. aviz et conseil s'ensuyvent au bien de la chrétienté, selon que vos d. lettres plus amplement le portent. »

rite d'Autriche [1], gouvernante des Pays-Bas, et la duchesse d'Angoulême tentèrent de rapprocher les deux souverains irrités; elles avaient un désir immense de comprimer les élans de la colère dans l'âme de Charles-Quint et de François Ier; douées à un degré égal d'une grande sagacité de vue, elles dominèrent justement dans toutes les circonstances de leur vie l'empereur et le roi, avec cet instinct des événements qui échappe à l'irascibilité des passions humaines [2].

Les bases de toute convention devaient être recherchées dans les articles du traité de Madrid.

[1] « Procuration donnée par Charles-Quint à Marguerite d'Autriche, sa tante, pour traiter de la paix entre lui et le roi de France, à Cambray. »

Pièces trouvées dans le château de Gand. — Bibl. du Roi, Mss. de Colbert, vol. int. : *Traités de paix*, coté 43, p. 110.

[2] Henri VIII s'empressa d'envoyer des ambassadeurs aux conférences de Cambrai.

Lettre du cardinal d'York à madame Louise de Savoie. — Mss. de Béthune, vol. coté 8530, fol. 15.

« Madame ma bonne mère tant et si très cordiallement que puis à votre grace me recommande. La majesté du roy mon maistre, en suivant le bon desir et voulonté de la majesté du roy votre fils, et pour l'avantage de mes affaires particulières avoit desliberé de me envoyer a votre assemblée et diète de Cambray, mais pour la brefveté du temps et acceleration d'icelle pour maintenant avec-

Ce n'était point une convention nouvelle qu'on devait signer : on modifiait quelques conditions anciennes pour les mieux mettre en rapport avec les intérêts de la monarchie. Toutes les difficultés se trouvaient dans la restitution de la Bourgogne promise à Charles-Quint et n'y aurait-il pas moyen d'une compensation ? La duchesse d'Angoulême fit valoir la résistance persévérante des états. « Ce n'étoit pas le roi qui se refusoit sur ce point à l'exécution du traité, mais le peuple : noblesse, bourgeois, manant, clergé qu'on ne pouvoit dominer dans leur volonté si expresse ? Pourquoi ne point admettre le système des compensations en

ques toute diligence y envoye ses très chers et bien aimés conseillers l'Evesque de Londres, garde de son privé sceau et messire Thomas More, chevalier et chancelier de sa duché de l'Encastre ses ambassadeurs, avecques charge de première venue se retirer vers vous pour vous déclarer l'entier de leur charge et par votre bonne adresse faire tout ce que généralement sera expédient pour traicter et nourrir une bonne et ferme paix, amour et confédération en toute la chrétienté, que spéciallement faire tout ce qui sera conducible à l'avancement et bien de vos affaires particulières et comme de l'avancement desquels la majeste du roy mon maistre est singulièrement desyreulx, y portant autant parfait desir et cordiale affection que fait aux siens propres et principallement à la rédemption de messieurs vos enfans, etc.

« De Londres le second jour de juillet l'an 1529. »

écus d'or qui serviroient de rançon aux jeunes princes captifs en Espagne ? [1] »

Ces conférences se prolongèrent à Cambrai, ville curieusement destinée à voir les grandes transactions diplomatiques du XVI[e] siècle : là s'était négociée naguère une vaste ligue contre Venise ; maintenant il s'y signait la paix des couronnes. Singulière transaction accomplie presque exclusivement par deux femmes ! Marguerite de Flandre et Louise de Savoie [2]. Et il fut fort ingénieux que des

[1] *Lettre autographe de François I[er] à madame d'Angoulême.* — Bibl. du Roi, Mss. de Béthune, n° 8506, f° 1[er]. (L'orthographe en est barbare.)

« Toute aseteure madame est arrivé Langes lequel m'a bien fet entendre la sorte de quoy l'on a euzé an sete dernyere reponse anvers vous, et peuys que vous mys Dyeu de noutre couté lequel seul set la synseryté de quoy vous et moy alyons an sete pes, je ne plains madame que votre pene laquele ne se peut dyre sans freuyt veu l'onnesteté qui avés gardé et peuys que l'anpereur estyme sy veu mon amytyé et a tant d'envye de me reuyner, je ay esprance aveques leyde de Dyeu que avant qu'yl soyt peu de leuy fere connoytre que je seuys otant digne d'estre desyré amy que desseperé annemy par quoy je vous seuplye ne vous donner poynt de pene et croyre que Dyeu fet tout pour le myeulx et vous anvenyr byentoust car james n'eut dant d'anvye de vous voyr qu'a a sete heure Votre tres humble et tres obeysant filz,

« FRANÇOYS. »

[2] Les deux princesses correspondent dans des termes d'une

questions d'honneur chevaleresque fussent terminées par les dames que le moyen âge appelait à décider les difficultés de tournois et de nobles susceptibilités. Par le traité de Cambrai confirmatif de la convention de Madrid, il est convenu : « Que la paix perpétuelle demeurera entre le seigneur empereur et le roy, sans laisser trace et rancune en leur ame.» La Bourgogne, l'Auxerrois ne seront plus cédés à l'empereur; mais le roi très-chrétien s'engage, en retirant le Dauphin et le duc d'Orléans, de payer deux millions d'écus d'or au soleil; et lors du payement des douze cent mille escus, lesdits princes seront mis en liberté; les huit cent mille restants demeureront affectés aux dettes contractées envers le roi d'Angleterre, et l'excédant payé en rentes au

grande amitié. Voici une lettre de Mme Marguerite à Mme Louise de Savoie. — Mss. de Béthune, vol. coté 8530, fol. 5.

« Madame, en suivant les demeslés que nous eumes dernièrement a Cambray touchant l'estroite ligne et alliance de mariages que sçavez, j'en ay escript à l'empereur, lequel m'y a fait toutte bonne responce, et m'a envoyé son povoir pour y entendre; me trouverez tousjours prete esperant puisque Dieu nous a donné si bon commencement que parferons encore ensemble ceste bonne œuvre qui sera le vray établissement et seureté de la paix à laquelle james ne sera lasse de s'amployer celle qui a james demourera votre plus que bonne sœur, MARGUERITE. »

denier vingt. Les troupes françaises en Italie seront retirées, le roi renonçant à tous ses droits sur ces terres; le comté d'Artois deviendra la propriété immuable de l'empereur jusqu'à Issoudun, sans hommage pour la Flandre et l'Artois. Abolition du droit d'aubaine; madame l'archiduchesse aura le Charolais. Le mariage du roy avec Éléonor, douairière de Portugal, devra être immédiatement consommé [1]. Charles-Quint demeurant maître d'accomplir toutes conquêtes en Italie, le roy de France lui fournira même douze galères et mille lances pour l'aider à remettre le pape en possession des villes rebellionnées. Les héritiers du noble et glorieux connétable seront remis en possession de leurs biens; tout arrêt porté contre leur chef de race et d'armée sera mis au néant, et Philibert de Châlons doit rentrer dans la suzeraineté de la principauté d'Orange avec dix mille ducats d'or comme indemnité: « Lequel traitté de paix en tous

[1] Ce traité fut signé le 5 août 1529. Madame d'Angoulême se hâte d'en instruire François Ier, elle lui écrit le même jour.—Bibl. du Roi, Mss. de Béthune, n° 8471.

« La seureté, monsieur, en laquelle je cognois votre personne par la paix qu'il a pleu à Dieu vous donner m'est de tel contentement que je l'extime plus que ma propre vie; tout ce que j'ai entendu par

et chascuns les points et articles ci-dessus déclarez, les dites dames archiduchesse et duchesse d'Angoulmois, procuratrices desdits seigneurs, empereur et roy très-chrestien, et chascune d'elles en droit soy respectivement, en vertu et en suyvant leurs dits pouvoirs; et icelle dame archiduchesse se faisant forte de la dessus dite reine douairière de Portugal, en tant qu'il luy peut toucher, ont de bonne foy et par leurs serments, pour ce par chascune d'elles donné et touché corporellement aux saints évangiles de Dieu et canon de la messe, en présence du saint-sacrement de l'autel, promis et promettent qu'elles feront deuement ratifier le contenu en ce dit traitté de paix, et tous chascuns les dits points et articles ci-dessus declarez, et que de ce seront baillées et délivrées lettres patentes en forme deûe et suffisante, d'une part et d'autre, et ce dedans deux mois et demy après la date d'iceluy présent traitté. »

En résultat, ce traité n'était qu'une conséquence,

vos lettres et par mons. le grand maistre que ce que j'en ay faict vous a esté agréable, que je ne puis prendre à peine et labeur, mais à aise repos et plesire puisque c'est en chose qui vous touche, vous advisant, monsieur que vous avez escript à une dame qui ne pourroit estre plus à son aise de nulle autre chose, que de vous

qu'une ratification de celui de Madrid ; sauf qu'en échange de territoire, il stipulait une rançon d'argent : les cessions de provinces ou de cités demeurent comme un triste témoignage de la défaite et de l'humiliation d'un peuple ; les stipulations d'argent passent comme une crise souvent difficile à subir, mais qui ne laisse après elle aucune trace, aucune marque de honte ou de faiblesse ; avec des impôts et des emprunts pendant l'espace de quelques années, les sacrifices d'argent s'effacent ; il n'en est pas ainsi d'une cité qui manque sur la carte d'un empire, ou d'une province qui en est détachée ; la honte en demeure longue et permanente. Ce traité de Cambrai fut le résultat des combinaisons de deux femmes supérieures qui voulaient imposer la paix à des princes fiers et haineux toujours en présence de leur ambition ; des hommes d'États, vieux parlementaires, n'auraient pas compris et résolu avec autant d'instinct les difficultés embarrassées de cette situation et les moyens d'apaiser des hommes aussi profondément irrités. Les

veoir satisfait. Nous arresterons demain le jour de la cérémonie de notre euvre pour tousiours habrèger l'actente de desir que ne fut oncques plus grant que celluy que j'ay de vous recevoir ; votre très humble bonne mère et subjecte, LOYSE. »

faiseurs de mots ont appelé ce traité, la Paix des Dames ; il faut dire seulement qu'il y eut dans toutes ces négociations un sentiment de délicatesse, un instinct des choses qui n'appartient qu'aux femmes, et encore aux femmes avancées dans l'intelligence du cœur humain par l'expérience et l'habitude de la famille et du gouvernement.

CHAPITRE VII.

SITUATION DE LA FRANCE APRÈS LA PAIX DE CAMBRAI.

Rançon des enfants de France. — Lois féodales. — Impôts pour la rançon. — Vote du clergé. — De la noblesse. — Des villes. — Difficulté pour la rançon. — Monnaie de mauvais aloi. — Délivrance des enfants. — Célébration du mariage du roi avec Éléonor. — Tournoi de la rue Saint-Antoine. — Fêtes et pompes. — Mœurs de la cour. — François Ier. — Ses distractions. — Fontainebleau. — Amboise. — Chambord. — Actes et ordonnances. — Finances. — Mesures contre le désordre. — Armée. — Nouvelle organisation par légions. — Administration publique. — Ponts et chaussées. — Forêts. — Domaine. — Chasse. — Juridiction civile. — Criminelle. — Parlement. — Bailliage. — Sénéchaussée. — Système général de la monarchie.

1529-1532.

L'exécution la plus difficile pour le traité de Cambrai, c'était le payement de la rançon fixée à la somme exorbitante de deux millions d'écus d'or. En calculant le taux de ces écus sur le pied de qua-

rante-trois sols six deniers, c'était plus de cinq millions de livres qu'il fallait recueillir pour obtenir la délivrance du Dauphin et du duc d'Orléans, pauvres enfants sacrifiés pour leur père. Ils avaient écrit des lettres lamentables, non point qu'on les traitât mal; Charles-Quint était trop habile pour soulever contre lui encore des sentiments odieux ! Mais ces nobles captifs, tour à tour à Valladolid, à Tolède, un moment à Grenade, regrettaient leur joyeux Chambord ou Fontainebleau, sous les yeux de leur grand'mère, la duchesse d'Angoulême; impatients de revenir, ils le demandaient chaque jour à Dieu et au roi. Cette circonstance avait contribué à presser le traité de Cambrai; deux jeunes princes dans une prison sont un spectacle qui touche rois et peuples; et si Charles-Quint, tête politique, pouvait fermer ses entrailles à la pitié, il n'en était pas ainsi des sujets du roi de France, qui tous souhaitaient la délivrance de monseigneur le Dauphin et de son frère, avec leur cortége de jeunes gentilshommes comme eux, qu'on leur avait donné pour consoler leur captivité.

D'après les lois féodales, l'aide aux quatre cas était due : 1° pour la captivité du roi ou de ses enfants; 2° le mariage de ses fils ou de sa fille aînée;

3° la première accolade de son fils chevalier; 4° la guerre nationale. On était précisément dans une de ces hypothèses, et le suzerain pouvait requérir l'*auxilium* des vieilles chartes. Selon la coutume, le clergé, les nobles et les villes furent invités à contribuer à l'immense rançon des fils de France, et il ne fut pas besoin d'invoquer les lois féodales pour trouver le loyal concours de l'Église, des gentilshommes et du peuple. Avec beaucoup de désintéressement, ce qu'on ne donna point on le prêta au roi; il existe encore manuscrit le rôle de ce que chaque ville paya pour la rançon des fils de France : Paris seul contribua pour quatre mille écus d'or au soleil [1]. Le parlement, l'hôtel de ville, les corps de métiers, tous se firent un devoir de hâter la délivrance des royaux enfants; et, indépendamment de ces contributions, il se fit des prêts considérables en argenterie, des vases d'or et d'argent [2],

[1] Bibl. Roy., Mss. de Colbert, t. 71-72, cot. Serilly, n° 53.

[2] Lettres patentes de François Ier. — Bibl. Roy., cabinet de Gagnières, Mss. coté 466.

Dans l'impossibilité de rassembler douze cent mille escus d'or au soleil au premier mars, François Ier avait obtenu de l'empereur de se contenter d'une partie d'argent en masse. Le roi pour en amasser eut recours à l'expédient d'emprunter la vaisselle d'argent de quelques sujets de bonne volonté qui la lui offrirent, à condition que

qui furent plus tard exactement restitués par François Ier. On fondit partout les ouvrages d'orfévrerie, vaisselle, aiguières, meubles, et l'on porta tout à la monnaie pour frapper des écus d'or destinés à la rançon. Telle fut la préoccupation du conseil pendant les trois mois qui suivirent le traité de Cambrai et les traces en restent partout aux archives, car le premier payement était énorme ; douze cent mille écus au soleil avant qu'on pût même voir les enfants de France ! L'impatience était si grande, qu'on essaya une véritable fraude, une altération de monnaies, mélange de cuivre et d'or : les commissaires espagnols, avisés presque aussitôt, les rendirent à l'hôtel, n'admettant désormais les écus que du taux et de l'aloi de bonne nature, ou bien en les prenant à leur valeur réelle, comme s'il s'était agi d'un payement de banque. Ensuite ils firent eux-mêmes des caisses de tous ces écus empilés et les transportèrent sous bonne escorte jusqu'aux Pyrénées.

le trésorier de l'épargne leur en fournirait les reconnaissances. C'est le contenu des lettres patentes ; ceux qui sont nommés dans ces lettres sont « le roy de Navarre, le chancelier cardinal du Prat, Anne de Montmorency, grand maistre et mareschal de France, Philippe Chabot, sgr de Bryon amiral, l'archevêque de Bourges et le sgr de Verelz, Bailly prévost et gouverneur de Paris. » Il est dit que plusieurs autres avaient suivi leur exemple.

Alors seulement commencèrent les formalités de délivrance pour les enfants de France, avec les précautions les plus minutieuses. On livra les écus [1], on les compta un à un; puis les commissaires espagnols les mirent sous cachet, et, cela fait, les nobles enfants purent venir sur la frontière auprès du connétable de Montmorency; le roi, pour les recevoir, était accouru jusqu'à Bordeaux, conservant au fond du cœur une vive haine contre Charles-Quint. La nécessité seule l'avait forcé à signer le traité de Cambrai, et on le voyait bien à sa figure pâle et contractée. A peine les enfants de France touchèrent-ils le sol du royaume, qu'il se manifesta une joie indicible [2]; le peuple inonda

[1] Bib. du Roy, Mss. de Béthune, n° 8536, fol. 53.

« Le vendredy sixième jour de may l'an mil cinq cens trente a esté baillé par maistre Pierre d'Apesteguy, général de Bourgogne, pour mettre au poix ce qui s'ensuit.

« Somme du d. jour sept vingt mil escus soleil.

« Du samedi 7 huit vingt mil escus soleil.

« Du dimanche 8 quatre vingt mil escus soleil. Somme totale, trois centquatre vingt mil escus soleil fournis par le général de Bourgogne pour mettre au d. poix; présent monseigneur le cardinal de Tournon.

« Fait à Bayonne le VIII[e] jour de may l'an mil cinq cens trente.

« De Tournon, archev. de Bourges. »

[2] « Ce jour a l'entrée de la cour sur les six heures du matin, ont esté apportées nouvelles que lundy dernier sur les huit heures du

les cathédrales; on tira des feux d'artifice. Des gravures informes, mais contemporaines, redisent encore cette tendresse de la multitude; le malheur, quand il vient sur de jeunes têtes royales, leur imprime quelque chose de sacré; on aime les rois enfants, l'éclat, la puissance dans la faiblesse, symbole d'une certaine candeur dans l'autorité.

Sur les mêmes bords de la Bidassoa, le peuple salua bientôt une fille d'Espagne, déjà veuve et douairière, la sœur de Charles Quint, Éléonor, promise pour femme à François Ier. Il y avait eu fiançailles à Madrid, et, d'après le traité de Cambrai, les noces

soir, les douze cens mille escuz qui devoient estre baillez par le traicté de paix dernièrement faict à Cambray, avoient esté dellivrés aux ambassadeurs et gens de l'esleu empereur, et que messieurs les Dauphins et duc d'Orléans, enfans du roy qui estoient en Espaigne ez mains du d. esleu empereur, et avoient esté baillez en ostaiges pour le d. s. roy leur père ont esté mis en dellivrance et rendus ez mains du S. de Montmorency grand maistre de France estant de présent sur les marches d'Espagne près Bayonne, et pour ces bonnes nouvelles a esté ordonné que l'on festeroit ceste journée comme un jour de dimanche ou commandé par l'église. Et a esté fait commandement sur peine de soixante sols parisis d'amende à tous marchands et artisans de fermer leurs boutiques et faire les feux de joie, et l'on a fait sonner l'orloge du palais en carillon en signe de joye comme l'on a accoustume de faire à l'entrée des Rois, et sur les huict heures se sont toutes les chambres assemblées en la cour, allées en forme de cour à l'église Nostre-Dame de Paris rendre grâces à Dieu. » (*Regist. du parl.*, 1-9 juin 1530.)

devaient être immédiatement célébrées [1]. Éléonor tenait de la maison de Bourgogne la fierté et l'éclat; élevée en Espagne, sa vie était close et murée comme dans un monastère. Quelque temps reine en Portugal, elle y avait également adopté cette manière d'existence voilée qui tient un peu de la femme mauresque et des mœurs recluses du sérail : y avait-il dans cette princesse quelque chose qui pût correspondre aux formes distinguées de François Ier et de la cour de France, à cette jeunesse de sentiment et d'émotion qui dominait les châteaux de Fontainebleau, de Chenonceaux ou de Chambord? Cependant on fit tout pour montrer la grandeur du roi de France à la sœur de Charles-Quint : après le mariage célébré à Bordeaux, François Ier et la reine prirent le chemin de Paris en pompe, sur des haquenées, suivis de toute la cour à cheval, comme dans une procession solennelle,

[1] Lettres patentes de François Ier, du 7 février 1529-30, touchant la dot de la reine Éléonor, douairière de Portugal, sa femme, suivant le traité de paix fait à Madrid, et confirmé depuis par celui de Cambrai. — Bibl. du Roi, cabinet de Gagnières, Mss. in-folio sans n°, fol. 63.

Ratification du roy François Ier et d'Éléonor, sœur de l'empereur Charles V, de leur mariage. 15 mars 1529-30. — Bibl. du Roi, Mss. de Béthune, n° 8516, fol. 128.

« ainsi chevauchant par monts et par vaux, » on arriva dans la bonne ville de Paris, toute parée, et qui voulait par des fêtes montrer son dévouement et sa joie; clergé, noblesse, peuple, tous ne s'étaient-ils pas généreusement dépouillés pour leur seigneur?

François Ier, impatient de déployer la puissance et la splendeur de sa cour, ordonna un grand tournoi en la rue Saint-Antoine, entre la Bastille si bien tourellée et le palais des Tournelles, plein de beaux treillis et de cerisaie sous les ombrages. La rivière de Seine ainsi à gauche, les murailles de Paris à droite dans un bel enclos, les maisons et hôtels tout tapissés de riches étoffes [1] aux fleurs de lis d'or; les bannières des chevaliers pendant sur leurs armures reluisantes au soleil. La barrière de la lice était près de l'hôtel Saint-Pol, et les échafauds sur lesquels rayonnaient les nobles dames étaient appuyés sur les bâtiments nouvellement construits près l'arsenal. Oh! que c'était beau à

[1] Voici une pièce qui fait foi de ce grand luxe de fêtes :

« En présence de moy Bourdin, notaire et secrétaire du roy notre seigneur Miolard et Mortaigne tapissiers, demeurant à Paris, ont confessé avoir eu et reçu comptant de Me Claude Haligre, trésorier des menus plaisirs et varlet de chambre du d. seigneur la somme de quatre cens dix livres tournois pour la valleur de deux cens écus

voir! que de couleurs diverses! que d'émaux variés ! Chevaliers et écuyers, comtes et barons, tous allaient apparaître devant leur dame et suzeraine, la sœur de Charles-Quint, qu'ils voulaient éblouir par la splendeur et la richesse de leurs lices d'armes. La renommée des tournois de Castille était si splendide que la chevalerie de France mit de l'orgueil à la surpasser dans ses prouesses : à Séville, à Grenade, à Madrid, on ne parlait que de fêtes, joutes et coups de lances. Eh bien, il fut longtemps question des tournois de la rue Saint-Antoine, et les gravures du temps les reproduisent comme le souvenir : « d'une gorgiale fête » ainsi que cela fut récité par Clément Marot.

Ce goût incessant de plaisir et de distractions formait avec le bruit de la guerre le caractère dominant de François I^er^, avide de rappeler ces temps où la vie du châtelain se résumait dans les batailles et les cours plénières. La lecture assidue des romans

d'or soleil à XL solz pièce a eulx ordonné par le d. seigneur et pour commencer l'achapts des estouffes et autres choses nécessaires pour besongner en une tapisserie de soyes que le d. seigneur leur a ordonné faire suivant les patrons que le d. seigneur a fait bailler à cette fin. En laquelle tapisserie seront figurées une Leda avec certaines nymphes et satires et autres drappements et paysage, et

de chevalerie traduits et développés en prose, avait répandu partout les habitudesde ces scènes féodales : on ne parlait que de Charlemagne, de ses preux, de ses pairs, dont les images étaient reproduites sur les tarots et les cartes, dans les palais, en belle peinture. La passion de François Ier était d'imiter ces héros des chansons de geste ; dans les veillées du soir on lisait les hauts faits d'armes de Lancelot du Lac, de Roland, d'Ogier le Danois, et ces poëmes imprimés en forts volumes in-folio tout fleurdelisés d'or, étaient placés sur les tablettes du roi pour la distraction des dames, des chevaliers, des varlets. On se modelait sur ces romans pour les mœurs, les habitudes, les sentiments, et ces fictions contribuaient à ennoblir les émotions du cœur et de l'esprit. Dans le beau tournoi de la rue Saint-Antoine, le roi prit part aux joutes comme un simple chevalier; ses coups de lances ne furent ni les moins durs, ni les moins forts. Il existe encore

laquelle somme de 410 liv. tournois les d. de Mortaigne se sont respectivement tenus contens et bien payés et en ont acquitté et acquitent le d. Haligre trésorier dessus d. et tous autres ; en tesmoing de ce j'ai a sa requeste signé les presentes de ma main le XXVIIIe jour de juing de l'an mil cinq cens vingt et neuf.

« Bourdin. »

un récit de ce tournoi ou nobles fêtes de chevalerie qui se prolongèrent, huit jours durant, au palais des Tournelles.

Le roi, sans passion d'amour pour sa nouvelle épousée, néanmoins la mena se distraire çà et là dans ses châteaux royaux qu'il faisait construire ou embellir [1] aux vastes forêts. Depuis son retour de Madrid, François Ier renonçant à conduire lui-même la guerre (il avait été si imprudent d'aventures!), s'absorbait dans son goût attentif pour les arts et pour les sciences. Il avait vu tout à la fois l'Italie et l'Espagne, contrées si en avant d'intelligence artistique. L'aspect de Milan, de Florence, avait laissé de profonds souvenirs dans l'âme du roi. Ces formes de palais italiens, ornés de statues antiques : l'Hercule musculaire, la Vénus pudique, le Mercure ailé; ces pavillons gracieux, ces maisons

[1] Après les immenses sommes payées pour la délivrance des enfants de France, l'argent manquait, et François Ier écrit au grand maître de Montmorency. — Mss. de Béthune, vol. cot. 8564, fol. 1, Bibl. Roy.

« Mon cousin, en ensuyvant le propos que je vous ay tenu avant votre partement, j'ay faict dépescher une commission pour faire des ventes de bois en mes forestz nommées en icelle jusques à somme de cent mil livres, pour subvenir au payement de mes bastiments et vous envoye la d. commission, vous priant faire incontinent venir devers vous le s. de Warty affin de la luy bailler,

aux vastes portiques, avaient plu à François Ier, qui se promit bien d'appliquer à ses manoirs royaux ces formes embellies. Depuis, à Madrid, à Tolède, à Burgos, il avait été vivement frappé des débris des monuments mauresques si capables d'impressionner une imagination ardente. L'architecture du moyen âge pour les châteaux (même royales demeures), consistait en des tours élevées, des murailles à créneaux, défendues par des meurtrières, des herses, des mangonneaux, des portes à longues ogives avec pont-levis sur fossé, de manière à ce que l'habitation seigneuriale fût plutôt un lieu de défense qu'un séjour de plaisir et de distraction. Là, le vieil hibou s'abritait sous les crevasses; l'orfraie faisait entendre son cri lamentable, et autour de ces châteaux forts, des forêts im-

et qu'il advise de se retirer à Paris pour regarder avecques les autres commissaires nommez en la d. commission de faire faire les d. ventes, et mectre à exécution le contenu en icelle, et le plustost que faire se pourra. Mais cependant pour ne perdre temps et affin que mes bastimens ne demeurent, il faut que le d. s. de Warty, le prevost de Paris et autres qu'ils adviseront entre eulx regardent de trouver quelques marchans qui advance, en prenant les d. ventes ou partie d'icelles, quelques bonnes sommes de deniers pour mes d. bastimens. Priant Dieu, etc. Escript à Fontainebleau le 10e jour d'aoust 1531. François. »

menses, avec un ermitage sur la montagne boisée. A ce système François Ier substitua la construction italienne, florentine et milanaise surtout : des pavillons larges et carrés, de longues galeries garnies de statues jetées dans les niches à la manière antique. Comparez les vieilles représentations du Louvre, de l'hôtel Saint-Pol, tout tourellé et fossoyé sous Charles VII, avec les débris des châteaux d'Anet, Chenonceaux, Fontainebleau et Chambord. Rien ne se produit semblable ; la révolution est complète. Le premier type de ce changement se retrouve dans les places et monuments de Milan et de Florence. Tout, jusques aux statues et aux fontaines, paraît dessiné sur le même modèle.

La cour de François Ier, après son mariage avec Éléonor de Castille, prit un aspect plus richement splendide. On aurait dit que la chevalerie voulait prouver à la sœur de Charles-Quint que la France était digne de sa renommée. Quelle noble lignée d'abord ! François, l'aîné des enfants de France, revenu de Madrid [1], alors à près de dix-huit ans, tout plein

[1] Henri VIII, en apprenant la délivrance des enfants de France, écrit au grand maître de Montmorency. — Mss. de Béthune, vol. cot. 1522, fol. 12, Bibl. Roy.

« Très cher et très amé bon cousin, les nouvelles venues de la

de grâce et de naïveté, promettait un digne chevalier; Henri, son puîné, aussi galant que brave, avait essayé sa petite lance dans le tournoi de la rue Saint-Antoine; enfin le dernier, Charles duc d'Orléans était l'enfant bien-aimé. Son père disait de lui qu'il était son petit Guichardet, en souvenir du cadet des Quatre fils d'Aymon, le beau roman de chevalerie. Pour amuser les longues jour-

délivrance de nos très chers et très amez cousins les enfants du roy votre maistre, nous ont esté aussy consolatoires et delectables que nulles autres que de longtemps ayons receu, et ce non seullement pour l'entière affection et désir singulier que avons à la conservation et entretenement de leur personne et bonne fortune, mais aussy pour l'honneur, pris et louenge que par la bonne dexterité prudence monstrée estre en vous pourchassant l'expédition de la d. délivrance, et mérite à jamais perpétuellement avez acquis, dont avons voulu par ces présentes vous faire congratulation vous asseurant très cher et très amé bon cousin, que pour nos propres enfans ne saurions plus effusement nous estre resjouis; considérant la joye que c'est à notre très cher et très amé frère et perpétuel allié le roy votre d. maistre et tout son royaulme, ensemble a toute la chrestienté, de laquelle par ce moyen espairons la paix et tranquillité et repos perpétuel à jamais. Et vous scavons aussy bon grey de la bonne dilligence et paine que avez prinse a mener la d. délivrance à fin, que pourrions faire si pour nos propres affaires vous estiez employé et pourtant s'il y a chose en notre obéissance en quoy vous sachons gratifier, la recouvrerez de très bon cueur, comme scait notre Seigneur, qui vous ait en sa très saincte et digne garde. Escript à notre manoir de Westmoutier le 13e jour de juillet l'an 1530. Votre bon cousin, HENRY. »

nées de la vie de château, le roi conduisait en personne de nobles chasses aux grandes forêts; et là il enseignait aux dames et aux varlets les dires des maîtres veneurs, les traditions antiques et les légendes. On voit encore dans les gravures contemporaines quelques dessins de la chasse du roi; les femmes s'y parent des attributs de Diane, la divinité tant reproduite dans les devises de François Ier à Henri III.

Un deuil fatal vint porter le trouble et la désolation dans le cœur du roi de France [1]; nul être n'avait exercé une plus grande puissance sur son esprit et sa volonté que sa mère, Louise de Savoie, duchesse d'Angoulême. Cette influence n'était pas le résultat d'un caprice irréfléchi, ou d'un amour filial

[1] *Lettre de François Ier à l'empereur* (sur la mort de sa mère). — Bibl. du Roi, Mss. de Béthune, n° 8477, fol. 20.

« Très hault très excellent et très puissant prince, notre très cher et très amé bon frère, cousin et allié nous nous recommandons à vous très cordiallement pour ce que le plus grand soulagement que scache avoir un homme tombé en affliction est de descouvrir son deuil a ses principaux amis desquels il puisse avoir consolation; à ceste cause n'avons point voulu différer de vous donner nouvelles du trépas de feue nostre très chère et très amée dame et mère, à qui Dieu pardoint combien que nous scachions certainement que a vous sera dure et desplaisante nouvelle, mais en toutes il se faut conformer à la volonté du créateur, lequel nous supplions

aveugle; depuis l'enfance de son fils, Louise de Savoie lui avait rendu les plus nobles services. François Ier lui devait la couronne; Louise avait grandi la puissance morale du roi; deux fois régente, elle exerça le pouvoir avec énergie et habileté; tout récemment encore n'était-ce pas Louise de Savoie qui, de concert avec Marguerite d'Autriche, avait signé le traité de Cambrai pour terminer les longs débats entre François Ier et Charles-Quint? Femme supérieure, elle avait gardé la puissance qui appartient à toute capacité comme son légitime héritage; quand on veut s'expliquer les causes de fortune pour une intelligence qui gouverne malgré les oppositions, il faut la chercher dans l'habileté ou la nécessité. Il est rare que ce qui est incapable ne tombe pas tout de suite; et ce qui n'est pas nécessaire a son terme. Ce ne fut donc pas seulement

très hault, très excellent et très puissant prince notre très cher et très amé bon frère, cousin et allié, vous avoir en sa très saincte et digne garde. Escript à Chantilly le 29e jour de septembre 1531.

« Votre bon frère, cousin et allié,

« François. »

Lettre de François Ier à son ambassadeur à Rome. — Bibl. du Roi, Mss. de Béthune, n° 8477, fol. 16.

« Monsieur d'Auxerre, j'ay ouy dire la très piteuse nouvelle de la mort de madame a qui Dieu pardoine et m'en iray de dans peu de jours en quelque lieu prochain de Paris pour faire donner ordre à

l'amour filial qui créa la toute-puissance de la duchesse d'Angoulême, mais les immenses services qu'en toute occasion elle rendit au roi; supérieure dans l'administration et le gouvernement, elle se releva forte pendant les crises les plus difficiles, et ces crises se reproduisirent souvent. Louise de Savoie s'alita dans le château de Fontainebleau d'une fièvre assez vive; elle y fit peu d'attention d'abord; femme d'activité, la fièvre la reprit brûlante, et la mort vint impitoyable. François Ier lui commanda des funérailles magnifiques comme à la mère des rois. Son corps, transporté à Paris, reçut la sépulture à Saint-Denis, en France, dans le caveau destiné à son fils, l'objet de son ineffable amour.

A la mort de Louise de Savoie tout le gouvernement passa dans les mains de François Ier; administration active, féconde, surveillante pour les finances, la législation militaire, civile et l'ordre de

ce que ses obsèques et funérailles soient honnorablement faittes ainsy que a telle dame pleine de la grande bonté et vertue appartient dont vous pourrez advertir notre saint père, combien que je sache que telle nouvelle luy sera fort desplaizante, mais c'est grand soulagement à gens affligez de descouvrir leur deuil à leurs amis affin d'en recouvrer quelque consolation, et sur ce faizant fin mons. d'Auxerre, je preiray Dieu vous avoir en sa garde. Escript à Chantilly le 25 septembre 1531. FRANÇOYS. »

judicature. Le procès de Samblançay est le point de départ pour suivre la législation financière de François Ier; sanglante leçon donnée à ceux qui manient l'impôt! Cette nécessité des finances se fait plus vivement sentir depuis que le traité de Cambrai a stipulé des conditions si dures, si onéreuses, pour obtenir la délivrance des fils de France.

On se demande comment, François Ier ne convoqua pas les états généraux, qui, en d'autres temps, avaient voté des dons volontaires. Déjà les rois avaient peur des tumultueuses assemblées qui, loin de sauver le royaume, l'avaient jeté dans les désordres et les troubles : ainsi, pour l'aide de rançon, clergé, noblesse votèrent séparément des subsides, sans se réunir pour délibérer ou faire remontrance; selon les vieilles coutumes féodales, l'aide n'était-elle pas due au roi captif? Les finances furent donc réglées par ordonnance, et le système de pénalité prend une rigueur inaccoutumée depuis le procès de Samblancay; un édit du roi [1] porte peine de mort pour crime de péculat et malversations des agents du trésor, et pour arriver à

[1] Paris, 3 avril 1530, enregistré à la chambre des compt., le 20 avril 1531 après Pâques.—Mém. de la ch. des compt., vol. 2, F, f° 296

cette pénalité sévère, le roi commande une enquête. « Comme nous ayons été advertis de plusieurs larcins, pilleries, faussetés et abus commis en nos finances par aucuns nos officiers en icelles et par autres leurs commis, clercs et entremetteurs de leurs affaires, à ceste cause, avons députés et ordonnés, certain nombre de bons personnages, savants, lettrés et expérimentés, diligents, loyaux et de bonne conscience, nos présidents et conseillers en nos cours souveraines, pour enquérir des dits crimes et délits et procéder contre les coupables à telles punitions corporelles et pécuniaires qu'ils verront être à faire pour raison. » Cependant le roi veut être indulgent; cette peine ne sera prononcée qu'après un mois de la publication de l'édit : « S'ils nous viennent révéler, à la vérité et par serment ce qu'ils ont de nous, et que justement en leurs consciences ne le pourroient retenir par devers eux; et le nous rendent et payent comptant, nous leur remettons toute peine, soit corporelle, pécuniaire ou civile, intérêts, quadruple et autres peines lesquelles pourroient être encourues envers nous. Aussi au défaut de ce faire et le dit mois passé, à commencer comme dessus, nous avons ordonné et ordonnons par loi,

édit et ordonnance que tous ceux qui se trouveront avoir commis, en nos finances, crime de péculats, larcins, pilleries et malversations; attendu le gros mal et inconvénient qui est advenu en nostre royaume, par leurs fautes, sans aucun port ni dissimulation, soient pendus et étranglés, et des autres qui auroient malversé, hors larcins, pilleries et faussetés, soient condamnés à telles peines que les juges, à ce commis, verront être à faire, par raison, avec tous intérêts et dommages que à cause de leurs déloyautés avons soufferts; et si nos dits juges qui jugeront les procès des dessus dits, faisoient quelques difficultés sur l'interprétation de notre présente ordonnance comme à faute d'usage, ou par faute de preuve pleine, ou autrement, ils pourront avoir recours à nous qui leur déclarerons et ferons entendre, sur ce, notre vouloir et intention. »

Le texte de cet édit révèle la pressante nécessité de trouver de l'argent; la pénalité est grande et toute indulgence accordée à ceux qui viendront révéler le péculat; il faut des écus d'or, la rançon est si lourde! Un second édit [1] défend aux officiers

[1] Châtelleraut, 16 mai 1532; enregistré à la ch. des comptes le 23. — Mém. de la ch. des compt. GG, fol. 5.

comptables l'usage des contre-lettres, à cause de plusieurs larcins, malversations et déguisements. Un autre [1] prohibe également pour les financiers, gens d'affaires et comptables de porter aucuns draps de soie, et de constituer à leur fille des dots excédant la dixième partie de leurs biens, car les malversations des gens de finances sont venues à leur comble; « plusieurs arrets ont condamnez les principaux de nos finances, les uns a estre pendus et estranglez, les autres à privation de leurs offices et condamnations en grosses amendes, et d'estre mitrez, et d'autres à faire amende honorable, et estre bannis de nostre royaume, avec confiscation de biens : moyennant lesquelles punitions, nous pensions que les autres, qui ne sont encore punis, ains demeurez en l'administration de leurs offices, y prinssent exemple, se corrigeassent et deussent autrement vivre. Ce néantmoins nous éntendons par les plaintes et doléances qui de tous costez chacun jour viennent à nostre cognoissance, qu'ils font pis que paravant, aveuglez d'avarice et cupidité et desjà invetérez en leurs malversations, en manière qu'ils ne s'en peuvent abstenir : lesquelles choses adviennent à cause des dits estats, qu'eux, leurs femmes, enfans et serviteurs portent, tant en

[1] Châteaubriant, 8 juin 1532. — Fontanon, II, 621.

habillements, fourreures, chaines, bagues, multitude de chevaux et serviteurs, que pour leur mangeaille, bastimens, dons qu'ils donnent à leurs filles, et acquisitions de trop plus que leur patrimoine, et les gages et bienfaits qu'ils ont de nous, ne le peuvent supporter, et pour l'entretenir, sont contraints de malverser. D'avantage, plusieurs mal fondez en bien achètent à grosses sommes de deniers leurs offices, la pluspart desquels empruntent la finance à gros intérest, et se remboursent sur les dites pilleries, exactions et malversations; tellement que ne voyons pour le présent d'autre remède, pour mettre fin ès dites pilleries, si n'est d'aggraver la peine de ceux qui delinqueront et aussi de leur défendre la superfluité des dépens qu'ils font, et que nous d'oresnavent baillons les offices de noz finances à gens fondez en patrimoine, de bonne conscience et bien renommez, sans prendre d'eux aucune récompense; à l'occasion de quoy nous avons fait et statué les ordonnances qui s'ensuyvent.» Enfin on défend aux comptables de risquer l'argent du roi en quelque sorte de jeux que ce soit, et ce, sur perte de leur état et d'être fustigés et bannis à perpétuité [1].

Dans le payement de cette fatale rançon, il est

[1] Châteaubriant, 14 juin 1532. — Fontanon, II, 625.

impossible d'exactement fixer le cours des monnaies, et c'est le sujet d'une curieuse ordonnance qui donne l'idée exacte de tout le système monétaire. On avait transporté en France des ducats à la mirandole, des écus à l'aigle, des liards de Notre-Dame-de-Lausanne, et cette profusion de mauvaises monnaies nécessite un règlement spécial [1]. « Avons permis et toléré, permettons et tolérons, le cours tant de nos monnoyes que d'autres, en la manière que s'ensuit. C'est à sçavoir : Aux escus soleil faits à noz coings et armes, quarante-cinq sols tournois pièce; aux grands blancs, douzains et dizains, et autres noz menues monnoyes, pour leurs pris accoustumé; escus à la couronne, quarante sols six deniers; escus vieux, cinquante-un sols six deniers; francs à pied et à cheval, quarante-huict sols six deniers; royaux, quarante-sept sols trois deniers; nobles à la rose, cent sols; nobles de Henry, quatre livres douze sols; angelots, soixante-six sols; saluts, ducats de Venise, Gennes, Florence, Portugal, Hongrie, Secille et Castille, quarante-cinq sols six deniers; doubles ducats, quatre livres onze sols; riddes, quarante sols; Lyons, cin-

[1] Nantouillet, 5 mars 1533. — Fontanon, I, 110.

quante-trois sols; florins, philippus, vingt-sept sols; impériales de Flandres, soixante-neuf sols; demies impériales, trente-quatre sols six deniers; carolus de Flandres, vingt-deux sols six deniers; Alphonsins, soixante-neuf sols; scutins, quarante sols; escus d'Angleterre, qui ont d'un costé une rose couronnée, et de l'autre costé un escu aux armes d'Angleterre, quarante-quatre sols; autres escus d'Angleterre ayant une rose, quarante-un sols; oboles de Lorraine, trente-deux sols; florins au traict, vingt-huit sols; gros testons faits à nos coings et armes, dix sols six deniers; testons de Suisse, Berne, Fribourg, Sion, Ferrare, Gennes et Milan, dix sols six deniers; testons de Portugal, dix sols quatre deniers; testons Lorraines, neuf sols huict deniers. » Avec quel intérêt le roi ne s'occupe-t-il pas de l'administration financière, la seule véritablement importante, au moment où il faut tant payer à Charles-Quint! En général, un pouvoir ne multiplie les peines sévères, les ordonnances précautionneuses, que lorsqu'il est sous le coup de la nécessité pour sauver la chose publique.

Après avoir réformé les finances, le roi réorganise l'armée sur une large base, et pour la première fois peut-être, la pensée d'un corps exclusi-

vement territorial se révèle au royaume de France. Depuis le XIV^e^ siècle, il n'y avait de national que les corps de chevalerie, lances, gens d'armes, levés en masses pour le service du prince, et tous composés de gentilshommes. L'infanterie, formée en majorité d'étrangers, se recrutait parmi les reîtres et les lansquenents : en Allemagne, en Suisse, sous le titre de bande noire, bande blanche. On avait vu l'inconvénient de ces corps de mercenaires qui, sous prétexte de leur manque de solde, se dispersaient de droite ou de gauche, passant au service de l'un ou de l'autre, sans affection ni nationalité.

Au moment où il y avait renaissance d'études partout, alors qu'on lisait les exploits des phalanges dans Quinte-Curce et des légions romaines dans Tacite, il fut proposé au roi une réorganisation complète de l'armée en rapport avec l'antique Rome. L'édit curieux [1] délibéré par le conseil de François I^er^ organise sept légions d'infanterie, arquebusiers, hallebardiers; chacune de ces légions comptera six mille hommes, qui seront levées, à savoir : « au pays et duché de Normandie se fera et dressera une légion; au pays et duché de

[1] 24 juillet 1534. — Fontanon, III, 146.

Bretagne, une autre légion ; au pays de Picardie, une autre ; au pays et duché de Bourgogne, comté de Champagne et Nivernois, une autre ; ès pays de Dauphiné, Provence, Lyonnois et Auvergne, une autre légion ; au pays de Languedoc, une autre ; au pays et duché de Guyenne, une autre, qui seront en tout quarante-deux mille hommes de pied. Duquel nombre il y en aura douze mille harquebuziers, et tout le demeurant picquiers et hallebardiers. » L'édit entre ensuite dans un grand nombre de détails pour fixer le nombre des arquebusiers dans chaque légion et il s'y montre l'influence du nouvel art militaire que l'invention de la poudre vient d'introduire. Autrefois les lances avaient la supériorité, les chevaliers, les gens d'armes étaient en plus grand nombre que les arquebusiers, jetés çà et là dans les rangs pressés de l'infanterie armée de piques. Et maintenant il est dit dans l'ordonnance : « En la légion de Bretagne y aura cent arquebusiers, pour mille hommes, qui seront six cens hommes pour la dite légion ; en celle de Normandie, y aura deux cens arquebuziers, pour mille qui seront douze cens ; en la légion de Picardie, y aura semblablement deux cens arquebuziers, pour mille, qui seront douze cens ; en celle de Bour-

gogne, Champagne, et Nivernois, y aura mille arquebuziers; en celle de Dauphiné, Provence, Lyonnois et Auvergne, deux mille; en celle de Guyenne, trois mille harquebuziers; en la légion de Languedoc autant, qui seront en tout douze mille harquebuziers. » On remarquera que la nationalité domine partout; les officiers jusqu'au grade de sergent doivent appartenir à la province dont la légion est formée; chacune de ces légions a six capitaines, conduisant chacun une compagnie de mille hommes. « Chacun capitaine de mille hommes aura deux lieutenants qui auront charge chacun de cinq cens hommes; lesquels lieutenants auront aussi d'estat par mois vingt-cinq livres tournois. En chacune bande de mille hommes il y aura deux port-enseignes, qui auront semblablement aussi de gages par mois, quinze livres. En une bande de mille hommes, il y aura dix centeniers, qui auront chacun douze livres par mois. Semblablement y aura en chacune bande de mille hommes, quarante caps d'escadre qui auront chacun dix livres par mois. Y aura quatre fourriers, qui auront pareillement chacun dix livres par mois. Plus y aura six sergents de bataille, qui auront chacun dix livres aussi par mois. En une bande de mille

hommes, y aura quatre tabourins et deux fiffres avec chacun par mois sept livres dix sols. Tous lesquels lieutenans, port-enseignes, centeniers, caps d'escadre, fourriers, sergens de bataille, tabourins et fiffres cy-dessus nommé, le dit seigneur entend qu'ils aient les gages et estats dessus dits, outre leurs places, tant en temps de paix qu'en temps de guerre. » D'immenses priviléges sont accordés à ces légionnaires nouveaux prétoriens, selon ce qui se passait à Rome; tant le goût de l'antique domine! On a lu Polybe, et on applique les études aux choses militaires comme aux choses d'administration et de sciences; le roi renouvelle la récompense de l'anneau d'or à tous ceux qui se distingueront dans ces troupes. « Le dit seigneur veut et ordonne que s'il y a aucun compagnon de guerre qui face preuve de vertu de sa personne, soit en bataille, assaut de place, prise de ville, guet, et autre lieu ou endroit où il y ayt acquis honneurs, qu'en ce cas le colonnel ou capitaine sous lequel il sera, luy face présent d'un anneau d'or, lequel il portera à son doigt, pour mémoire de sa preuve, et selon qu'il s'exaltera de là en avant en vertu, il montera pareillement ès estats et offices qui seront en la légion, de degré en de-

gré, jusques à estre lieutenant sous les dits colonnels et capitaines, ainsi que les places et lieux viendront à vacquer. »

Cette distinction antique d'un anneau d'or donné aux légionnaires pour les actes de vaillance; cet appel de tous aux grades, aux honneurs, sans distinction de naissance, est une des innovations les plus remarquables dans l'organisation militaire de la monarchie. D'abord la noblesse n'est plus indispensable pour parvenir aux grades; un vieux légionnaire peut prétendre à tout, même au commandement de la compagnie. Cet anneau d'or est le principe d'une décoration militaire qui viendra plus tard décorer la poitrine; l'armée cesse d'être étrangère pour devenir nationale; chaque grande province a sa légion. Jusque-là les compagnies n'étaient que de cent lances; on les fait de mille hommes, et on les garnit d'arquebusiers autant que de hallebardiers. Ce plan, emprunté aux Romains, inconnu presque entièrement aux historiens, témoigne que plus d'une fois des tentatives furent faites pour organiser une armée régulière. Indépendamment de la nécessité des guerres, cela vint du violent dépit qu'avait éprouvé le roi de voir ses plans incessamment déjoués par la défection des Suisses et des reîtres.

D'autres actes d'une administration prévoyante dominent cette période. Un édit[1] accorde au prévôt des marchands et échevins de Paris, un octroi sur le vin, pour rendre la rivière de l'Ourcq navigable ; un autre[2] défend de vendre du blé en dehors des marchés publics, et le peuple sera toujours préféré aux marchands. Jusqu'alors un impôt était perçu sur le poisson de mer apporté à Paris ; le roi l'abolit[3]. La peine de mort est prononcée contre les faussaires et faux témoins[4] ; comme il y a grands abus aux hôtelleries pour les voyageurs, le roi veut[5] « que gens tenans hostelleries, cabarets et tavernes, ne bailleront à leurs hostes que bœuf, mouton, lard, bouillon, œuf, beure, huile, fromage, merlus, harens, carpe et brochet ; et feront les juges des lieux où seront les dites hostelleries et cabarets, la taxe de ce que chacun hoste

[1] Paris, 15 juin 1534, enregistré à la cour des aides le 3 juillet. — Fontanon, IV, 1146.

[2] Compiègne, 28 octobre 1531, enregistré au Châtelet de Paris, le 8 novembre. — Fontanon, I, 956.

[3] Rouen, 2 février 1532, enregistré le 26 au parlement de Paris, vol. L, fol. 291. — Mém. de la ch. des compt., cot. FF, fol. 849.

[4] Argentan, mars 1532, enregistré au Châtelet de Paris le 23 avril. — Fontanon, I, 670.

[5] Édit du 1er juin 1532. — Fontanon, I, 930.

payera par repas, ayant regard à la valeur du pain et vin du pays, s'il y en a, ou en défaut de ce, du plus prochain; bois, chandelles et autres choses dessus dites, en arbitrant par les dits juges ce qui sera baillé aux dits hostes, à chacun repas, ayant regard à la dite taxe; sur lequel la bonne chère et le coucher sont compris. Mais si les dits passans et repassans veulent avoir autre chose que ce que dit est, le pourront acheter au marché. » Nul subside ne pourra être imposé par les seigneurs aux habitants sans la volonté du roi [1]. Il ne pourra y avoir d'assemblées illicites. Nul ne pourra porter d'autres armes que le poignard et l'épée. On ne doit se faire justice à soi-même, mais toujours recourir au roi [2]. Défense est faite de chasser la grosse bête et le gibier [3]; « car, malgré les prohibitions, plusieurs laboureurs, artisans et exerçans arts méchaniques, délaissans et divertissans leurs labourages, agriculture et exercice de leurs mestiers, au moyen des pactes et conventions faites et passées au bail

[1] Nantes, 24 août 1532. — Reg. de la chambre des compt. de Grenoble.

[2] Paris, dernier octobre 1532. — Fontanon, I, 644.

[3] Toulouse, 6 août 1533, enregist. au parl. de Toulouse le 23 novembre. — Fontanon, II, 278.

et inféodation des terres, se dédient et appliquent journellement à chasser et prendre bestes rousses et noires, lièvres, cornils, perdrix, phaisans et autres gibbiers, avec plusieurs engins reprouvez, mentionnez en nos dites ordonnances et autres nouveaux artifices tendans à proye, qu'iceux laboureurs et gens de mestier controuvent et font journellement, comme nous a apparu en passant par nostre pays de Languedoc, en manière que nostre dit pays et autres nos terres et seigneuries sont totalement dépopulées des bestes rousses, noires et autres gibbiers, et tant nous qu'autres nobles de nostre dit royaume, à qui et non à autre appartient soy récréer et chasser pour éviter oysiveté, et soy exercer aux dites chasses, ne trouvent aucun gibbier, le tout sous couleur des dits priviléges, pactes et conventions; et par ce moyen les dits laboureurs laissent à cultiver les terres, consumant leur temps aux dites chasses, vaguant par les citez et villes, ès quelles ne doivent converser pour vendre le gibbier, gastant leurs biens aux tavernes et jeux, dont proviennent blasphèmes et grandes chertez de bleds, et autres maux et inconvéniens, et les gens de mestier laissent l'exercice d'iceluy au préjudice de nostre dit royaume

et icelle chose publique ; et plus pourroit estre, s'il n'y estoit par nous pourveu de remède convenable.»

La conservation des forêts n'est-elle pas le plus beau privilége des rois, et le gibier s'en va de manière à ce qu'il n'en reste plus pour les grandes chasses? Enfin, comme mesure de police, un édit [1] est rendu qui établit le supplice de la roue pour la répression des voleurs de grand chemin; car il faut agir : « à l'encontre de ceux qui, par mauvais esprit, damnée et misérable volonté, se sont mis et mettent bien souvent par insidiations et agressions conspirées et machinées, à piller et destrousser de nuit les allants et venants ès villes, villages et lieux de notre royaume, pays, terres et seigneuries, eux mettant pour ce faire en embusche, pour les guetter et espier aux entrées et issues des villes, les destrousser et piller, dont les aucuns sont le plus souvent par eux tués et meurtris inhumainement, et aussi contre ceux qui font le semblable, en et au dedans les villes, guettant et espiant de nuict les passants, allants et venants par les rues d'icelles, et entrent au dedans des mai-

[1] Paris, janvier 1534-35, enregist. au parlement le 11. — Fontanon, I, 661.

sons, crochettent et forcent, prennent et emportent toutes les richesses précieuses qu'ils trouvent esdites maisons, dont par cy devant ont esté faites plusieurs punitions et exécutions de mort contre les delinquants, qui ont été condamnez à estre pendus et estranglez à potences et autres signes patibulaires, mis et affichez au plus près des lieux où ils avoient fait et commis lesdits délits et maléfices. »

Ces dernières ordonnances tiennent au système de judicature qui reçoit un grand développement sous le chancelier Duprat. Le roi qui a naturelle répugnance pour la convocation des états généraux, agrandit d'autant plus la juridiction du parlement. Ces cours de justice l'ont si bien servi dans son refus d'exécuter le traité de Madrid ! N'est-ce pas le parlement de Paris qui a empêché le roi de tenir sa promesse, par cela seul qu'il n'avait pas sa liberté pleine et absolue, selon le texte du *Corpus juris*. Cette juridiction si étendue du parlement le constitue une puissante autorité. Sur l'avis du chancelier Duprat, une ordonnance est rendue pour la marche des procès au parlement de Paris [1] ; les évocations royales sont limitées, afin

[1] Saint-Germain-en-Laye, 13 janvier 1529, enregist. le 17 au parlement.—Vol. L, fol. 124.

de laisser le cours libre à la justice [1]; cependant toutes les causes qui touchent les offices royaux resteront dans la juridiction du grand conseil [2]. Un édit fixe le code et la procédure du Châtelet pour les exécutions mobilières, criées, et ventes d'après la coutume de Paris [3], écrite au règne de Charles VII. Le parlement est agrandi par vingt nouveaux offices établis dans son sein; et le chancelier institue une nouvelle chambre de justice composée d'un président et de douze conseillers [4].

Mais l'acte le plus curieux émané du parlement de Paris, c'est la protestation secrète faite dans le conseil par le procureur général contre l'enregistrement des lettres de ratification des traités de Madrid et de Cambrai [5], confirmatifs l'un de l'autre. Le parlement saisit ici l'occasion de s'élever contre les conditions trop inflexibles d'un traité. « Ce jour, maistre François Rogier, procureur général du roi

[1] La Bordaisière, 18 mai 1529, enregist. au parlement de Bordeaux le 23 juin. — Fontanon, I, 584.

[2] Paris, 25 octobre 1529, enregist. le même jour au grand conseil. — Regist. du grand conseil, vol. X.

[3] Paris, novembre 1529, enregistré au parlement avec modification, le 21 mars 1529-30. — Vol. L, fol. 130.

[4] Fontainebleau, 9 août 1531, enregist. le 14. — Vol. L, fol. 280.

[5] Paris, 16 novembre 1529. — Rec. des traités, II, 181.

en la cour de céans, après avoir vu les lettres patentes décernées par le roi, adressées à ladite cour, pour faire lire, publier et enregistrer en icelle les lettres de ratification faites par ledit seigneur des deux traitez de paix, le premier fait en la ville de Madrid, au diocèse de Toledo, le dimanche quatorzième jour du mois de janvier, l'an 1526 pris à la nativité de Nostre Seigneur, selon le style d'Espagne (1525 selon le style de France); entre les ambassadeurs et procureurs de madame Louise de Savoie, mère dudit seigneur, duchesse d'Angoumois et d'Anjou, lors régente en France, d'une part; et les commis et députez de l'élu empereur, comte de Flandre et d'Artois, d'autre. Et l'autre traité fait en la ville de Cambray, le cinquième jour d'aoust dernier passé, entre madite dame, mère dudit seigneur, au nom et comme procuratrice spéciale et irrévocable, commise et députée par ledit seigneur, d'une part, et dame Marguerite d'Autriche, duchesse douairière de Savoie, tante dudit élu empereur, et gouvernante pour lui desdits comtez de Flandre et d'Artois, aussi pour et au nom, et comme procuratrice spéciale et irrévocable, commise et députée par ledit élu empereur, son neveu, d'autre; lesdites lettres de ratification écrites en cahier

de parchemin, faites et données en cette ville de Paris, datées du vingtième jour d'octobre aussi dernier passé, signées FRANÇOIS, et par le roi, Robertet, et scellées du grand scel dudit seigneur, en cire verte, à lacs de soie. Le procureur général a protesté et proteste que quelque lecture, publication, vérification, approbation, enregistrement, entérinement et expédition qui soit faite par ladite cour, sur lesdites lettres de ratification desdits traitez de paix, et stipulation contre ledit seigneur, ne puisse nuire ni préjudicier au roi ni au royaume, et que ce soit sans déroger aucunement aux droits dudit seigneur et de sa couronne, et que nonobstant l'assistance que ledit Rogier, procureur général, fera à la lecture et publication desdites lettres de ratification, consentement et l'entérinement d'icelles et volontaire soumission, à ce que ledit seigneur soit condamné par arrest et jugement de ladite cour, à l'observance du contenu esdits traitez. Il entend ci-après, et en temps oportun, débatre iceux traitez d'incivilité et nullité, si métier est, et iceux, ensemble ce qui s'ensuivra, faire casser et annuller comme nuls, frauduleux, faits sans cause, par force, violence et contraintes faites par le vassal contre son souverain seigneur, et comme

dérogeant entièrement à la loi salique et autres constitutions et droits de la couronne de France, et contenant plusieurs obligations, renonciations, promesses et autres faits et articles, que ledit seigneur n'eût jamais fait, passé ni accordé, si n'eust été lesdites force, violence et contrainte, et pour parvenir au recouvrement et délivrance de messeigneurs ses enfants, étant pour lui en ostage et détenus captifs et étroitement prisonniers, et plus rigoureusement que à tels princes et personnes n'appartient ès mains dudit élu empereur en ses pays d'Espagne, et pour autres causes et raisons qui seront plus amplement par lui déduites, quand le temps s'y offrira, pour le bien du roi et du royaume. »

Il y avait dans cette protestation parlementaire du procureur général une évidente mauvaise foi, car si l'on pouvait soupçonner un manque de liberté lorsque François Ier était captif à Madrid, les mêmes raisons n'existaient pas pour le traité de Cambrai, résolu et signé volontairement par la duchesse d'Angoulême et Marguerite, gouvernante de Flandre. Que signifiait donc cette protestation et dans quel dessein le parlement intervenait-il? François Ier voulait-il encore s'affranchir des clauses financières, un peu dures au reste, mais qui n'étaient enfin

qu'une rançon? Telle est la naturelle tendance de tous les pouvoirs qui se placent trop exclusivement dans l'ordre judiciaire; ils s'y forment un esprit de chicane, un système de distinctions légales qui ne permet plus l'extrême loyauté dans les rapports. Plus d'une fois on est engagé d'honneur contre ses propres intérêts, et en ce cas la probité veut qu'on exécute, alors même que la légalité ne le commande pas. Ainsi le parlement, tout en protégeant la grandeur, la puissance de la couronne de France, ne laissa plus à la royauté cette loyauté de formes, cette franchise de paroles qui fut son caractère au moyen âge. Il y eut dès lors un système légal séparé du droit privé et personnel. Le parlement dominant trop l'esprit monarchique, il en résulta une politique formaliste qui s'éloigna chaque jour davantage de la sincérité des gentilshommes.

La plupart des ordonnances de François Ier qui touchent à l'ordre judiciaire sont l'œuvre du chancelier Duprat, un des hommes les plus instruits dans le droit romain et les coutumes; toutes se ressentent de la découverte des *Pandectes* qui opèrent une révolution dans les enseignements du droit. On peut reporter à Louis XII et à François Ier la fortune et la grandeur des jurisconsultes; ils de-

viennent les bras de la monarchie ; le chancelier est choisi parmi eux ; le chancelier, conseiller intime de la royauté, négociateur des grands actes de la diplomatie, a dans ses mains le scel du roi, si bien que pour un peu s'affranchir de cette tutelle, François Ier, dans ses fréquents voyages d'Italie, garde son *scel privé*, avec lequel il signe ses chartes et ordonnances, sans surveillance et avec plus de liberté pour ses actes et ses largesses.

CHAPITRE VIII.

ÉTAT DE LA SCIENCE A LA SECONDE PÉRIODE DE FRANÇOIS Ier.

L'Université. — Les colléges. — Les Écossais. — Les Lombards. — Les Espagnols. — Montaigu. — Collége de France. — Primitive institution. — Études. — Sciences. — Les langues. — Le grec. — L'hébreu. — Le syriaque. — Théologie. — Caractère de la réforme. — Le concile de Trente. — Jurisprudence. — Histoire. — Sciences exactes. — Médecine. — Astronomie. — Astrologie. — Littérature. — Développement de la vie de Clément Marot. — Calvin. — Rabelais. — Amyot. — Imprimerie. — Bibliothèques.

1527—1535.

Dans la période qui s'écoule entre le traité de Madrid et la ratification de Cambrai, la guerre se poursuit sans que François Ier s'arme de pied en cap. Soit qu'on ne voulût pas exposer le roi une seconde fois à cette fatale captivité qui imposait tant de sacrifices, soit que, fatigué, le roi eût

plus de confiance en ses généraux qu'en lui-même, il n'alla point en campagne, ses loisirs se partagèrent entre les dissipations de la cour féodale, la protection et les encouragements donnés aux travaux de l'esprit, goût instinctif développé dans ses voyages en Italie, avec une vigueur et une puissance d'imagination et de jeunesse.

L'université de Paris, telle que le moyen âge l'avait organisée, arbre fécond, aux vastes rameaux, la *melifiante Université* chantée par les poëtes du XIVe siècle, dans leurs écrits mystiques, était si renommée que de tous points on venait écouter ses doctes leçons. De là cette multitude de colléges qui se groupaient autour de la mère commune. Paris, centre des études scientifiques, voyait d'abord un collége écossais; sous les guerres de Charles VII, les montagnards avaient rendu tant de services à la cause royale que, pour les récompenser, le roi avait ouvert une maison à leurs fils, avides de s'instruire à la source de toute intelligence. Les Lombards avaient également leur collége, et, quoique l'Italie fût très-avancée dans les voies souveraines de l'esprit, néanmoins elle envoyait les plus jeunes de ses enfants pour écouter les leçons des professeurs universitaires; et Dante, je le répète, ne

vint-il pas s'instruire dans ces rues tortueuses de Paris, qui l'étonnèrent, lui tant habitué aux pompes architecturales des cités d'Italie? Il existait également un collége espagnol qui faisait partie de Montaigu, et Ignace de Loyola, le célèbre fondateur des jésuites [1], avait étudié sous François de Xavier [2], professeur, né comme lui parmi les hidalgos d'Espagne. A cette époque tout se groupait en corps de nation comme en corps d'état; l'isolement, c'était la mort, on se tenait par tous les côtés. Sur cette montagne Sainte-Geneviève, si pleine de petits jardinets, avec le puits, l'amandier, et presque la solitude des ermites, jusqu'au village de Saint-Marcel, on ne voyait que groupes d'étudiants, parlant mille langues diverses, lorsqu'ils descendaient sur le revers de la montagne, au Pré-aux-Clercs, lieu où, plus tard, s'éleva le collége des Quatre-Nations.

[1] Il existe une Vie de saint Ignace spirituellement écrite et pleine d'intérêt, par L. Duterrail, Paris, 1844. Je ne sache pas de petit livre plus attachant.

[2] François de Xavier, né dans le château de Xavier, au pied des Pyrénées, d'une famille noble, le 7 avril 1506, devint l'un des premiers et fervents disciples de saint Ignace; il fut surnommé l'*Apôtre des Indes*, et béatifié par Paul V en 1609, puis canonisé par Grégoire XV en 1622. Voyez sa Vie par le père Bouhours, Paris, 1621, in-4°.

L'institution fondée par François Ier, celle qu'il protégea royalement, le collége de France, avait pris une organisation scientifique, remarquée déjà en Europe. On ne s'explique pas précisément si le noble fondateur avait eu pour but de donner un centre lumineux à l'éducation, et de créer une école type, ou bien si ce fut là seulement un moyen d'assurer l'existence en France à des érudits appelés de l'étranger, et qu'on voulait avoir la gloire de réunir sous sa main. Tant il y a que le collége de France, sous la direction de Vatable [1], groupait un certain nombre de professeurs de tous les idiomes savants, le grec, l'hébreu et le syriaque. Les langues antiques étaient les premiers éléments de toutes les sciences humaines à une époque de commentaires, de dissertations et de renaissance; le roi voulut donc un enseignement supérieur pour les langues spéciales. Le XVIe siècle pourrait être représenté sous l'image d'un de ces

[1] François Vatable a peu écrit, on lui attribue faussement des notes sur l'Ancien Testament publiées par Robert Estienne, à Paris, en 1545, dans une édition de la Bible latine de Léon de Juda avec la Vulgate, édition appelée à tort la *Bible de Vatable;* ces notes sont des fragments pris de Caléon, de Munster, de Fagius, etc.

érudits au front chauve, les lunettes au nez, et pâlissant sur les livres syriaques, grecs, hébreux : autour de lui des astrolabes, des ossements de mort, symbole de la dissection et de l'anatomie, avec des fioles alchimiques, expression des recherches : partout il y a désir de travail, besoin de savoir, et frénétique joie à l'aspect de l'antiquité.

Deux faits immenses entraînent singulièrement à cette élaboration continue, à cette discussion interminable, à cet amour des textes : 1° la réforme de Luther, qui imprime un mouvement presque convulsif à la société ; 2° le concile de Trente [1], vaste assemblée qu'on n'a pas assez étudiée sous le point de vue scientifique, et qui fut peut-être la réunion des intelligences les plus fortes, les plus grandioses.

La conquête de Constantinople par les Turcs a poussé l'émigration des Grecs en Italie ; elle y a jeté des savants, et avec les savants des milliers de ces beaux manuscrits enluminés de carmin et d'or, digne orgueil de l'école byzantine. Voici maintenant l'imprimerie ! Ce qu'on a découvert, il faut le faire connaître ; il y a plusieurs textes, on doit les

[1] Ce concile avait été d'abord indiqué à Mantoue pour l'année 1537, puis à Vicence, enfin à Trente (*Tridentinum*), où il commença le 13 décembre 1545.

comparer; des écritures difficiles, il est indispensable de les déchiffrer. Là commence une classe nouvelle dans les sciences : les érudits qui passent leur vie à rendre les textes à leur pureté primitive, à les collationner sur les manuscrits authentiques de l'Ancien et du Nouveau Testament; et de cette littérature toute sacrée on arrive bientôt aux études des lettres profanes; le travail qu'on a fait sur Moïse et les prophètes, on l'accomplit sur Homère, Virgile, Plutarque ou Aristote. On s'inquiète de la moindre erreur, et cette constance de l'érudit, minutieuse peut-être, a pour résultat de léguer à la génération future les textes épurés, les fragments éclaircis : celui-ci ponctue le syriaque et l'hébreu, et Paul Manuce [1], comme Alde, son père, passe sa vie à ce labeur; celui-là lit les abréviations si multipliées des manuscrits et rend à Homère sa clarté magnifique : quelle gloire, quelle renommée entourait un érudit du XVIe siècle! Jamais la science ne reçut de si vastes encouragements! Ce ne sont

[1] Paul Manuce, né à Venise en 1512, avait trois ans lorsque son père mourut; il ne rouvrit l'imprimerie d'Alde qu'en 1533, et de nouvelles éditions, principalement des classiques latins, vinrent lui rendre son ancienne splendeur. Ces éditions très-correctes sont enrichies de préfaces, de notes et d'index d'une grande science. Voyez les *Annales de l'imprimerie des Aldes*, par M. Renouard.

pas seulement les rois, mais les peuples qui saluent comme d'instinct, Érasme, Budée, Vatable, si modestes pourtant et qui ne peuvent échapper aux applaudissements de la foule émue.

La base de tout enseignement à ce siècle fut d'abord l'étude des langues poussée jusqu'à la perfection: l'hébreu, le syriaque, le grec, furent communs dans les colléges, et il n'était pas un érudit qui ne sût à fond les nuances des divers idiomes de l'antiquité; tout mot obscur fut expliqué par les mœurs et les coutumes des peuples: qui pourrait lire Homère sans pénétrer profondément dans les coutumes des Grecs d'Ionie? Juvénal et Perse ne sont intelligibles que pour les hommes qui ont étudié Rome et ses mœurs à l'époque impériale. Le même travail se révèle dans la discussion théologique; le premier effet de la prédication de Luther et de ces thèses des moines augustins fut de porter à l'esprit de dispute, à la commentation des textes, à ces controverses animées, qui des monastères tombèrent dans la société ardente et scientifique des colléges. J'ai décrit dans un autre livre la lutte vive, enthousiaste que le luthéranisme souleva au sein des écoles et de l'Université [1]; la théologie de-

[1] Voyez mon travail sur la *Réforme et la Ligue*.

vint la science dominante, parce qu'elle n'était qu'une dispute sur un dogme, et que les controverses et la polémique absorbent les idées calmes et sérieuses. Les universités catholiques présentèrent des hommes éminents, et peut-être à aucune époque Rome ne montra une réunion plus puissante d'esprits supérieurs qu'à ce concile de Trente, se déployant dans toute sa majesté.

Comme les questions agitées dans ce concile tenaient aussi bien à la jurisprudence qu'à la théologie, il se fit aussi un mouvement dans l'étude des lois. Les codes romains préparaient d'imposantes modifications aux coutumes féodales qui ne formaient presque plus que des souvenirs historiques. Tout fut conduit en jurisprudence alors par l'école italienne d'Alciat très-avancée dans les études du *Jure romano*. Alciat avait professé le droit à Avignon au milieu de sept cents écoliers qui l'écoutaient, la parole suspendue aux lèvres; appelé par François Ier, il vint professer à Bourges dans l'Université, et il y passa sa vie, entouré d'honneurs, d'argent, car ne craignait-on pas la perte d'un savant comme une calamité publique? L'école d'Alciat [1] domina l'Université parce que, claire et pré-

[1] La première édition des œuvres d'Alciat est de Lyon, 1560,

cise, elle explique les lois par l'histoire et les coutumes par l'antiquité; sous ses leçons la jurisprudence prit une méthode, un ordre qu'elle n'avait point antérieurement. La réforme de l'ordre judiciaire en fut la conséquence immédiate; on publia des éditions commentées des *Pandectes* et des *Institutes*, et sans arriver encore aux définitions exactes, à la netteté du *Corpus juris* on peut prévoir le moment où les coutumes se modifieraient par des ordonnances plus régulières. Le droit romain eut deux effets qu'on ne saurait trop remarquer dans l'histoire de la jurisprudence; le premier, ce fut de rendre indispensable la rédaction et la précision du droit coutumier; le second, de donner une plus grande rectitude aux idées du juste et de l'injuste, telle que la loi chrétienne l'avait inspiré aux empereurs. Le droit primitif des Romains est barbare, et les *Pandectes* ne sont grandes et justes que parce qu'elles se rattachent à la pensée chrétienne.

A côté de la jurisprudence se déployait la science d'histoire; si profondément pénétrés des études de Tacite, Guichardin et Machiavel avaient porté en

5 vol. in-f°. Elles furent souvent réimprimées : Bâle, 1571, 6 vol. in-f°; Bâle, 1582, 4 vol. in-f°; Strasbourg, 1616, 4 vol. in-f°; Francfort-sur-le-Mein, 1617, 4 vol.

Italie la perfection historique au plus haut degré ; il faut bien avouer qu'en France les chroniques sont préférables aux Mémoires, qui commencent à se montrer au XVIe siècle. Froissart [1] l'incomparable ne vaut-il pas à lui seul tous les faiseurs de Mémoires, sans en excepter même le sévère du Bellay ? [2] L'histoire de Bayard est-elle autre chose qu'une vieille et bonne chanson de gestes ? Les chroniques de Froissart sont comme une grande enluminure de manuscrits, une tapisserie brodée d'or sur les hautes lices d'un tournoi. En général, dans les Mémoires, on voit déjà que l'école politique domine ; pleins de détails financiers, de négociations de guerre, ces Mémoires ne révèlent

[1] La *Chronique* de Froissart depuis l'an 1326 jusqu'en 1400 (continuée par un auteur anonyme jusqu'en 1498), est en 4 vol. in-f°, Paris, Ant. Verard, sans date. Elle fut réimprimée à Paris en 1503, 1514, 1518, 1530 ; l'édition de 1514 contient une continuation jusqu'à l'an 1513. Ses poésies sont à la Bibl. du Roi, manuscrit 7214, in-f°.

[2] Guillaume du Bellay-Langey, était né près de Montmirail en 1491 ; ses Mémoires ont été imprimés plusieurs fois dans le XVIe, avec ceux de Martin du Bellay : 1569-72-82-88, in-f° ; 1570-86, in-8°. — L'abbé Lambert en a donné une édition, Paris, 1753, 7 vol. in-12. — Le cardinal du Bellay, leur frère, a laissé des poésies latines et quelques autres ouvrages également en latin.

plus ni naïveté ni croyance. Quand on lit les vieux chroniqueurs, on est toujours tenté de les citer, de les copier, tant on se sent impuissant d'imiter ces émotions et ces couleurs; on tâche au contraire d'abréger du Bellay et Paul Jove[1]. On n'aime pas à disserter et surtout à s'arrêter en route dans la voie des temps. Un progrès est acquis néanmoins à cette époque, c'est l'esprit de critique, qui éclaire et guide; le chroniqueur a foi et il raconte; l'érudit du XVI^e^ siècle doute et dispute; il balance les récits et les événements; il croit les uns et repousse les autres; et, sous ce point de vue, s'il est moins amusant, il instruit davantage.

Avec l'histoire, les sciences physiques et mathématiques avancent largement. La publication de Pline et d'Aristote avait jeté toutes les intelligences dans l'étude du vaste système du monde; et les premiers éléments des études botaniques se révèlent alors comme la pensée dominante de François I^er^. On lui doit l'idée d'un jardin destiné aux plantes médicales, où tout fut réuni pour l'étude. L'Inde

[1] Paul Jove, ou plutôt Paolo Giovo, était né à Como le 14 avril 1483. Son principal ouvrage est intitulé : *Historiarum sui temporis ab anno 1494 ad annum 1547 libri XIV.* Florence, 2 vol. in-f°, 1550-1552.

avait fourni ses belles fleurs aux pétales odorants, à la robe diaprée; la découverte de l'Amérique vint grandir cette flore. A côté du jardin fut placée la ménagerie des animaux étranges et rares; et tout ceci non moins pour seconder les plaisirs du roi que pour grandir les études médicales. La science qui se déploya dans toute sa puissance, au XVIe siècle, l'anatomie, désormais dégagée de tout respect religieux, se livra à d'indicibles travaux sur la dissection des cadavres. Elle s'empreint et se révèle même par l'étude de l'art; l'école de Michel-Ange est tout anatomique : les artères, les os, tout ce qui peut être pénétré par la dissection apparaît sous le marbre. Dans les tombeaux de Louis XII et de François Ier à Saint-Denis, on peut voir jusqu'à quel point de perfection la science anatomique est portée dans l'art.

Le plus remarquable de tous les praticiens d'alors fut Antonio Brassavola [1], médecin d'Hercule II,

[1] Antoine Musa Brassavola était né à Ferrare en 1500. Ses principaux ouvrages sont : *Examen simplicium medicamentorum,* etc. Rome, 1536, in-f°. *In octo libros aphorismorum Hippocratis commentaria et annotationes,* Bâle, 1541, in-f°. *Quod nemini mors placeat,* Lyon, 1534, in-8°. *De radicis Chinæ usu, cum questionibus de ligno sancto,* Venise, 1566, in-f°.

duc de Ferrare, l'époux de madame Renée de France, fille de Louis XII. Appelé auprès de François Ier, le roi, en reconnaissance de ses services, lui permit de porter des fleurs de lis à l'écusson de ses armes, et le nomma chevalier de l'ordre de Saint-Michel. On lui attribue la première idée du traitement mercuriel appliqué à l'affreuse maladie qui venait d'envahir l'Europe sous le nom de mal de Naples. On ne savait comment aller aux sources de cette lèpre qui jetait un masque hideux sur le visage de l'amour même; et, par sa profonde connaissance de l'anatomie, Brassavola jugea que cette substance métallique, s'agitant toujours, devait pénétrer jusqu'à la racine du mal et l'enlever violemment, même dans la moelle des os.

Avec l'anatomie, la chimie agissait simultanément pour la guérison de l'homme. Ce n'était, certes, pas une science toujours pure, dépouillée de mensonges et d'exagération. A ce temps, les idées de magie étaient trop répandues, trop généralement populaires pour qu'elles ne vinssent point se mêler à la composition ou à la décomposition des corps. Mais l'abus même d'une science en propage les résultats sérieux; l'esprit humain, en travaillant, produit nécessairement, et les recherches des al-

chimistes, les analyses des résidus dans les fourneaux ardents ne laissèrent pas d'avancer la science. Dans la chimie, le hasard produit beaucoup; c'est souvent par une inspiration subite que, dans un laboratoire, on découvre une combinaison de couleurs et l'effet simultané de deux corps souvent hétérogènes; chimie, astronomie, doivent beaucoup à l'alchimie et à l'astrologie, qui en sont comme la poésie et les légendes. La curiosité de l'esprit, qu'elle soit éveillée par les choses réelles ou par les illusions puissantes, n'en est pas moins productive; la foi est une grande travailleuse; que l'on cherche en vain de l'or ou une chimère, qu'importe? le résultat du travail n'en est pas moins le même, et c'est ce qui distingue le XVIe siècle de toutes les époques antérieures : chacun veut produire, celui-ci un commentaire, celui-là des métaux, une horloge, un automate, quelque chose d'inconnu et de mystérieux qui jette sur sa vie une grande renommée.

Dans toutes les sciences se montrent des hommes illustres par grande masse. La théologie, divisée en trois écoles, tient le premier rang; les catholiques purs et romains ne sont ni les moins savants ni les moins intelligents dans leurs doctrines; les lu-

thériens sont des commentateurs fort érudits; enfin le tiers parti qui ne se prononce ni pour Rome ni pour la réforme hardie, s'arrête à un milieu presque négatif dont Érasme se proclame le chef. En tête de l'école purement catholique est le cardinal Cajetan [1], légat envoyé en Allemagne contre Luther, et si remarquable écrivain théologique; Jérôme Alexandre [2], aussi légat du saint-siége, parlant comme sa langue le latin, le grec, l'hébreu, le chaldéen; ami d'Érasme et d'Alde Manuce, il était professeur de littérature grecque à l'université de Pavie; en habits pontificaux, il assista près

[1] Thomas de Vio, plus connu sous le nom de Cajetan, était né à Gaëte le 20 février 1469; dès l'âge de quinze ans, il entra dans l'ordre de Saint-Dominique et devint en 1500 procureur général de cet ordre, puis général en 1508. Léon X le fit cardinal en 1517 et le nomma l'année suivante son légat en Allemagne. Il mourut à Rome le 9 août 1534, laissant plusieurs ouvrages en manuscrit qui furent publiés depuis; son plus remarquable est un *Commentaire de la Bible*. Lyon, 1539, 5 vol. in-fol.

[2] Jérôme Alexandre, né le 13 février 1480, dans la Marche Trévisane, fut fait archevêque de Brindes par Clément VII, et cardinal du titre de Saint-Chrysogone par Paul III. Quoique ayant beaucoup écrit il ne reste de lui que peu d'ouvrages, tels que *Lexicon Græce Latinum*, Paris, 1512, in-f° (édit. très-rare). — *Tabulæ sane utiles græcarum musarum adyta compendio ingredi volentibus*, Argentorati, 1515, in-4°. La bibliothèque Vaticane conserve un manuscrit qui contient des lettres et des écrits relatifs à ses légations contre l'hérésie de Luther.

de François Ier à la fatale bataille, et il fut fait captif avec le roi. Le plus savant de tous, le cardinal Gaspard Contarini [1], mathématicien de premier ordre, fut un des grands jouteurs contre Luther, et le cardinal Caraffa [2], depuis pape sous le nom de Paul IV, écrivait couramment sept idiomes antiques. Jacques Sadolet [3], évêque de Carpentras; Gregorio Cortese [4], abbé de Lerins, en Provence, le traducteur des Pères grecs, furent tous les défenseurs immenses de l'école catholique si ardente contre Luther, avec une indicible gran-

[1] Gaspard Contarini, né à Venise en 1483, fut créé cardinal par Paul III en 1535. Le recueil de ses ouvrages a été imprimé à Paris, 1571, in-f°. Les principaux sont : *De immortalitate animæ.* — *Conciliorum magis illustrium summa.* — *De potestate Pontificis.*

[2] Jean Pierre Caraffa, né à Naples en 1476, nommé évêque de Chieti par Jules II, puis cardinal, fut le fondateur avec Saint-Gaétan, de l'ordre religieux des *Théatins*. Il avait soixante-dix-neuf ans lorsqu'on l'éleva au saint-siége (1555).

[3] Jacques Sadolet, né à Modène en 1477, fut fait évêque de Carpentras, par Léon X, et créé cardinal par Paul III en 1536. Il a composé un grand nombre d'ouvrages, Tiraboschi, *Bibl. Modenese*, IV, 437-55, en a donné les titres exacts; l'édition la plus recherchée de ses *œuvres* est celle de Vérone, 1737, 4 vol. in-4°.

[4] Ses œuvres complètes ont été réunies et publiées à Padoue, sous ce titre : *Gregorii Cortesii monachi Casinatis S. R. E. cardinalis, omnia quæ huc usque colligi potuerunt opera ab eo scripta, sive ad illum spectantia,* 1774, 2 vol. in-4°.

deur de formes. Cette école catholique triompha au concile de Trente, non-seulement parce que la vérité était en elle, mais parce que la science était passée dans l'Église.

On ne peut contester aux réformateurs leur étude approfondie des textes, et par conséquent un long soin de ces études premières qui pouvaient servir à l'interprétation des Écritures. Pour disputer sur les textes, il fallait invariablement connaître le génie et l'accentuation des langues; et les principaux des luthériens furent des hommes de sciences et de dispute. La nécessité de cette polémique leur imprima une étroitesse de vue dénuée de poétiques couleurs; Luther, chef de l'école, ne donne jamais la grande raison des choses, il se rapetisse dans les détails; ses images sont prises dans un petit ordre de ménage; espèce de procureur en théologie, il vit de chicanes et d'exceptions. Ses disciples sont en général plus avancés que lui; presque tous sortis de l'ordre des Augustins, fort érudits, ils apportaient, indépendamment de la science première enseignée dans leur ordre, la hardiesse que donne l'esprit de critique et de réformation. OEcolampade était évidemment plus puissant que Luther, supérieur en philosophie et en intelligence.

Calvin [1], sous le rapport littéraire, doit tenir une place bien plus vaste aux annales de l'esprit humain : dans Calvin se révèlent plusieurs côtés ; l'érudit qui a médité les Écritures, et l'écrivain, très-supérieur pour manier la langue logique, avec un art de dire les choses très-fortes sous les paroles les plus douces; une certaine manière de poëte qui pénètre au cœur en même temps qu'elle saisit l'esprit. Calvin est aussi une tête politique; car, au point de vue gouvernemental, il marche violemment à l'ordre; il oppose l'autorité, la dictature inquiète, absolue, aux prédications si désordonnées de Servet ; il sème ses idées partout, en flattant les rois par des éloges illimités; ses passions mêmes, vives, implacables, se rattachent à l'organisation d'un système. Socin, l'esprit logique et inflexible de la réforme, comme Calvin est une tête de gouvernement: Socin, et Servet après lui, comprend que quand on secoue le frein, il faut aller jusqu'au bout, et quand on n'est pas catholique on est déiste nécessairement.

[1] Jean Calvin était né à Noyon le 10 juillet 1509. La première édition de son *Institution chrétienne* porte la date de 1536, Bâle, in-f° ; d'abord publiée en latin, il en donna lui-même une traduction française quelques années plus tard.

Comme esprit de conciliation se posant entre le catholicisme et la réforme, on doit placer Érasme, l'homme d'esprit et de finesse qui veut, avant tout, garder sa position mixte et scientifique : sorte d'intelligences qui se montrent souvent aux époques agitées ; elles iraient bien jusqu'au bout, mais pour cela il faut trop marcher, et elles craignent de se fatiguer. Érasme, à la suite de son temps, s'aperçoit qu'on est très-monté contre les moines et les papelards, et il écrit contre eux ; c'est se mettre dans la cause victorieuse, et on n'y craint rien. Il aime assez Luther, mais ses hardiesses lui font mal ; esprit littéraire, il est railleur, non point à la manière grossière et injurieuse de Luther, mais avec finesse et bon goût ; son *Éloge de la folie* est un petit chef-d'œuvre, parce que, à l'aide d'une contre-vérité, il atteint les vices et les ridicules de son temps [1]. A toutes les époques il y a des gens qui, n'ayant pas le courage d'attaquer de face les vices de leur siècle, se contentent de les railler ; ceci leur donne un peu de popularité et beaucoup de repos, objet

[1] Érasme mourut à Bâle le 12 juillet 1536. Ses œuvres furent recueillies et publiées en 9 vol. in-f°, quelques années après, par les soins de Beatus Rhénanus, son ami (*Bâle, imprimerie de Froben*, 1543.)

de leur ambition sensuelle. Un homme de l'importance d'Érasme ne pouvait rester en dehors du mouvement des esprits, seulement il désirait s'y ménager une situation paisible et inoffensive. Il en est un peu ainsi de Mélanchthon [1]; caractère plus convaincu et plus franc, il voudrait faire de la réforme un fait de conciliation; à chaque phase du mouvement il espère transiger, non point parce qu'il se sert, comme Érasme, des deux partis, et que sceptique il ne croit pas profondément aux choses même qu'il enseigne; mais Mélanchthon s'effraie des conséquences trop sérieuses, trop profondément significatives de la réforme; il souhaite, il appelle une transaction de toutes ses forces, et si elle n'arrive pas, c'est que dans les crises les opinions extrêmes dominent presque toujours les tendances modérées.

Il y a dans la réforme plus qu'on ne croit de l'esprit universitaire, sorte de mouvement intellectuel qui se fait sentir contre le moyen âge religieux et

[1] Philippe Mélanchthon, né à Bretten le 17 février 1497, fut nommé en 1518 professeur de grec à l'académie de Wittemberg, et là il s'unit d'amitié avec Luther, qui y professait la théologie. Ses ouvrages sont très-nombreux. V. *Miscellanes litteraria* de Strobel, part. VI. *Bibliotheca Melanchthoniana.*

monastique; c'est du cloître que part le premier cri de réforme, et immédiatement il se révèle deux idées sur la manière de l'entendre et de l'expliquer : on espère cette réforme par l'Église et dans l'Église seulement, et ce sentiment est appuyé par l'unanimité du clergé sous la direction des papes eux-mêmes, si haut par leurs lumières. Une autre réforme, hardie, inconsidérée, marche droit par Luther aux idées de renversement, et celle-là se sert des passions et du besoin de secouer l'autorité.

Comme toute situation nouvelle enfante nécessairement des institutions jeunes elles-mêmes, il faut expliquer par cette nécessité des temps, le développement inouï que prit dès son début l'institution d'Ignace de Loyola. Ce n'est point seulement parce que la vie chevaleresque du noble fondateur de cet ordre immense, correspondait aux sentiments, à l'esprit de l'époque; chevalier de la Vierge, Ignace de Loyola devait plaire à un temps de chevalerie, sous un règne tel que celui de François I^er^; mais il y avait dans son institution un sentiment profondément éclairé du besoin et des tendances de l'époque : que reprochait-on aux ordres religieux? le désir de s'emparer des bénéfices et des dignités de l'église? Comme première et absolue condition,

saint Ignace posa qu'aucun membre de l'ordre nouveau ne pourrait parvenir à ces dignités [1] : pour eux, nulle richesse, nuls honneurs, l'obligation d'incessamment prêcher pour maintenir la foi dans sa pureté instinctive. L'autorité et la suprématie du pape est-elle contestée par la réforme? Ignace la pose comme l'élément indispensable dans l'Église catholique. Enfin il fait une condition de la science à cette compagnie nouvelle, qui se destine entière à prêcher et enseigner la foi.

De là sa première lutte contre l'esprit universitaire. Ignace de Loyola, élève du collége Montaigu, était accouru avec de jeunes Castillans comme lui, pour écouter les leçons des grands maîtres, et dans ses méditations ardentes, dans ses solitaires réflexions, il avait aperçu les vices du système universitaire appliqué à l'éducation de l'homme; il y voyait trop de formules et pas assez de cette pénétration du cœur humain qui remue et domine les intelligences et les volontés, de manière à ce que les écoliers fussent toujours sous l'impression mo-

[1] L'institut d'Ignace fut approuvé le 27 septembre 1540, par une bulle du pape Paul III, sous le nom de *clercs de la compagnie de Jésus*. Le nom de jésuites leur vint de l'église nommée *il Giesù* qu'il leur donna dans Rome.

rale de l'éducation ; en un mot, l'esprit de direction et de gouvernement manquait à l'Université ; de là cette sollicitude, ce soin qu'Ignace de Loyola prend de grandir et fortifier l'autorité. Il veut sans doute que la science soit étendue, parfaite, développée, que rien ne soit négligé pour faire participer les élèves au mouvement intellectuel ; mais en même temps il parle à leur cœur, à l'intimité de leurs sentiments ; il veut que le jeune homme sache d'où il vient, ce qu'il est et ce qu'il deviendra. Il n'a pas cette sécheresse d'âme désolante qui nous enivre de l'arbre de la science, sans nous enseigner le bien et le mal, dans la périlleuse carrière de la vie.

Cette position admirable d'intelligence et d'avenir que sait prendre saint Ignace [1] avec une supériorité si éminente, explique la haine que sa compagnie inspira toujours à l'Université, institution à formules dogmatiques. Il y eut dans cette Uni-

[1] La vie de saint Ignace a souvent été écrite, la plus remarquable est du père Maffei, son contemporain, *de Vita et moribus S. Ignatii Loyolæ libri tres,* Venise, 1585, in-8°; elle a été réimprimée bien des fois, et traduite en français, 1594. Celle du père Bouhours, Paris, 1679, mérite aussi d'être citée. Les querelles du temps présent ont rajeuni ces vieux écrits.

versité, au XVIe siècle, une tendance vers la réforme ; si François Ier avait permis à ces hommes scientifiques de suivre leur sentiment un peu haineux contre le clergé, moines et papelards, aucun professeur du collége de France n'aurait résisté à cette tendance ; presque tous liés avec les réformateurs d'Allemagne, ils en partageaient les préventions et les étroites idées, à ce point que les facultés de théologie même se prononcèrent d'abord pour le divorce de Henri VIII avec Catherine d'Aragon, en se fondant sur les principes de Luther contre l'autorité du pape qui cherchait à maintenir la sainteté et l'unité du mariage. Les universitaires marchaient constamment à cette guerre contre les clercs, les moines, qui se révèle spécialement dans les œuvres d'esprit de cette époque ; et en tête de ces œuvres, les livres de maître François Rabelais, le Tourangeau, moine d'abord comme Luther et avant tout bouffon bas et rampant. Car ses œuvres, quelque importance qu'on ait voulu leur donner, ne sont, à vrai dire, que les rêveries d'un de ces esprits bouffons, qui semblables aux fous du roi avaient permission de tout dire dans les cours plénières du moyen âge. Comme à cette époque tout prenait une tendance scientifi-

que, Rabelais fut érudit sur le grec, le chaldéen et l'hébreu ; mais il n'est aucune grandeur dans ses études [1], aucune pensée haute; son livre capital, la vie inestimable du grand Gargantua, ne dut sa réputation qu'aux satires contre les moines et papelards, mélange d'érudition, de sarcasmes, de plaisanteries, bonnes ou mauvaises. Des érudits ont passé leur vie à expliquer et commenter le livre de Rabelais, parce qu'on grandit toujours l'importance de ce que l'on étudie; quelques-uns ont vu dans Panurge, François Ier aux aventures merveilleuses et fantastiques, et dans ce livre un tableau des fausses entreprises du roi sur l'Italie.

Ce mauvais bouffon des choses saintes ne pouvait comprendre la gloire, ce savant en niaiseries ne pouvait deviner les feux d'honneur qui rayonnaient au front de cette noble chevalerie, pas plus qu'un nain tout contrefait ne peut apprécier la beauté parfaite. Au reste, le livre fort ennuyeux de Rabe-

[1] Voici les titres des ouvrages scientifiques de Rabelais : *Ex reliquiis venerandæ antiquitatis, Lucii Cuspidii testamentum; item contractus vinditionis initus, antiquis Romanorum temporibus;* Lyon, 1532, in-8°. — *Hippocratis ac Galeni libri aliquot;* Lyon, 1536, in-16. — *Joannis Bartholomæi Marliani typographia antiquæ Romæ;* Lyon, 1534, in-8°.

lais ne fut qu'un canevas de mauvaises fantaisies destinés à l'amusement de la cour, comme les bouffonneries d'un fou du roi, qui se permettait tout, parce qu'il était assez bas pour que les injures ne s'élevassent pas bien haut.

Ce qui a fait la renommée de Rabelais, ce sont moins ses récits inintelligibles sur Panurge l'aventureux, que ses impiétés railleuses et épicuriennes. Toute une école de philosophie a exalté l'écrivain tourangeau, parce qu'il a déclamé souvent contre l'Église. Le matérialiste qui avait dit : « Tirez le rideau, la farce est jouée » fut considéré comme le précurseur de Montaigne : combien d'hommes d'ailleurs veulent se faire un mérite de tout trouver dans les livres qu'ils étudient, afin de se donner à eux-mêmes un cachet d'originalité ! Toute sa vie on commente Rabelais; Rabelais est donc le premier homme du monde ! Ceux qui s'arrêtent sur la couverture d'un livre et mettent de l'importance à chaque virgule, s'élancent naturellement avec Rabelais dans d'incommensurables commentaires ; lisez froidement : Pantagruel ou Panurge inspirent-ils la moindre gaîté franche ou sincère ? Au lieu de chercher un parallèle entre la vie de Panurge et celle de François Ier, pourquoi ces pérégrinations

imaginaires et ridicules ne seraient-elles pas plutôt une dérision des belles et grandes découvertes dans les Amériques et l'Inde? A toutes les époques il se trouve des hommes qui prennent à tâche de tourner en ridicule ce qui est élevé; l'esprit humain ne leur fournit de cadres que pour des pasquinades. Maître Rabelais n'eut donc aucun dessein, aucune pensée haute; moine défroqué, il se moqua des moines, et quand l'esprit de réforme se manifestait partout, on dut saluer avec un intérêt curieux et attentif ces déclamations contre l'Église et ses mystères écrites en style sale et libertin.

Clément Marot, comme la plupart des poëtes, doit être envisagé sous deux faces, ou comme l'expression des idées de son temps, des changements politiques qui surgissent autour de lui, ou bien comme écrivain avec son type original et la nature de son génie. Il y a de la politique partout, même dans les choses les plus futiles de la société; on ne vit pas au milieu d'un temps sans qu'on s'empreigne de ses opinions par tous les pores. Un homme peut-il rester étranger à son siècle? Comme poëte, bien que Clément Marot ouvre une ère nouvelle, néanmoins ses œuvres ne sont pas considérable-

ment au-dessus des poésies de Charles d'Orléans [1], qui semblent clore le moyen âge. Poëte élégiaque, Clément Marot n'a fait qu'imiter Tibulle et Catulle dans son *Temple de Cupido* et dans son *Dialogue des deux Amoureux*. Properce est son maître pour l'élégie; l'imitation des anciens se révèle partout dans ses œuvres; une des plus remarquables de ses poésies est son dixain sur le riche et infortuné Jacques de Beaune, seigneur de Samblançay. L'épître de Maguelone à son ami Pierre de Provence, est une traduction en vers d'une légende du moyen âge, douce, et bien douce. Marot, courtisan avant tout, adresse la plupart de ses épîtres à la duchesse d'Alençon, si tendrement aimée de son frère, noble dame qui protége les écrivains. Marot, le faiseur de vers de la cour, écrit par ses ordres comme un valet de chambre, et les poëtes ne le sont-ils pas tous un peu? Ici c'est un épithalame à la reine Éléonor, là au connétable de Montmorency ou au duc de Lorraine. Comme tous ces gens de guerre n'ont ni le loisir ni la facilité nécessaire pour écrire à leurs dames pour les toucher par des ballades ou des élégies,

[1] M. Aimé Champollion les a publiées avec des notes, Paris, 1843.

c'est Clément Marot poëte à la suite qui s'en charge. Si monseigneur de Guise a besoin de vers pour charmer l'ennui de sa maîtresse, Marot lui fait une ballade fort amoureuse. Maître Clément très-intéressé, adresse une fort jolie requête à madame d'Alençon pour être couché en son état, c'est-à-dire pour obtenir un traitement sur sa cassette. Que ne lui dit pas Marot pour toucher son cœur et appeler sa munificence : « Princesse au cœur noble et ravi, la mauvaise fortune a souvent assis le pauvre Clément Marot au froid giron de triste vie; mais s'il pouvoit estre couché sur le bon estat des pensions, il criera plus haut qu'une pie qu'il sera fort bien couché. » Ce jeu de mots si plat est tout l'esprit de cette poésie (requête d'argent porterait-elle malheur?). Dans ses ballades, Marot, souvent plus heureux, est surtout remarquable dans celle de la vie du pélican comparé à la passion de Jésus-Christ; puis il revient à la poésie utile, flatteuse, lucrative : chant nuptial pour le mariage de madame Renée de France avec le duc de Ferrare, chant royal pour la conception de ladite dame, chant pastoral, chant de joie, chant de folie, et tous adressés à des personnages généreux et fort libéraux d'argent. Il est un de ces chants dont

François Ier daigna dicter lui-même le refrain, sorte d'allégorie ou de rêve sous un vert laurier, où le poëte dormait après travail de noble poésie [1].

De quelque manière qu'on envisage les œuvres de Clément Marot, elles se ressentent toutes du mouvement de la réforme; si Rabelais attaque les moines et les papelards, Clément Marot n'est pas moins déchaîné contre les nonnains, pauvres religieuses qui abritent leur cœur sous les épaisses murailles du monastère. Deux femmes le protégent spécialement, et ces deux femmes sont presque huguenotes, Madame d'Alençon, la sœur de François Ier [2], et la duchesse de Ferrare, la fille de Louis XII. Plusieurs fois Clément Marot est compromis par la hardiesse de ses opinions, et toujours il trouve protection et appui sous l'épée de François Ier, parce qu'il est poëte, et que le poëte comme

[1] Les meilleures éditions des poésies de Clément Marot sont celles de Lyon, 1538; de Niort, in-16, 1596, très-rare et d'Elzevir, 2 vol. in-16.

[2] *Lettre de Marguerite d'Alençon au grand-maître de Montmorency.* — Mss. de Béthune, vol. cot. 8551, fol. 18.

« Mon nepveu, avant mon partement de Compiègne pour aller en Béart, je vous priay ne vouloir oblyer Marot aux prochains états, et pour ce que la souvenance depuys ce temps vous en pourroit

les bouffons sont affranchis de toute espèce de responsabilité; leurs paroles et leur muse sont libres, parce que dans la renaissance des arts tout se pardonne pour quelques grandes œuvres qui dominent le siècle. Ainsi Amyot, tout jeune homme encore, et qui, professeur au collége de France, commence ses remarquables traductions des Grecs, Amyot est aussi soupçonné de huguenoterie, et François Ier ne veut pas qu'il soit poursuivi, persécuté, parce que si en matière de gouvernement, il désire rester ferme dans le catholicisme, pour les choses d'art et de science il laisse la liberté pleine et entière.

Jacques Amyot, enfant de Melun, d'origine fort roturière, domestique d'abord au collége des Écossais, se prit d'un tel amour pour l'étude, qu'il fixa l'attention de Jacques Colin, lecteur du roi; et tant fut grande sa persévérance, que madame Marguerite d'Alençon lui fit obtenir une chaire de grec et

estre passée, vous l'ay bien voulu ramentevoyer vous priant de rechef, mon nepveu, le mectre hors de paine d'estre plus payé par acquitz et suyvant l'intention du roy, le mectre en l'estat de ceste présente année. Ce faisant me ferez bien grand plaisir, estimant que l'aurez traité comme l'ung des miens, priant Dieu mon nepveu, vous donner et contenuer sa grâce. Escript à Saint-Germain-en-Laye, le xxve jour de mars. Votre bonne tante et amye,

« Marguerite. »

de latin; il travaillait alors à son livre capital, la traduction des *Hommes illustres* de Plutarque [1]. Il se révèle dans Amyot un peu de cette philosophie de la réforme, matérialisme qui éteint toute émotion, tout sentiment vaste et généreux; si Rabelais est le précurseur de Montaigne, Amyot est celui de Brantôme, tant les esprits s'enchaînent à travers la longue suite des générations.

Dans ce mouvement des intelligences studieuses où tout se tournait vers la science, l'imprimerie dut trouver d'actifs éléments; elle était alors plus qu'une profession; et François Ier établit l'imprimerie royale, vaste atelier destiné à publier gratuitement les grandes productions de l'esprit. On peut suivre l'histoire de l'art typographique, lorsque, pèlerin de science, on parcourt solitaire les rayons poudreux des vastes bibliothèques de l'Europe, en

[1] Cet ouvrage parut plus tard sous ce titre : *Les Vies des hommes illustres grecs et romains, comparées l'une avec l'autre, translatées du grec en françois*, 1559, 2 vol. in-fol. Les autres productions remarquables d'Amyot, sont : *Histoire æthiopique d'Heliodorus, traduite du grec en françois*, 1547, in-fol.; 1549, in-8°; *Amours pastorales de Daphnis et Chloé, traduites du grec*, 1559, in-8°; elles ont été depuis souvent réimprimées; la plus belle édition est celle dite *du Régent*, commandée par ce prince pour sa bibliothèque avec 28 gravures faites sur ses propres dessins, petit in-8°, 1718.

partant des éditions *princeps* qui datent du milieu du xv^e^ siècle jusqu'à l'époque où l'art se perfectionne encore sous François I^er^; temps d'érudition où les Aldes Manucius donnaient l'impulsion à la belle typographie; Lyon, Paris disputaient la beauté des types à Bologne, Ferrare, Venise, et les meilleurs ouvriers typographes étaient appelés à la confection des ouvrages grecs, latins, hébreux, avec cette pureté de texte qu'on ne retrouve qu'alors; parce que l'art était un sentiment, un devoir, une croyance.

La multiplication des livres imprimés prépara la formation des bibliothèques ou des librairies comme on les appelait alors; si l'on trouve évidemment des traces d'une librairie royale depuis Charles V, elle est peu nombreuse, et le catalogue fait foi qu'elle ne s'élevait pas à cinq cents manuscrits. François I^er^ eut la gloire d'établir et de fonder une bibliothèque spéciale de livres imprimés qu'il fit recueillir partout avec un soin particulier, et qui devint la plus complète de l'Europe; chacune de ses belles résidences, Fontainebleau, Amboise, Chenonceaux, eut une bibliothèque particulière comme distractions aux fatigues de la chasse : on y remarque la richesse des ornements, la somp-

tuosité des reliures toutes fleurdelisées d'or sur fond de soie ou de maroquin; quelques-unes de ces reliures portent la Salamandre, devise de François Ier, avec des gravures informes encore, sorte de stéréotype qui a survécu au premier art de l'imprimerie : ce goût des choses scientifiques, François Ier l'avait puisé dans son esprit, dans son éducation, dans la belle amitié qu'il portait à madame d'Alençon, sa noble sœur. Lui-même n'était-il pas écrivain, poëte, il avait pour lui l'imagination et le sentiment, les éléments de toute poésie.

CHAPITRE IX.

UNIVERSALITÉ DU SYSTÈME DE CHARLES-QUINT.

Pensée générale de l'empereur sur ses États. — Organisation de l'Espagne. — Correspondance avec Isabelle. — Dévouement de l'Espagne. — Le nouveau monde. — Système de l'empereur par rapport à l'Italie. — Couronnement de Bologne. — Pacification. — Restauration des Sforza. — Des Médicis. — Protection de Gênes. — Paix avec les Vénitiens. — Négociations avec la Savoie. — Naples et la Sicile. — Politique de l'empereur par rapport à l'Allemagne. — Lutte du système luthérien. — Diète d'Augsbourg. — Union de Smalcalde. — Vues d'unité. — Ferdinand, roi des Romains. — Royauté de Hongrie et de Bohême. — Politique de l'empereur par rapport aux Turcs. — Cession de l'île de Malte aux chevaliers de Rhodes. — Armement général de l'Allemagne. — Marche de la chrétienté contre les Turcs. — Popularité de Charles-Quint.

1529-1554.

Il est des natures d'esprit qui n'aperçoivent les questions que d'une hauteur souveraine, et les intérêts qu'avec une certaine majesté; les détails ne

sont à leur égard que des unités dans l'espace, pour arriver à la réalisation d'un vaste plan politique. Ces intelligences apparaissent de temps à autre dans l'histoire comme des exceptions, et quand elles reposent au tombeau, une immense grandeur se rattache à leur souvenir : tels furent Charlemagne et Charles-Quint, expressions d'une pensée universelle. Il y a dans l'exemple des empereurs romains quelque chose qui fait bouillonner le sang et brise les parois du crâne aux conquérants; toutes les fois qu'un prince est grand, il vise à la puissance des Césars, et il se sent petit tant qu'il n'a pas réalisé dans ces proportions gigantesques le plan de la monarchie universelle : pensée absorbante, qui a pour les rois le même prisme que le gain pour le joueur. Une fois jeté dans cette voie, rien ne peut plus vous arrêter; on y marche comme invariablement entraîné par la fatalité, qui elle aussi vous brise.

La tendre prédilection de Charles-Quint est encore pour l'Espagne. Enfant, il a vécu à Tolède, à Madrid, à Valladolid, aux villes mauresques; et la répression des communeros de Castille a été pour ainsi dire son premier acte militaire. Le système de l'empereur a toujours été une délégation

partielle de l'autorité, de manière à se réserver pour lui-même la surveillance générale et moins préoccupée de l'Europe. En Espagne, il s'est complétement abandonné à sa femme Isabelle de Portugal[1], épouse respectueuse, pleine de tendresse pour l'empereur et d'un noble orgueil de la majesté souveraine. Presque toujours absent pour ses affaires d'Allemagne, d'Italie, Charles-Quint avait voulu que l'Espagne fût gouvernée par une régence confiée à dona Isabelle. Ce n'était point une femme vulgaire ; et Charles-Quint lui donne des témoignages d'amour et de confiance illimitée. Pourquoi s'attache-t-il tant d'attrait à la pensée des hommes supérieurs? Pourquoi aime-t-on à connaître les moindres fragments de leurs œuvres et de leur correspondance intime ? « Ma très-chère et bien aimée femme, écrit Charles-Quint à dona Isabelle[2], après avoir baisé ce papier avec la même tendresse et la même ardeur avec laquelle je baiserois votre bouche, si j'étois auprès de vous, je vous écris que les avis que j'ai du côté des Turcs, sont dif-

[1] Isabelle, née le 4 octobre 1503, d'Emmanuel, roi de Portugal, et de Marie de Castille, avait épousé Charles-Quint le 10 janvier 1526.

[2] En date de Bruxelles, le 27 janvier 1532.

férents depuis quelques jours en çà, de ceux que j'avois ci-devant reçus. Il m'avoit été assuré que Soliman n'avoit autre dessein que de mettre sur pied une puissante armée, pour l'envoyer vers la fin du printemps, du côté de la mer Rouge. Présentement on m'écrit toute autre chose de Venise, sur le rapport d'un ambassadeur que cette république tenoit à la cour du Turc à Constantinople, d'où il étoit parti le cinquième de novembre, et arrivé à Venise le neuvième de décembre, où ayant fait son rapport au sénat, un secrétaire fut chargé d'informer mon ambassadeur à Venise des particularitez qui me regardoient et qui sont telles, que le bruit que le Turc avoit fait courir, qu'il avoit dessein d'envoyer son armée dans la mer Rouge, étoit faux, et que le grand seigneur ne l'avoit fait répandre que pour pouvoir mieux tromper et surprendre les chrétiens; que sa résolution étoit de venir contre la chrétienté avant la fin du printemps, et que pour cet effect il travailloit, avec toute la diligence possible, à préparer une très-grosse flotte, où il devoit faire embarquer une grande armée composée de gens d'élite; et que le bruit couroit déjà à Constantinople, que cette flotte seroit composée de plus de trois cents vais-

seaux, tant galères que navires, galéasses et autres vaisseaux légers qui servent à transporter la cavalerie; et que cette flotte et cette armée devoient, sous le commandement d'Abraim Bassa, attaquer les royaumes de Naples et de Sicile. Le rapport de l'ambassadeur va même plus avant, sçavoir, qu'on tenoit pour certain que le roi de France devoit soutenir et appuyer cette entreprise, dont on croyoit la réussite d'autant plus facile qu'en même temps Soliman devoit, avec sa maison et tout le reste des forces de l'empire ottoman, attaquer la Hongrie. »

Indépendamment de ces informations diplomatiques sur les affaires générales de la chrétienté, Charles-Quint instruit dona Isabelle avec une sollicitude particulière de tous les événements de l'Europe, afin qu'elle les pénètre et les juge. Il ne lui dissimule rien même de la situation de l'Allemagne, de l'inquiétude qu'il en éprouve, sûr qu'il est d'être parfaitement compris par dona Isabelle, qui lui répond dans les termes d'un respectueux amour, en lui rendant compte de la situation de l'Espagne [1]. « Au très-invincible et très-puissant Charles, empereur des Romains, roi d'Espagne, de

[1] D'Alcala, 3 mars 1532.

Naples, de Sicile, de Jérusalem, etc., Isabelle, qui a le bonheur d'être servante et épouse d'un si glorieux prince, lui souhaite salut et longue vie pour le bien de la chrétienté et de ses états, et un heureux retour entre ses bras. Mon très-cher et très-honoré seigneur et époux (après avoir mille et mille fois baisé votre très-aimable lettre), contentez-vous, mon très-bon empereur et époux, que votre Isabelle, qui a pour vous la plus forte et la plus tendre passion, vous remercie de la dernière expression de votre lettre, par laquelle vous daignez, par un effet de votre bonté, m'assurer que vous me conservez pure et entière cette foi que vous m'avez donnée et qui m'est infiniment précieuse : et qui pourroit jamais, mon bien aimé empereur et seigneur, tomber dans une assez grande incrédulité pour le révoquer en doute? Vous qui êtes si religieux observateur de votre parole, à l'égard des étrangers, comment pourriez-vous violer au mien la foi conjugale, et manquer tant soit peu à ce que vous avez promis à une personne qui fait tant d'état de votre amour, qui vous adore et qui a le bonheur d'être réciproquement tant aimée de vous? J'apprens avec un extrême déplaisir le fâcheux état des affaires que vous me daignez me

communiquer avec tant de bonté; parce que je vois par là prolonger le temps de vous embrasser, temps tant souhaité et attendu avec tant d'impatience de moi et de tout votre fidèle peuple, qui désire aussi très-ardemment de se voir honoré de la présence de son glorieux prince, et favorisé de sa vue; mais je ne suis pas moins affligée de vous voir comme plongé dans une mer orageuse, je veux parler de cette grande perplexité où vous vous trouvez, et des appréhensions que vous causent tous ces grands préparatifs que le barbare turc fait faire. »

Dona Isabelle analyse dans cette correspondance, datée d'Alcala, les affaires de la monarchie espagnole et toutes les questions qui peuvent troubler l'harmonie administrative et politique du pays : « Ensuite je veux bien vous dire, mon très-cher époux et empereur, mon seigneur, que je trouve un juste sujet de me consoler, quand je fais réflexion que tant de fatigues ausquelles vous vous exposez en tant de voyages, toutes vos souffrances, tous vos soins, toutes vos veilles, toutes vos sueurs, tous vos travaux continuels de corps et d'esprit, ont uniquement pour but et pour fin le service de Dieu, et que, selon le bruit qui court déjà par tout le monde, et principalement à Rome, l'Église at-

tend de votre épée, de votre bras, de votre valeur, de votre zèle, de votre piété, de votre prudence et de votre sage conduite, des victoires signalées contre les infidèles et contre les hérétiques, et la chrétienté espère en vous son salut, sa conservation et sa liberté; et qu'est-ce, mon très-cher mari et seigneur, qui ne feroit pas de toutes ces grandes choses un sujet de consolation? Et d'autant plus que je suis très-persuadée que le ciel versera infailliblement ses plus grandes bénédictions sur vous et sur des entreprises aussi justes et aussi saintes que les vôtres. Ce sont les vœux ardents et continuels que fait pour mon empereur, mon seigneur, mon très-cher, mon très-doux époux, votre épouse et servante, Isabelle. Très-invincible empereur, mon seigneur et bien-aimé époux; pendant qu'on préparoit la dépesche à Votre Majesté, j'ai reçu une lettre de M. le cardinal Colone, lieutenant-général de Naples, par laquelle il me donne avis qu'il avoit découvert le traité conclu entre le Turc et le roi de France, pour attaquer avec leurs forces jointes ensemble le royaume de Naples, et que, comme l'assuroient les avis venus de toutes parts, pendant que le Turc, avec cent trente galères bien armées, et remplies d'une quantité de gens, se jetteroit sur le

royaume de Naples et y feroit débarquer une nombreuse armée, le roi François, avec une escadre forte de quarante galères devoit descendre sur les côtes d'Espagne, et en même temps y faire tout le mal que ses forces lui pourroient permettre, et que son injuste vengeance lui pourroit suggérer. »

Il n'y avait déjà plus de doute sur la politique de François Ier. Ce prince tendait la main au Turc, et c'est la fervente, la noble Isabelle de Portugal qui en prévient Charles-Quint à ce moment prêt à saluer de nouveau les cathédrales de Castille. La monarchie espagnole héréditairement gouvernée vit s'accomplir un acte solennel dans le monastère de Saint-Jérôme à Madrid; ce n'était point assez d'avoir assuré la régence à dona Isabelle de Portugal, Charles-Quint, exposé à tant de chances dans la vie, aux longs voyages, aux tempêtes, aux périls des batailles, résolut de faire reconnaître et saluer comme prince d'Espagne son unique fils don Philippe, qui pourtant n'avait pas atteint sa troisième année[1]. Cette reconnaissance d'un enfant était fort ancienne dans l'histoire des royautés, car Charlemagne lui-même l'avait accomplie en faveur

[1] Philippe était né à Valladolid le 31 mai 1527.

de Louis son fils bien-aimé. Ce que Charles-Quint se proposa sans doute, ce fut d'assurer la régence de dona Isabelle sur cet enfant et sur la couronne de Castille, rayonnante alors par la conquête du Nouveau-Monde. Après Cortez était venu Pizarre; Fernando avait donné le Mexique; Pizarre assurait le Pérou, où tout était d'or, selon les premières correspondances déposées aux archives de Séville. Dix galères précieusement chargées arrivaient à Cadix, et la pénurie d'argent de Charles-Quint, une des causes de sa faiblesse, cessait par ces masses de doublons qui venaient d'Amérique. Cette situation nouvelle de la monarchie espagnole en faisait une puissance à part. Si jusqu'ici la vieille et noble Castille avait agi sur l'Europe; maintenant toute préoccupée d'organiser le Nouveau-Monde, elle s'absorbait dans les découvertes. Les villes se dépeuplaient pour courir à Santo-Domingo, à Lima, où il y avait tant de fortune à acquérir. L'esprit aventureux ne se porte-t-il pas toujours là où il y a des merveilles et des légendes?

L'Espagne une fois paisible, par cette préoccupation de tous vers le Nouveau-Monde, Charles-Quint put s'occuper avec sollicitude de la protection de l'Italie. Le but que se proposait l'empereur,

c'était de la pacifier sous son protectorat, afin de repousser le Turc. Quoiqu'il fût très-ennemi des Sforza, Charles aida leur restauration à Milan, et les Médicis eux-mêmes durent rentrer en possession de Florence, malgré la vive résistance des habitants. A Gênes, l'empereur fut accueilli avec un enthousiasme indicible à décrire [1]. Il avait rendu à cette cité la liberté républicaine que l'ambition de François Ier voulait atteindre et opprimer, à l'aide du pouvoir de Frégose. La défection de Doria, qui compromit les affaires des Français en Italie, ne tenait pas seulement à des mécontentements, mais au sentiment patriotique de la liberté de Gênes; Doria soupçonnait François Ier de vouloir substituer les fleurs de lis de France aux vieilles armoiries de la république, et c'est ce qui détermina sa résolution Autour de Charles-Quint, pacificateur de Gênes, un flot de peuple vint se grouper, et les églises de marbre sonnèrent à pleines volées.

A Milan, le duc Sforza fut restauré [2]; mais Charles-Quint garda pour lui toutes les hauteurs d'un sou-

[1] Charles-Quint, parti de Barcelone, débarqua à Gênes; il y séjourna trois mois, et se rendit ensuite à Bologne pour y être couronné.

[2] François Marie Sforza vint trouver Charles-Quint à Bologne,

verain envers son vassal. Sforza jura la foi et l'hommage au milieu des acclamations tumultueuses. Au contraire Florence se montra rebelle aux volontés de l'empereur; depuis deux ans, libre, indépendante, elle avait secoué le joug des Médicis, et les Florentins avaient déclaré qu'ils succomberaient tous plutôt que de laisser fouler leur liberté conquise. Dans les belles églises bariolées de noir et de blanc, au pied de ce dôme élancé, les marchands de laine et de drap si renommés à Florence avaient déclaré que, seuls, ils résisteraient, s'il le fallait, aux armées de l'empereur, parce que leur cause était juste et que les Médicis étaient les oppresseurs de la liberté : quels oppresseurs que ces princes qui avaient fait la gloire, la prospérité de leur patrie! Si cette ville opulente était comptée pour la métropole des arts, si elle s'était enrichie en peinture, en architecture, à qui le devait-elle, si ce n'est aux Médicis? Mais telle est un peu la nature des peuples, de ne conserver que froideur pour les races qui souvent firent leur gloire et leur destinée. Les chefs de corporations

et par la médiation du pape, il en reçut l'investiture du duché de Milan moyennant la somme de 900 000 ducats d'or.

s'armaient donc pour défendre Florence contre le prince d'Orange [1], à la tête de l'armée impériale. Il y eut des siéges accomplis, des batailles livrées, et il faut rendre cette justice aux Florentins qu'ils se battirent avec la même ardeur que les Romains contre le connétable de Bourbon. Les marchands ne s'effrayèrent pas des boulets qui sifflaient en bondissant de l'Arno jusqu'au palais des ducs et à la cathédrale; le siége dura dix mois; Florence se soumit, et Alexandre, neveu de Clément VII, reprit le titre de duc de Florence comme héritage de sa race [2].

Nul des gouvernements d'Italie n'avait moins de propensions que la sérénissime république de Venise [3], pour la suprématie des empereurs. Si la république s'était unie avec constance à la cause française, si presque toujours les étendards fleurdelisés et les enseignes au lion de Saint-Marc s'étaient montrés sur un même champ de bataille, c'est que Venise semblait pressentir qu'elle serait

[1] Le prince d'Orange fut tué pendant le siége de Florence d'un coup d'arquebuse, le 3 août 1530.

[2] Florence capitula le 12 août; Alexandre d'abord reconnu chef de l'État, ne fut proclamé duc et prince absolu de Florence que deux ans après, le 1er mai 1532. V. Guicciard., lib. XIX et XX.

[3] Le doge était alors André Gritti, élu le 20 mai 1523.

un jour absorbée par les blonds enfants de l'Allemagne. Telle avait été la marche des événements et la tristesse des revers de la France, que Venise n'osa pas s'opposer à Charles-Quint, et consentit à restituer au saint-siége et au royaume de Naples les ports et les places que la sérénissime république avait conquis naguère à l'aide de l'expédition de Lautrec [1]. Quant au royaume de Naples rentré paisiblement sous le pouvoir espagnol, les discussions sur la suzeraineté de Rome et sur le vieil hommage de la haquenée devaient être facilement résolues par Clément VII, parce que l'empereur et le pape avaient mutuellement besoin l'un de l'autre. Après le sac de Rome et le triomphe de la puissance de l'empereur, il était impossible que le pape se dessinât dans un système opposé à l'empereur. Les Vénitiens avaient vu que les Français, invincibles dans une campagne victorieuse, abandonnaient cités, républiques confédérées pour se préserver eux-mêmes dans une fuite rapide.

Maître ainsi des esprits et je dirai presque des

[1] Par le traité de Bologne (23 décembre 1529), les Vénitiens rendaient au pape les villes de Ravenne et de Cervia avec leurs dépendances, et à l'empereur les places qu'ils occupaient dans le royaume de Naples. V. Belcar, lib. XX, n° 29.

gouvernements en Italie, Charles-Quint dut songer à l'acte destiné à consacrer sa puissance et à donner un nouvel éclat à son diadème, le couronnement impérial [1], à l'imitation de Charlemagne. Les négociations entre Charles-Quint et les Médicis avaient tellement rapproché l'empereur du pape que les difficultés ne pouvaient venir que du cérémonial, et les instances de Charles-Quint montraient que, puissant et fort, néanmoins il appelait la consécration morale de sa couronne par le pape. Les ravages naguère exercés dans Rome par l'armée impériale ne permettaient point le couronnement aux murs de la cité éternelle : comment les Romains auraient-ils salué la prince qui avait opprimé leur liberté ? comment l'auraient-ils accompagné, revêtu de la pourpre, au Capitole ou à Saint-Jean de Latran, comme un cortége antique ? Le pape désigna donc Bologne, qui avait échappé aux désordres des gens de guerre, au passage de la conquête ; c'était une cité romaine, et puisque Charlemagne avait

[1] Le traité conclu à Orviète, le 26 juin 1529, entre Clément VII et Charles-Quint, portait pour première condition « que Sa Sainteté se transporteroit à Bologne, avec toute la plus grande magnificence de sa cour, au plus tard à la fin de janvier 1530, pour y couronner l'empereur. »

reçu un commencement de consécration à Pavie, pourquoi Charles-Quint ne serait-il pas sanctifié empereur dans Bologne? Le pape et l'empereur s'étaient écrit d'avance pour fixer le jour du couronnement et les formes du cérémonial; Clément accourut dans les légations, et avec lui vingt-deux cardinaux. Ce splendide cortége se montra dans l'église de San Petronio, magnifiquement ornée: sur les marches parut l'empereur, revêtu de la robe des Césars, et pour signifier sans doute leur vassalité, Sforza, duc de Milan, et Charles, duc de Savoie, en portaient la queue ondoyante; un Médicis tenait le globe et un Montferrat le diadème. Charles reçut tout à la fois la couronne d'argent de l'Allemagne, la couronne de fer de Lombardie et la couronne d'or des empereurs [1]. Puis, s'approchant du pape avec un respect profond, Charles-Quint prononça quelques paroles: « Il venoit aux pieds de Sa Sainteté pour s'entendre sur tout ce qui pouvoit contribuer au bien de la chrétienté, et il prioit Dieu de bénir ses desseins. » L'empereur communia avec le plus saint recueillement, une grandeur et une

[1] Cette cérémonie eut lieu le 24 février 1530. V. Guicciard., lib. XX.

majesté de croyance qui retentit dans toute l'Italie : c'était un beau dessein dans le péril de la chrétienté que d'assurer la concorde entre Rome et l'Empire ! Désormais, avec le concours du pape, le protectorat de Charles-Quint devait préserver l'Europe de la conquête des Turcs. Les choses morales ont souvent plus de puissance que les faits matériels, et la pensée religieuse imprime plus de grandeur que la victoire sur le champ de bataille.

Si l'Italie était ainsi pacifiée, l'Allemagne restait dans la plus grande, la plus vive agitation ; et ce désordre blessait profondément le système d'unité que Charles-Quint avait conçu pour ses projets sur le monde. Il était fatal pour lui, au moment où il prenait la couronne impériale, de voir cette anarchie soudaine des esprits en Allemagne ; la prédication d'un moine apostat avait brisé la vieille constitution impériale. Ce n'était pas sous le rapport religieux seulement que Luther était redoutable, mais il avait encore séparé les électeurs en deux partis politiques. Sous la bulle d'or, les princes d'Allemagne, avec leur privilége particulier, se rattachaient à un système d'unité puissant ; l'empereur choisi par l'élection, néanmoins une fois salué par la diète, conduisait toute l'Allemagne comme

chef et suzerain, et la diète elle-même frappait par des arrêts les électeurs qui violaient la constitution allemande. Depuis la prédication de Luther, les choses avaient changé de nature; la séparation dans le principe religieux amenait l'anarchie des principes politiques, et l'électeur de Saxe [1] levait l'étendard de la rébellion. Dès ce moment la puissance de la diète générale fut méconnue; il se fit des assemblées séparées, et les princes protestants à Augsbourg proclamèrent une théorie politique opposée à l'ancienne constitution du pays; séparation violente qui devait profondément aigrir Charles-Quint, prince modéré, mais dont toutes les pensées se rattachaient à l'unité politique. Si donc cette unité disparaissait de l'Allemagne, comment le pouvoir de l'empereur serait-il encore salué? Charles-Quint savait que les divisions sont mortelles pour un empire; et fallait-il heurter de front cette diète de protestants, dont le pouvoir s'agrandissait par l'adhésion du marquis de Brandebourg, de la vieille Prusse, du Danemark et

[1] C'était alors Jean, né le 30 juin 1467, et qui avait succédé à son frère Frédéric III en 1525; il mourut quelque temps après la diète d'Augsbourg, le 16 août 1532. Son fils Jean-Frédéric, né le 3 juin 1503, le remplaça dans l'électorat de Saxe.

même de la Suède? L'acte de la confession d'Augsbourg[1] venait d'opérer l'éparpillement de l'Allemagne et le brisement de cette grande unité.

Dans toutes les diètes, dans tous les actes qui suivirent la prédication de Luther, Charles-Quint s'était posé en médiateur, de manière à concilier les esprits. Mais les protestants n'avaient pas été sans remarquer le rapprochement de l'empereur avec le pape à Bologne et ces cérémonies du couronnement toutes papistes : qu'avait-il été convenu entre le pontife et l'empereur? peut-être l'extermination du luthéranisme! Et ce sentiment répandu en Allemagne avait excité un soulèvement contre Charles-Quint, empereur couronné. Là fut l'origine de la ligue de Smalcalde[2], application armée du principe protestant; la confédération de Smalcalde ne fut pas seulement une protestation écrite, un acte de doctrine purement philosophique.

[1] L'empereur ouvrit la diète d'Augsbourg le 13 juin 1530, et le 25 du même mois les protestants lui présentèrent leur déclaration de doctrine, rédigée par Mélanchthon, en latin et en allemand, appelée depuis la *confession d'Augsbourg*. V. Sleidan., *Commentar.*, lib. VII et mon travail spécial sur *la Réforme* et *la Ligue*.

[2] La ligue de Smalcalde fut formée le 27 février 1531; les protestants y imploraient contre l'empereur les secours de François Ier et de Henri VIII.

Il y eut encore une prise d'armes réelle, un contrat mutuel de garantie pour protéger les franchises de l'Empire et la liberté religieuse. Un esprit aussi puissant que Charles-Quint, une âme aussi profondément convaincue de son système, dut être brisée par cette ligue armée de l'Allemagne qui anéantissait le beau et antique système de la nationalité germanique; sorte de révolte ouverte contre la souveraineté. De quelque manière qu'on envisageât la ligue de Smalcalde, n'était-ce pas un acte de désobéissance à l'empereur?

Ce n'était pas sans opposition d'abord qu'il était parvenu à faire proclamer son frère Ferdinand [1] roi des Romains, en vertu du système qui plaçait partout des représentants de sa souveraineté : en Espagne, c'est dona Isabelle; en Allemagne, c'est son frère Ferdinand; et ici se montre l'opposition des luthériens qui protestent et agissent hostilement contre le roi des Romains. L'élection accomplie [2], il lui faut songer à la Hongrie que menacent

[1] Ferdinand, né à Alcala de Hénarès en Castille le 10 mars 1503, était déjà depuis 1527 roi de Bohême et de Hongrie, lorsqu'il fut élu roi des Romains à la diète de Cologne, le 5 janvier 1531, et couronné à Aix-la-Chapelle quelques jours après.

[2] Charles-Quint avait eu d'abord l'intention de faire élire son fils

les Turcs ; à la Bohême violemment agitée par les hussites : partout le système de monarchie universelle se développe dans la pensée de l'empereur, à travers les oppositions religieuses et le mouvement imprimé à l'occasion de la doctrine de Luther. Pour Charles-Quint en ce moment, la véritable idée sociale, c'est qu'il faut arrêter le ravage des Turcs en Europe. De tous les points les Barbares débordent et leurs flottes apparaissent devant la Sicile et Naples; l'empereur veut d'abord porter secours à la chrétienté menacée. En prenant aussi hautement le défense du catholicisme, Charles-Quint se rend fort et populaire; l'esprit des croisades parle encore aux entrailles des peuples, il espère jeter de l'odieux sur la politique de François Ier qui, loin de s'armer contre les Turcs, s'unit aux mécréants pour troubler l'Europe par ses prétentions; l'empereur comme Charlemagne est à la tête de toutes les forces chrétiennes. Dans les romans

Philippe ; François Ier était parfaitement informé de tout ce qui se passait en Allemagne.

« 8 juillet 1530. — J'ai entendu par un bon personnaige comme l'empereur est en oppinion de vouloir faire créer son premier filz roi des Romains. Il fit appeller le jour de la Penthecouste a Yspoure le roy de Hongrie son frère et Cobes. Et estant eulx troys

de chevalerie il est écrit qu'à la suite d'une vision surnaturelle de saint Jacques de Compostelle : « Le vieil empereur à la barbe grise entreprit de conquérir le tombeau de Jésus-Christ. » Cette destinée presque fabuleuse, Charles-Quint veut l'accomplir : nouvel empereur d'Occident, il délivrera la Grèce et la Syrie à peine domptées. Ce plan, il l'a communiqué au pape dans ses entrevues à Bologne : rétablir l'unité catholique en Allemagne par des concessions naturelles, convoquer un concile et rétablir l'idée catholique jusqu'en Orient ; ce plan est assez vaste, assez glorieux pour appeler sur lui la plus grande, la plus noble popularité.

Au milieu de ces guerres personnelles et intestines qui avaient désolé les souverainetés dans les dernières années, un ordre de chevalerie était demeuré debout, le plus noble, le plus saint, le plus aventureux ; les chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, dans leur défense de Rhodes, avaient

seullement dans une chambre, ils furent en question sur cest affaire l'espace de six heures et plus. A la fin creignant le d. seigneur empereur que les ellecteurs ne voulussent eslire son d. fils roy des Romains d'autant qu'il est jeune, le d. sgr empereur fut content procurer icelle création pour le roy de Hongrie son d. frère. » — Bibl., Roy. Mss. de Béthune, vol. cot. 8564, fol. 130.

révélé tout ce qu'il y avait de magnificence, de grandeur et de courage dans la chevalerie, au point d'éblouir l'esprit et le cœur de Soliman II, le plus fier des sultans. Après la prise de Rhodes, le grand maître, partout accueilli avec enthousiasme, accourut à Rome [1], pieux pèlerin, pour baiser le tombeau de Saint Pierre. Clément VII avait assigné aux chevaliers Viterbe comme résidence, et là le grand maître, Villiers de l'Ile-Adam, attendait avec impatience qu'on lui assignât un poste, à lui et à ses chevaliers, dans la croisade que la chrétienté préparait contre les Turcs. Dans une telle expédition dont la destinée était de sauver la civilisation et la foi, les chevaliers de Saint-Jean devaient tenir une noble place. A Rhodes, une poignée de chevaliers s'était opposée à toutes les forces

[1] *Lettre du grand maître de Rhodes au maréchal de Montmorency.* — Mss. de Béthune, vol. cot. 8537, fol. 51, Bib. Roy.

« Mon nepveu, dernierement vous ay escript du port de Baya par Guys huissier de monseigneur le Dauphin et despuys sommes arrivez en ce lieu de Civette Vieche qu'il a pleu a notre saint père nous donner jusqu'a ce sa sainteté et les princes ayent restably nostre religion en lieu ou puissions faire service à la chreptienté. Incontinent que fusmes icy arrivez, sa dicte sainteté nous manda visiter par l'evesque Conca et nous escrivoit fort humainement suspendre nostre allée à Rome pour aucune malladie à elle survenue;

de l'Orient, et le grand maître avait mérité une glorieuse place parmi tous les souverains de l'Europe. La reconstruction de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem paraissait une impérative nécessité; ce n'était pas seulement comme janissaires ou cavaliers armés que les Turcs se présentaient le cimeterre au poing, mais encore comme marins et vigoureux corsaires. Un ordre de chevalerie, placé dans une situation favorable au milieu de la Méditerranée, devait arrêter toutes pirateries sous le pavillon ottoman; c'était à l'aide des brigantins, caravelles et galères capitanes, que la plupart des îles de la Grèce avaient été conquises par les Turcs; les infidèles, maîtres du littoral de l'Afrique, d'Alger, de Tunis et des côtes de Barbarie, enlaçaient la Méditerranée. Il ne leur fallait qu'un amiral intrépide, et il s'était trouvé déjà dans Caïr Edin,

sais à présent qu'elle est reconvalue et nous a mandé venir, nous sommes de partence. Baisé que ayons les pieds d'ycelle et sceu sa volunté et déliberation touchant notre affaire (laquelle jusques icy a monstré avoir très bonne), vous en donneray notice. Sa ditte sainteté nous a fait aprester notre logis en son palais, et veult nous soit faict gros honneur a notre entrée. Mon nepveu j'envoye le prieur de Sainct-Gilles, pourteur des présentes devers le roy pour aucuns affaires d'importance. Il les vous communiquera, je vous prie mon nepveu luy donner créance aide et faveur en ce

surnommé Barberousse, que les chroniques appellent Ariadan. On le disait d'origine française, issu d'une famille du Poitou ou de Gascogne (ces Gascons se trouvent partout); son aïeul s'était fait renégat par adventure et ardeur de tête. Caïr Edin n'était pas un marin vulgaire ou seulement un corsaire pillard; plusieurs fois en escadres rangées il s'était montré digne de lutter avec André Doria. Quelque chose de hardi, de sauvage dans ses projets corrigeait ce que la civilisation régulière avait de timide; il attaquait intrépidement sans réfléchir sur le nombre, sur la force, et quand Barberousse arborait son pavillon, tout marin turc ou renégat faisait brandir son cimeterre pour le suivre. A cette époque, les renégats surtout grandirent la puissance des musulmans; du sein de ces milliers d'esclaves gémissant sous les fers, il s'élevait

qu'il vous dira de part mienne. J'escripz au roy comme verrez il vous plaira avoir toujours nostre religion pour recommandée envers le dit seigneur, que de son temps elle ne soit anichillée ne interessée, faictes moi souvent scavoir de vos nouvelles et je vous feray le semblable, qui sera fin de la présente après m'estre recommandée a votre bonne grace. Priant le créateur vous donner très bonne vie et longue. De Cyvette Vieche le.... d'aoust 1523. Votre bon oncle et amy le maistre de Rhodes.

« Villiers de l'Ile-Adam. »

de glorieux aventuriers, fous de chevalerie, à qui il fallait une épée, ou qui prenaient le turban pour se venger d'une injure, d'un amour déçu ou de leur fierté blessée; et ce n'étaient pas les moins valeureux chefs d'armée.

Cette nécessité impérative d'opposer une digue à l'intrépidité des corsaires, inspira la pensée à Charles-Quint de donner Malte aux chevaliers de Saint-Jean, et d'établir leur pouvoir souverain dans cette île. Le droit inhérent à la couronne impériale était de créer des souverainetés par l'investiture: et qui méritait mieux un fief chrétien que ceux qui avaient si bien su le défendre? A chaque grande solennité on voyait ces chevaliers tous réunis avec leurs longs manteaux de lin, la croix sur la poitrine, autour du pontife; et dans le conclave ils parurent comme les nobles gardes de la papauté. Ces intrépides chevaliers envoyèrent une députation à Charles-Quint pour lui demander leur part dans la grande guerre d'Orient, en leur confiant un poste de péril qui leur rappelât Rhodes; et Charles-Quint pour la première fois leur indiqua Malte, île abandonnée dans la Méditerranée, glorieux bastion pour préserver l'Italie, alors si exposée aux coups des

infidèles campés en Grèce et en Afrique ; l'île était comme un grand navire entouré des crampons de l'ennemi. Il faut lire dans les vieilles chartes le rapport des commissaires chargés d'examiner la situation de Malte : rien n'arrêta le conseil, ni la crainte, ni les immenses dangers. Sur ce rapport, l'empereur fit expédier le rescrit qui cédait l'île de Malte en toute souveraineté aux chevaliers de Saint-Jean [1]. « Pour réparer, est-il dit, et rétablir le couvent, l'ordre et la religion de l'hôpital de Saint-Jean de Jérusalem, et afin que le très-vénérable grand maître de l'ordre, et nos bien-aimés fils les prieurs, baillis, commandeurs et chevaliers du dit ordre, lesquels depuis la perte de Rhodes, d'où ils ont été chassés par la violence des Turcs, après un terrible siége, puissent trouver une demeure fixe, après avoir été errants pendant plusieurs années, et qu'ils puissent faire en repos les fonctions de leur religion, pour l'avantage général de la république chrétienne, et employer leurs fortunes et leurs armes contre les perfides ennemis de la sainte foy; par l'affection particulière que

[1] Daté de Castel Franco, le 24 mars 1530, approuvé par le pape le 25 avril suivant.

nous avons pour ledit ordre, nous avons volontairement résolu de lui donner un lieu, où ils puissent trouver une demeure fixe, et ne soient plus obligés d'errer d'un côté ou d'un autre. » Le lieu dont la charte de l'empereur parlait pour abriter l'ordre malheureux, c'était Malte [1], Gozzo, avec tous leurs territoire et juridictions, à la seule charge de remettre tous les ans au jour de la Toussaint un faucon blanc de la plus noble espèce, en signe d'obéissance et de suzeraineté. Cette charte, magnifique d'expressions, comme témoignage de respect pour l'ordre de Saint-Jean, fut soumise au pape qui l'approuva en plein consistoire.

Alors il se fit à Palerme, dans la magnifique cathédrale, une solennelle cérémonie : au moment de l'Évangile, les trompettes retentirent, et l'on vit s'avancer tous les chevaliers de Saint-Jean, dans leur grave costume. Au milieu de la cathédrale, le vice-roi de Naples assis, et comme

[1] *Lettre du grand maître Villiers de l'Ile-Adam à M. de Montmorency, grand maître de France.* — Bibl. du Roi, Mss. de Béthune, vol. coté 8455, fol. 52.

« Mons. je crois que de ceste heure vous aurés entendre par le commandement de d'Inteville tout ce qui m'est succédé en mon voyage, et ce qu'il a fait avecques l'empereur où je l'avois envoyé pour l'affaire de Malthe et Tripoly, et de l'octroy, que le d. sgr.

représentant l'empereur, tenait dans ses mains un missel armorié couvert de soie et d'or; les chevaliers s'agenouillèrent, et sur ces caractères gothiques, sur ces miniatures du vieux Christ grec, ils jurèrent tous d'obéir à la noble mission de défendre la chrétienté avec persévérance et courage, à la pointe de leurs glaives. Cette même année, les chevaliers s'abritèrent à Malte, et lorsque le jour de la Toussaint arriva, lugubre et solennel, lorsque le glas des morts se fit entendre, le grand maître fit envoyer le faucon blanc, glorieusement éperonné, au roi de Sicile, car la gentilhommerie remplissait bien son devoir. Chose morte aujourd'hui que ce débris de la chevalerie : Malte ! Malte ! les générations ingrates ont foulé aux pieds ton glorieux drapeau !

La préoccupation de Charles-Quint était toujours de développer en Allemagne l'esprit d'une croisade européenne contre les Turcs, pensée conçue à Bo-

nous en a fait, lequel j'espère vous trouverez raisonnable, attendu mesmement que pour le jourd'huy, n'y a lieu plus commode pour l'assiette de ceste religion, service du roy, et de toute la chrestiensté ; par quoy je vous ay bien voullu prier de rechef, par la présente très affectueusement, et de tout, que vous m'aimez intercéder et moyenner envers le roy, qu'il luy plaise approuver et avoir

logne, et qui trouvait son principal obstacle dans la réforme. Tout projet un peu vaste, un peu étendu, doit succomber sous la dispute; chaque fois qu'il s'élève à côté d'une question de grande politique des thèses de métaphysique, bientôt la pensée générale s'efface et disparaît; et telle fut l'Allemagne lorsque Luther eut déchiré le riche manteau de sa nationalité. Tandis que Soliman II, à la tête de cinq cent mille cavaliers, ravageait la Hongrie jusqu'aux portes de Vienne, quelle était la préoccupation de l'Allemagne depuis la réforme? Pauvre nation brisée et morcelée, elle s'épuisait en des disputes scolastiques; il suffisait que la pensée éminemment forte d'une croisade contre les Turcs fût émanée d'un glorieux concours entre l'empereur et le pape, et d'un patriotique appui des ordres religieux pour que les protestants de la ligue d'Augsbourg l'accueillissent avec répugnance; car ils y voyaient le triomphe de la couronne et du pontificat. Ce rôle si

agréable le d. octroy, en quoy faisant, oultre que vous aurés part au bien, honneur et prouffit qui s'en ensuyvra, moi et ma ditte relligion, vous en demourerons à jamais très tenus et obligés, Priant Dieu, monsieur qu'il vous veuille donner très bonne et longue vie. De Syracuse ce XXVIe d'avril. Le tout votre bon oncle et amy le maistre de Rhodes. VILLIERS DE L'ILE-ADAM. »

odieux, la réforme pouvait-elle le garder jusqu'au bout? et dans l'égoïste intérêt de faire triompher quelques doctrines de morcellement laisserait-on l'Allemagne envahie par les Turcs comme l'étaient déjà la Grèce et l'Afrique?

Cette situation si profondément antigermanique fut enfin comprise par les électeurs protestants, et lorsque Charles-Quint parut en Allemagne, il put saluer une levée spontanée contre Soliman II et le Turc. Les rôles écrits de cette armée fédérale élèvent le nombre des chevaliers qui marchaient sous l'aigle de l'Empire au nombre de quatre-vingt-dix mille tous bien armés. En plus petit nombre que les musulmans, néanmoins ces chevaliers sur leurs beaux coursiers de bataille, ces hommes de pied armés de piques et d'arquebuses, avec canons et longues coulevrines, offraient des forces suffisantes pour arrêter l'invasion des Barbares. On s'arma pour une croisade, comme sous Othon II, au XII^e^ siècle ; les cavaliers formaient d'épaisses nuées de lances, garnies de bons arquebusiers et de piques. La bataille se fût donnée forte et solide si les Turcs avaient attendu les étendards chrétiens déployés sur les tentes. Ils ne le firent pas, et en voici la cause : Charles-Quint n'attaquait

jamais par un seul moyen ; son vaste génie avait prévu que pour seconder cette expédition militaire de chevalerie allemande, il fallait une diversion, et en même temps que les nouveaux croisés s'avançaient au secours de Vienne, qui avait subi huit assauts, la flotte d'André Doria se mit en mer tout armée et remplie de régiments espagnols, italiens : sa destination, on l'ignorait encore, et Soliman avait appris que ces mille voiles se dirigeaient vers Rhodes, Constantinople ou la Grèce.

Un mouvement d'inquiétude se répandit aussitôt sous les tentes des infidèles : allaient-ils être placés entre deux feux au milieu de l'Allemagne et de la Hongrie soulevée. La terreur est contagieuse ; les Turcs ne songent plus qu'à fuir ; les uns s'embarquent sur le Danube, les autres se répandent à travers les terres, et cet immense torrent s'éparpille et se perd. Vienne délivrée d'un siége terrible fait retentir ses cloches à pleine volée.

Je n'ai jamais parcouru cette cité aujourd'hui si paisible, si aimante du plaisir, sans songer à l'héroïsme de ses habitants, sans reporter mes souvenirs sur tous les siéges qu'elle soutint fièrement à plusieurs époques de son histoire. Aujourd'hui, Vienne n'a plus cette glorieuse ceinture de rem-

parts qui la protégèrent, et la population foule de ses pieds les fossés verdoyants pour courir aux sons joyeux des walses de Strauss, là où quelques siècles auparavant les timariots faisaient bondir leurs cavales hennissantes.

Ainsi l'Europe fut sauvée par le concours de toute l'Allemagne; le protestantisme avait suspendu un moment ses haines pour s'unir dans la défense commune; il se fit patriotique pour se grandir! Cette puissante impulsion, qui l'avait donnée? l'empereur Charles-Quint, parce qu'en lui était la pensée d'universalité; il ne se préoccupait pas spécialement d'une seule question, il les embrassait toutes; appelé à tout voir, à tout juger d'une certaine hauteur, les faits particuliers n'avaient plus pour lui qu'un intérêt de cohésion avec l'ensemble général de son système, et ce n'était pas en vain qu'il prenait le titre d'empereur romain. Cette imitation des Césars était un souci de chaque jour, parce que, comme les limites des devoirs étaient presque sans bornes, c'était une tâche et une peine incessante que de les accomplir. Le point de vue sous lequel Charles-Quint examine les questions est toujours presque indéfini; l'administration particulière, il la laisse à des vice-rois, à des

gouverneurs pris dans sa famille, Marguerite en Flandre, Isabelle en Espagne, Ferdinand en Allemagne; il a un vice-roi à Naples comme dans le Mexique, le Pérou ou dans l'Inde. Lui ne voit que la partie supérieure des questions; et voilà pourquoi l'empereur porte en main la boule du monde surmontée d'une croix, tradition de l'époque carlovingienne!

CHAPITRE X.

NATIONALITÉ DU SYSTÈME DE FRANÇOIS Ier OPPOSÉE A L'UNIVERSALITÉ DE CHARLES-QUINT.

Réunion de la Bretagne. — Consolidation du fief de Bourgogne. — Alliance avec Henri VIII. — Question du divorce. — Appui prêté par François Ier. — Commencement des négociations avec les Turcs. — Bruits qui courent sur François Ier. — Alliances en Italie. — Système français à Gênes et dans le Milanais. — Négociations en Allemagne. — Alliance de François Ier avec les princes protestants. — Faveur qu'il accorde à la ligue de Smalcalde. — Caractère de sa diplomatie. — Habileté de ses agents. — Idée de morcellement opposée à la pensée d'unité. — Premières capitulations avec la Porte Ottomane.

1528 — 1535.

Si le caractère de Charles-Quint se développe dans les conditions d'une pensée générale, appelant de tous ses vœux, préparant de tous ses efforts, la monarchie universelle ; par contraire la vie entière de François Ier s'absorbe à briser les liens

de cohésion que son rival veut établir partout. Charles-Quint réunit et groupe tous les faits autour de sa pensée, comme dans un faisceau; François Ier les disperse pour les faire servir à une résistance contre la puissance immense de l'empereur. Toutefois il faut dire, pour la justification du roi de France, que ce système résulte moins de son caractère que de sa position : quel peut être le point faible, vulnérable de Charles-Quint? évidemment la séparation, le morcellement de ces forces qui sont dans ses mains, et je dirai presque la guerre civile dans cette unité. C'est donc par instinct et nécessité que François Ier lutte avec l'empereur; il l'attaque par tous les côtés sensibles : aux dépens de la monarchie universelle de Charles-Quint, François Ier veut grandir sa monarchie particulière; il le travaille comme roi d'Espagne par la révolte des communeros; il l'inquiète comme protecteur de l'Italie, en revendiquant les duchés de Milan et de Gênes; comme empereur d'Allemagne, il l'environne de difficultés par sa ligue avec les protestants de la confession d'Augsbourg. Charles-Quint a des empires en Amérique, François Ier envoie des expéditions de boucaniers pour y former d'autres établissements; enfin,

comme le Turc a des armées immenses dont il dispose contre l'empereur, François Ier n'hésitera pas à se lier avec lui pour combattre son rival.

En prenant pour point de départ le traité de Madrid, le projet de Charles-Quint était de détacher de la monarchie de France plusieurs provinces anciennement à sa maison, telles que la Bourgogne, une fraction de la Flandre, et de réduire à des proportions infiniment étroites le patrimoine de François Ier; dans le traité de Cambrai, tout cela fut changé en stipulation d'argent. Bientôt la splendide couronne de France s'agrandit par la réunion définitive de la Bretagne, vaste duché, longue lisière sur l'Océan, bordée de villes, avec la libre navigation de la Loire pour le développement du commerce. Dans les vieilles chroniques, on peut lire quelques descriptions de la Bretagne, depuis le VIe siècle jusqu'au XIIe, passant du sombre système des druides aux souvenirs de la Table ronde et aux monastères du moyen âge. Nul pays n'avait mieux gardé son empreinte d'antiques mœurs, avec les Rohan et les Clisson qui justement prétendaient à la couronne fermée du duché. La Bretagne, gouvernée par des coutumes spéciales, n'admettait pas la loi salique; la succession

venait aux mâles ou aux filles indistinctement; le pays des druidesses et des fées bienfaisantes ne pouvait exclure les femmes. Louis XI, ce grand envahisseur de souverainetés, après avoir réuni Bourgogne, Provence, pensa que la Bretagne pourrait augmenter son domaine, et déjà il espérait que la jeune Anne, héritière de ce duché, l'apporterait en dot à un fils de France. Cette résolution s'accomplit, et Anne de Bretagne devint la femme de Louis XII; puis elle mourut laissant deux filles, Claude et Renée.

Nulle héritière plus riche que Claude de Bretagne. Contrefaite de corps, bonne et douce créature, elle fut donnée par la politique comme femme à François Ier. Elle laissa plusieurs enfants dont l'aîné devenait de droit héritier du duché[1]. Les pompes et funérailles de madame Claude furent magnifiques; l'hermine dut briller à côté des trois fleurs de lis de France; mais dans les coutumes un article ne permettait pas la réunion de la Bretagne à une cou-

[1] « Don, cession et transport faict par la royne Claude au roi François son mary, des duché de Bretagne, comté de Nantes, et autres terres, sa vie durant. » 22 avril 1515. — Bib. du Roi, Mss. de Dupuy, vol. coté 7, et Mss. de Mesmes, vol. coté 8542-4, fol. 12.

ronne étrangère; et en tous les temps et sous tous les rois, il devait y avoir un duché de Bretagne, séparé et indépendant; de sorte que les descendants de la duchesse par les femmes prétendaient avoir autant de droits que la France. Par exemple la maison de Rohan en revendiqua le privilége: un vicomte de cette illustre race avait épousé la fille cadette de François, l'un des derniers ducs de Bretagne; et pourquoi n'élèverait-on pas sa lignée, de préférence au roi de France qui allait absorber l'indépendance de la province? Dans une telle affaire, la question de droit devait être subordonnée à une question de force; et François I^er^ entreprit un voyage en Bretagne, suivi du chancelier Duprat, le légiste grand chicanier du droit civil, pour justifier les résolutions royales. L'opinion du chancelier était de prononcer cette réunion de plein droit et par le parlement; les Bretons fort têtus ne voulurent pas consentir à ce mode de réunion par la seule volonté tandis que les états seuls pouvaient décider la difficulté. Or, par les états, on entendait le clergé des villes, la noblesse de Bretagne, possédant fiefs avec droit de vote personnel, et les magistrats des villes, élus sur chartes et convocation féodale.

Le roi et son chancelier, sur ce refus, devaient agir par deux moyens; obtenir, sinon la renonciation, au moins le silence des grands féodaux de la Bretagne, tels que les Rohan, les Clisson, et ensuite promettre aux états de maintenir les garanties de liberté et de franchise. Durant un voyage à Nantes, à Rennes, François Ier en prit le formel engagement : « La Bretagne seroit réunie à la monarchie comme une portion indépendante dans sa nationalité; jamais on n'attenteroit aux priviléges des nobles bretons, du clergé et des villes. » Dans le procès-verbal de ces états, se révèle ce sentiment d'indépendance et de liberté; d'après le conseil et l'impulsion du chancelier Duprat, les états devaient demander eux-mêmes la réunion de la province à la couronne; mais quelques-uns des plus courageux s'opposèrent à cet acte de soumission, et un député de Nantes parla même outrageusement des suzerains de la monarchie française. Le roi trouva un champion dans un de ses capitaines d'armes Montejan, qui vint prendre corps à corps le député de Nantes, et tous les gentilshommes se levèrent debout à la face du champion. On s'arrêta pour une transaction politique : une charte royale bientôt, conservant toutes les franchises de la province,

réunit la Bretagne à la couronne; le roi ne fut pas déclaré duc des Bretons, mais son fils issu de leur seule et légitime souveraine, la duchesse Anne [1]; quant à François Ier, il n'eut que l'usufruit du duché. Et tant on craignait que de nouvelles guerres civiles ne vinssent agiter la province, que nul désormais ne dut porter les armes de Bretagne, pleines et entières, si ce n'est le Dauphin, fils du roi de France. Les bâtards s'ils avaient encore l'hermine bretonne dans leurs armoiries, devaient la briser par une barre.

Ainsi fut stipulée une des plus belles réunions provinciales qui donnait une nouvelle force à la monarchie française; elle le fut par le consentement libre des états, mais à des conditions de privilége et de liberté, en vertu, pour ainsi dire, d'un traité; et en cette occasion il se passa la même

[1] « Union de la Bretagne à la couronne de France faite par le roy François Ier, usufructuaire, à la requeste des estatz du d. pays, avec permission néantmoins au Daulphin d'y faire son entrée à Rennes et s'y faire couronner comme vray duc et propriétaire, sans préjudice du d. usufruict, ensemble la confirmation des privilèges du pays et deffenses à toutes personnes de porter le nom de Bretaigne à cause de leurs mères et aux bastards d'en porter les armes sans barre. » A Nantes 4 août et 18 novembre 1532. — Mss. de la biblioth. de M. de Fontanieu, Int. *Bretagne*, page 201.

scène de judicature qui avait affranchi François Ier des stipulations du traité de Madrid. Le parlement de Paris, se posant toujours comme autorité souveraine, déclara qu'il n'admettait pas les conditions imposées par les états de Bretagne au roi de France, parce que la réunion opérée de plein droit (*ipso jure*) par succession, n'était point le fait des états, mais le résultat de l'ordre légitime d'héritage. En cette circonstance, François Ier agit avec une haute prudence : s'il s'était servi du parlement pour secouer les stipulations du traité de Madrid, c'est qu'il avait alors un intérêt hautement politique à briser ce traité par une force en dehors de lui; mais ici que lui importait que ce fût en vertu du droit d'héritage ou par suite d'une délibération des états que s'accomplît la réunion de la Bretagne à la couronne? elle n'en était pas moins réelle, et s'il fallait se servir dans certaines circonstances décisives de l'autorité du parlement de Paris, devait-on lui accorder complétement le droit souverain de décider sur tous les traités conclus par le roi? On s'en tint donc à la réunion de la province par le vote des états, forme plus solennelle, plus nationale, et le Dauphin fut couronné duc de Bretagne avec toutes les solennités des vieilles cou-

tumes [1] ; en cette qualité, il eut son scel particulier armorié comme celui des antiques souverains de la province. Malgré l'opposition du chancelier Duprat, le Dauphin désigna son chancelier spécial de Bretagne; ce qui satisfit singulièrement la noblesse locale.

Depuis qu'il avait été question de restituer la Bourgogne à l'antique lignée de ses ducs représentée par Charles-Quint, le conseil du roi vit bien qu'on devait empêcher que jamais une telle pensée pût se réaliser, et pour cela on devait contenter clergé, noblesse et ville de Bourgogne par une bonne administration. Il fallait fondre cette province intimement dans la monarchie, et François Ier en confia le gouvernement à un de ses meilleurs capitaines ; la noblesse fut appelée incessamment à servir dans les gardes du roi, on gagna tout, clergé, gentilshommes et villes. Depuis,

[1] V. dans les Mss. de Béthune, cot. 8575, Bibl. Roy.

L'entrée et couronnement du duc François, troisiesme de ce nom, en la ville et cité de Rennes, capitalle du duché de Bretagne, en l'an mil cinq cent trente-deux.

Couronné fut l'an mil cinq cent trente-deux
Dessus mille, à Rennes prince heureux
Le duc François, troisiesme du nom
Daulphin de France et le premier fleuron.

il ne fut jamais question de séparer la Bourgogne de la France dans les négociations postérieures aux jours mêmes de la Ligue, lorsque la maison d'Espagne intervint d'une façon souveraine dans la monarchie. Si les prétentions de Philippe II allèrent jusqu'à se dire et à se proclamer roi de France, il ne revendiqua jamais le titre de duc de Bourgogne.

Cet esprit d'opposition à l'idée universelle brillant sur le diadème de Charles-Quint, détermina François Ier à se rapprocher plus intimement de Henri VIII[1], roi d'Angleterre, prince si mobile, si personnel, dont la politique se colorait plus par les passions, qu'elle n'agissait par une raison sévère. Les dépêches intimes des ambassadeurs en France, en Angleterre, révèlent les rapports changeants de Fran-

[1] Dès ce moment la correspondance entre les deux princes révèle leur intimité et le besoin qu'ils ont mutuellement l'un de l'autre.

Lettre de Henri VIII à François Ier. — Mss. de Béthune, vol. cot. 8505, fol. 20, Bibl. Roy.

« Très hault et très puissant prince notre très cher et très amé rère, cousin compère et perpétuel allyé, tant et si très affectueusement que faire pouvons a vous nous recommandons.

« Très hault et très puissant prince, voulans tousjours faire ou penser chose qui peut estre au bien de vos affaires comme de noz propres, et voyant l'état présent du siége apostolique, mesmement la qualité des cardinaulx et les faveurs qu'ils pourroient porter a

çois Ier et de Henri VIII. A l'origine et sous l'influence du cardinal Wolsey, Henri s'était posé comme médiateur avec assez d'impartialité entre Charles-Quint et le roi de France; caractère qu'il développe jusqu'à la question de divorce avec Catherine d'Aragon. En ce moment, Henri VIII éprouve pour Charles-Quint une vive répugnance, parce qu'il le sait le seul obstacle à la rupture de son mariage. Au contraire, il s'ensuit un rapprochement avec François Ier, qui loin d'être opposé au divorce, le favorise de tout son pouvoir. Ce n'est pas au profit d'Anne de Boleyn que la cour de France suit cette ligue d'abord; c'est pour préparer une alliance de famille, car la duchesse d'Alençon, la propre sœur de François Ier, est des-

ung costé plus que aultre, nous a semblé très expédient et nécessaire pour vos d. affaires de avoir autant d'amys entre les d. cardinaulx que bonnement faire se pourra, et voyant que a présent, en contemplation de l'empereur sont esté faitz troys cardinaulx, et à votre faveur ung tant seullement, combien de notre part eussions fait recommandation pour deux. Sommes d'advis et oppinion pour plusieurs grandes raisons estre fort expédient que faites tant envers le pape que pour ceste création au moins, il face deux cardinaulx a vostre intercession et faveur.

« Et combien, très hault et très puissant prince que a la nomination et élection de personnes plus convenables à ce propos votre

tinée au roi d'Angleterre, le grand prometteur d'hyménée. Les liens entre les deux couronnes seront plus rapprochés.

Quand l'ambassadeur de France, Langey, s'aperçoit que ce n'est pas le mariage de la duchesse d'Alençon que le divorce fera triompher, mais l'amour violent de Henri VIII pour Anne de Boleyn, sa politique hésite. Néanmoins comme il faut ménager la puissance du roi d'Angleterre, François Ier ordonne à son ambassadeur de se poser en médiateur entre Henri VIII et Clément VII, afin de ne heurter ni la puissance de Rome, ni la volonté du roi. Comme il faut se prononcer et que Henri persiste à se divorcer avec Catherine d'Aragon, François Ier n'hésite plus; séparant la question religieuse de la question politique, il prend direc-

grande prudence scauroit mieux y adviser, toutes foiz veu la sagesse, congnoissance expérience des affaires italiques, fidelité et autres excellentes qualitez du s. de Vaulx, votre ambassadeur a present lez noue. Nonobstant que le trouvons aulcunement desyreux de tel chose, mais plustost aliéné et difficile à ce faire, et néantmoins n'avons voulu omettre vous advertir qu'il nous semble plusieurs grans et bon succès et occasions pouvoir ensuivir par sa promotion à la d. dignité de cardinal. A tout très hault et très puissant prince, etc. Escript à notre chasteau de Windesore le 16e jour de avril, l'an 1530. Votre bon frère, cousin, compère et allyé. HENRY. »

tement le parti d'Henri VIII [1], son naturel auxiliaire. Alors la reconnaissance du roi des Anglais se manifeste sans bornes : le traité de Cambrai a stipulé que François Ier paiera au roi d'Angleterre les sommes que cette couronne a prêtées à Charles-Quint; Henri VIII y renonce libéralement.

Dans chaque négociation, on ne parle désormais que d'armements simultanés pour la protection des intérêts communs. François Ier n'approuve point le schisme que prépare la colère brutale de Henri d'Angleterre, mais ce schisme n'est point un motif pour rompre l'intimité de ses rapports. Au moyen âge, un prince excommunié, exclu de la société générale, qui eût osé lui tendre la main? En France on

[1] *Lettre de François Ier à son ambassadeur à Rome.* — Bibl. du Roi, Mss. de Béthune, n° 8477, fol. 17.

« Monsieur d'Auxerre, j'ay entendu comme incontinent après ces vaccations qui finiront le dernier jour de ce mois, notre saint père le pape a délibéré d'examiner à Rome la cause du roi d'Angleterre mon bon frère et perpétuel allié, de procéder à l'encontre de luy par contumace et de mettre fin à son affaire selon le desir de ses parties adverses que je ne scaurois croire, attendu la bonté de notre d. saint père, la raison équité dont il est coustumier et tenu user envers ung chacun; et que en faisant cela il viendroit entierement contre tous les droitz et l'oppinion de ceux qui se y entendent dont mons. mon bon frère ses amis et aliez qu'il a en tres grand nombre auroient bonne et juste occasion d'eux ressentir comme de chose qui est de pernicieuse conséquence, et qui doibt

en avait des exemples, et parmi les plus remarquables, celui du roi Robert et du solennel interdit jeté sur le royaume. Aujourd'hui il ne s'agit pas seulement d'abriter le prince proscrit par les bulles du souverain pontife, on se proclame librement son allié; c'est que le moyen âge est fort loin; une politique nouvelle se développe, celle du balancement des intérêts et des forces matérielles. On peut donc reporter au règne de François Ier le principe de cette diplomatie moderne, laquelle procède par l'étude des passions, des idées, des intérêts, et qui fait tout servir au développement de la force nationale. Il y eut à ce temps une école diplomatique prise presque tout entière dans le parlement, et cette

deplaire à tous princes pour leur interest particulier et d'autre part je ne puis penser que notre d. saint père qui est home de très bon jugement voulut en ce temps qu'il voit l'obéissance de l'église tant diminuée et en merveilleux danger si Dieu ny maict la main de diminuer encore davantage, je ne diray faire ne octroyer mais seullement consentir ou permettre que telle et si évident injure soit faitte ou dicte au roy d'Angleterre mon bon frère, scachant sa grandeur la parfaicte et grande amitié qui est entre luy et moy. Escript à Chantilly le 26e jour de septembre 1531.

« Françoys. »

François Ier écrit même directement au pape Clément VII.

« Très sainct père, votre saincteté sçait assez de longtemps, qu'il y a que nostre très cher et très amé bon frère et perpétuel allié le roy d'Angleterre poursuit envers elle, que la congnoissance de

école, sans se séparer de l'idée purement catholique et universelle, imprima soit à l'Église, soit à l'État, un caractère spécial d'égoïsme, en dehors du moyen âge.

Cette politique entièrement basée sur les intérêts se révèle plus complète, plus en dehors encore du principe religieux dans les rapports de François Ier avec les princes protestants d'Allemagne. Dès qu'il se manifeste une agitation sourde parmi les électeurs opposés à la suprématie impériale, on voit apparaître aux diètes les négociateurs secrets du roi de France, s'inquiétant à peine de la question religieuse, pour s'adresser immédiatement aux intérêts politiques. Jusqu'alors les rois de

la cause de son mariage soit renvoyée en son royaume, sans être autrement contraint de le faire débattre ne poursuir à Rome, tant pour la longueur et distance des lieux, que aussi pour plusieurs et bonnes considérations qu'il nous a toujours faict entendre avoir par ci devant faict remonstrer et alléguer à icelle votre saincteté, afin de la faire persuader de ce faire. Et combien, très sainct père, que par diverses fois, mesmement du pont Saint-Cloud près de Paris et depuis de Chantilly, nous vous ayons bien amplement escript de cette affaire en faveur de nostre bon frère, et davantage faict porter parole par nos ambassadeurs qui ont résidé auprès de vostre saincteté, à ce qu'elle voulust conduire et guider les choses à l'honneur de Dieu tout premierement, et après au plus près de l'intention de nostre bon frère, tant pour la parfaicte et indissoluble amitié et affection qui est entre nous, que pour l'obéissance,

France n'avaient traité avec les électeurs que pour recruter les reîtres et les lansquenets, ou s'assurer les suffrages dans l'élection impériale. Quelquefois des aventuriers d'Allemagne, au nom glorieux des La Marck ou Sickinghen, s'étaient mis au service du roi, pour guerroyer dans les terres plantureuses où le pillage était facile. Après la réforme, la politique de François Ier prend un caractère plus prononcé; il ne s'agit plus d'une question privée, mais de frapper au cœur la puissance de Charles-Quint.

Quand la diète d'Augsbourg fit sa confession, et qu'elle s'arma dans la ligue de Smalcalde, les électeurs séparés de l'Empire s'adressèrent au roi de

amour filial que portons à icelle vostre saincteté. D'autant qu'il pourroit estre que du costé du d. Angleterre vostre saincteté n'auroit par ci après l'obéissance, telle qu'elle a eue par le passé, joint davantage qu'il a esté donné à entendre à nostre bon frère, que icelle vostre saincteté persistoit de le voulloir faire citter d'aller à Rome pour la décision de sa dite cause. Chose qu'il a trouvé et trouve merveilleusement éloignée de raison, et non sans bonne et juste occasion : attendu que les plus savants personnages, avec lesquels nous nous sommes bien voulu enquerir de cette affaire pour la singulière amour et affection que nous portons à nostre dit bon frère, nous ont dit cela estre totalement contraire à toute disposition de droit, et aux priviléges de sond. royaume. A ceste cause, très sainct père, avons bien voulu escrire de rechef de cette affaire à vostre dite saincteté, la suppliant tant et si affectueusement que

France, leur ancien protecteur, d'abord secrètement, puis à la face de tous; François Ier n'hésita pas à traiter avec l'électeur de Saxe, le duc de Wurtemberg, ou le grand maître de l'ordre Teutonique, signataires de la ligue de Smalcalde. Des subsides furent envoyés, des promesses faites, et, enfin, le roi de France adhéra à cette ligue comme à un acte qui proclamait la liberté de l'empire germanique.

Comme pour la question du divorce de Henri VIII, François Ier sépara complétement la pensée religieuse d'avec le mouvement politique. Partant de cette idée qu'il était le protecteur des libertés de l'empire germanique tout à fait en dehors du luthéranisme, le roi soutenait qu'il pouvait se lier avec les princes allemands, non point dans la doc-

faire pouvons, ne le vouloir trouver etrange et au surplus qu'elle veuille bien penser et considérer tous les points ci dessus touchés, et réduire à mémoire, ce que nous lui avons par ci devant escrit et souvent fait dire et remonstrer par nos ambassadeurs, en pourvoyant au reste promptement en l'affaire de nostre bon frère, en façon qu'il puisse cognoistre par effet que vostre saincteté estime et resente l'amitié d'entre nous estre telle et si ferme et voye que pour ce qu'elle fera pour lui en cet endroit, soit en sa faveur ou defaveurs, nous le tiendrons faict à nous mêmes. Et à tant, très sainct père, nous supplions le benoist, fils de Dieu, que valle vostre dite saincteté, et veuille longuement maintenir préserver au bon régime et gouvernement de nostre mère saincte église. Escript à Arques le 10 janvier 1531 (1532). FRANÇOYS. »

trine de Luther, mais dans une pensée d'indépendance pour la Germanie. Cette position si hardiment prise, le roi dut l'expliquer au pape comme une sorte de médiation, inhérente à la dignité de sa couronne. Dans les diètes ses ambassadeurs paraissaient pour promettre appui ou donner des conseils; si François Ier détestait le luthéranisme [1]

[1] François Ier, tout en défendant Henri VIII, met une grande importance à préserver son royaume de l'hérésie ; il écrit aux évêques. — Bibl. du Roi, Mss. de Béthune, n° 8570, fol. 3, Bibl. Roy.

« Mon cousin vous avez pu cognoistre tant par la bulle qu'il a pleu à notre très saint père le pape me concedder et octroyer laquelle a été lue et publiée par tout mon royaume que aussy par les lettres que je vous ay devant escriptes l'affection que j'ay que mon d. royaume puisse demourer exempt et nect de toutes ces mauvaises et malheureuses sectes heresies qui pullulent aujourd'huy en plusieurs et divers pays de la chrestienté et combien j'ay continuellement desiré et desire encore de présent que vous et les autres prélats de mon royaume eussiez peine de scavoir et entendre s'ils se trouveroient aucuns personnaiges en vos diocèses maculez ou aucunement entachez des d. hérésies pour la faire prandre et procedés contre eux afin de les faire pugnir et châtier ainsy qu'il se trouveroit par bonnes et vrayes informations preallablement faittes qu'ils l'auroient mérité et desseroy et d'autant que j'ai plus que jamais ceste matière a cueur pour le lieu que je tiens et le nom très chretien que je porte. Je vous ai bien de rechef voulu escripre la presente vous priant mon cousin que vous ayez en cest endroit a ensuyvre de point en point tout ce que je vous ay par cy devant escript et a vous conduire en sorte que je puisse congnoistre par l'effet que vous ayez fait votre vray et loyal devoir en l'affaire des-

comme principe d'un mouvement déplorable contre la royauté, il y voyait en Allemagne, en Suisse, un instrument pour lutter contre la suprématie universelle de Charles-Quint, et il s'en servait comme d'un grand levier; ses dépêches aux ambassadeurs se multiplient: ici, on signe des traités; là, on s'engage à soutenir la liberté des électeurs, et, au milieu de tous ces embarras, le roi des Romains, Ferdinand oppose une sagesse immense, une modération de principes qui arrête la plupart des intrigues de François Ier.

Ces négociations prennent en Italie un caractère presque de duplicité; par les traités de Madrid et de Cambrai, le roi de France s'engageait à n'intervenir ni directement ni indirectement dans les intérêts de l'Italie, renonçant ainsi aux droits de Charles VIII et de Louis XII[1]. Presque immédiate-

sus d. et ne faillez à me faire reponse à la présente et vous me ferez plaisir et service très agréable. Priant Dieu mon cousin qui vous ait en sa très sainte garde. Escript de l'abbaye de Longpont, le deuxième jour de may mil cinq cens trente quatre.

« FRANÇOYS. »

[1] François avait remis les actes qui établissaient ses droits sur l'Italie aux mains de l'empereur, en voici la preuve. — Ch. des compt., Mém. EE, f. 257. Bibl. des Célestins, collect. de M. de Ménant, auditeur et doyen de la d. ch., t. 7, fol. 59.

« François par la grâce de Dieu, roy de France, certifions à nos

ment François Ier foule aux pieds ses promesses; on le voit à la fois négocier à Venise, à Rome, à Milan et à Gênes; il sait que la suprématie de l'empereur en Italie doit blesser bien des souverainetés et il veut s'en servir pour renouveler des conquêtes. L'Italie est pour lui comme un de ces grands prestiges qu'il n'abandonne jamais absolument; les traités ne sont que des points d'arrêt pour arriver à des temps meilleurs et à des circonstances qui lui permettront de repasser les Alpes; il n'est plus absolument jeune, et cependant l'Italie le réchauffe de ses feux, et franchir les montagnes est pour lui le poétique rêve.

A Venise, d'abord, le roi sait que la domination de Charles-Quint pèse et l'antique rivalité n'a pas

amis et feaux gens de nos comptes avoir cejourd'huy reçu par les mains de notre amé et feal conseiller et correcteur ordinaire de nos comptes Me Jehan Courtin les pièces qui s'enssuivent c'est assavoir la lettre de feu notre cousin l'archiduc d'Autriche Philippe comte de Flandres par laquelle il donne pouvoir a son ambassadeur de traiter paix avec notre tres cher sgr et beau père que Dieu absoille, le roy Louis XII du 6e may 1498 la lettre du d. traité de paix etc. La lettre du feu empereur Maximilien par laquelle il investit notre d. feu sgr et beau père nous et la feue royne notre épouse du duché de Milan etc. lesquelles lettres et autres chartres estans la pluspart en notre tresor des chartres à Paris; par le traité de paix par nous dernierement fait avec notre très cher

cessé d'exister entre les empereurs et la sérénissime république. On a signé la paix, et le sénat a refusé d'adhérer à la ligue de Bologne, concertée entre le pape et Charles-Quint pour la délivrance de l'Italie. Venise a trop perdu pour ne pas désirer une meilleure situation; et ses conquêtes comment pourra-t-elle les recouvrer si ce n'est par une nouvelle alliance avec la France? On trouve dans les pièces diplomatiques de François Ier une multitude de documents sous le titre de *Nouvelles d'Italie* que des agents envoient à la cour de France, et ces nouvelles indiquent la situation réelle du sénat vénitien. Une vive jalousie s'est manifestée entre Venise et Gênes; Gênes spécialement protégée par l'empereur, qui a choisi Doria comme chef d'es-

frère et cousin l'empereur nous étions tenus et obligés avant la délivrance de nos très chers et très amés enfans le Dauphin et le duc d'Orléans bailler et mettre ez mains du d. empereur ou de ses commis, etc.

« Donné à Moulins, sous le scel de notre secret le 19e jour de fevrier 1529-30. FRANÇOYS. »

D'autres pièces furent également remises à l'empereur; en voici les titres. — Bibl. du Roi, Mss. de Béthune, n° 8468, f° 58.

« Le testament du duc Charles d'Anjou par lequel il fait son héritier le feu roy Loys Unzième. Les bulles du pape Martin par lesquelles après le concile de Constance il investit le duc d'Anjou du royaulme de Naples. Les bulles des papes Grégoire, Clément

cadre, et dont le commerce va s'étendre sur toute la mer; Gênes, splendide comme ses palais de marbre, absorbera Venise, monotone comme ses lagunes. Le sénat viendra donc à l'alliance de la France [1] pourvu qu'on sache attendre et que les circonstances soient favorables. A Milan, Sforza le rusé paraît fatigué des exigences de Charles-Quint, et si on lui démontre que ses intérêts seront pleinement satisfaits par le triomphe du roi, il arrivera tout naturellement à François Ier. On conseille donc au roi d'envoyer un agent à Milan pour pressentir Sforza sans jamais s'abandonner à lui, parce qu'il

Alexandre et Urbain par lesquelles appert et investiture d'icelluy royaume. La donation de Johanne, royne de Naples a Loys duc d'Anjou. La revocation par elle faitte de la donation a Alphonse roy d'Arragon et l'adoption et donation aussi faitte par elle au d. duc Loys d'Anjou tout par une mesme lettre. L'original de l'obligation des deux cent mil escuz en quoy le feu roy d'Espagne estoit obligé envers le roy Loys unzième pour Roussillon et Sardaigne dont les gens des comptes ont envoyé ung double collacionné à l'original signé Bude. Et s'ils se trouvoient quelques autres pièces et escriptures touchant le fait de Gennes pareillement les envoyer. »

[1] François Ier prend un grand soin à ménager Venise.

Lettre du roi au grand-maître de Montmorency. — Mss. de Béthune, vol. coté 8542, fol. 91, Bibl. Roy.

« Mon cousin, j'ay ces jours passez escript à M. Dupuy Saint-Martin, lieutenant en Provence que si d'aventure il se trouvoit

sacrifiera tout à son intérêt. On appelle l'attention la plus spéciale du roi sur Turin, où les intrigues de Charles-Quint se multiplient pour détacher la maison de Savoie de son alliance avec la France. Si l'empereur reste maître des conseils à Turin, et, s'il peut dominer en Suisse, la Bourgogne, le Dauphiné, la Provence sont également menacés ; l'agent secret veut qu'on surveille le marquis de Saluces, l'acteur principal de toutes ces intrigues. A Gênes, c'est en réveillant l'ancien parti de Frégose que François I^er^ veut reconquérir la domination que tient alors André Doria. Le roi soutient une théorie curieusement fallacieuse : comme il n'a pas spécialement renoncé à ses droits sur la seigneurie de Gênes, ni dans le traité de Madrid, ni dans celui de Cambrai, cette seigneurie lui appartient parce qu'elle ne peut être comprise dans le mot générique d'Italie.

en la coste de Provence aucuns des navires, gallères et autres vaisseaux de mer appartenans à mes subjetz ayant fait aucune prinse et dépredacions sur les gallères gaillostes et autres vaisseaux appartenant aux subjets de la seigneurie de Venise, qu'il eust à faire prendre et arrester lesdits vaisseaux avec toutes leurs munitions et équipages qui seroient en iceulx et les bailler en bonne et seure garde soulz ma main et ce faict m'en advertir pour après en ordonner ainssy que je verrois estre affaire par raison, et d'autant

Avec le pape les rapports de François Ier deviennent d'une délicatesse extrême; intimement uni avec Charles-Quint dans les conférences de Bologne, Clément VII néanmoins, pour garder ce caractère impartial qui convient seul au père commun des fidèles, se montre très-empressé de répondre à toutes les ouvertures de François Ier; non-seulement il le considère comme le roi très-chrétien et le médiateur des différends entre le saint-siége et Henri VIII, mais encore il craint que si Rome se laisse aller à quelques mesures contre la France, il ne s'ensuive un schisme aussi déplorable que la réforme. Déjà il existe un parti mitoyen et parlementaire qui en appelle incessamment au futur concile, et le roi seul est assez fort pour empêcher le mouvement d'opinion qui entraîne les légistes au protestantisme. Dans la question du

que l'ambassadeur de la dite seigneurie de Venize estant icy m'a adverti que les cappiteines des dittes gallères et vaisseaux qui ont faict les prinses et dépredations dessus dittes sont puis naguères arrivés aux ports et havre de Marseille, Toulon et autres ports de la coste de Provence ou ils ont amené la pluspart des dites prinses. J'escript presentement une seconde lettre au dit lieutenant de Provence de laquelle je vous envoye le double, et pour ce que l'on dit que ces d. prinses y avoient aucuns des vostres cappitaines des d. vaisseaux et que je desire les dittes prinses estre rendues et restituées ainssi qu'il se trouvera que faire le devra par raison; a

divorce de Henri VIII, le pape a perdu l'Angleterre; il se garde de pousser les choses à l'extrême pour ne pas s'exposer à un nouveau schisme. Clément VII ménage donc François Ier, assez habile d'ailleurs pour se rattacher les Médicis au moyen d'une alliance de famille : dans Clément VII il y a toujours deux hommes, le souverain pontife, et l'aîné de la race des Médicis, avec ses intérêts de Florence et la suprématie d'artiste en Italie. François Ier lui offre d'unir le second de ses fils avec une de ses nièces, Catherine, de la race des Médicis: quel honneur pour la famille florentine qu'un mariage avec une si haute lignée. François Ier a, lui, ses desseins aussi. Une seconde fois il remet le pied en Italie; de Florence il pourra essayer de nouveau la

ceste cause je vous ai bien voullu escripre et vous prie que vous vueillez escripre et mander aux dits cappitaines des vostres que s'ils ont faicts aucunes des dittes prinses et depprédacions sur les dites gallères et autres vaisseaulx des dits Venitiens qui sont mes confederez et alliées comme vous sçavez, qu'ils aient à les rendre et restituer à ceux qu'ils appartiendront ainsi que raison le veult, et aussi leur mandez que s'ils ont aucuns prisonniers subjets de la d. seigneurie de Venize qu'ils les delivrent et mectent en liberté et vous me ferez très agreable plaisir, priant Dieu, mon cousin, que vous ait en sa saincte garde. Escript à Angoulême, le 11e jour de may 1530. FRANÇOYS. »

conquête du Milanais et la souveraineté de Gênes[1]. Cette ligue balancera la confédération de Bologne au profit de l'empereur; il a confiance dans les armes françaises; ces légions à la manière romaine qu'il organise sont destinées à repasser les Alpes et à reconquérir les provinces perdues.

Telle est la diplomatie de François Ier, partout rivale de celle de Charles-Quint. Mais le point qui s'écarte le plus complétement de l'esprit du moyen âge, la pensée politique peut-être la plus hardie, c'est la réalisation, incontestable déjà, d'une alliance intime du roi avec la puissance ottomane. Il faut se reporter à l'idée que la chrétienté se faisait des infidèles et de l'effroi universel que jetaient ces terribles irruptions sur le monde chrétien pour mesurer l'immense portée de cet acte. Depuis un siècle et demi on ne parlait que des ravages des musulmans. La Syrie, la Grèce étaient en leur pouvoir; Rhodes venait de succomber après l'héroïque dé-

[1] C'est dans ce but que François Ier stipule des alliances, même avec les plus petits princes de l'Italie.

Traité entre le roi de France et le seigneur de Monaco. — 17 février 1532-3. — Mss. de Béthune, vol. coté 8489, fol. 70.

« Le roy sera content d'accorder de ceste heure au s. de Monegue (Monaco) au cas qu'il veuille prendre son party et entrer

fense des chevaliers; la Sicile et Naples demeuraient incessamment menacées par les corsaires; les jeunes filles et les enfants étaient destinés aux sérails. On comptait plus de cent mille esclaves à Tunis, à Alger, chargés de chaînes, obligés de blasphémer le nom du Christ. Toutes les prédications de la chaire, toutes les lettres des pontifes, les actes des conciles, comme les bulles des papes, ne signalaient qu'un seul ennemi, le Turc; on proposait des levées en masse, la chevalerie était partie en arme. Le repos même devenait odieux quand la grande famille chrétienne était si visiblement menacée.

Dans ces circonstances néanmoins, quand les esprits étaient si universellement soulevés contre les barbares, le bruit se répandit que François Ier avait traité avec Soliman II. « A ses instigations, l'armée musulmane s'étoit portée en Hongrie, les flottes au pavillon ottoman étoient apparues dans la Méditerranée pour lutter avec André Doria. » Ce bruits n'étaient pas de pures calomnies et semées par

promptement en son service les poincts et articles qui s'ensuivent : « Icelluy seigneur prendra le d. s. de Monegue ensemble tous ses subgectz en sa protection et saulve garde et les portera, assistera et favorisera quant besoing sera, contre tous ceulx qui leur vouldroient courir sus etc. » (C'est l'origine du protectorat.)

Charles-Quint afin de soulever d'odieuses haines contre François Ier. Les documents qui restent sur toute cette partie importante de la diplomatie du roi de France ne laissent pas de doute sur son alliance avec le Turc. Depuis plusieurs années, déjà Clément VII avait invité François Ier à prendre parti dans la grande croisade contre les infidèles. En acceptant cette idée, pour ne pas trop heurter l'opinion générale, le roi témoigne le désir de s'entendre avec Henri VIII sur un point où il s'agissait de marcher de concert contre un ennemi redoutable. Ils se virent dans une succession de conférences à Bologne, puis à Calais, et bientôt dans un traité d'alliance entre ces deux souverains, il fut stipulé une ligue contre les Turcs [1]. Ce traité pris dans son texte assure un concours réel à l'expédition de la chrétienté! Mais bientôt on dut discuter la nécessité de fixer le but et la marche de l'armée; et ici s'éleva la question réelle : par quelle

[1] Ce traité entre François Ier et Henri VIII est du 28 octobre 1532; le même jour les deux rois signèrent l'acte suivant :

« Comme ainsi soit que ce jourd'hui nous Françoys, par la grâce de Dieu roi de France, très chrestien, et Henri par icelle même grace roy d'Angleterre, defenseur de la foy et seigneur d'Irlande pour la defense et conservation de nostre religion chrestienne, et afin de resister aux efforts et dampnées machinations et entre-

route prendraient les armées combinées? Si François Ier avait été d'entière bonne foi, la route était fort simple : passer le Rhin, se joindre sur le Danube aux armées fédérales des Allemands pour délivrer la Hongrie. Mais, sous prétexte que l'Italie était aussi fortement menacée par les musulmans que l'Allemagne, François Ier voulut qu'on lui laissât passage à travers les Alpes, de Milan jusqu'à Naples, et au moyen de cinquante mille hommes d'armes, Allemands, Français et Anglais, il s'engageait à garantir l'Italie contre toute invasion des Barbares.

Avec le simple instinct de la position il était facile de voir où François Ier voulait en venir; tout récemment il avait perdu l'Italie, il ne pouvait prétendre la conquérir de force; eh bien, par le seul effet de son projet, il s'en trouvait le maître à la tête d'une armée de cinquante mille hommes, et cette remarque n'échappa point à l'empereur

prinses du Turc ancien ennemi commun et adversaire de nostre foy. Ayant par certain accord et traicté signé de nos mains et scellé de nos grands sceaux convenu, et accordé que le cas advenant que iceluy Turc se voulust par après efforcer ou son armée de retourner et courir sus en la dite chrestienté, nous dresserons et équiperons et mettrons sus une bonne grosse et puissante armée garnie et équippée de ce qu'il appartient, et pour cet effet assemblerons

Charles-Quint, si intéressé à suivre et à parfaitement deviner les desseins réels du roi de France. Dans sa correspondance avec le pape, l'empereur témoigne un grand étonnement que pour porter secours à la Hongrie, François Ier choisisse la route d'Italie. La correspondance des agents de l'empereur en Grèce, en Turquie, lui annonce que le roi de France était déjà lié par un traité avec les infidèles, et que cette invasion de l'Europe se développe de concert avec lui. Ici se révèle le constant sujet des plaintes vives, ardentes de Charles-Quint contre François Ier. « S'il veut prouver qu'il est de bonne foi, qu'il nous envoie ses subsides, qu'il nous prête sa gendarmerie et sa flotte. » Et à cela François Ier répond : « Je ne prête pas ma gendarmerie, je ne donne pas mon argent, et ma flotte m'est nécessaire pour garantir le Languedoc et la Provence : les Turcs nous menacent, partageons la besogne; que lui Charles-Quint aille défendre la

jusqu'au nombre de quatre vingt mille hommes dont y aura quinze mille chevaux avec telle bande et nombre d'artillerie, et suite d'icelle qui est requis et nécessaire pour l'armée dessus dite : toutefois pour ce que par icelui accord n'est aucunement spécifié ne déclaré quel nombre de gens chacun de nous payera par chacun mois tant que l'affaire durera, et qu'il est nécessaire d'en faire ample déclaration par accord affin que chacun de nous puisse

Hongrie, pour moi, je me réserve l'Italie, et je la garantirai. »

Au fond du cœur, François Ier n'avait aucune envie d'attaquer le Turc, son auxiliaire actif, efficace dans la lutte engagée entre lui et Charles-Quint. Trois années déjà avant l'invasion de la Hongrie par Soliman, sous prétexte d'assurer ses intérêts commerciaux, le roi de France entretenait un envoyé à Constantinople : se bornait-il à stipuler les franchises et les libertés pour les sujets qui habitaient l'Égypte, la Syrie et Constantinople, ou bien y avait-il des articles secrets pour s'assurer le concours du Turc? L'accusation fut formulée en plein consistoire par le cardinal Dosme, et François Ier, de son côté, dans les instructions données à son ambassadeur auprès du saint-père, déclare que « ledit cardinal en a menti par la gorge. » Cependant en 1532, année de la nouvelle invasion des Turcs en Hongrie, il arriva à la cour de Fontainebleau un

entendre clerement ce qu'il devra fournir, à ceste cause il a été convenu et accordé entre nous par ce présent traicté, que nous très chrestien soudoyerons pour nostre part et portion des dits 80 mille hommes, le nombre de 53 mille hommes des quels y aura 11 mille chevaux et 3000 pionniers et gens d'artillerye, et nous défenseur de la foy en soudoyerons le nombre de 27 mille, dont y aura 4000 chevaux, et 3000 pionniers de gens d'artillerie; qui

Arménien du nom de Jérôme de Lasco, député du vayvode de Transylvanie, allié de Soliman II. Lasco demandait à la fois de l'argent et une princesse de France pour le vayvode, en retour de l'hommage; on lui destina un moment Isabelle d'Albret, sœur du roi de Navarre; et Lasco reçut deux mille écus d'or. Ce fait constaté par les documents, les contemporains cherchent à l'atténuer, en disant qu'on voulait séparer le vayvode de la cause des Turcs. Il est plus sûr de croire que celui-ci ne fut que l'intermédiaire d'un traité secret entre Soliman II et François Ier : comment arriva-t-il qu'au moment où l'Allemagne entière était levée pour combattre le Turc, il n'y eut pas un seul chevalier de France qui lui vînt en auxiliaire la lame haute? François Ier ne prend aucune part à la croisade; tout s'accomplit sur mer par André Doria, qui porte la bannière impériale, et en Allemagne par les chevaliers de Souabe, de Hongrie, de Bohême, qui marchent avec

est en somme tout le d. nombre de 80 mille hommes; et au regard de la depense qu'il faudra faire pour la conduite et équipage de la dite artillerie et de sa suite, chacun de nous satisfera au payement de celle, qu'il fera conduire et mener de son royaume au dit voyage; et quant à la dépense qu'il faudra faire pour le faict des vivres, pour la nourriture et fournissement de nostre dite armée, il a semblablement esté accordé que chacun de nous con-

valeur contre les janissaires, tandis que François Ier s'occupe de petits griefs, de vengeances personnelles, pour diviser, séparer l'Allemagne, comme s'il était l'agent de Soliman II, chargé d'amortir les coups de la ligue de chevalerie.

Dans cette appréciation historique, on ne doit point omettre qu'après quelques années, ce qui n'était qu'un projet incertain, devint un fait public; François Ier s'avoua l'allié intime de Soliman II, et accomplit ainsi le triomphe des idées purement diplomatiques, sur la politique de croyances et d'enthousiasme naïf. Dès qu'il fut reconnu que les rois pouvaient, sans distinction de culte et d'opinion, se lier en vertu d'intérêts personnels ou d'avantages commerciaux; traiter, en un mot, sans examiner le principe religieux, la société catholique fut menacée dans son unité. En soutenant les protestants en Allemagne et l'invasion des

tribuera pour cet effet selon le nombre de gens qu'il souldoyera : toutes lesquelles choses ci dessus escriptes et chacune d'icelles nous promettons respectivement l'un à l'autre en bonne foy et parolles de roys et sur nos honneurs garder et inviolablement observer sans enfrindre. En tesmoing de quoy nous avons signé le present accord de nos mains, et faict sceller de nos grands sceaux. Donné à Calais le 28e jour d'octobre l'an de grâces 1532, et du règne de nous très chrestien le 18 et de nous defenseur de la foy, le 24. François, Henry. »

Turcs en Europe, François Ier devint le pivot de toute une nouvelle diplomatie développée dans sa plus haute expression sous le cardinal Richelieu.

Et l'on remarquera quelque chose curieusement significatif dans cette situation respective de Charles-Quint et de François Ier : c'est que si l'empereur a moins de caractères chevaleresques dans sa personne que François Ier ; si, plus politique que brillant, il marche à ses desseins, sans forfanterie d'honneur et sans s'abreuver aux grands romans du moyen âge ; néanmoins, sa politique reste moyen âge avec le double type de Charlemagne et des croisades ; de Charlemagne comme unité ; des croisades, comme élément de grandeur et de popularité religieuse. Le contraire se rencontre dans François Ier ; c'est le roi chevalier dans ses formes, il ne rêve que tournois, que lices ouvertes, que vieilles choses du moyen âge. Et cependant, dans sa politique, il est tout l'opposé du vieux temps ; cet esprit des croisades que Charles-Quint invoque pour sauver l'Europe, François Ier le tue par son alliance avec les infidèles ; l'unité, il la brise, il la morcelle partout où elle se trouve, même en Allemagne, par son adhésion à la ligue de Smalcalde, véritable abdication du principe reli-

gieux, pour arriver à l'indifférence des rapports diplomatiques. Cela tient moins à François Ier qu'à l'influence des parlementaires, maîtres des négociations; or, les parlementaires aux idées générales de l'Église substituaient alors les opinions d'une trop exclusive nationalité.

C'est de l'alliance de François Ier et de Soliman II que datent les premiers rapports réguliers et consulaires entre la France et les échelles du Levant. Le consulat n'est pas une idée qui appartienne exclusivement à la chancellerie royale; elle vint d'abord des républiques commerciales de l'Italie; elles eurent partout des comptoirs sur le littoral de l'Égypte et de la Syrie, et des traités assurèrent à Pise, à Venise, à Gênes, puis à Marseille, des établissements consulaires; telle fut l'origine de ce beau système de protection régularisé par les traités. Tandis que dans les croisades, l'esprit chevaleresque ne songeait qu'aux grandes prouesses pour la délivrance du saint tombeau, les républiques marchandes pensaient à s'assurer des débouchés et des vastes dépôts pour leur commerce : l'esprit qui préside aux nouveaux rapports de François Ier avec les sultans n'est pas commercial sans doute, mais il prépare le triomphe des éta-

blissements consulaires, parce qu'il est l'origine des capitulations signées entre la Porte et la France. Il est rare que des traités politiques n'entraînent pas avec eux-mêmes des applications commerciales; depuis François Ier jusqu'à la révolution de 1789, les relations entre la Porte Ottomane et la France ne furent jamais sensiblement altérées, et c'est ce qui avait créé notre grandeur et notre suprématie dans les échelles du Levant.

CHAPITRE XI.

LA COUR, LES COUTUMES ET LA LÉGISLATION DE FRANÇOIS Ier.

Le roi après quarante ans. — Sa famille. — La reine Éléonor. — Marguerite de Navarre. — Les enfants de François Ier. — Le Dauphin. — Henri. — François. — Mariage de Madeleine de France avec un Stuart. — Les maîtresses du roi. — La comtesse de Chateaubriand. — La duchesse d'Étampes. — Diane de Poitiers. — Vers et devises à la cour. — Les deux partis. — Anne de Montmorency, connétable. — Le comte de Brion, amiral. — Rivalité. — Tableau des mœurs et coutumes d'après les comptes de François Ier. — Sciences. — Lettres. — Arts. — Peinture. — Sculpture. — Orfévrerie. — Législation. — Les trois chanceliers. — Mort de Duprat. — Dubourg. — Poyet. — Organisation parlementaire. — Justice de Provence. — De Languedoc. — De Bretagne. — La grande ordonnance ou le code de François Ier.

1535-1540.

Depuis la captivité de Madrid, le roi n'allait plus en guerre, même au delà des Alpes dans la belle

Italie. A cette époque surtout commence à se déployer dans sa noble plaisance, la cour de François Ier en ses châteaux d'Amboise, de Fontainebleau, de Chambord et Chenonceaux. Le roi venait d'atteindre la maturité, cet âge où l'on s'attache encore à la jeunesse qui s'en va. Le gros et grand garçon, comme l'appelait Louis XII (alors que François n'était que duc d'Angoulême), conservait toujours cette physionomie bonne et railleuse, ce long nez qui pendait sur ses lèvres un peu trop fendues pour être distinguées, et ses yeux plus grands qu'expressifs. Avec cela une démarche noble, un port assez élevé pour être quelquefois majestueux; puis, ce qui le distinguait spécialement, beaucoup d'esprit, l'art de la science gaie, des mots heureux, des reparties vives et saisissantes, et enfin un amour de plaisir qui ne l'abandonnait pas, même dans cette seconde période de la vie où les illusions cessent de colorer nos rêves.

Jamais François Ier n'avait pris Éléonor de Portugal comme un amour. Il l'avait épousée par suite d'un traité politique et comme un moyen de réconciliation avec Charles-Quint. Éléonor n'avait plus d'ailleurs ni cette jeunesse qui séduit, ni cet entrain d'esprit joyeux qui pouvait distraire un roi

déjà fatigué de la vie. Élevée selon les coutumes d'Espagne dans les monastères silencieux, jetée ensuite au palais de Maffra plus sombre encore que ces couvents, sous les forêts d'orangers et de citronniers, elle se trouvait comme perdue au milieu de cette cour qui respirait le plaisir. La position d'Éléonor n'était pas facile depuis les différends qui s'étaient élevés entre son frère et son mari, Charles-Quint et François Ier. C'est peut-être la situation la plus difficile dans la vie d'une princesse, donnée comme un gage de paix, que de voir l'œuvre de guerre recommencer! Craintive devant chaque événement, elle les laisse se développer sans vouloir y prendre part, et pourtant elle est mêlée aux deux existences en lutte, comme dans ces épopées de la Grèce, où la fille ou la sœur est incessamment opposée à l'épouse. Ainsi était Éléonor à la cour de France, n'ayant ni l'amour ni la confiance de François Ier. A peine lui rendait-on l'hommage que sa dignité imposait dans les formules de la couronne; elle n'avait même pas d'enfant du monarque, qui la traitait avec une froideur remarquée.

Il n'agissait pas ainsi, le roi, avec sa gracieuse sœur Marguerite, reine de Navarre depuis huit an-

nées déjà [1]; entre eux la plus sincère amitié, la plus touchante union! François Ier n'avait jamais oublié qu'à cette douce et spirituelle princesse il devait les soulagements de la captivité et peut-être la vie. Car Marguerite lui avait donné l'espoir, qui est un si grand baume sur les plaies. La reine de Navarre passait des journées entières avec le roi; c'était plus que de l'amitié fraternelle; on aurait dit un véritable amour. Marguerite, avec son noble goût pour la poésie, dictait alors son *Heptaméron* [2] à la manière de Boccace, livre si plein de joyeusetés galantes ou d'aventures d'amour, avec l'expression libre, l'allure un peu cavalière, comme le temps le voulait. Ce n'est pas, disait-on, que

[1] V. le contrat de mariage de Henri d'Albret, second du nom, roi de Navarre, avec madame Marguerite de France, sœur de François Ier, du 24 janvier 1526-27. — Bibl. du Roi, Mss., 10 vol. in-fol. int.: *Rec. hist.*, t. II, p. 179.

[2] L'*Heptaméron* publié pour la première fois en 1558 sous le titre des *Amants fortunés*, fut suivi l'année d'après d'une édition plus complète, 1 vol. in-4°. Les *Nouvelles* de la reine de Navarre ont été depuis très-souvent réimprimées, surtout en Hollande, avec des figures de Romain de Hooge. Les autres ouvrages de Marguerite sont : *le Miroir de l'âme pécheresse* (poësies); Alençon, 1533, in-8°; — *Marguerites de la marguerite des princesses* (poësies); Lyon, 1547, in-8°. — Quatre mystères, deux farces et plusieurs pièces de vers. La Bibliothèque Royale possède ses *Lettres* en Mss., 3 vol. in-fol.

la reine de Navarre ne fût fort sage, mais elle aimait à s'ébattre et passer son temps avec les gaies aventures racontées aux pages ; ce qui tenait à cette naïve langue, si nue pour dire les passions du cœur. On était tout plein des licences des poëtes de l'antiquité, des tableaux d'amour sensualiste d'Horace, de Properce, de Tibulle, qui se retrouvent dans l'école italienne de Boccace. De là, cette langue française du XVI^e^ siècle, d'autant plus hardie dans l'expression que les actions étaient moins déshonnêtes. L'enfance et la vieillesse des sociétés présentent le même phénomène d'une grande liberté de mots : dans l'enfance, c'est parce qu'on ignore tout; dans la vieillesse, c'est qu'on a abusé de tout.

La lignée royale se composait de trois garçons et de deux damoiselles : le Dauphin François, dont la destinée fut si triste; Henri, duc d'Orléans, jeune prince fiancé à cette jolie petite Florentine Catherine de Médicis [1], que nous verrons si joyeuse, quand elle fut amenée par Clément VII, son oncle. Le troisième fils [2] de François I^er^ était trop jeune

[1] Fille unique de ce Laurent de Médicis, investi du duché d'Urbin en 1516 par Léon X, son oncle, et mort l'année même de la naissance de Catherine, c'est-à-dire en 1519.

[2] Charles de France, duc de Bourbon, d'Angoulême et de Châ-

pour qu'on parlât de lui encore. Madeleine [1], l'aînée de ses filles, attendait le jour des noces et fiançailles : au château de Chambord on vit arriver un chevalier armé de toutes pièces, avec écuyers et pages. Les nains du roi, qui veillaient à la garde, firent retentir leurs cornets comme il était dit aux romans de chevalerie; les ponts-levis s'abaissèrent et le cortége s'avança. D'où venait donc ce chevalier, et quel était son lignage? On l'interroge; car il ne porte aucune couleur sur son armure, et une simple devise d'amour façonne son écu : véritable chevalier errant, ainsi qu'Amadis, Ogier le Danois, Roland ou Renaud des Quatre fils Aymon, il demande la joute à fer émoulu, brise fièrement une lance, et plus d'un paladin mesure la terre. Quand sa vaillance est bien constatée, lorsqu'on lui reconnaît le bras fort et une haute intrépidité de race, alors il se nomme : c'est Jacques Stuart, roi d'Écosse [2]. Il vient à la

tellerault, puis d'Orléans, né à Saint-Germain-en-Laye, le 22 janvier 1522.

[1] Née à Saint-Germain le 10 août 1520. La deuxième fille du roi était Marguerite de France, née aussi à Saint-Germain le 5 juin 1523, et qui épousa dans la suite le duc de Savoie.

[2] Jacques V, fils de Jacques IV, avait succédé à son père dans le royaume d'Écosse, ayant à peine 2 ans, sous la régence de sa

cour chercher pour épousée, Madeleine, la fille de François Ier, glorieuse d'avoir pour maître et seigneur un tel chevalier [1]. Nulles attrayantes fêtes ne purent se comparer à celles qui furent données à Chenonceaux pour célébrer de si belles noces.

Si la pauvre Claude de France, la première femme de François Ier, était morte sans avoir l'amour de son mari; si Eléonor de Portugal n'avait pu l'obtenir un moment, ce même roi, à l'esprit vif et ardent, s'était épris de quelques dames de la cour, et les prenait l'une après l'autre pour maîtresses. C'est sans doute à cela que François Ier dut sa grande renommée de galanterie : sa première dame avait été la noble Françoise, comtesse de Chateaubriand, fille de ce Phœbus de Foix, de la plus noble race, poëte didactique, et chasseur à la façon de Nembrod. On a écrit mille et un contes, tragédies, drames, sur la jalousie d'un époux, sur la mort épouvantable de la comtesse de Chateaubriand [2]; nulle trace

mère, Marguerite d'Angleterre, sœur de Henri VIII. Son mariage avec Madeleine fut célébré le 1er janvier 1536-7; elle mourut six mois après à Édimbourg, le 2 juillet 1537.

[1] V. le contrat de mariage de Jacques Stuart avec Madeleine de France, du 16 novembre 1536. *Mém. de la chamb. des compt.*, 2 H, fol. 1.

[2] Elle mourut le 16 octobre 1537; on voyait son tombeau sur-

historique n'en reste. Le seul fait incontesté, c'est que l'empire de la favorite cessa durant la captivité de Madrid, et au cœur du roi vint l'amour d'Anne de Pisseleu[1], depuis duchesse d'Étampes, ravissante femme de dix-huit ans, esprit doux et folâtre, protectrice des lettres, amoureuse des arts, ce qui fit dire qu'elle était la plus belle des savantes et la plus savante des belles. François Ier, ardent de sensualisme, ne dédaignait pas un doux commerce de poésies : dans les châteaux royaux, sa belle maîtresse sur ses genoux, il façonnait des quatrains, composait des devises, ou dessinait des symboles et des blasons pour expliquer les passions de l'âme. La peinture a reproduit mille de ces scènes de la galanterie du roi : ici aux genoux de la Féronnière, là, traçant de son stylet à la duchesse d'Étampes cette sentence devenue fameuse : « Sou-

monté de sa statue dans l'église des Mathurins de Chateaubriand, avec une épitaphe composée par Marot, et qu'on trouve dans ses poésies.

[1] Connue d'abord sous le nom de mademoiselle d'Helly, elle était née vers l'an 1508, d'Antoine, seigneur de Meudon; fille d'honneur de la duchesse d'Angoulême, elle alla avec elle au-devant du roi après sa captivité, et c'est à Bayonne, dit-on, que se forma leur liaison. François Ier lui fit épouser depuis Jean de Brosse, fait chevalier de l'ordre, gouverneur de Bretagne, et pourvu du duché d'Étampes.

vent femme varie, et bien fol qui s'y fie. » C'est à lui qu'appartient ce « jamais ni toujours » dont la romance nous a tant fatigués. Dans les fêtes publiques, on ne voit partout qu'emblèmes, depuis la Salamandre, ardente devise de François Ier, jusqu'à cette Diane chasseresse qui explique un royal amour pour la noble Diane de Poitiers. Ce goût, le roi le devait aux romans de chevalerie, légendes et emblèmes d'un poétique temps. François Ier aima les femmes, autant par l'esprit que par le cœur et les sens.

A ce temps s'était naturellement formé des hommes de combat d'une certaine puissance de caractère et d'une grande influence dans le conseil. Les chroniques conservent les noms d'Anne de Montmorency et de Chabot, comte de Brion, expression des deux partis militaires à la cour de François Ier. Anne de Montmorency est le connétable : dignité vacante depuis la mort du duc de Bourbon et que nul n'osait prendre ; Anne de Montmorency la reçut des mains du roi. La charte existe encore [1] : le roi déclare : « que pour le repos de son peuple, il a résolu de créer un connétable, et c'est a cause des

[1] Moulins, 19 février 1537-8. — Fontanon, t. III.

vertus d'Anne de Montmorency, grand-maître de France, qu'il lui a déféré cette dignité, aux gages de vingt-quatre mille livres tournois. » Le connétable, c'est le représentant armé de la personne du roi, son lieutenant général, seul chargé de diriger les gens de guerre et de punir les malfaiteurs, délinquants; et ce connétable sera tenu de prêter le serment qui s'ensuit : « Vous jurez Dieu nostre créateur, par la foy et la loy que vous tenez de luy, et sur vostre honneur, qu'en l'estat et office de connestable de France, duquel le roy vous a présentement pourveu, et vous luy faites l'hommage pour ce deu, vous servirez iceluy sieur envers et contre tous, qui peuvent vivre et mourir, sans personne excepter : en toutes choses luy obéirez comme à vostre roy et souverain seigneur, sans avoir intelligence ne particularitez à quelque personne que ce soit au préjudice de son royaume : et que s'il y avoit pour le temps advenir, seigneur, communauté et personne quelconque soit dedans au dehors le royaume de France, qui s'élevast ou voulust faire et entreprendre quelque chose contre et au préjudice de luy, de son dit royaume, et des droits de la couronne de France, vous l'en advertirez, et résisterez de tout vostre pouvoir, et vous y emploierez

comme un connestable peut et doit faire, sans rien espargner jusques à la mort inclusivement; et jurez et promettez de garder et observer le contenu ès chapitres et forme de fidélité vieux et nouveaux. »

Et avec le connétable, le roi confirma la dignité de grand amiral, que tenait Chabot, comte de Brion[1]. Les armements maritimes ont pris une grande extension; il faut veiller à la flotte, et un grand amiral paraît une dignité indispensable. Le comte de Brion s'est distingué dans la défense de Marseille contre Charles-Quint; lui seul a conduit les galères, dirigé les batteries, et la charge d'amiral est son droit. Brion prétend à l'égalité absolue avec le connétable: si un Montmorency a cette grande charge, lui Chabot est amiral; et dans les traditions de famille, une race vaut l'autre. En vain le roi veut apaiser cette rivalité; il leur donne indistinctement le titre de: « mon cousin, mon compère et spécial ami; » néanmoins leur jalousie se développe et trouble incessamment la cour.

Cette cour, il faut maintenant la faire revivre colorée, présente, par le même procédé que les an-

[1] Philippe de Chabot avait reçu la dignité d'amiral après la bataille de Pavie, laissée vacante par la mort de Bonnivet.

tiquaires emploient pour nous restituer un temple ou un théâtre que les siècles ont emporté, le Parthénon d'Athènes ou le palais de Scaurus; alors ils compulsent les documents, et avec ces descriptions, ils recomposent les pierres, et cimentent les chapiteaux. Il existe sur la cour de François Ier un monument précieux, le compte des dépenses pendant les dix années qui s'écoulent depuis 1528 jusqu'à 1539 [1], témoignage intime des goûts, des fantaisies, des entraînements d'une génération. François Ier avait conservé toutes les traditions de l'antique monarchie; or, il était d'usage que le roi touchât les écrouelles pour les guérir; il fut payé quarante-sept livres tournois à raison de deux sols tournois pour chaque pauvre. Dans une chasse aux cerfs, il avait gâté le

[1] (Archives du royaume.) Voici quelques extraits des comptes de François Ier.

(aoust 1528). A deux cent soixante dix neuf mallades d'escrouelles, touchez par le roy nostre seigneur, le quatorzième jour d'aoust, la somme de 47 livres 18 sols tournois, qui est pour chascun deux sols tournois.

A frère Gilles Binet, relligieux de l'ordre des frères prescheurs qui a presché le caresme devant le roy, la somme de 205 liv. tournois.

A deux pouvres hommes auxquels on avoit gasté leur blé en courant le cerf, 41 sols tour.

A Gabriel de Laistre, jeune chantre du roy, estudiant en l'uni-

blé d'un pauvre homme, et il lui fit donner quarante-un sols tournois. Auprès de lui, le roi avait des jeunes chantres étudiants de l'Université, qu'il entretenait dans leur étude. En Espagne, sans doute, François Ier a pris le goût des combats de taureaux, et il fit payer à Geoffroy Couldroy, boucher d'Amboise, douze livres six sols tournois pour un taureau qui avait combattu contre un lion, comme passe-temps dudit seigneur.

Ce goût des combats de bêtes, à la manière des Romains, est encore constaté par un autre article de la dépense, où il est donné bon nombre de deniers tournois pour lions, tigres, vautours, camels (chameaux) amenés du royaume de Fesc. Tout ce qui plaît audit seigneur est largement payé : un homme lui présente-t-il des poires bien mûres, une femme lui donne-t-elle un bouquet, à chacun

versité de Paris, la somme de 6 liv. 3 sols tournois, pour son entretennement à l'estude en la dite université, qui est à la raison de trente six escus par an.

(3 may 1529). A Geoffroy Couldroy, boucher, demourant à Amboyse, la somme de 12 liv. 6 sols tournois, pour son payement d'un thoreau qu'il a baillé et amené, de l'ordonnance du dit seigneur, ès loges des lyons qui sont au dit Amboyse, pour faire combattre le d. thoreau avec les d. lyons, pour le desduict et passetemps du d. seigneur.

(22 may). A maistre Berthélemy Guety, painctre du d. seigneur,

quarante sols tournois. Deux écoliers anglais chantent d'une voix agréable, il leur fait payer huit livres quatre sols. Antoine de Chabannes, enfant de cuisine, achètera un petit cheval pour suivre le roi et lui présenter son bouillon. Un capitaine de galère lui apporte des bêtes et oiseaux de la part du roi de Tunis, et le roi lui remet une bourse de six cents livres.

Mais ce qu'il y a de plus honorable, de plus beau pour le roi, c'est qu'on retrouve dans ses comptes le salaire de tous les professeurs du collége de France. (Janvier 1532) : à maistre André Alciat, lecteur en droit à l'université de Bourges, pour la pension de l'année finissant le dernier jour de décembre dernier, la somme de quatre cents livres tournois. A Pierre

la somme de 900 liv. tourn., par forme de bienfaict et pour s'entretenir en son service.

A une femme qui donna des bouquets au d. seigneur, 40 sols.

A deux escoliers anglais qui chanterent à Chantilly devant le d. seigneur, 8 liv. 4 sols.

(Novembre). A Gaspar Raoul, marchant allemand, la somme de 820 livres tournois, pour son payement de trois queisses de boys couvertes de cuyr, esquelles sont contenues et assemblées plusieurs fleustes, cornets, corts et haulxbois, et autres instruments qu'il a vendus au d. seigneur, qui en a composé avec luy et iceulx a ceste fin faict mettre en sa chambre pour son plaisir et passe temps.

(May 1530). A maistre Jehan Gontier, allemant, estudiant en

Dennetz, lecteur en grec, pour sa pension de l'année finie à la fête de Toussaint dernière, la somme de deux cents escus soleil. A Jacques Tousat, lecteur en grec, pour sa pension de ladite année, la somme de deux cents escus soleil. A maistre Agatino Gunidacerino, lecteur en hébreu, pour sa pension de ladite année, deux cents escus soleil. A maistre François Vatable, aussi lecteur en hébreu, pour sa pension de ladite année, la somme de deux cents escus soleil. A maistre Paulo Canosse, aussi lecteur en hébreu, la somme de cent cinquante escus soleil. A maistre Oronce Finée, lecteur en mathématiques, pour sa pension de ladite année, la somme de cent cinquante escus soleil [1]. Plus à luy, en don,

medecine, à Paris, la somme de 205 liv. tournoys, à luy donnée par le d. seigneur, en faveur de certain present, par luy faict au d. seigneur, d'un livre nommé *Gallien : des medecines composées*, laquelle il a puis naguères translaté de grec en latin.

A Jehan Rousseley, marchant florentin, pour son payement d'une bien grosse perle pucelle et non percée que le roy a achapté de luy, 200 liv. tour.

Aux escoliers de Suysse, estudians en l'université de Paris, pour leur entretennement aux dites escolles durant le quartier d'octobre 450 liv.

[1] Le roi témoigne toujours une grande sollicitude pour les professeurs du collége de France.

Carta pro professoribus et lectoribus Collegii regalis Parisius.

« Françoys, etc. scavoir faisons à tous présens et à venir que

la somme de deux cents escus soleil, pour ung livre en mathématiques, par luy composé, qu'il présenta audit seigneur, estant en sa ville de Rouen. A maistre Estienne Gunter, translateur de livres en médecine, de grec en latin, pour luy aider à se faire passer docteur, la somme de six-vingts escus soleil. »

Ce goût des lettres, le roi l'étend aux arts, et c'est ici où l'on trouve des documents d'une curiosité remarquable; Bertellemi Guetti a peint ledit seigneur, qui lui donne pour forme de bienfait, neuf cents livres tournois; il achète deux tableaux de la Passion faits à l'huile deux cent quatre-vingts livres tournois; ils sont de l'école flamande, achetés à Jehan Duboys d'Anvers; ce même Dubois lui vend les fantômes de saint Antoine, une danse de paysan, et un homme faisant un rubis de sa

nous considerans que le scavoir des langues (qui est un des dons du Saint Esprit), fait ouverture et donne le moyen de plus entière connoissance des belles lettres et plus parfaite intelligence de toutes bonnes, honnêtes et saintes, et salutaires sciences, et par lesquelles l'homme se peut mieux comporter, conduire et gouverner en tous affaires soient publiques et particulières; avons singulièrement désiré pour l'honneur de Dieu, et pour le bien et salut de nos sujets, fait faire pleinement entendre à ceux qui y voudroient vacquer, les trois langues principales, hébraique, grecque et latine, et les livres esquels les bonnes sciences sont le mieux

bouche; puis, deux enfants se baisant ensemble; un autre tenant une tête de mort, une dame d'honneur à la mode de Flandre, lesquels tableaux ledit seigneur destine à son cabinet du Louvre.

La sculpture trouve aussi des encouragements; Jehan Juste, tailleur en marbre, reçoit cent deux livres pour commencer à besogner deux statues, l'une d'Hercule, l'autre de Léda; puis, douze cents livres pour faire le tombeau du feu roi Louis et de la reine Anne (encore à Saint-Denis). Et avec les sculpteurs, les orfévres, qui servent à la parure et à l'éclat : le roi achète deux cents livres tournois à un marchand florentin une grosse perle pucelle; des escarboucles, des chapelets de diamants, des chaînes merveilleusement travaillées, et, tout cela, pour bien se vêtir et s'entretenir. Il lui faut de belles pelleteries, des pièces de velours, toiles d'or,

et le plus profitablement traitées. A laquelle fin et en suivant le d. decret du concile de Vienne, nous avons pie ça ordonné et établi en nostre bonne ville de Paris un bon nombre de personnages de scavoir excellent, qui lisent et enseignent publiquement et ordinairement les dites langues et sciences, maintenant florissant autant ou plus qu'elles ne firent de bien longtemps, dont nous rendons grâces à Dieu nostre créateur, et mesme de ce qu'il lui a plut que de nostre temps, et par nostre moyen, ce grand bien soit advenu; ausquels nos lecteurs nous avons ordonné honnestes gages et salaires, et iceulx fait pourvoir de plusieurs beaux benefices pour

d'argent et de soie, mouchoirs faits à broderie et pièces de tapis; Melchior Baillif, marchand de Bruxelles, est un homme bien actif pour cela; il a fait tapisserie où sont figurés les cinq âges du monde, à vingt-cinq sols l'aune, des houppes et des boutons pour deux accoutrements de masques.

Le roi qui aime joyeux ébats, entretient une belle musique, et achète à un marchand allemand plusieurs flûtes, cornets, hautbois pour son plaisir et passe-temps. Aux nobles assemblées le roi paraît tout musqué; et l'on trouve un article de payement à Jean Scaron, marchand de Lyon, pour achat de trente onces de musc à raison de treize escus d'or l'once. Puis, devant lui, se jouent farces, moralités et matières joyeuses; il vient d'acquérir une épinette neuve; un Espagnol reçoit un don, parce qu'il a appris au roi le subtil maniement des

les entretenir et donner occasion de mieux et plus continuellement entendre au fait de leur charge. Toutefois nous sommes deuement avertis, que à l'occasion de leurs dits benefices, patrimoines et biens, ils sont en voye d'estre souvent distraits de leur possession, et travaillés par devant divers juges et en divers ressorts, qui ne pourroit estre sans grand dommage de la chose publique, et frustration de nostre vouloir et intention. Pour ce est que nous desirons cette tant bonne et tant sainte entreprise de connoissance de langues et de tout bon scavoir estre toujours de mieux poursuivie à l'honneur de Dieu le créateur, utilité des hommes et mémoire de

cartes; puis, enfin, il donne « aux filles de joye suivant la court, en don, tant à cause du boucquet qu'elles ont présenté au roy le premier jour de may dernier passé et de leurs estraisnes du premier jour de ce présent mois, janvier 1538, ainsi qu'il est accoustumé, à prendre sur les deniers ordonnez estre distribuez autour de la personne du roy, 90 liv. » Et tous ces délassements étaient accompagnés de travaux d'esprit, car parmi ces comptes se trouvent les gages de Clément Marot, de Guillaume Postel, lecteur hébraïque; et de l'insatiable Alamany, qui reçoit pour lui seul quinze cents livres; rapacité qui ne peut se comparer qu'à celle de maître André Alciat, le jurisconsulte qui demandait toujours, tant il était avare en sa huche comme procureur et avocat.

Il résulte de ce document si précieux sur la vie intime et scientifique de François I[er] que le roi se

nous; avons de nostre grace spéciale voulu et ordonné, voulons et ordonnons, par édit perpétuel et irrévocable, que toutes et chacunes les causes possessoires, personnelles, et mixtes de nos dits lecteurs, c'est à scavoir maistre François Vatable, Paul Paradis, Alain Restaut dit de Caligny, lecteurs en hebreu; Jacques Touzat, Jehan Strucel, Denys Anron, lecteurs en grec; Oronce Fine, Pascal Duhamel, lecteurs ès mathématiques : Vidal Viduro, en medecine; François de Viromercato, en philosophie; Pierre Galand, ès lettres latines et humaines; et Angelo Vergelio nostre escrivain en grec, et tous autres qui seront par ci après par nous ou nos successeurs

préoccupe de tout ce qui peut grandir son époque: travaux publics, progrès des arts et de l'industrie. Il a le fanatisme des choses riches, neuves et belles. François Ier fait acheter partout des caractères d'imprimerie, à Venise, à Padoue, à Rome; des étoffes, des draps de Flandre, ou des laines filées à Florence; il accorde des pensions à des jardiniers qui vont recueillir en Provence et en Afrique des plantes du Midi pour le jardin de Fontainebleau. Un ingénieur lui propose de détourner la Loire pour l'arrosage des campagnes, et il accueille ce projet; il achète des tableaux des écoles florentine et flamande, qui toutes deux se déploient dans leur majesté; puis, des pierres gravées, des vaisselles de toutes formes, des vases, des crochets émaillés pour tenir les riches fourrures, des paix ou patènes de calices niellés : là, un tableau sur

appelés au lieu et pareille charge que nos dits lecteurs et ecrivains, tant durant le temps qu'ils liront, feront et exerceront les dites charges, comme par après, que par ancien age, maladie ou autrement, ils ne pourront plus bonnement y vacquer, seront traictées, jugées, décidées et terminées par nos amés féaux conseillers les gens tenans, ou qui tiendront les requestes de nostre palais à Paris et autres chambres des requestes, etc. Donné à Paris au mois de mars l'an de grace mil cinq cent quarante cinq, et de notre règne le 32e. »

argent et sur or, travaillé à Florence, enchâssé de rubis et d'émeraudes. Les coffrets, les reliquaires enrichissent les dressoirs d'ébène aux châteaux d'Amboise, de Chambord et de Chenonceaux.

Un aspect plus sérieux, plus éminent du règne de François Ier, c'est celui de la législation civile, expression des idées et des coutumes publiques sous de graves jurisconsultes. Les chanceliers représentaient la loi pour chaque règne : François Ier avait eu d'abord pour chancelier Duprat, si dévoué, si plein de son mérite, élevé au cardinalat [1] comme Wolsey, et comme lui visant même à la papauté. Un parallèle peut s'établir entre les cardinaux Wolsey et Duprat, tous deux portés pour l'alliance de la France et de l'Angleterre, tous deux ayant la pleine confiance de leurs maîtres, à un point si absolu qu'ils restent maîtres des affaires; tous deux enfin ayant acquis des richesses si considérables qu'ils étaient plus opulents que les rois, avec cette différence néanmoins que Duprat resta jusqu'à son dernier jour en pleine possession de la confiance du roi, et que Wolsey tomba sous un ca-

[1] Antoine Duprat fut fait cardinal en 1527 et légat *à latere* en 1530; il mourut le 9 juillet 1535, à l'âge de soixante-douze ans.

price sanglant [1]. A sa mort, Duprat fut remplacé par Antoine Dubourg, premier président du parlement [2], qui eut lui-même pour successeur Guillaume Poyet [3], célèbre par son procès criminel. A cette époque déjà, le scel fut séparé de la simarre de chancelier, et, dans ses campagnes, François Ier eut toujours auprès de lui un garde du petit scel pour ses dons et chartes.

Sans examiner la capacité personnelle de chacun de ces chanceliers, depuis Dubourg surtout, il se fit dans l'ordre judiciaire, ou pour parler plus exactement, dans la pensée de la législation, des améliorations incontestables. Il existe une longue suite d'ordonnances constitutives sur la judicature et procédure : d'abord celle qui organise le parle-

[1] Henri VIII, cédant aux insinuations d'Anne de Boleyn, avait exilé le cardinal d'York dans son évêché de Winchester. Arrêté quelque temps après pour être conduit à la Tour de Londres où l'on instruisait son procès, il mourut sur la route, à l'abbaye de Leycester, le 29 novembre 1530, dans sa soixantième année.

[2] V. les lettres de provision de l'office de chancelier de France, en faveur d'Antoine Dubourg. Coucy, 16 juillet 1535. (Regist. du parl. de Paris.)

[3] Guillaume Poyet, né à Angers vers 1474, fut nommé avocat général en 1531, trois ans après président à mortier; et pourvu de la dignité de chancelier le 12 novembre 1538; v. les lettres de provision datées de Nanteuil le Haudouin, dans le Regist. du parl. de Paris, vol. M, f° 115.

ment de Provence et proclame l'inamovibilité des juges et officiers [1] : « Le grand sénéchal aura son siége dans la ville d'Aix; au sénéchal viendront aboutir les vigueries, les causes privilégiées ou les affaires qui lui seront envoyées par un *committimus* du roi; nul conseiller ne sera nommé sans l'agrément de la cour; il ne pourra y avoir le père, le fils et les frères dans le même parlement. Tous feront résidence : à huit heures du matin, ils seront à leur siége, été ou hiver. La distribution des procès se fera loyalement sans priviléges; on les expédiera après le midi; nul ne pourra révéler le secret de la cour; on gardera honnêtes mœurs; on ne prendra des parties aucun salaire que les dépenses de voyage; les arrêts seront exécutés par les huissiers; les rapporteurs en rédigeront les termes. Tout conseiller se tiendra modestement à l'audience sans laisser personne s'outrager ni se vitupérer. Les avocats et procureurs du roi ne devront toujours être présents : les greffiers tiendront registre des procès, et à six heures du matin, ils seront à

[1] Yz-sur-Tille, octobre 1535; enregistrée au parlement de Provence le 5 janvier 1536, et en l'assemblée des états, le 14 décembre 1535. — Fontanon. Cette ordonnance forme à elle seule un volume.

leur poste, les avocats ne pourront solliciter, et, ce qui n'est pas sans importance, ils doivent être briefs en leurs paroles; à sept heures, ils seront au palais où les huissiers appelleront les causes. Les notaires devront être savants et experts, et nommés après une enquête *super vita et moribus*. Nul sergent ne pourra mettre un homme en prison sans le commandement du juge, et le geôlier ne doit le recevoir qu'après l'inscription de l'ordre sur un registre. Chaque deux prisonniers auront un lit, sans subir les fers que sur commandement. »

Cette longue ordonnance, si remarquable en ce qu'elle embrasse un ensemble de choses demeurées dans les codes modernes, est accompagnée de plusieurs autres édits, tous relatifs aux affaires judiciaires: l'un fixe les priviléges des notaires et secrétaire du roi [1]; l'autre autorise les recherches de l'inquisition en France, et fixe les limites de ce grand et puissant tribunal de police [2]. Ceux qui ont contracté des dettes en foires sont justiciables des juges institués à cet effet [3]; les baillis auront toute prééminence sur les juges présidiaux, les prévôts,

[1] Lyon, 12 février 1535-6. — Ordonn. M, f° 310.
[2] Lyon, 30 mai 1536. — Regist. du parl., vol. L, f° 408.
[3] Lyon, 1er février 1535-6. — Fontanon, I, 1067.

châtelains et juges inférieurs du royaume [1]. Ensuite l'édit sur la justice du parlement de Provence est appliqué avec quelques distinctions au parlement de Bretagne [2]; seulement la partie criminelle est plus développée et repose sur des bases plus complètes et plus absolues; on y trouve sur l'ivrognerie un article curieux et remarquable par sa pénalité :

« Pour obvier aux oisivetez, blasphemes, homicides et autres inconvénients et dommages qui arrivent d'ébriété, est ordonné que quiconque sera trouvé yvre soit incontinent constitué et détenu prisonnier au pain et à l'eau pour la première fois, et si secondement il est reprins, sera outre ce que devant battu de verges ou de fouet par la prison, et la tierce fois sera fustigé publiquement, et s'il est incorrigible, sera puni d'amputation d'aureille et d'infamie et bannissement de sa personne, et si est par exprès commandé aux juges, chacun en son territoire et district, d'y regarder diligemment. Et s'il advient que par ébriété ou chaleur de vin lesdits yvrogent commettent aucun mauvais cas, ne leur sera pour ceste occasion pardonné, mais

[1] Crémieu, 19 juin 1536. — Fontanon, I, 187.

[2] Valence, 30 août 1536; enregistré au parlement de Bretagne, le 3 octobre. — Joly, I, 572.

seront punis de la peine deue audit delict, et davantage pour ladite ébriété à l'arbitrage du juge. » Une autre disposition sur la mendicité peut se rapprocher des prescriptions aux temps modernes. « Est ordonné que ceux qui seront mendicans valides seront contraincts labourer et besongner pour gagner leur vie, et où il y aura default ou abus desdits mendicans valides, chacun pourra les prendre ou faire prendre, et les mener à la prochaine justice avec deux témoins ou plus, qui en puissent deposer, pour les punir et corriger publiquement de verges et fouets. Et où l'on trouvera lesdits mendicans estre obtinez, et ne vouloir travailler à gagner leur vie, ils seront punis comme devant, et outre bannis de leurs personnes, à temps ou perpétuité, du pays ou de la juridiction, à l'arbitrage des juges. Et quant aux bonnes villes du dit pays de Bretagne, comme Rennes, Nantes, Vannes et autres semblables, seront gardées les ordonnances faictes à Paris touchant l'aliment des pauvres, d'autant qu'à chacune ville les dites ordonnances se pourront adapter. »

Un autre édit punit les banqueroutiers frauduleux [1] et révèle en quelque sorte l'origine des dis-

[1] Lyon, 10 octobre 1536. — Fontanon, I, 762.

positions modernes sur la cession de biens. « Pour obvier aux fraudes et tromperies de plusieurs débiteurs, lesquels pour frauder leurs crediteurs ont accoustumé faire cession de leurs biens par procureurs, est ordonné que doresnavant ne seront receuz à faire cession par procureurs, mais viendront personnellement devant le juge qui aura baillé les dites lettres pour faire ladite cession, sinon toutes fois qu'il y ait excusation légitime, comme de maladie ou autre semblable, et lors y seront tenus venir personnellement, ladite maladie ou excusation cessant. Pour ce que plusieurs marchands, et autres ne craignent à faire cession de biens, parce qu'ils sont receuz par procureur ou en lieux secrets, nous ordonnons que doresnavant nul ne soit receu à faire cession de biens par procureur, ains se fera en personne, en jugement devant l'audience, desceinct et teste nue. »

Enfin fut rédigé le code de François Ier sur l'administration générale de la justice. Après avoir régularisé le grand conseil, fixé les limites de sa juridiction [1], le chancelier Poyet scella la vaste or-

[1] Paris, juillet 1539, enregistrée au grand conseil le 16. — Fontanon, II, 349.

donnance qui embrasse tous les cas de justice, et connue sous le titre d'ordonnance de Villers-Cotterets [1] : « Nul laïque ne pourra être traduit devant les juges d'églises, si ce n'est en matière de sacrement; les appels comme d'abus, quand ils touchent à la discipline de l'Église, seront de leur compétence. Tout exploit sera signifié à domicile; on en laissera copie; après deux défauts, on pourra décerner la prise de corps contre l'intimé. Les contumaces seront toujours admis à l'appel; les parties pourront être soumises au serment; elles auront communication des griefs et des pièces l'une de l'autre. La preuve écrite sera préférable désormais au témoignage oral. On tiendra registre de l'état civil et des décès spécialement; tous actes seront écrits en français. Dans les jugements, nul conseiller ne pourra désemparer de son siége; chaque mois il y aura une mercuriale pour examiner et blâmer la conduite des magistrats. Toutes donations d'abord confirmées ne pourront avoir lieu au profit des tuteurs, curateurs. En matière criminelle, les aveux ne suffisent point, les témoignages

[1] Villers-Cotterets, août 1539; enregistrée au parlement de Paris, le 6 septembre. — Ordonn. M. 182, Fontanon.

seront examinés, appréciés par les juges, et toute justice ne sera rendue qu'après l'examen le plus scrupuleux. »

Quand on compare ces dispositions du code de François Ier avec les ordonnances qui le précèdent, même avec les coutumes recueillies par Charles VII, on doit reconnaître qu'il s'est opéré un progrès considérable dans les études du droit, et que c'est réellement à ce règne et aux trois chanceliers qui se succèdent, Duprat, Dubourg et Poyet, qu'il faut attribuer cette marche rationnelle des études législatives. On doit admettre d'abord que la découverte du droit romain avait produit une révolution incontestable dans la marche de ces idées; il est impossible qu'une collection aussi précieuse, qu'un recueil d'axiomes aussi éminent, n'aient pas jeté une illumination soudaine sur les corps de judicature en France. Pour l'enseignement de ces codes romains, des écoles avaient été fondées en Italie, à Padoue, à Milan, à Venise; et François Ier appelait en France les plus considérables de ces jurisconsultes. La législation grandit et s'éclaira de leur lumière, comme à l'époque de Justinien, le grand collecteur des Pandectes; tout put donc se régler désormais d'après les prin-

cipes immuables. Si le moyen âge se révèle quelquefois dans les coutumes, le droit romain l'absorbe d'une manière absolue, parce qu'il proclame des axiomes éternels, comme la société et la famille.

FIN DU TROISIÈME VOLUME.

TABLE DES MATIÈRES

DU TROISIÈME VOLUME.

Conséquences de la bataille de Pavie. — Évacuation du Milanais. — Fautes de François Ier. — Lettre de Lannoy à Charles-Quint sur la bataille. — Le roi captif à Pizzighitone. — Son intérêt de rester en Italie. — Projet de le transporter en Espagne. — Tristesse de la France. — Les confédérés au Nord. — Louise de Savoie. — Charles-Quint. — Réponse de l'empereur. —Intérêt général qu'inspire François Ier.—Condoléances du pape. — Rapprochement avec Henri VIII.—Actes du parlement.—Gouvernement de la régente. — François Ier en Espagne. — Ses plaintes et poésies. Page 1

Délibérations du conseil de Castille sur la rançon du roi de France. — Première note de François Ier. — Envoi des négociateurs à Madrid. — Ennui et tristesse du roi. — Sa maladie. — Arrivée de Marguerite de Navarre à Madrid. — La convalescence. — Correspondance secrète. — Négociations. - Départ de Marguerite. — Acte d'abdication de François Ier. — Enregistré au parlement.— Motifs qui hâtent le traité. — Discussion des articles. - Signature précipitée. — Méfiance de François Ier dans les derniers temps à Madrid. — Rechute de sa maladie. — Résolution de départ. — Dernière entrevue entre Charles-Quint et François Ier. — Actes secrets au parlement. — Échange des otages. — François Ier est libre. Page 37

Progrès des Turcs en Hongrie. — Affaiblissement de l'unité catholique. — Disparition du moyen âge. — Morcellement des souverainetés. — Le protestantisme. — Lutte en Allemagne. — Disso-

lution du vieux droit public. — Influence en France. — Esprit parlementaire. — Universitaire. — Les finances. — Procès de Samblançay. — Noblesse. — Bourgeoisie. — La famille de François Ier pendant sa captivité. — Situation de Paris. — Les châteaux royaux. — La chevalerie. — Composition de l'armée. — Esprit nouveau. — Les chroniques. — Histoire. — La poésie. — Passe-temps et jeux. — Aspect de Paris au retour de François Ier. — Les arts. — Les sciences. — Confusion. — Costume sous lequel se montre la renaissance. Page 73

Projet de la duchesse d'Alençon. — Ses négociations à Paris. — Ses conseils. — Sommation d'exécuter le traité. — Conférences de Bayonne et de Cognac. — Réponse du roi. — États de Bourgogne. — Le parlement. — Diplomatie auprès du roi d'Angleterre et des États d'Italie. — Ligue contre Charles-Quint. — Actes et délibération pour ne point exécuter le traité. — Ressentiment de Charles-Quint. — Ordre de se venger en Italie. — Le connétable de Bourbon à Milan. — Marche sur Rome. — Sauvagerie des Luthériens. — Mort du connétable — Saccagement de la ville sainte. — Captivité du pape. Page 105

Colère de Charles-Quint contre François Ier. — Cartel. — Mission des hérauts d'armes Bourgogne et Guyenne. — Fixation du combat. — Le choix du camp. — Les armes. — Lequel des deux princes refuse l'appel ? — Guerre d'Italie. — Envoi du maréchal de Lautrec. — Nouveau passage des Alpes. — Prise de Milan. — Restauration des Sforza. — Situation de Venise. — De Rome. — Soulèvement général contre Charles-Quint pour la liberté du pape. — Délivrance de Clément VII. — Marche des Français sur Naples. — Siége de la ville. — Expédition maritime. — Gênes. — Doria. — Bataille navale dans le golfe de Naples. — Ravages de la peste. — Retraite du maréchal de Lautrec. — Perte de l'Italie. Page 137

Le pape Clément VII. — Difficulté de sa position vis-à-vis l'empereur, Henri VIII et François Ier. — Gouvernement de Charles-Quint en Espagne et en Allemagne. — Effervescence de la réforme. — Possessions de l'empereur. — Les Indes. — Troupes

de terre. — Marine. — Le Turc, la Hongrie, siége de Vienne.— Henri VIII. — Ses passions. — Ses caprices et ses exigences. — Modération de la papauté. — Intervention pacifique. — Derniers événements de la campagne d'Italie. — Situation des Médicis et de Sforza. — Rapprochement de François Ier et de Charles-Quint par les femmes. — La reine Éléonor. — Marguerite de Flandre. — La duchesse d'Angoulême. — Préparatifs du traité de Cambrai.—Signature des préliminaires.— Texte du traité. Pag. 175

Rançon des enfants de France. — Lois féodales. — Impôts pour la rançon. — Vote du clergé. — De la noblesse. — Des villes. — Difficulté pour la rançon.—Monnaie de mauvais aloi.—Délivrance des enfants. — Célébration du mariage du roi avec Éléonor. — Tournoi de la rue Saint-Antoine. — Fêtes et pompes. — Mœurs de la cour. — François Ier. — Ses distractions. — Fontainebleau. — Amboise. — Chambord. — Actes et ordonnances. — Finances. — Mesures contre le désordre. — Armée. — Nouvelle organisation par légions. — Administration publique. — Ponts et chaussées. — Forêts. — Domaine. — Chasse. — Juridiction civile. — Criminelle. — Parlement. — Bailliage. — Sénéchaussée. — Système général de la monarchie. Page 207

L'Université. — Les colléges. — Les Écossais. — Les Lombards. — Les Espagnols. — Montaigu. — Collége de France. — Primitive institution. — Études. — Sciences. — Les langues. — Le grec. — L'hébreu. — Le syriaque. — Théologie. — Caractère de la réforme. — Le concile de Trente. — Jurisprudence. — Histoire. — Sciences exactes. — Médecine. — Astronomie. — Astrologie. — Littérature. — Développement de la vie de Clément Marot. — Calvin. — Rabelais. — Amyot. — Imprimerie. — Bibliothèques. Page 247

Pensée générale de l'empereur sur ses États. — Organisation de l'Espagne. — Correspondance avec Isabelle. — Dévouement de l'Espagne. — Le nouveau monde. — Système de l'empereur par rapport à l'Italie. — Couronnement de Bologne. — Pacification. — Restauration des Sforza. — Des Médicis. — Protection de Gênes. — Paix avec les Vénitiens. — Négociations avec la Sa-

voie. — Naples et la Sicile. — Politique de l'empereur par rapport à l'Allemagne. — Lutte du système luthérien. — Diète d'Augsbourg. — Union de Smalcalde. — Vues d'unité. —Ferdinand, roi des Romains. — Royauté de Hongrie et de Bohême. — Politique de l'empereur par rapport aux Turcs. — Cession de l'île de Malte aux chevaliers de Rhodes. — Armement général de l'Allemagne. — Marche de la chrétienté contre les Turcs. — Popularité de Charles-Quint. Page 281

Réunion de la Bretagne. — Consolidation du fief de Bourgogne. — Alliance avec Henri VIII. — Question du divorce. — Appui prêté par François Ier. — Commencement des négociations avec les Turcs. — Bruits qui courent sur François Ier. — Alliances en Italie. — Système français à Gênes et dans le Milanais. — Négociations en Allemagne. — Alliance de François Ier avec les princes protestants. — Faveur qu'il accorde à la ligue de Smalcalde. — Caractère de sa diplomatie. — Habileté de ses agents. — Idée de morcellement opposée à la pensée d'unité. — Premières capitulations avec la Porte Ottomane. Page 315

Le roi après quarante ans. — Sa famille. — La reine Éléonor. — Marguerite de Navarre. — Les enfants de François Ier. — Le Dauphin. — Henri. — François. — Mariage de Madeleine de France avec un Stuart. — Les maîtresses du roi. — La comtesse de Chateaubriand. — La duchesse d'Étampes. — Diane de Poitiers. — Vers et devises à la cour. — Les deux partis. — Anne de Montmorency, connétable. — Le comte de Brion, amiral. — Rivalité. — Tableau des mœurs et coutumes d'après les comptes de François Ier. — Sciences. — Lettres. — Arts. — Peinture. — Sculpture. — Orfévrerie. — Législation. — Les trois chanceliers. — Mort de Duprat. — Dubourg. — Poyet. — Organisation parlementaire. — Justice de Provence. — De Languedoc. — De Bretagne. — La grande ordonnance ou le code de François Ier. Page 351

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

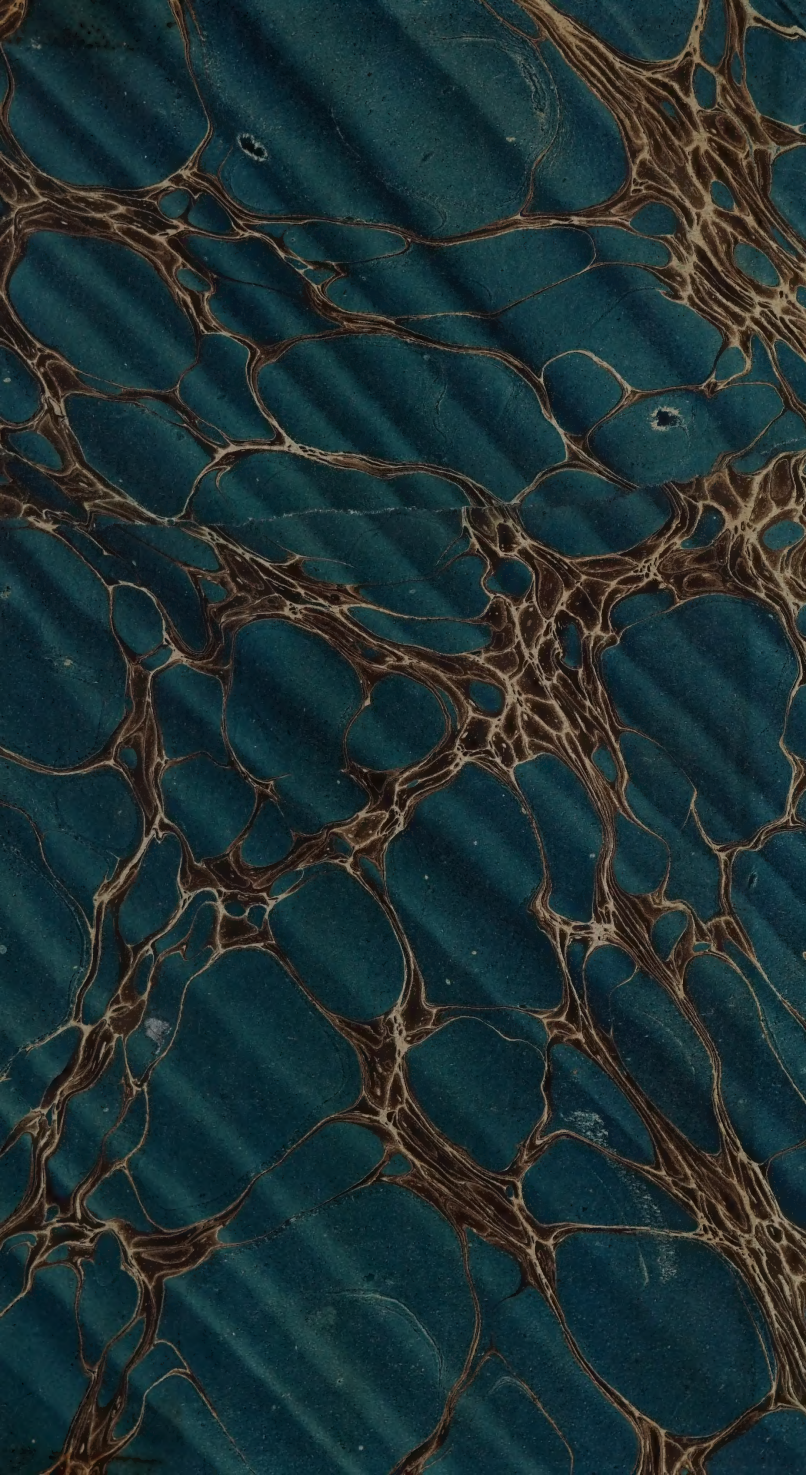

DC113 .3.C23 v.3
Francois Ier et la renaissance
Princeton Theological Seminary–Speer Library
1 1012 00031 8941